

Département des Pyrénées Atlantiques (64)

Commune d'OSSE-EN-ASPE

PLAN LOCAL D'URBANISME



Vue du Vallon de Bedous depuis Osse-en-Aspe

RAPPORT DE PRESENTATION (1^{ère} partie)

DIAGNOSTIC COMMUN aux 4 communes du VALLON DE BEDOUS
BEDOUS, ACCOUS, OSSE-en-ASPE et LEES-ATHAS

PROCEDURE ANTERIEURE	PROCEDURE ELABORATION DU PLU	
CARTE COMMUNALE Approuvé le 17 mars 2011 par délibération du Conseil municipal Approuvé le 18 avril 2011 par arrêté préfectoral:	Prescrite le : 3 septembre 2011 Projet arrêté le : 24 juin 2014 Projet approuvé le :	1.1



SITE & ARCHITECTURE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1.1 PRESENTATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE.....	6
1.2 LE PARC NATIONAL DES PYRENEES	9
1.3 LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE D'ASPE	10
PARTIE 1 - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	12
A. GEOMORPHOLOGIE DU TERRITOIRE	13
B LES MILIEUX NATURELS	20
1 LES INVENTAIRES DES MILIEUX ET ESPECES NATURELS : ZNIEFF	21
2 LES INVENTAIRES SPECIFIQUES DE L'AVIFAUNE : LES ZICO	24
3 LES ZONES HUMIDES.....	26
4 LE RESEAU NATURA 2000 (PROGRAMME DE GESTION).....	29
5 LES ZONAGES REGLEMENTAIRES.....	38
C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN	47
1 LES PAYSAGES	47
2 LE REMEMBREMENT	58
3 TYPOLOGIE DU BATI TRADITIONNEL	59
4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN	64
5 LE PATRIMONE CULTUREL HISTORIQUE	82
D LES RISQUES	85
1 LES RISQUES NATURELS ET LEUR GESTION.....	85
2 LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET LEUR GESTION	96
3 EXPLOITATION DU SOL ET DU SOUS-SOL.....	100
PARTIE 2 - DEVELOPPEMENT SOCIAL	101
A. DEMOGRAPHIE	102
1 STRUCTURE DE LA POPULATION : AGE ET MENAGES.....	102
2 EMPLOI – POPULATION ACTIVE.....	108
3 MOBILITE.....	112
4 PERSPECTIVES DE POPULATION A 2020 SELON LA TENDANCE ACTUELLE A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE D'ASPE (SOURCE : ASPE 2020 PROJET DE TERRITOIRE)	113
B. HABITAT ET CONSTRUCTION	114
1 CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS.....	114
2 EVOLUTION RECENTE DE LA CONSTRUCTION	116
3 SITUATION ET PERSPECTIVES RESIDENTIELLES A L'ECHELLE DE LA CDC DE LA VALLEE D'ASPE.....	121
C. EQUIPEMENTS	123
D. POTENTIEL FONCIER	139
PARTIE 3 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS	140
A DEPLACEMENTS	141
1 DESSERTE ROUTIERE.....	141
2 STRUCTURE DU RESEAU VIAIRE ET DEPLACEMENTS AUTOMOBILES PREPONDERANTS.....	143
3 TRANSPORTS COLLECTIFS : LIGNE DE CHEMIN DE FER	145
4 TRANSPORTS COLLECTIFS : AUTOCARS.....	146
5 STATIONNEMENT	148
6 DEPLACEMENTS DOUX.....	149
B INDUSTRIES, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES (PRIVES)	151
1 EFFECTIFS ET CREATIONS D'ENTREPRISES A L'ECHELLE DE LA CDC DE LA VALLEE D'ASPE	151
2 EXPLOITATION DES RESSOURCES LOCALES	153

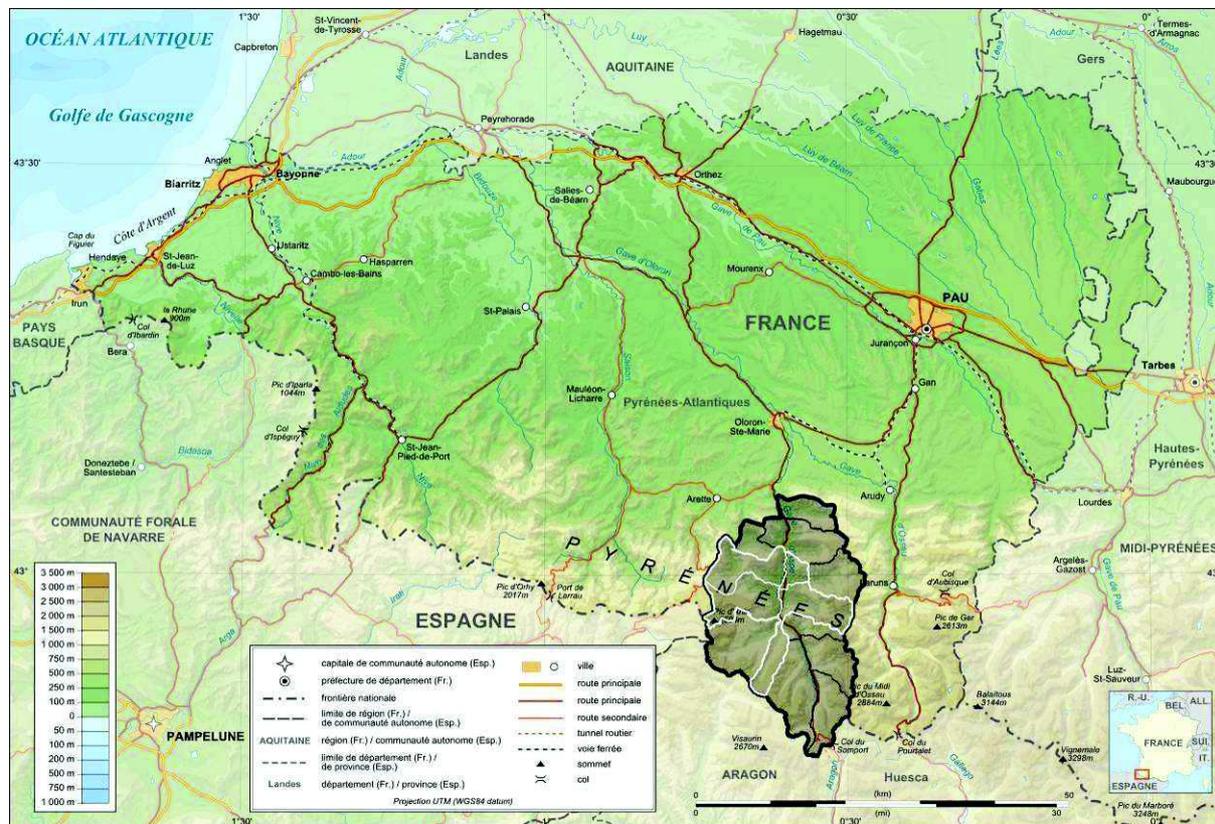
3 ARTISANAT & COMMERCE DE DETAIL	156
4 LES SERVICES PRIVES MARCHANDS OU DE SANTE.....	160
C TOURISME.....	162
1 L'ACTIVITE TOURISTIQUE A L'EHELLE DE LA VALLEE D'ASPE	162
2 L'ACTIVITE TOURISTIQUE A ACCOUS, BEDOUS, LEES-ATHAS ET OSSE-EN-ASPE.....	168
3 EFFECTIFS ET AGE DES CHEFS D'EXPLOITATION.....	182
D AGRICULTURE	183
SYNTHESE	208
A ENJEUX	208
1 CARTOGRAPHIE A L'EHELLE DU VALLON.....	208
2 SYNTHESE ATOUT FAIBLESSES ENJEUX.....	209

INTRODUCTION

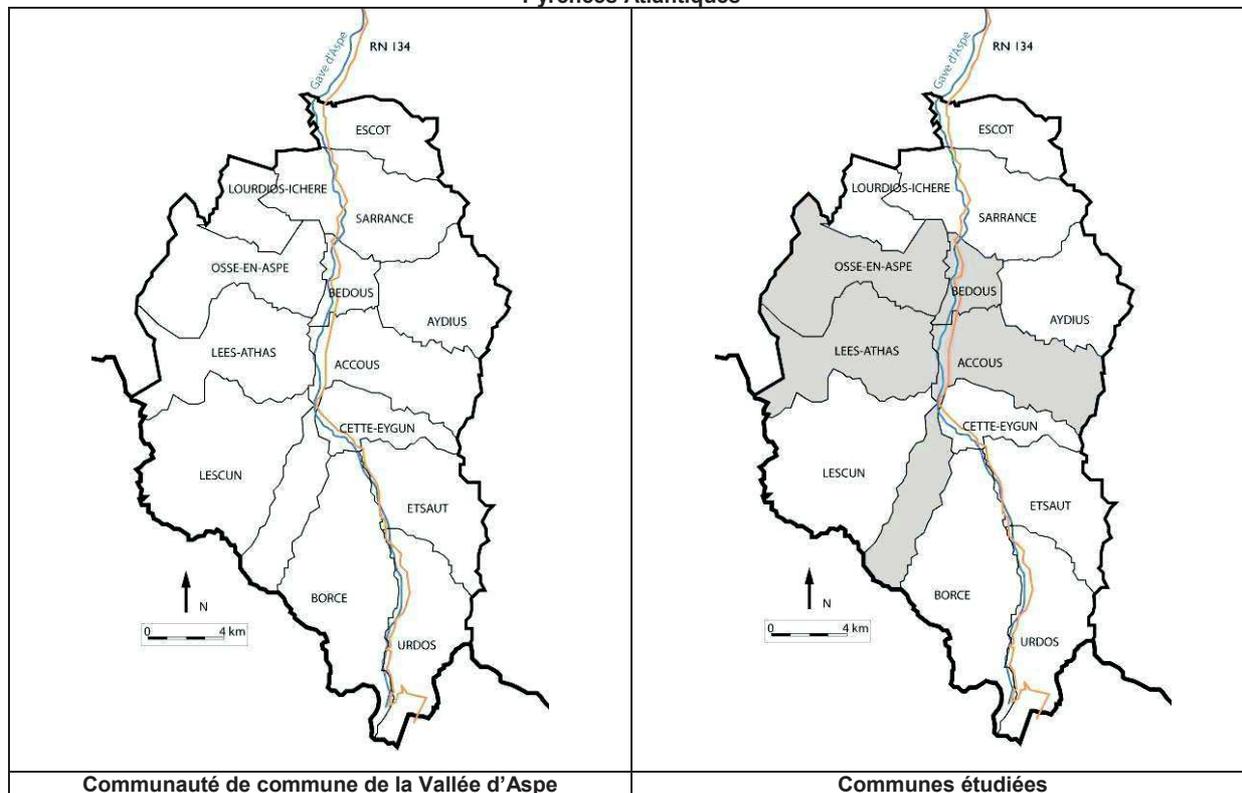
CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1 PRESENTATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE

1.1



Localisation de la communauté de commune et de la zone d'étude au sein du département des Pyrénées Atlantiques



CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1 PRESENTATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE

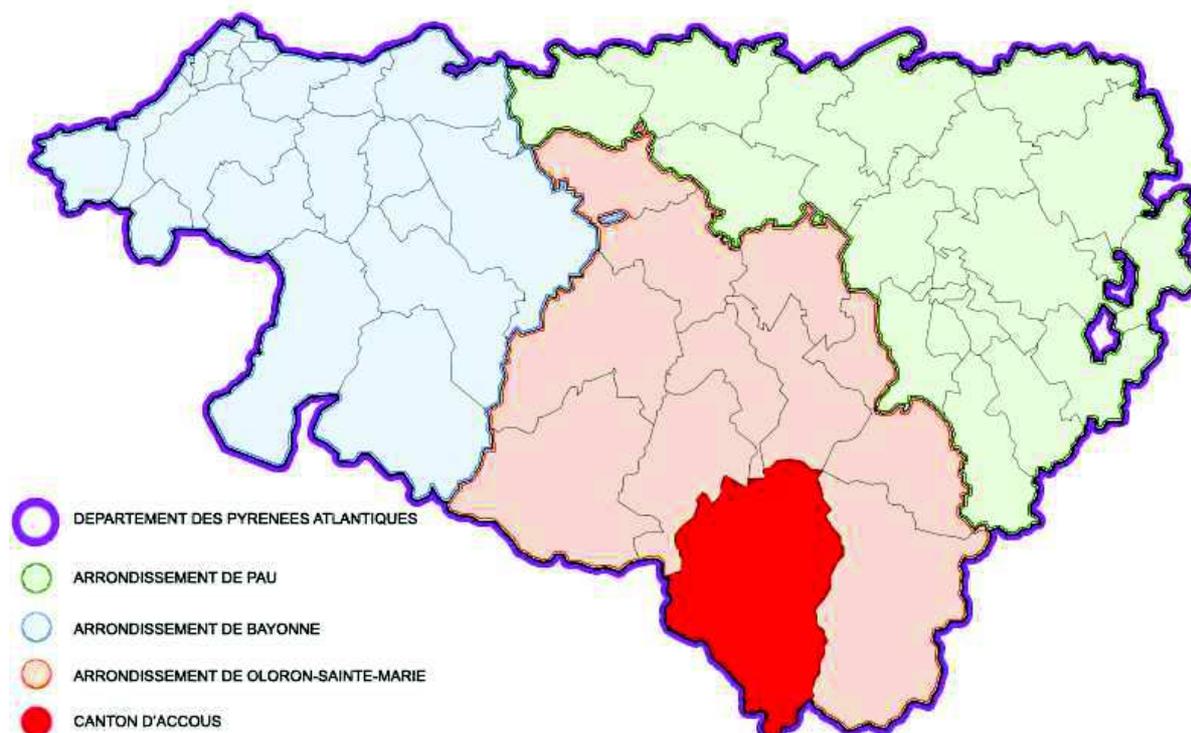
1.1

Au centre du canton d'Accous, les quatre communes de montagne d'Accous, Bedous, Léés-Athas et Osse-en-Aspe se situent à 28 kilomètres d'Oloron, chef-lieu d'arrondissement, et à 59 kilomètres de Pau. Elles font partie de la Communauté des communes de la Vallée d'Aspe dont le siège se situe à la mairie Accous et dont le périmètre est identique à celui du canton d'Accous.

Les périmètres de ces quatre communes ont la particularité de se joindre pratiquement par un même point commun au niveau du gave d'Aspe.

Le territoire de chacune d'elles est bordé par les communes suivantes, la plupart faisant partie de la même Communauté de communes :

Communes avoisinantes :	ACCOUS (6.068 hectares)	BEDOUS (1.164 hectares)	LEES-ATHAS (4.481 hectares)	OSSE-EN-ASPE (4.303 hectares)
Au nord	Aydius Bedous Osse-en-Aspe	Sarrance	Osse-en-Aspe	Sarrance Lourdios-Ichère
A l'est	Borce Cette-Eygun Laruns (Communauté communes vallée Ossau)	Aydius	Accous Bedous	Bedous
Au sud	Frontière avec l'Espagne (Région d'Aragon, Comarca de La Jacetania, commune voisine espagnole de Anso)	Accous	Lescun Frontière avec l'Espagne (Communauté forale de Navarre, commune voisine espagnole de Isaba)	Lees-Athas Accous
A l'ouest	Lees-Athas Lescun	Osse-en-Aspe Lees-Athas	Arette (Communauté communes vallée Barétous)	Arette (Communauté communes vallée Barétous)



CONTEXTE ET OBJECTIFS**1.1 PRESENTATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE 1.1**

L'axe principal qui dessert ce territoire est la route nationale N134 reliant Pau-Oloron au Col du Somport vers l'Espagne, par le tunnel du Somport menant à Jaca.

Deux des communes font frontière avec l'Espagne :

- Accous est avoisinante de la commune de Anso, située dans la Comarca de Jacetania en Aragon.
- Lees-Athas est limitrophe avec la commune de Isaba située dans la communauté forale de Navarre

Conformément à l'article L.121-4-1 du Code de l'urbanisme, les PLU de ces communes doivent prendre en compte l'occupation des sols dans les territoires des Etats limitrophes.

CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.2 LE PARC NATIONAL DES PYRENEES

1.2

La commune d'Accous fait partie de la zone cœur du Parc national des Pyrénées, sachant qu'elles font toutes partie de l'aire optimale d'adhésion. (voir cartographie zonage réglementaire)



Conformément à l'article L.123-1 du Code de l'urbanisme, leur PLU doit être compatible avec la charte du Parc naturel national des Pyrénées.

Il doit aussi respecter les articles L.145 et suivants et R.145 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux zones de montagne.

CONTEXTE ET OBJECTIFS**1.3 LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE D'ASPE****1.3****A) GROUPES DE COMPETENCES OBLIGATOIRES :***1^{er} groupe : Aménagement de l'espace*

- Charte intercommunale de développement et d'aménagement (voir document annexe)
- Création de Zones d'Aménagement Différé après accord antérieur des conseils municipaux
- Aménagement et gestion du château Fénart
- Aménagement et gestion du Fort du Portalet

2^{ème} groupe : Développement économique

- Mise en oeuvre d'un programme de développement économique de la Vallée d'Aspe sur la base d'une charte entre l'Etat, la Région, le Département, l'établissement public intercommunal et les chambres consulaires.
- Garantie des emprunts souscrits par les entreprises et associations d'intérêt communautaire.
- Création, aménagement et gestion de nouvelles zones d'activités

3^{ème} groupe : Environnement

- Collecte et traitement des Ordures Ménagères.
- Collecte des objets encombrants.
- Collecte du verre.
- Mise en place de déchetteries dans le cadre du schéma départemental.

B) AUTRES COMPETENCES :*Equipements culturels, sportifs et scolaires*

- Gestion de la Salle Polyvalente intercommunale de Bedous, d'un terrain de Hand-Ball extérieur.
- Service d'animation sportive
- Gestion d'une bibliothèque intercommunale
- Etude en vue de la création d'une piscine valléenne
- Participation aux dépenses de grosses réparations du collège de Bedous.

Tourisme et accueil

- Création de gîtes touristiques soit par bail à construction, soit dans le cadre d'une opération collective d'hébergements touristiques.
- Action de promotion et de développement touristique, mise à disposition pour un développement touristique d'un technicien du tourisme de la Communauté de Communes (aux collectivités, aux associations, aux privés).

Loisirs

- Création et exploitation des équipements et services directement nécessaires ou liés à la pratique du ski.
- Entretien annuel des sentiers inscrits dans le Plan Local de Randonnées

Aides et études d'intérêt valléen

- Etudes d'intérêt valléen définies et approuvées par le Conseil de Communauté
- Etudes pour le compte d'une ou plusieurs collectivités après approbation du Conseil de Communauté.
- Organisation d'hélicoptages en faveur des collectivités, associations et personnes privées, sans contrepartie financière de la Communauté de Communes.
- Etude, élaboration et mise en oeuvre de contrats et de programmes de développement intercommunaux négociés avec l'Europe, l'Etat et les Collectivités territoriales (Région, Département).

CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.3 LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE D'ASPE

1.3

Habitat et cadre de vie

- Création et animation d'une cellule et d'une Bourse du Logement
- Etude, élaboration et mise en oeuvre d'une OPAH.
- Création, aménagement et Gestion d'une crèche halte-garderie, d'un centre de loisirs sans hébergement et d'un centre associatif au Château Fénard (Pavillon Phoebus) à Bedous
- Participation à la construction de logements sociaux pour les personnes défavorisées.

Extension, aménagement, suivi de l'investissement des équipements transférés par le SIVOM à la Communauté de Communes :

- Centre de secours de Bedous
- Coopérative fromagère d'Accous
- Construction et aménagement réalisés par la structure intercommunale dans la Maison de personnes âgées d'Osse-en-Aspe.

PARTIE 1 - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A. GEOMORPHOLOGIE DU TERRITOIRE¹

A

L'orologie (formation des montagnes) et la géologie (formation du sol) sont des éléments fondamentaux dans la constitution des paysages et de l'anthropisation autour du vallon.

D'Accous à Bedous, la Vallée d'Aspe, ample et fertile, a été modelée par les actions des grands glaciers quaternaires de la Haute Vallée d'Aspe.

Le sous-sol est dominé par les dépôts glaciaires et fluvio-glaciaires datant du quaternaire (Würmien et du post-würmien). On observe toutefois, localement, quelques affleurements du secondaire et quelques mamelons de roches éruptives mises à nu après érosion de la couverture morainique.

La moraine est une formation détritique constituée de blocs de pierres arrachés des parois montagneuses par l'activité ancienne des glaciers.

▪ Formation géologique

La plaque ibérique était une petite plaque tectonique, dite aussi micro-plaque, actuellement soudée depuis la fin de l'Oligocène à la plaque eurasiennne dont elle fait partie intégrante, sur laquelle reposait la péninsule Ibérique mais aussi les îles Baléares, la Corse, la Sardaigne et peut-être le Briançonnais.

La plaque ibérique proviendrait de la plaque nord-américaine dont elle se serait désolidarisée à la fin du Crétacé. Elle est à l'origine de l'ouverture du golfe de Gascogne par un pivotement anti-horaire sur elle-même. Cette rotation s'accompagne à l'est par une subduction sous la plaque eurasiennne puis une collision de leurs masses continentales respectives. Cette subduction puis collision ont participé à la formation des Pyrénées notamment durant le Mésozoïque. Au cours de cette ère géologique se produisent deux épisodes de rifting sur sa bordure septentrionale, caractérisés par la formation d'importants bassins de sédimentation liés à des subsidences successives.

Sur la bordure méridionale de cette ancienne plaque, le déplacement de la plaque africaine vers le nord occasionne des tensions tectoniques complexes à l'origine de la formation des cordillères bétiques.

À partir de la fin de l'Oligocène, la plaque ibérique cesse d'être une plaque tectonique à part entière en se soudant à la plaque eurasiennne et en adoptant son comportement.

a. Les formations du Secondaire sont constituées principalement de formations sédimentaires marginalement représentées dans la zone d'étude, constituées de flysch (alternance de grès, marnes et calcaires) ou de schistes (roche se débitant en feuillets) très dégradés. on distingue les formations des périodes suivantes :

- Les ophites du Trias : roches volcaniques vertes ou noir verdâtre très dures qui ont résisté à l'érosion des glaciers du gave et qui forment des buttes couvertes de fougères, émergeant de la plaine. Cette formation se présente sous forme de pointements qui affleurent là où la couverture morainique a été insuffisante ou érodée, notamment au nord et à l'ouest de Bedous.
- Les argiles du Trias : Argiles couleur lie-de-vin, gypse et calcaires ; ces couches sont facilement érodées expliquent la dépression de Bedous
- Le Jurassique avec Dolomies noires et calcaires
- Le crétacé supérieur avec formations calcaires
- Le crétacé inférieur avec formations calcaires : les couches massives verticales et résistantes à l'érosion forment les falaises qui ferment le paysage au sud

b. Les formations du Tertiaire

- Paléocène
- Locène
- Oligocène

¹ Source Gereau – Vallon d'Accous Bedous – Prétude d'aménagement foncier – septembre 1999

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A. GEOMORPHOLOGIE DU TERRITOIRE²

A

- c. Les formations du Quaternaire : il s'agit d'alluvions et de moraines glaciaires. On peut distinguer :
- Les alluvions fluviales : la vallée est majoritairement comblée par des dépôts de blocs souvent calcaires, de galets, de sable et de limons dont la matrice sablo-argileuse est parfois consolidée.
 - Ces dépôts sont essentiellement constitués d'alluvions post-würmiennes issues d'un remaniement des dépôts glaciaires. Ils sont parfois recouverts d'un revêtement morainique.
 - Les éboulis : ils apparaissent à l'extrême Nord de la zone d'étude et tirent leur origine de la fonte du glacier et des nombreux éboulements qui ont pu se produire sur les flancs de montagne.

▪ Grandes unités géomorphologiques

Le vallon se présente comme un élargissement dans la vallée du Gave d'Aspe, un dégagement modelé par les grands glaciers quaternaires de la haute vallée d'Aspe. Les dépôts glaciaires et fluvio-glaciaires qui tapissent cette dépression sont constitués de différents matériaux, blocs et galets à matrices plus ou moins sablo-limoneuses et parfois consolidés. On distingue les unités suivantes :

- les terrasses alluviales torrentielles post-würmiennes qui longent le Gave d'Aspe et les affluents (*ex : la Berthe*)
- les cônes latéraux de déjection : alluvions de piémont étalées en forme de delta à pied de la montagne
- les alluvions fluvio-glaciaires, dominant le lit majeur du gave d'aspe de plusieurs dizaines de mètres.

• Ensembles pédologiques

Situés en fond de vallée, les sols sont constitués d'alluvions fluviales plus ou moins développés : sols d'alluvions brunifiés, sols bruns calcaires.

Développés sur les dépôts alluviaux récents et modernes, ils varient en fonction de l'hétérogénéité texturale des matériaux alluviaux et de la variabilité de la profondeur de la nappe phréatique. Ils sont en général très fertiles.

Il apparaît souvent dans ces sols un horizon à pseudo-gley marqué.



Les formations rocheuses marquent le paysage

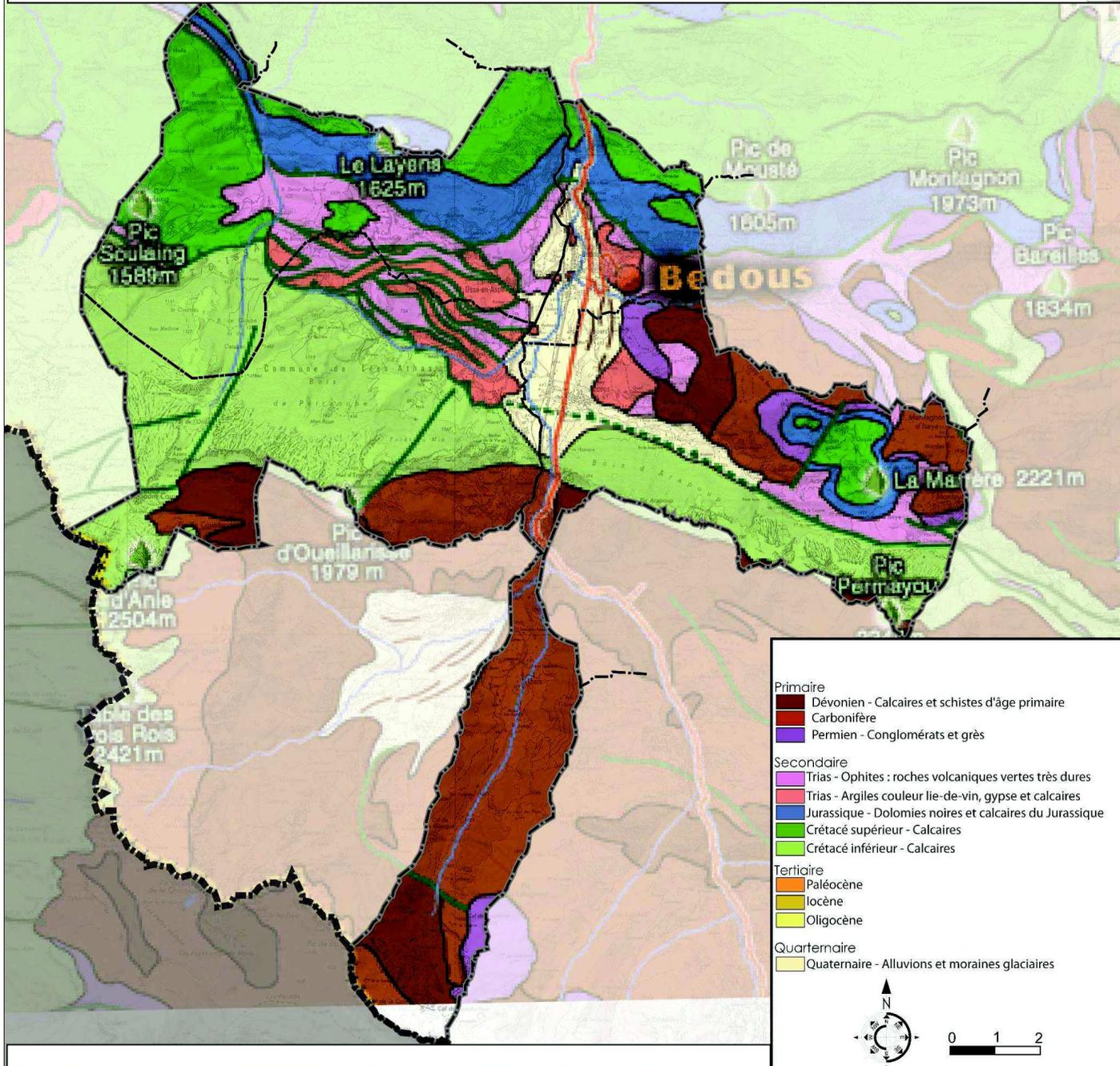
² Source Gereau – Vallon d'Accous Bedous – Prététude d'aménagement foncier – septembre 1999

PLU_Accous / Bedous / Lees-Athas
Document d'urbanisme_Osse-en-Aspe

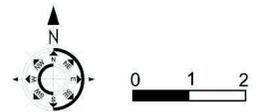
Pays-Cités
Colette MAGNOU
urbaniste OPQU - architecte DPLG



Site&Architecture
Agnès LIQUARD
architecte DPLG & urbaniste qualifié OPQU

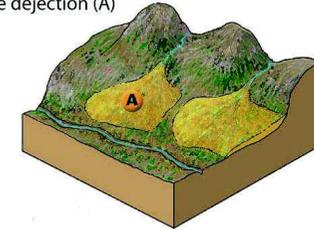


- Primaire**
 - Devonien - Calcaires et schistes d'âge primaire
 - Carbonifère
 - Permien - Conglomerats et grès
- Secondaire**
 - Trias - Ophites : roches volcaniques vertes très dures
 - Trias - Argiles couleur lie-de-vin, gypse et calcaires
 - Jurassique - Dolomies noires et calcaires du Jurassique
 - Crétacé supérieur - Calcaires
 - Crétacé inférieur - Calcaires
- Tertiaire**
 - Paléocène
 - Oligocène
- Quaternaire**
 - Quaternaire - Alluvions et moraines glaciaires

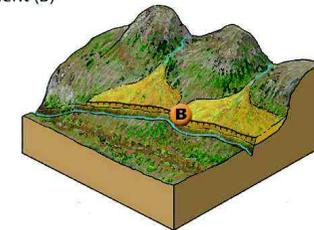


FORMATION GEOLOGIQUE

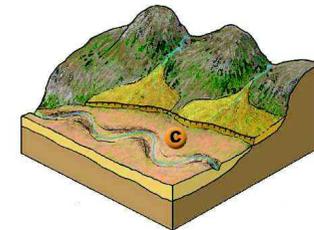
1) Après le retrait définitif du glacier, les torrents déposent des alluvions sous forme de vastes cônes de déjection (A)



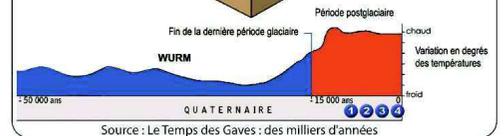
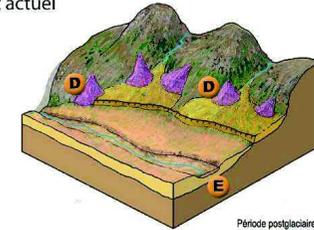
2) Le cours du gave en se déplaçant vers l'ouest érode en partie ces dépôts (A) et crée un escarpement (B)



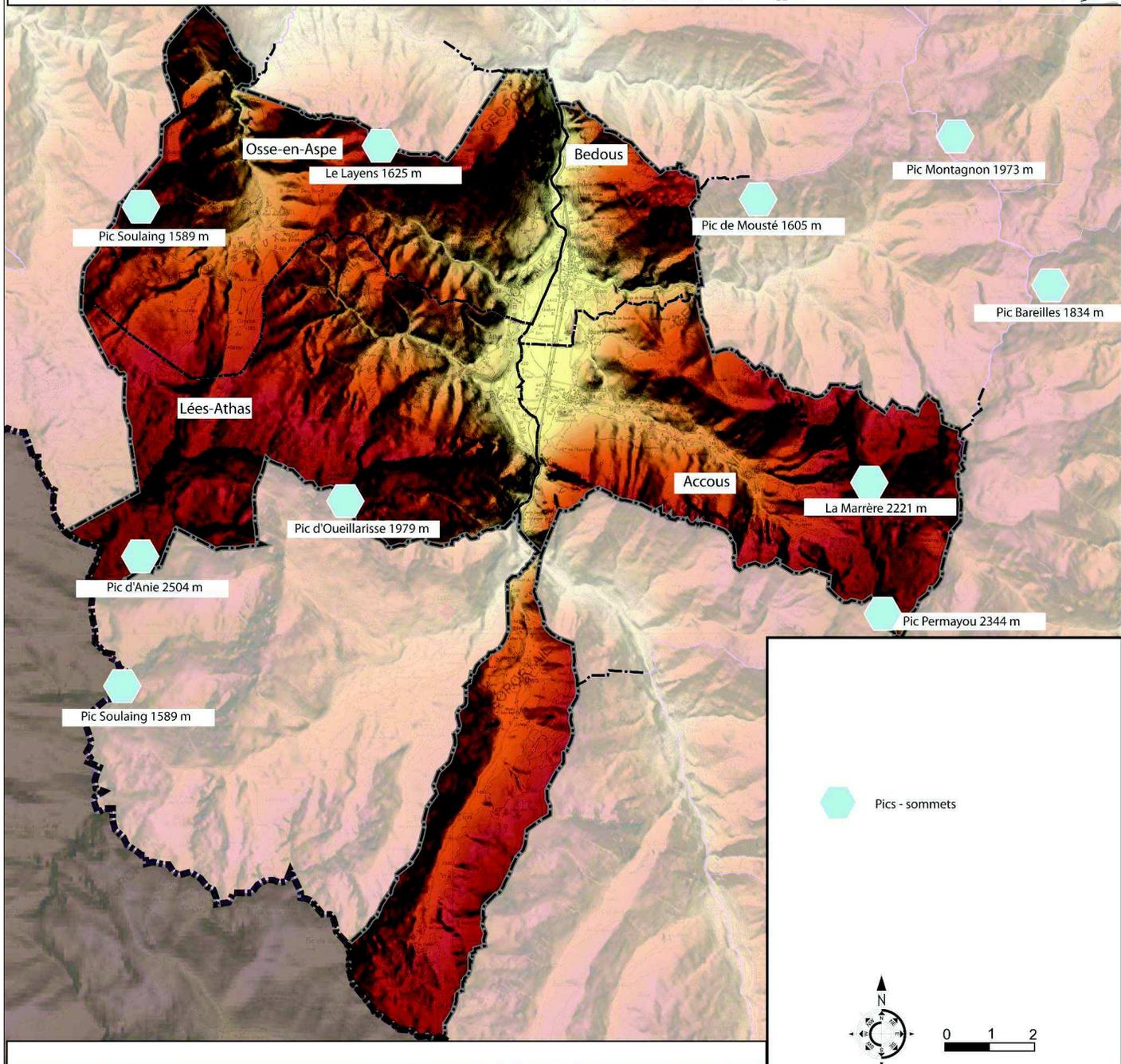
3) Au cours de ses divagations dans la dépression de Bedous, le gave dépose des sédiments formant une vaste plaine alluviale (C)



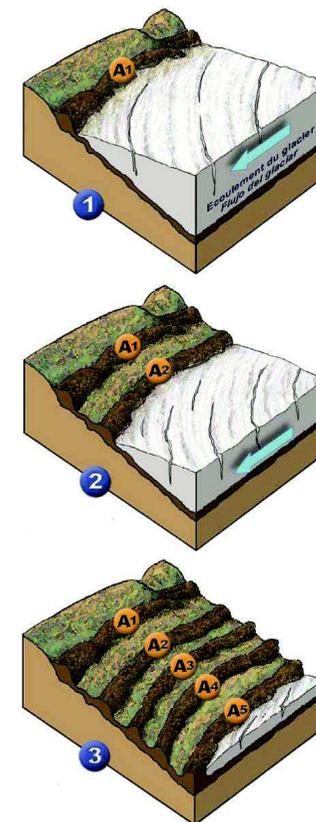
4) De nouveaux cônes de déjection (D) recouvrent en partie les dépôts antérieurs. Le gave creuse son lit actuel



Source : Le Temps des Gaves : des milliers d'années



RELIEF



1 à 3 : Déplacement du glacier et dépôt des moraines
 A : Moraines latérales : à la fin de la dernière glaciation (Wurm), le glacier se retire laissant sur ses flancs des moraines latérales successives (A1 à A5) marquant ainsi les différentes étapes de son retrait.
 A1 : moraine la plus haute ; correspond au maximum de remplissage du glacier
 A5 : moraine la plus basse ; marque le dernier stade du retrait des glaces.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A. GEOMORPHOLOGIE DU TERRITOIRE ¹

A

a) Climat

La tectonique des plaques (phénomène de déplacements des plaques à la surface du globe terrestre) a généré l'orologie pyrénéenne. Ainsi formé, le relief présente un sous-climat très aléatoire, en lien avec l'hygrométrie et l'ensoleillement.

Le climat général de la Vallée d'Aspe est tempéré océanique, de type subaquitain. La vallée appartient au domaine des montagnes douces et humides

Son relief particulier, les effets liés à l'altitude et son exposition par rapport au soleil renforcent l'influence des perturbations océaniques.

			BIARRITZ (ANGLET)												
Températures nocturnes			•••••												
Températures diurnes			•••••												
Ensoleillement			•••••												
Abondance des pluies			•••••••												
Étalement des pluies			•••••••												
Brouillards			••												
Vents violents			••												
			Station météo : Aérodrome de BIARRITZ-ANGLET, 64600 ANGLET												
			Prévisions : 59.22.03.30												
			JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	
Température minimale			Moyenne 9.7	4	5	6	8	11	14	16	16	14	11	7	5
Température maximale			Moyenne 17.2	12	12	14	15	18	21	23	24	22	19	14	12
Record de froid			(période 1956/1980)	-9	-11	-7	-1	4	5	9	9	5	1	-3	-8
Record de chaleur				23	29	28	27	34	39	38	37	37	30	25	23
Pourcentage d'heures ensoleillées			Moyenne 44 %	32	37	45	45	49	49	50	50	49	45	32	26
Hauteur de pluie			Total 147 cm	13	11	10	10	10	9	7	12	15	15	17	18
Nombre de jours	avec gelée de chaleur	18 jours	5	4	2	0	0	0	0	0	0	0	2	5	
	entièrement gris	33 jours	0	0	0	1	3	4	7	7	8	3	0	0	
	avec pluie	42 jours	7	4	3	2	2	2	1	1	1	3	6	10	
		177 jours	16	14	13	15	17	14	13	13	14	15	16	17	
	avec brouillard	29 jours	2	2	2	2	2	1	1	2	4	3	4	4	
	avec vent violent	49 jours	6	5	5	5	3	2	2	3	2	3	5	8	

Données complémentaires

			J	F	M	A	M	JN	JL	A	S	O	N	D
OLORON-SAINTE-MARIE	Temp. min. (Moyenne 7.6) Temp. max. (Moyenne 18.2) Pluie : total 128 cm		2 11 13	3 13 9	4 14 10	6 16 11	9 20 12	12 23 11	14 26 7	14 25 9	12 24 10	8 20 10	4 14 11	2 11 15
POINTE DE SOCOA (entre Hendaye et Saint-Jean-de-Luz)	Temp. min. (Moyenne 9.9) Temp. max. (Moyenne 17.3) Pluie : total 148 cm		5 12 14	5 13 10	6 14 10	8 15 11	11 18 11	14 21 9	16 23 7	16 23 12	14 22 16	11 19 15	8 15 16	6 13 17
SAINTE-PALAIS	Temp. min. (Moyenne 7.8) Temp. max. (Moyenne 19.1) Pluie : total 120 cm		2 12 12	3 13 9	4 16 9	6 18 10	9 22 9	12 24 8	15 27 5	14 26 9	12 25 11	9 21 11	5 15 12	3 12 15
LAGOR (près de LACQ)	Temp. min. (Moyenne 8.6) Temp. max. (Moyenne 17.5) Pluie : total 113 cm		3 11 11	4 12 9	5 14 8	7 16 10	10 19 9	13 22 9	15 25 5	15 24 8	13 23 10	9 19 10	6 14 9	4 11 14
ACCOUS (vallée d'Aspe)	Temp. min. (Moyenne 5.8) Temp. max. (Moyenne 15.8) Pluie : total 158 cm		0 8 17	1 10 11	2 13 12	4 14 14	7 18 14	10 21 11	12 23 7	12 23 10	10 22 11	7 17 13	3 12 16	1 9 22
LARUNS (vallée d'Ossau)	Temp. min. (Moyenne 6.0) Temp. max. (Moyenne 16.3) Pluie : total 171 cm		0 9 21	1 10 14	2 13 14	4 15 14	8 18 15	11 21 11	13 24 7	12 24 9	11 22 11	7 18 14	3 12 16	1 10 25
DANCA	Temp. min. (Moyenne 7.4) Temp. max. (Moyenne 17.3) Pluie : total 183 cm		3 10 22	3 11 16	4 14 15	6 16 17	9 20 13	11 23 10	13 25 6	13 24 10	13 23 11	8 18 16	5 13 20	3 10 27

¹ Source Gerea – Vallon d'Accous Bedous – Prétude d'aménagement foncier – septembre 1999

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A. GEOMORPHOLOGIE DU TERRITOIRE

A

b) Hydrographie

Le réseau hydrographique est directement lié au relief (nombreuses sources) et à la fonte des glaciers qui alimente les Gaves et notamment le Gave d'Aspe et le Gave d'Ansabère, qui traversent la commune du sud au nord.

De nombreux affluents alimentent le Gave, notamment avec quatre principaux cours d'eau traversant chacun une commune :

- l'Arricq dans la commune d'Osse-en-Aspe
- le Malugar dans la commune de Lees-Athas
- la Berthe dans la commune d'Accous : c'est un cours d'eau majeur avec une largeur d'environ 6 m et une hauteur de berge atteignant 3 m, notamment en aval de la RN 134 où la végétation en berge (ripisylve) est dense et permet notamment d'assurer un bon maintien des berges.
- le Gabarret ou gave d'Aydius dans la commune de Bedous : ce cours d'eau est relativement important, 15 m de largeur.

Le ruisseau du Labadie marque une vallée qui traverse le plateau de Lhers.

Des ruisseaux plus petits alimentent également le gave.

Le relief et le sol qui définissent la force d'érosion des cours d'eau, créent des façonnages particuliers sur leur parcours à l'image des torrents, chutes d'eau et cascades, ravins...

Ces ruisseaux à écoulement continu sont alimentés, pour partie, par un réseau de fossés qui assainit les terres agricoles et les zones d'habitations.

c) Bassins hydrographiques

Le bassin versant général est celui gave d'Aspe. Les affluents secondaires peuvent toutefois faire l'objet de sous-bassins versants.

Cours d'eau	Surface du bassin versant (km ²)	Débit de crue décennal (m ³ /s)	Débit de crue centennal (m ³ /s)
Gave d'Aspe ²	366.5	300	540
La Berthe ³	17.9	30.3	74.4

² Source SOGREAH 1998

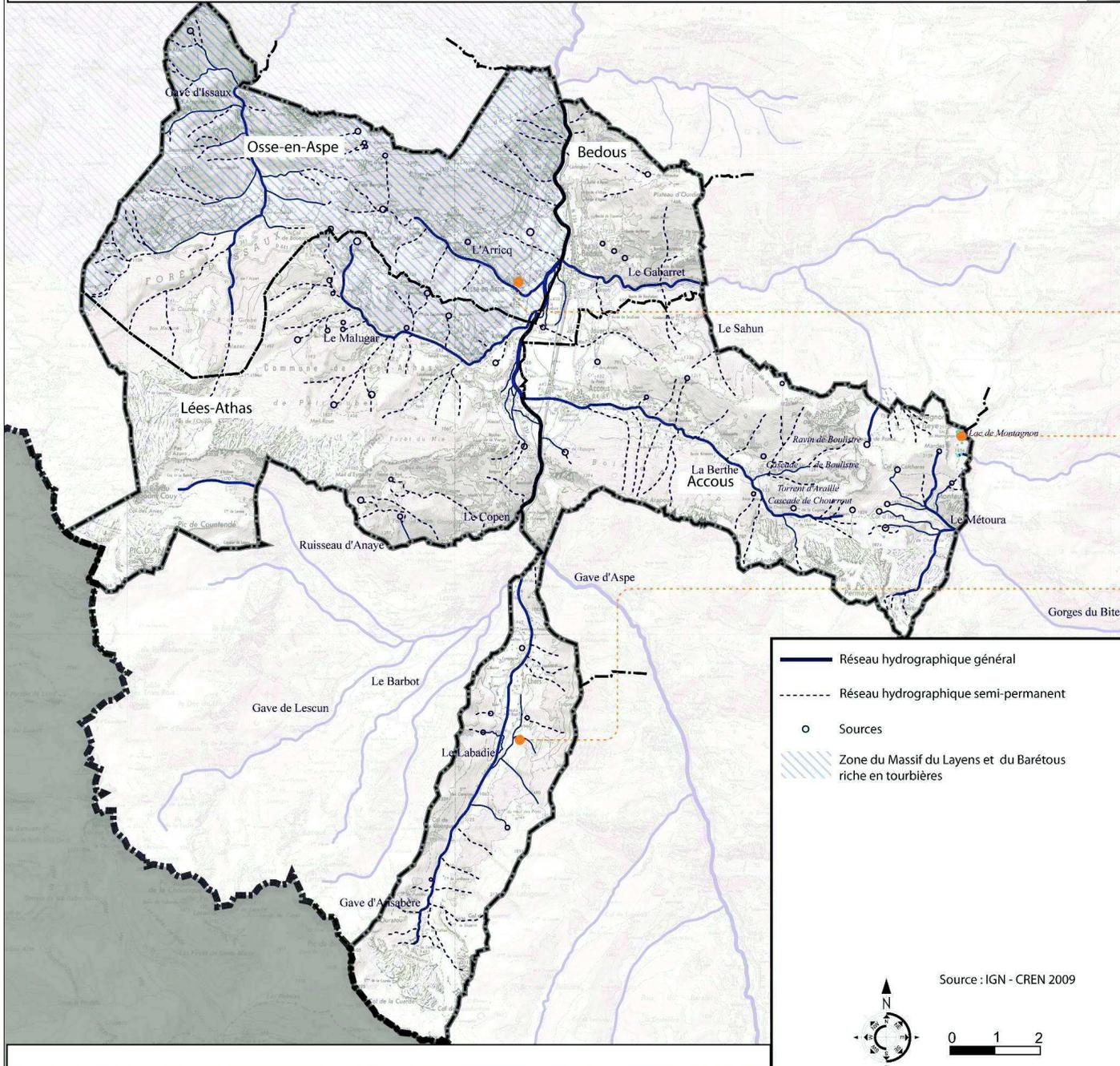
³ Source DDAF Pyrénées-Atlantiques 1998

PLU_Accous / Bedous / Léés-Athas
Document d'urbanisme_Osse-en-Aspe

Pays-Cités
Colette MAGNOU
urbaniste OPQU - architecte DPLG



Site&Architecture
Agnès LIQUARD
architecte DPLG & urbaniste qualifié OPQU



- Réseau hydrographique général
- Réseau hydrographique semi-permanent
- Sources
- Zone du Massif du Layens et du Barétous riche en tourbières



Source : IGN - CREN 2009



RESEAU HYDROGRAPHIQUE



Le ruisseau de l'Arriq qui traverse la commune d'Osse-en-Aspe



Les petits ruisseaux et leur végétation riveraine soulignent les dénivelés et marquent le paysage



Lac d'altitude du Montagnon, jalonnant un chemin de randonnée

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

B LES MILIEUX NATURELS INTRODUCTION¹

B

Les milieux naturels du Vallon de Bedous bénéficient d'une position de carrefour entre des ensembles naturels contrastés. La géomorphologie du territoire se caractérise par la présence successive d'une topographie de plaine, d'espace collinaire, et de montagne.

Ces différents espaces sont traversés par un réseau de cours d'eau permettant la réalisation de nombreux échanges de faune sauvage entre ces différents milieux : le gave d'Aspe et ses affluents majeurs (l'Arricq, la Berthe, le Malugar, le Gabarret et le Labadie) assurent la fonction majeure de continuité écologique. Il résulte de cette géographie contrastée une richesse floristique et faunistique de grande qualité, faisant référence internationale avec la présence d'espèces halieutiques migratrices telles que le saumon atlantique.

Le Vallon de Bedous possède donc un patrimoine écologique particulièrement riche, mais inégalement connu et protégé. Les *tourbières basses alcalines*, les *landes humides atlantiques tempérées* ou encore les forêts galeries (aux abords des saligues), sont des milieux remarquables peu connus du public et ne faisant pas l'objet de protection systématique.

Cet intérêt patrimonial a été reconnu et peut être identifié selon plusieurs critères définis dans la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et flore sauvage.

- **annexe I** : Types d'**habitats naturels** d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de ZSC (Zone Spéciales de Conservation)
- **annexe II** : **Espèces animales et végétales** communautaires dont la conservation nécessite la désignation de Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- **annexe III** : Critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme SIC (Site d'Importance Communautaire) et désigné comme ZSC
- **annexe IV** : **Espèces animales et végétales** d'intérêt communautaires qui nécessitent une protection stricte.
- **annexe V** : **Espèces animales et végétales** d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesure de gestion
- **annexe VI** : Méthodes et moyens de capture et de mise à mort et modes de transport interdits

Les zones les plus sensibles ou les plus représentatives font ainsi l'objet d'un classement (ce recensement constitue un inventaire), pouvant aller jusqu'à l'application d'une réglementation spécifique, ayant pour objet la préservation, la protection ou la mise en valeur.

¹ Source : AUDAP + DIREN

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

B LES MILIEUX NATURELS

1 LES INVENTAIRES DES MILIEUX ET ESPECES NATURELS : ZNIEFF¹

B.1

a) Cadre institutionnel

Les Zones Naturelles d'Intérêt Floristique et Faunistique sont des inventaires scientifiques dont la fonction est d'identifier les secteurs du territoire national les plus riches ou représentatifs sur le plan écologique.

Elles ont été créées en 1982, avec l'inventaire du Ministère de l'Environnement, dont l'objectif était la connaissance du patrimoine naturel de la France, en vue du respect des grands équilibres écologiques. Cette compétence d'inventaire revient aujourd'hui aux DIREN.

Les ZNIEFF sont un outil de connaissance de la valeur écologique des milieux naturels, et n'ont de ce fait aucune valeur juridique ou normative. Sans être opposables, elles peuvent toutefois constituer un outil d'aide à la décision en servant de référence pour l'administration et pour le juge.

La circulaire n°91-71 du 14 mai 1991 définit deux catégories de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I : elles correspondent à des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- - Les ZNIEFF de type II : elles concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, avec des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

b) Les ZNIEFF de type I

Le territoire d'étude recense 5 ZNIEFF de type I

- Massif calcaire du Pic Roumandares, du Pic de Lourlene, du Pic du Mailh Massibe, des Bois d'Aran et de Gey
- Massif du Pic de Sesques
- Rive gauche et de la haute Vallée d'Aspe
- Massif karstique du Pic d'Anie
- Forêt d'Issaux, Pic Soulaing, Soum d'Ire et Pic du Layens

La commune de d'Osse-en-Aspe est concernée par deux ZNIEFF de type 1

- N 6607 0001 « Massif karstique du Pic d'Anie »

- N 6607 0002 « Forêt d'Issaux, Pic Soulain, Soum d'Ire et Pic du Layens »

a) Les ZNIEFF de type II

Le territoire d'étude recense 2 ZNIEFF de type II

1- Vallée d'Aspe (N°6606)

Vaste espace de plusieurs milliers d'hectares doit son intérêt au système agropastoral qui a façonné les paysages actuels et qui reste encore actif malgré son relatif déclin. La grande diversité des situations géologiques et des modalités d'occupation et d'utilisation de l'espace ont permis d'abriter une flore et une faune diversifiées, abritant nombre d'espèces montagnardes rares et/ou endémiques

2- Réseau hydrographique du Gave d'Oloron et de ses affluents (N°6696)

Peu touché par les aménagements et les pollutions, le Gave d'Aspe est encore soumis au régime pluvio-nival. S'écoulant sur un lit de blocs, de galets et de graviers, il constitue un habitat très favorable aux salmonidés, notamment en période de reproduction (frayères). Il accueille, en particulier le saumon atlantique, le desman des Pyrénées et l'Euprocte des Pyrénées.

Le site du Muséum National d'Histoires Naturelles détaille chacun de ces sites : www.inpn.mnhn.fr

La commune d'Osse-en-Aspe est concernée par ces deux ZNIEFF de type 2

N 6606 « Vallée d'Aspe »

¹ Source AUDAP

N 6696 « Réseau hydrographique du gave d'Oloron et ses affluents »



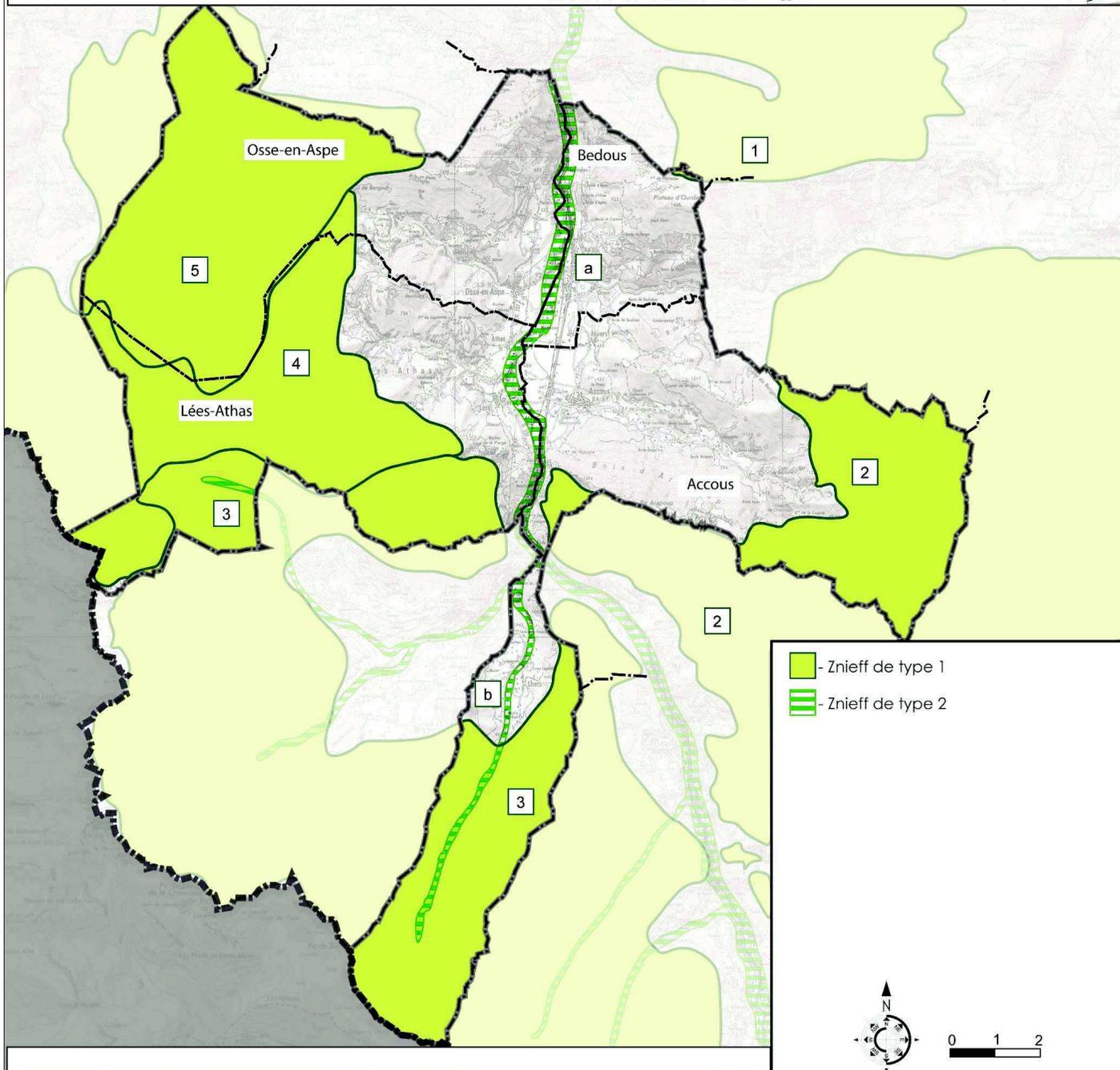
LES ZONAGES D'INVENTAIRES ENVIRONNEMENTAUX

- Znieff de type 1

- 1** n° 66060002 : Massif calcaire du Pic Roumandares, du Pic de Lourlene, du Pic Mailh Massibe, des Bois d'Aran et de Gey
- 2** n° 66040004 : Massif du Pic de Sesques
- 3** n° 66060001 : Rive gauche de la Haute Haute Vallée d'Aspe
- 4** n° 66070001 : Massif karstique du Pic d'Anie
- 5** n° 66070002 : Forêt d'Issaux, Pic Soulaing, Soum d'Ire et Pic du Layens

- Znieff de type 2

- a** n° 6696 : Réseau hydrographique du Gave d'Oloron et de ses affluents
- b** n° 6606 : Vallée d'Aspe



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

B LES MILIEUX NATURELS

2 LES INVENTAIRES SPECIFIQUES DE L'AVIFAUNE : LES ZICO¹

B.2

a) Cadre réglementaire

La définition d'une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) fait suite à un inventaire scientifique dressé en application d'un **programme international** de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages.

L'appellation ZICO est donnée suite à l'application d'un ensemble de critères définis à un **niveau international**. Pour être classé comme ZICO, un site doit remplir au moins une des conditions suivantes :

- pouvoir être l'habitat d'une certaine population d'une espèce internationalement reconnue comme étant en danger ;
- être l'habitat d'un grand nombre ou d'une concentration d'oiseaux migrateurs, d'oiseaux côtiers ou d'oiseaux de mer ;
- être l'habitat d'un grand nombre d'espèces au biotope restreint.

Les critères de sélection font intervenir des seuils chiffrés, en nombre de couples pour les oiseaux nicheurs et en nombre d'individus pour les oiseaux migrateurs et hivernants. De façon générale, les ZICO doivent aussi permettre d'assurer la conservation et la gestion des espèces.

La Birdlife International élabore en 1985, à la demande de la **Communauté économique européenne**, une liste de sites prioritaires à protéger. En 1989, un répertoire des ZICO en Europe a été publié.

L'inventaire scientifique des ZICO fut confié en 1990 par le Ministère de l'Environnement au bureau d'études Ecosphère et à la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Ce travail d'inventaire est reporté sur des cartes à l'échelle du 1/100.000^{ème} qui représentent des territoires abritant des effectifs significatifs d'oiseaux, que ce soit des espèces nicheuses, hivernantes ou erratiques. Une liste de 157 sites a alors pu être établie.

Cet inventaire constitue donc une source d'informations précieuse sur le statut des espèces d'oiseaux et les habitats qu'elles occupent, mais aussi sur les dangers qui les menacent et les mesures à prendre pour les préserver.

Les ZICO sont l'outil de référence de la France pour la mise en œuvre de ses engagements internationaux conformément à la Directive européenne oiseaux 79/409 de 1979 en matière de désignation en **Zone de Protections Spéciales (ZPS)** d'un ensemble de sites nécessitant des **mesures de gestion ou(et) de protection des populations d'oiseaux**.

Le site d'étude recoupe 3 Zones importantes pour la conservation des oiseaux. Ces zones sont localisées essentiellement sur les zones rocheuses les plus hautes, c'est-à-dire à l'est et à l'ouest.

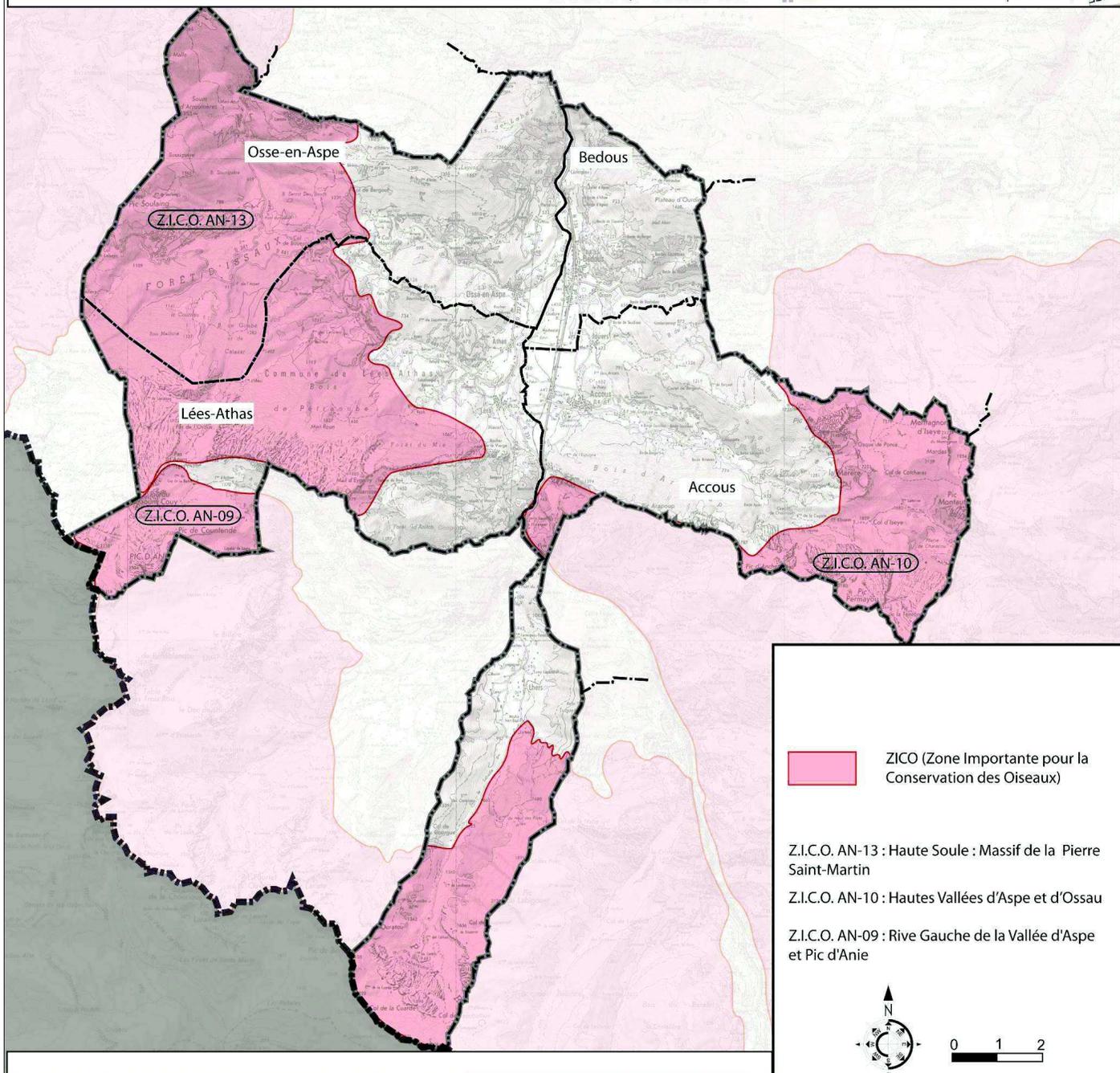
Trois critères principaux ont permis de classer ces sites en Zones Spéciales de Conservation :

- La nidification de rapaces rupestres
- La nidification régulière de certaines espèces en forêt
- La présence d'au moins 3 espèces figurant à l'Annexe I (espèces les plus menacées) pour leur reproduction ou leur hivernage

b) Liste des 3 Zones importantes pour la conservation des oiseaux

- ZICO AN-09 : Rive Gauche de la Vallée d'Aspe et Pic d'Anie
- ZICO AN-10 : Hautes vallées d'Aspe et d'Ossau
- ZICO AN-13- Haute Soule : Massif de la Pierre Saint-Martin

¹ (SOURCE DIREN)



LES ZONAGES D'INVENTAIRES ENVIRONNEMENTAUX

Z.I.C.O. AN-09 : Rive Gauche de la Vallée d'Aspe et Pic d'Anie :

- Nidification de rapaces rupestres
- Le Pic à dos blanc *Dendrocopos leucotos* est nicheur en forêt
- La ZICO abrite un effectif significatif de plus de 3 espèces de l'Annexe I pour leur reproduction ou leur hivernage
- > La ZICO est qualifiée pour une désignation au titre des ZPS, notamment du fait de la nidification régulière de rapaces rupestres et du Pic à dos blanc.

Z.I.C.O. AN-10 : Hautes Vallées d'Aspe et d'Ossau :

- La nidification de rapaces rupestres
- La présence de plusieurs couples de Gypaète barbu *Gypaetus barbatus*
- Le Pic à dos blanc *Dendrocopos leucotos* est nicheur en forêt
- Grand Tétras *Tetrao urogallus* et Bruant ortolan *Emberiza hortulana* sont nicheurs
- Les effectifs nicheurs du Crave à bec rouge *Pyrrhocorax pyrrhocorax* sont proches du 1% de la population biogéographique
- La ZICO abrite un effectif significatif de plus de 3 espèces de l'Annexe I pour leur reproduction ou leur hivernage
- > la ZICO est qualifiée pour une désignation au titre des ZPS, notamment du fait de la nidification régulière de rapaces rupestres et du Pic à dos blanc.

Z.I.C.O. AN-13 : Haute Soule : Massif de la Pierre Saint-Martin :

- La nidification de rapaces rupestres
- La présence de plusieurs couples de Gypaète barbu *Gypaetus barbatus*
- Le Pic à dos blanc *Dendrocopos leucotos* est nicheur en forêt
- La ZICO abrite un effectif significatif de plus de 3 espèces de l'Annexe I pour leur reproduction ou leur hivernage
- > la ZICO est qualifiée pour une désignation au titre des ZPS, notamment du fait de la nidification régulière de rapaces rupestres et du Pic à dos blanc.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

B LES MILIEUX NATURELS

3 LES ZONES HUMIDES¹

B.3

Démarche dans le cadre de la directive habitats

Les zones humides sont des écosystèmes de transition entre le milieu aquatique continental et le milieu marin ; ils constituent une zone tampon. Ces écosystèmes abritent une grande diversité biologique tant au niveau de la flore que de la faune. Bien que ces soient les écosystèmes les plus productifs en terme de biomasse, ces milieux ont longtemps été considérés comme insalubres et inutiles¹. Il en résulte une forte diminution due aux assèchements et aux drainages qu'ils ont subis (environ 67% des zones humides de France ont disparu entre 1900 et 1993).

Depuis 1986 avec la convention Ramsar et sa ratification en France, les nombreux avantages et ses divers intérêts biologiques apparaissent de plus en plus évidents et leur protection et leur restauration se font de plus en plus importantes. C'est en 1992 que la loi française intègre la protection des zones humides et que des actions de protection et de restauration sont entreprises en application de la « directive habitats » et de la « directive pour la faune ». Une des actions les plus connues est la mise en place du réseau européen Natura 2000.

La convention RAMSAR signé en 1971 en Iran a pour but de protéger les zones humides au niveau international. Les articles 1.1 et 1.2 donnent une définition large. Les zones humides sont selon la convention « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eaux marines dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

L'article 2.1 rajoute que les zones humides pourront inclure des zones de rives ou de côtes adjacentes à la zone humide et des îles ou des étendues d'eau marine d'une profondeur supérieure à six mètres à marée basse, entourées par la zone.

La convention ajoute à cette définition de type juridique une longue liste d'écosystèmes et de milieux créés par l'homme concernés par cette convention.

La France signataire de la convention Ramsar, a également pris des mesures nationales pour la protection des zones humides, en 1992 est adoptée la **loi sur l'eau** qui définit les zones humides comme « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Intégrer la protection des zones humides dans la législation française a pour conséquence **la mise en place d'outils nationaux et régionaux** pour son application. C'est dans l'objectif de répondre aux exigences de la loi sur l'eau que les **SDAGE et SAGE** ont été réalisés à l'échelle du bassin, permettant l'inventaire des zones humides.

La convention RAMSAR répertorie 30 groupes de zones humides naturelles et neuf groupes de zones humides artificielles qu'il est possible de regrouper en 5 grands systèmes : les estuaires, le milieu marin, le milieu riverain, le milieu palustre et le milieu lacustre.

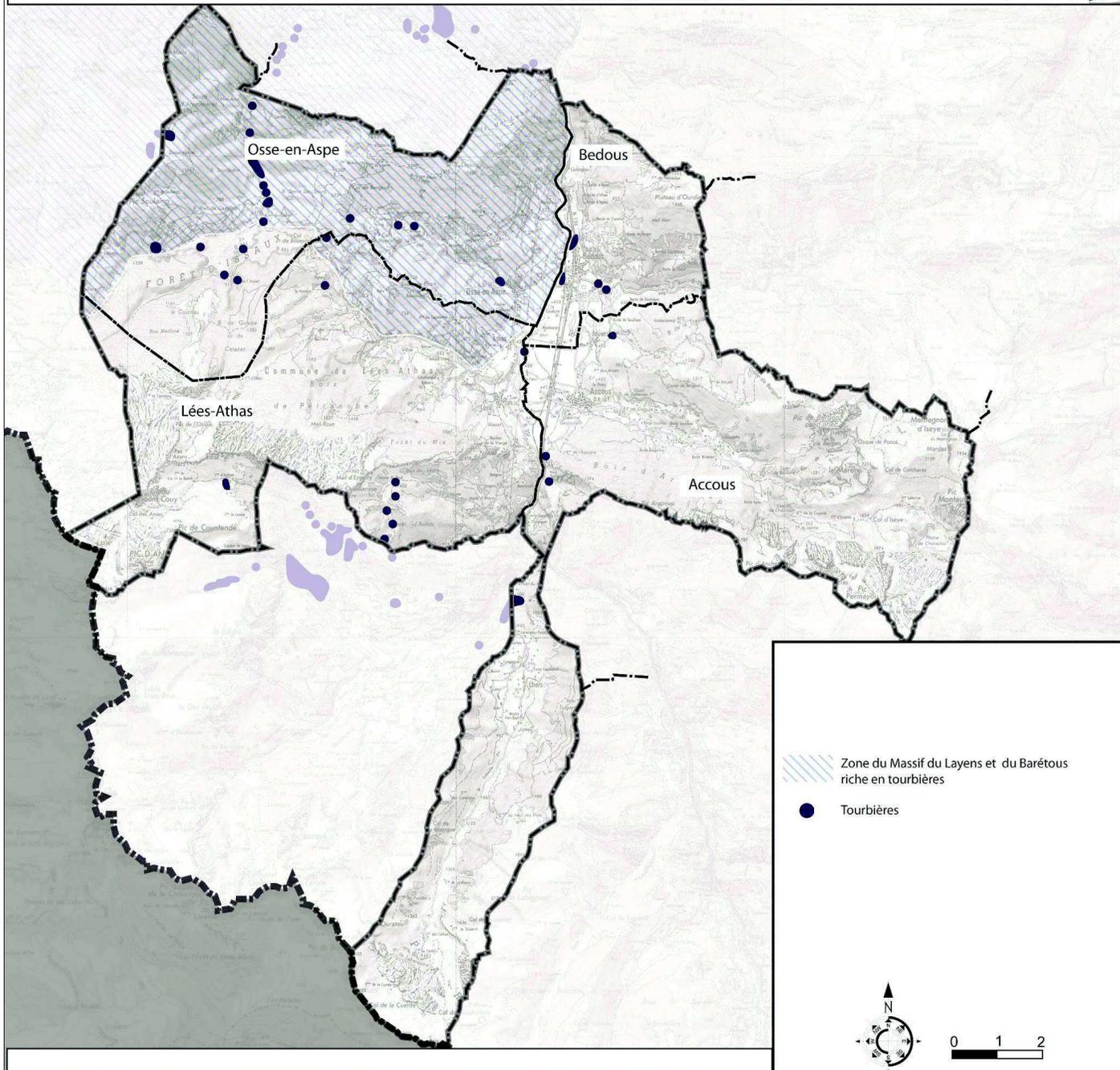
La zone évoquée concerne le massif à tourbières de Layens-Issarbe-Baretous-Madeleine, le Layens et le Barétous étant des zones géographiques se situant au nord-ouest de la commune de Osse-en-Aspe.

¹ Source : DIREN +CREN (Conservatoire Régional des Espaces Naturels) + CFEN (Conservatoire D'espaces naturels) + Observatoire de l'eau des Pays de l'Adour 2005



ZONES HUMIDES

Directives habitats



LES ZONAGES D'INVENTAIRES
ENVIRONNEMENTAUX

- Espèces floristiques concernées

Sphagnum angustifolium
SPHAGNACEESSphagnum girgensohnii
SPHAGNACEESSphagnum magellanicum
SPHAGNACEESSphagnum quiquefarium
SPHAGNACEESSphagnum russowii
SPHAGNACEESSphagnum fallax
SPHAGNACEESJonc rude
Juncus squarrosus
JUNCACEESJonc rude - détail inflorescence
Juncus squarrosus
JUNCACEESNarthécie ossifrage
Narthecium ossifragum
NARTHECIACEESTrompette de Méduse
Narcissus bulbocodium
AMARYLLIDACEESBruyère cantabrique
Daboecia cantabrica
ERICACEESRossolis intermédiaire
Drosera rotundifolia
DROSERACEESLycopode officinal
Lycopodium clavatum
LYCOPODIACEESLycopode des Alpes
Diphasiastrum alpinum
LYCOPODIACEESLycopode des tourbières
Lycopodiella inundata
LYCOPODIACEES

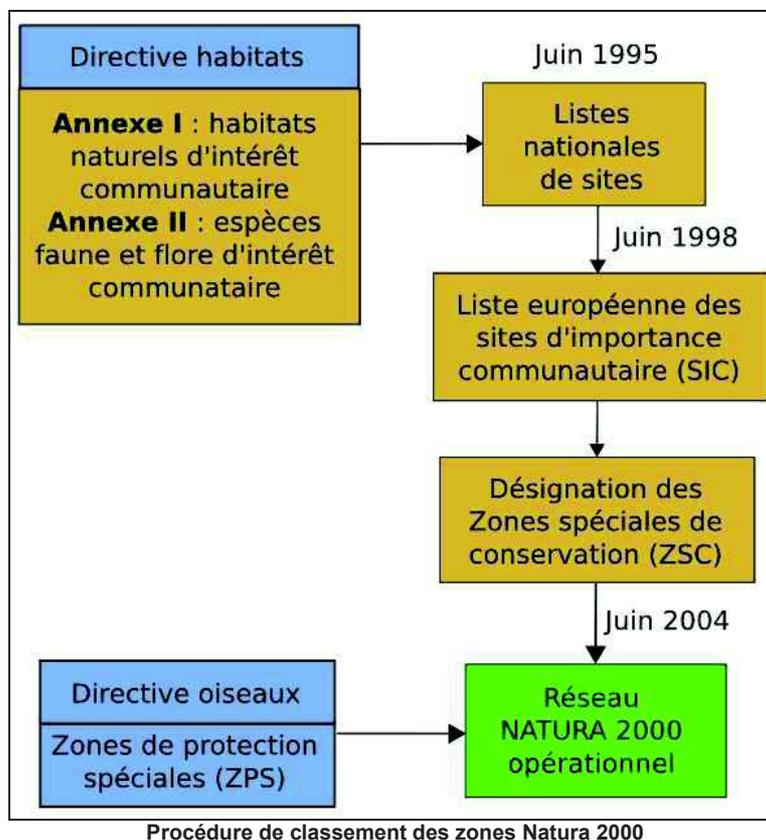
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

B LES MILIEUX NATURELS

4 LE RESEAU NATURA 2000 (PROGRAMME DE GESTION)

B.4

a) Cadre institutionnel



Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe par la **constitution d'un réseau des sites naturels** les plus importants. La préservation des espèces protégées et la conservation des milieux visés passent essentiellement par le **soutien des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder** jusqu'à ce jour.

Le réseau Natura 2000 est constitué de sites désignés pour assurer la conservation de certaines **espèces d'oiseaux (Directive « Oiseaux » de 1979)** et de sites permettant la conservation de **milieux naturels et d'autres espèces (Directives « Habitat » de 1992)**.

L'enjeu majeur est viabiliser ce réseau dans le cadre du choix français s'appuyant sur la **concertation et la contractualisation**. Un lien trimestriel entre les gestionnaires est publié par la DREAL

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT B LES MILIEUX NATURELS 4 LE RESEAU NATURA 2000 (PROGRAMME DE GESTION)	B.4
--	------------

Ce réseau écologique concerne :

- les **habitats naturels d'intérêt communautaire**, qu'ils soient en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle, qu'ils disposent d'une aire de répartition réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte. Les types d'habitats concernés sont mentionnés à l'annexe I de la Directive.
- les **habitats abritant des espèces d'intérêts communautaires**, qu'elles soient en danger, vulnérables, rares ou endémiques ; les espèces concernées sont mentionnées à l'annexe II de la Directive.
- les **éléments de paysage** qui, par leur structure linéaire et continue, sont essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange génétique d'espèces sauvages.

b) Modalités de mise en œuvre

Sur chaque site, un **document d'objectifs (DOCOB)**, document d'orientation et de gestion, est élaboré, encore non validés à ce jour sur les sites en cours.

La conduite de la rédaction du DOCOB est menée sous la responsabilité de l'État en partenariat avec les gestionnaires et usagers du territoire, les représentants des collectivités territoriales concernées, les scientifiques, les représentants des associations de protection de la nature dans le cadre d'un comité de pilotage.

Ce comité de pilotage peut désormais être présidé par le représentant d'une des collectivités territoriales et le document d'objectifs peut être élaboré par une collectivité territoriale.

Les mesures de gestion proposées devront être contractualisées avec les différents partenaires volontaires concernés : gestionnaires et/ou acteurs du territoire, par le biais de contrats.

L'État français a privilégié cette voie contractuelle sans exclure les autres moyens de protection (réglementaire, foncier,...) pour éviter toute détérioration de site.

Un développement durable passe par une appréciation fine des programmes et projets d'aménagement affectant les espaces du réseau Natura 2000. A cette fin, **un régime d'évaluation des incidences** a été prévu.

L'évaluation d'incidence, qui s'insère dans les régimes d'autorisation ou d'approbation existants, a pour objet de vérifier la compatibilité des programmes et projets d'aménagement avec les objectifs de conservation des sites Natura 2000.

En cas d'incidence notable sur cette conservation, des mesures d'atténuation doivent être prévues, ou bien le projet doit être déplacé. Si aucune de ces solutions n'est possible ou efficace des mesures compensatoires doivent être prévues et mises en œuvre.

Au regard de cette évaluation, l'État pourra refuser les projets, les soumettre à des conditions particulières ou les autoriser si les enjeux de conservation des sites ne sont pas menacés.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

B LES MILIEUX NATURELS

4 LE RESEAU NATURA 2000 (PROGRAMME DE GESTION)

B.4

c) Les sites du réseau Natura 2000

Le territoire du Vallon de Bedous est concerné par 4 sites correspondant au Gave d'Aspe et une partie de ses affluents, les reliefs de la Haute Vallée d'Aspe, le Massif du Layens et les Montagnes du Barétous . Une fiche détaillant chaque site est disponible sur le site du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et indique le ou les milieux protégés au titre de Natura 2000 : www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html

- | | |
|--|-------------------|
| › Le Gave d'Aspe et le Lourdios | (SIC FR 7200792) |
| › Les Hautes Vallées d'Aspe et d'Ossau | (ZPS FR7210087) |
| › Le Massif du Layens | (SIC FR 7200747) |
| › Les Montagnes du Barétous | (SIC FR 7200749) |
| › Le Massif du Montagnon | (SIC FR 7200745) |
| › Le Massif de Sesques et de l'Ossau | (SIC FR 72000746) |

La commune d'Osse-en-Aspe est concernée par trois sites Natura 2000 (sites reconnus d'importance communautaire (SIC) Directive habitats :

- | | |
|--|-------------------------|
| - Le Gave d'Aspe et le Lourdios | (SIC FR 7200792) |
| - Les Montagnes du Barétous | (SIC FR 7200749) |
| - Le Massif du Layens | (SIC FR 7200747) |

On note sur Osse, deux Zones de protection spéciales (Directives Oiseaux) dans lesquelles sont définies des mesures de protections adaptées garantissant la pérennité des populations d'oiseaux et de leurs habitats :

ZPS FR 7212007 « site Natura 2000 Eth Thuron des Aureys »

ZPS FR 7212008 « site Natura 2000 Haute Soule : Massif de la Pierre St Martin »

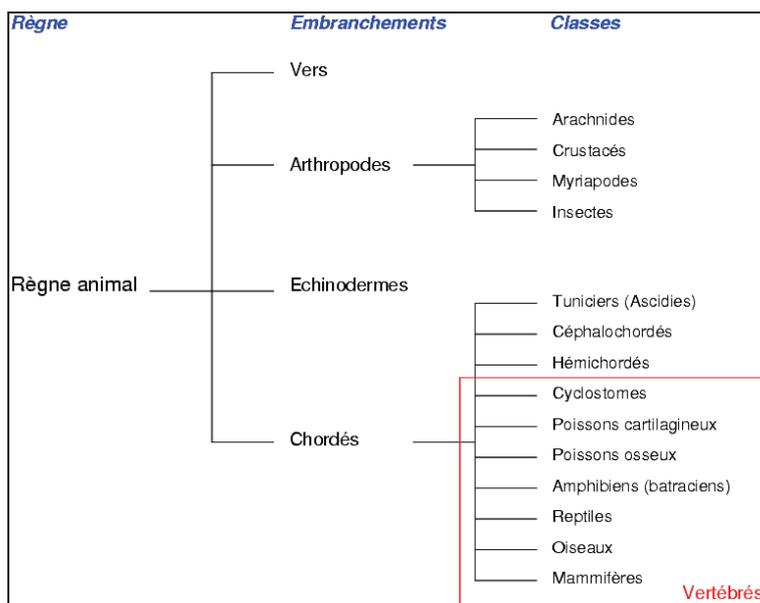
- une zone de nourrissage du Gypaète
- une zone de sensibilité majeure pour le Vautour Percnoptère.

d) Les espèces floristiques et faunistiques concernées prises en compte par le réseau Natura 2000

Voici la liste des espèces animales et végétales protégées au titre de Natura 2000.

Espèces du Règne animal

Les différentes espèces animales protégées au titre Natura 2000 appartiennent à une classification bien précise : le règne animal classifie les espèces du vivant selon son embranchement, sa classe, son ordre, sa famille, son genre et son espèce.



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**B LES MILIEUX NATURELS****4 LE RESEAU NATURA 2000 (PROGRAMME DE GESTION)****B.4****Espèces appartenant à l'embranchement des Arthropodes**

- Classe des **Crustacés** : L'Ecrevisse à patte blanche (*Austropotamobius pallipes*)
- Classe des **Insectes** – Ordre des **Coléoptères** : La Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*)

Espèces appartenant à l'embranchement des Chordés

- Classe des **Poissons** Le Saumon atlantique (*Salmo salar*)
- Classe des **Poissons** Le Chabot (*Cotus gobio*)

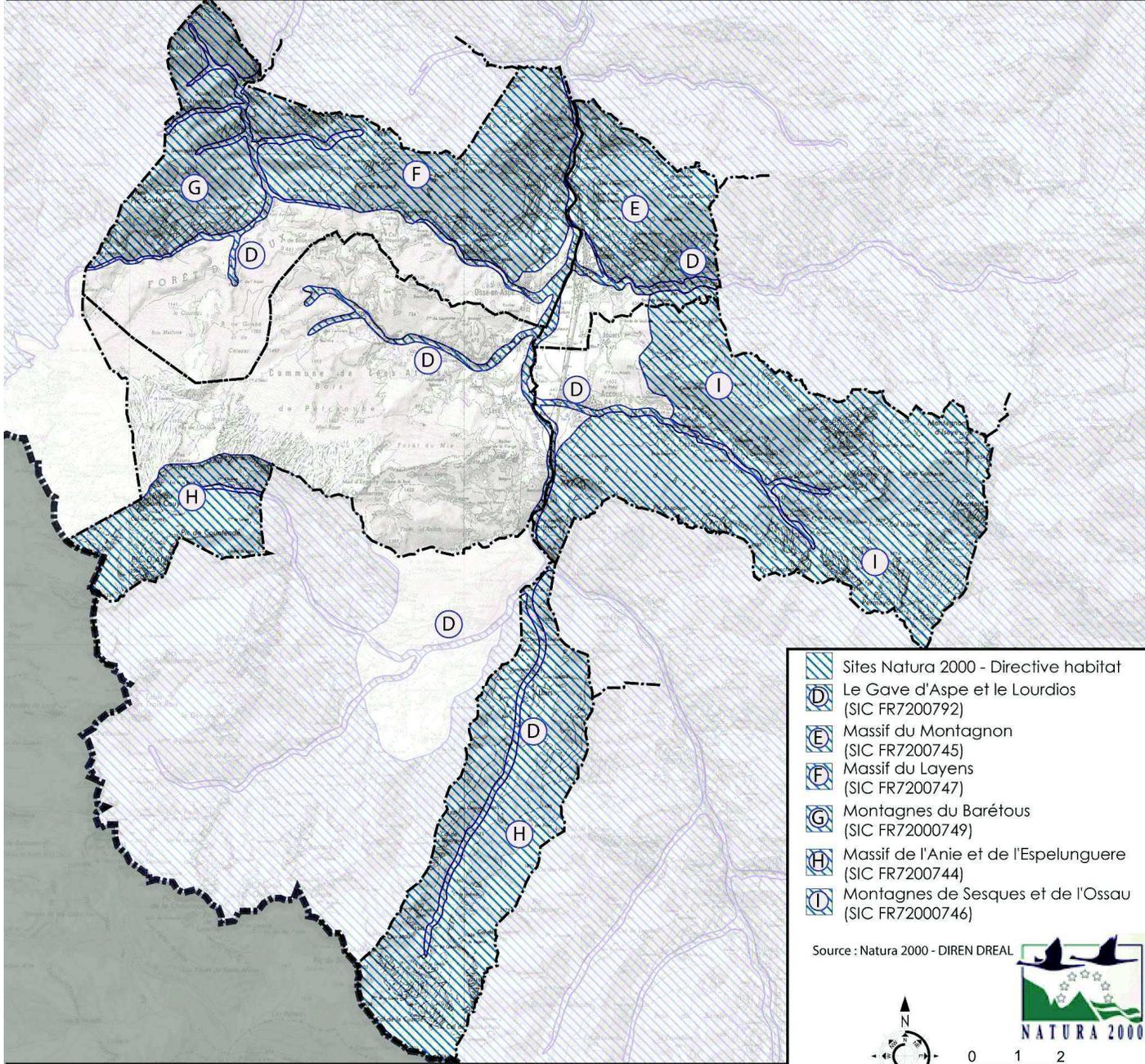
- Classe des **Mammifères** - Ordre des **Insectivores** - Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*)
- Classe des **Mammifères** - Ordre des **Chiroptères** - Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Classe des **Mammifères** - Ordre des **Chiroptères** - Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- Classe des **Mammifères** - Ordre des **Carnivores** - Ours brun (*Ursus arctos*)

- Classe des **Oiseaux** – Ordre des **Falconiformes** (rapaces diurnes) – Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*)
- Classe des **Oiseaux** – Ordre des **Falconiformes** (rapaces diurnes) – Aigle royal (*Aquila chrysaetus*)
- Classe des **Oiseaux** – Ordre des **Falconiformes** (rapaces diurnes) – Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)
- Classe des **Oiseaux** – Ordre des **Falconiformes** (rapaces diurnes) – Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)
- Classe des **Oiseaux** – Ordre des **Falconiformes** (rapaces diurnes) – Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*)
- Classe des **Oiseaux** – Ordre des **Falconiformes** (rapaces diurnes) – Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)
- Classe des **Oiseaux** – Ordre des **Falconiformes** (rapaces diurnes) – Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*)
- Classe des **Oiseaux** – Ordre des **Falconiformes** (rapaces diurnes) – Vautour fauve (*Gyps fulvus*)
- Classe des **Oiseaux** – Ordre des **Falconiformes** (rapaces diurnes) – Aigle de Bonelli (*Hieraaetus fasciatus*)
- Classe des **Oiseaux** – Ordre des **Falconiformes** (rapaces diurnes) – Milan noir (*Milvus nigrans*)
- Classe des **Oiseaux** – Ordre des **Falconiformes** (rapaces diurnes) – Milan royal (*Milvus milvus*)
- Classe des **Oiseaux** – Ordre des **Falconiformes** (rapaces diurnes) – Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*)
- Classe des **Oiseaux** – Ordre des **Falconiformes** (rapaces diurnes) - Vautour fauve (*Gyps fulvus*)
- Classe des **Oiseaux** – Ordre des **Strigiformes** (rapaces nocturnes) : Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*)
- Classe des **Oiseaux** – Ordre des **Strigiformes** (rapaces nocturnes) : Hibou Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*)
- Classe des **Oiseaux** – Ordre des **Piciformes** (Pics) : Pic mar (*Dendrocopos medius*)
- Classe des **Oiseaux** – Ordre des **Piciformes** (Pics) : Pic noir (*Dryocopus martius*)
- Classe des **Oiseaux** – Ordre des **Piciformes** (Pics) : Pic à dos blanc (*Dendrocopos leucotos*)
- Classe des **Oiseaux** – Ordre des **Galliformes** (Gallinacés) : Lagopède alpin (*Lagopus mutus pyrenaicus*)
- Classe des **Oiseaux** – Ordre des **Galliformes** (Gallinacés) : Grand Tetras (*Tetrao urogallus*)
- Classe des **Oiseaux** – Ordre des **Galliformes** (Gallinacés) : Perdrix grise de montagne (*Perdix perdix hispaniensis*)
- Classe des **Oiseaux** – Ordre des **Passeriformes** (Passereaux) : Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*)
- Classe des **Oiseaux** – Ordre des **Passeriformes** (Passereaux) : Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)
- Classe des **Oiseaux** – Ordre des **Columbiformes** : Pigeon colombin (*Columba oenas*) (**oiseau migrateur**)

Espèces du Règne végétal

- Embranchement des **Bryophytes (Mousses)** : Bauxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*)
- Embranchement des **Plantes vasculaires** – Division des **Fougères** : Dryopteris atlantique (*Dryopteris aemula*)
- Embranchement des **Plantes vasculaires** – Division des **Fougères** : Trichomane remarquable (*Trichomanes speciosum*)
- Embranchement des **Plantes vasculaires** – Division des **Fougères** : Hyméphyllum de Tunbridge (*Hymenophyllum brigense*)
- Embranchement des **Plantes vasculaires** – Division des **Fougères** : Asplenium vert (*Crystopteris diaphana*)
- Embranchement des **Plantes vasculaires** – Division des **Plantes à fleurs** : Sabot-de-Vénus (*Cypripedium calceolus*)
- Embranchement des **Plantes vasculaires** – Division des **Plantes à fleurs** : Cirse de Carniole (*Cirsium carniolicum*)
- Embranchement des **Plantes vasculaires** – Division des **Plantes à fleurs** : Aster des Pyrénées (*Aster pyrenaicus*)
- Embranchement des **Plantes vasculaires** – Division des **Plantes à fleurs** : Soldanelle velue (*Soldanella villosa*)
- Embranchement des **Plantes vasculaires** – Division des **Plantes à fleurs** : Prunier du Portugal (*Prunus lusitanica*)
- Embranchement des **Plantes vasculaires** – Division des **Plantes à fleurs** : Bruyère du Portugal (*Erica lusitanica*)
- Embranchement des **Plantes vasculaires** – Division des **Plantes à fleurs** : Valériane officinale (*Valeriana officinalis* ssp. *Hispidula*)

La commune d'Osse-en Aspe abrite le site Natura 2000 SIC « Massif du Layens » pour deux mammifères protégés : le desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) et l'ours brun (*Ursus arctos*)



Source : Natura 2000 - DIREN DREAL



SITES DU RESEAU NATURA 2000

Espèces faunistiques concernées prises en compte

Desman des Pyrénées
(Galemys pyrenaicus)
MAMMIFERES
TALPIDES



Ecrevisse à pattes blanches
(Austropotamobius pallipes)
CRUSTACEES
ASTACIDES



Ours brun
Ursus arctos arctos
MAMMIFERES
URSIDES



Saumon Atlantique
(Salmo salar)
SALMONIDES



Rosalie des Alpes
(Rosalia alpina)
COLEOPTERES
CERAMBIIDES



Chabot
(Cottus gobio)
COTTIDES



Grand Rhinolophe
(Rhinolophus hipposideros)
CHIROPTERE
RHINOLOPHIDES



Petit Rhinolophe
(Rhinolophus ferrum-equinum)
CHIROPTERE
RHINOLOPHIDES



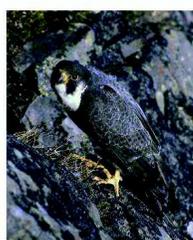
LES ZONAGES D'INVENTAIRES
ENVIRONNEMENTAUX

B Natura 2000 intersectant les propositions de Sites d'Importance Communautaire suivantes :
 FR7200742 : Massif du Moule de Jaout
 FR7200743 : Massif du Ger et duLurien
 FR7200744 : Massif de Sesques et de l'Ossau
 FR7200745 : Massif du Montagnon
 FR7200746 : Massif de l'Anie et d'Espelunguere
 FR7200792 : Le Gave d'Aspe et le Lourdiès
 FR7200793 : Le Gave d'Ossau
 FR7300921 : Gabizos (et vallée d'Arrens, versant sud-est du Gabizos)

- Espèces faunistiques concernées prises en compte
 par le réseau Natura 2000 - ZPSFR210087



Hibou Grand-Duc d'Europe
(Bubo bubo)



Faucon pèlerin
(Falco peregrinus)



Aigle royal
(Aquila chrysaetos)



Bondrée apivore
(Pernis apivorus)



Pie-grièche Ecorcheur
(Lanius collurio)



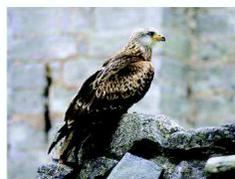
Chevalier guignette
(Actitis hypoleucos)



Perdrix grise des Pyrénées
(Perdix perdix hispaniensis)



Vautour percnoptère
(Neophron percnopterus)



Milan royal
(Milvus milvus)



Milan noir
(Milvus migrans)



Aigle botté
(Hieraetus pennatus)



Lagopède alpin des Pyrénées
(Lagopus mutus pyrenaicus)



Bruant ortolan
(Emberiza hortulana)



Aigle de Bonelli
(Hieraetus fasciatus)



Vautour fauve
(Gyps fulvus)



Gypaète barbu
(Gypaetus barbatus)



Pic noir
(Dryocopus martius)



Chouette de Tengmalm
(Aegolius funereus)



Pic à dos blanc
(Dendrocopos leucotos)



Busard Saint-Martin
(Circus cyaneus)



Circaète Jean-le-Blanc
(Circaetus gallicus)



Merle à plastron
(Turdus torquatus)



Grand Tétraz
(Tetrao urogallus)



Crave à Bec Rouge
(Pyrrhocorax pyrrhocorax)



LES ZONAGES D'INVENTAIRES ENVIRONNEMENTAUX

- Espèces floristiques concernées prises en compte par
le réseau Natura 2000 - ZPSFR210087

MOUSSES



Bauxbaumie verte
Buxbaumia viridis
BUBAUMIACEES

ORCHIDEES



Sabot de Vénus
Cypripedium calceolus
ORCHIDACEES

LES FOUGERES



Dryopteris atlantique
Dryopteris aemula
DRYOPTERIDACEES



Cirse de Carniole
Cirsium carniole
ASTERACEES



Prunier du Portugal
Prunus lusitana
ROSACEES



Trichomane remarquable
Trichomanes speciosum
HYMENOPHYLLACEES



Aster des Pyrénées
Aster pyrenaicus
ASTERACEES



Bruyère du Portugal
Erica lusitana
ERICACEES



Hyménophyllum de Tunbridge
Hymenophyllum brigense
HYMENOPHYLLACEES



Soldanelle velue
Soldanella villosa
PRIMULACEES



Valériane officinale
Valeriana officinalis ssp. *hispidula*
VALERIANACEES



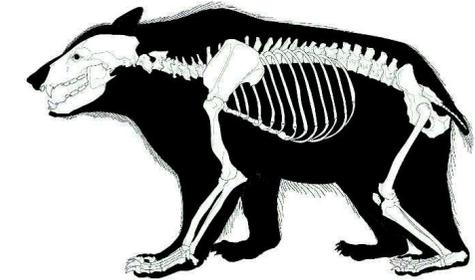
Asplenium vert
Cryptopteris diaphana
CRYPTOPTERIDACEES



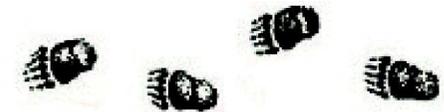
AIRE DE PRESENCE DE L'OURS 1993



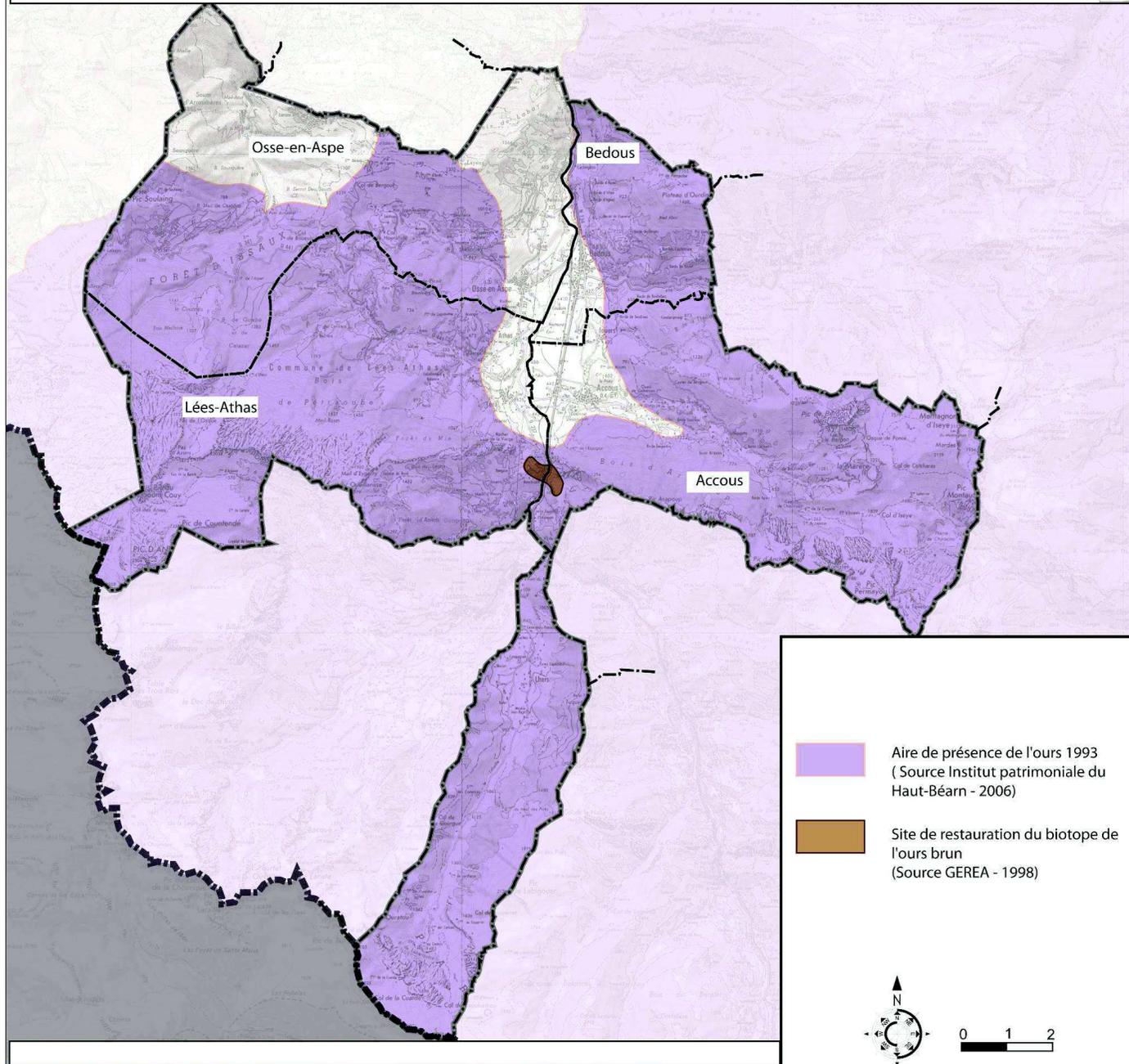
Ursus arctos arctos - Ours brun



Ossature



Empreintes



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

B LES MILIEUX NATURELS

5 LES ZONAGES REGLEMENTAIRES

B.5

L'existence de zonages réglementaires spécifiques permet de révéler la richesse environnementale d'un territoire, ainsi que les menaces éventuelles qui compromettent la pérennité de ce patrimoine.

a) Les différents zonages de protection

- Les protections réglementaires à l'échelon départemental ou régional :
 - Les arrêtés de protection biotope, pris par le préfet de département ;
 - Les parcs naturels régionaux ;
 - Les schémas régionaux de cohérences écologiques
 - Les espèces protégées à l'échelon départemental ou régional.
- Les protections réglementaires à l'échelon national :
 - - **les parcs nationaux (Parc National des Pyrénées) ;**
 - - les réserves naturelles ;
 - - **les forêts de protection ;**
 - - les espèces protégées.

La zone d'étude est concernée par la charte du Parc National des Pyrénées et par les forêts de protection.

a) Le Parc National des Pyrénées

Le Parc National des Pyrénées a été créé en 1997. En s'appuyant sur ses richesses naturelles, culturelles et paysagères, le parc souhaite développer un projet de territoire (loi de 2006).

Dans cette optique de nouvelle politique concertée de protection et de développement durable, un « *décret de 2009 a été consacré au cadre réglementaire de la zone cœur et mis en place les organes de gouvernance du Parc National des Pyrénées avec une participation des élus locaux et de personnalités qualifiées locales* »¹.

« *Les objectifs et les orientations seront mis en œuvre durant les quinze prochaines années.* »

Les communes sont libres d'adhérer ou non à cette charte.

La concrétisation de cette charte est prévue pour début 2013, « *l'adhésion des communes à cette charte est encore à l'état de projet* ».

La commune d'Osse-en-Aspe est située dans la zone optimale d'adhésion du Parc national des Pyrénées

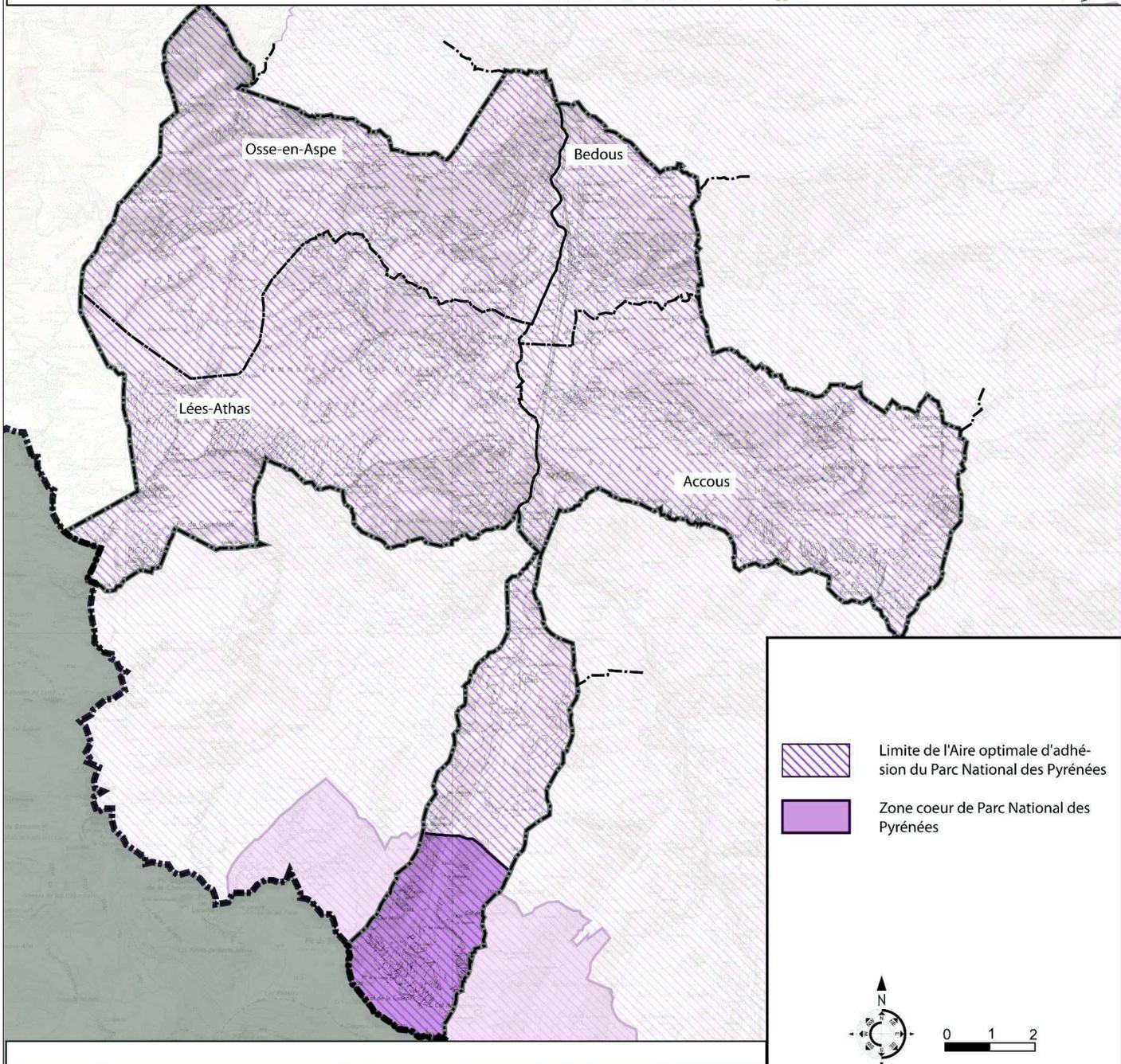
¹ Source : André Berdou – Avant Propos – Charte du Parc National des Pyrénées – Septembre 2011

PLU_Accous / Bedous / Lées-Athas
Document d'urbanisme_Osse-en-Aspe

Pays-Cités
Colette MAGNOU
urbaniste OPQU - architecte DPLG



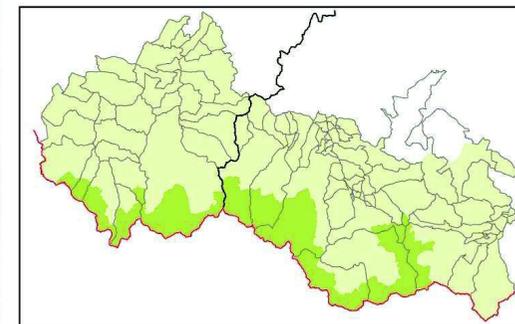
Site&Architecture
Agnès LIQUARD
architecte DPLG & urbaniste qualifié OPQU



LES ZONAGES REGLEMENTAIRES LE PARC NATIONAL DES PYRENEES



Logo du PNP



Limites du PNP



Paysages des Pyrénées



Paysages des Pyrénées

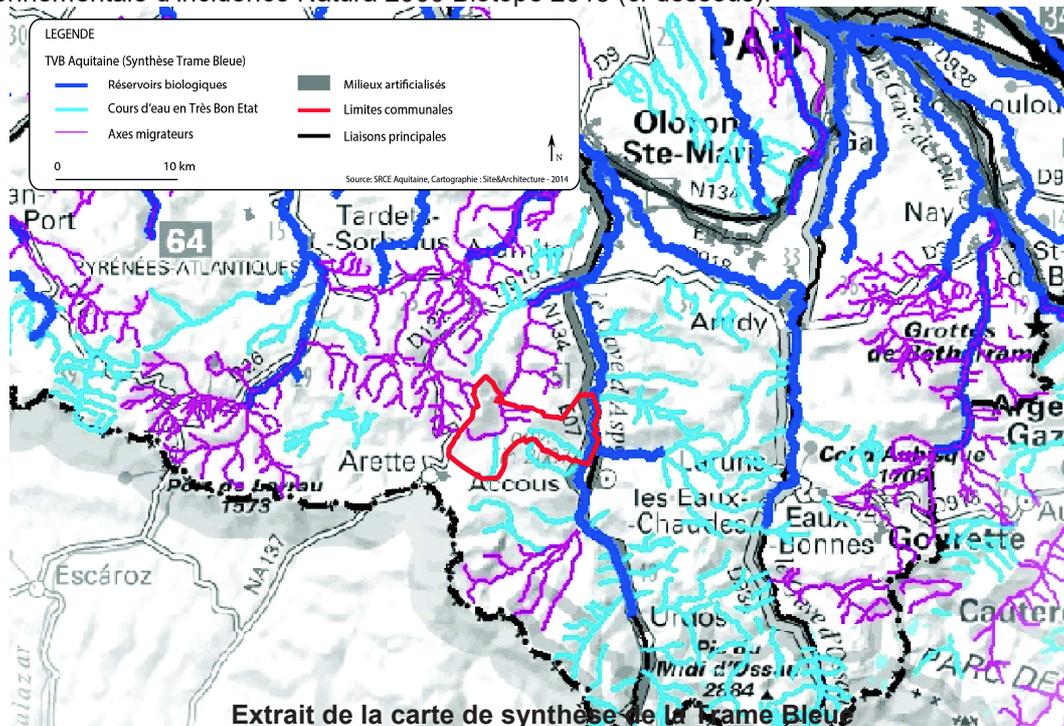
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

B LES MILIEUX NATURELS 5 LES ZONAGES REGLEMENTAIRES

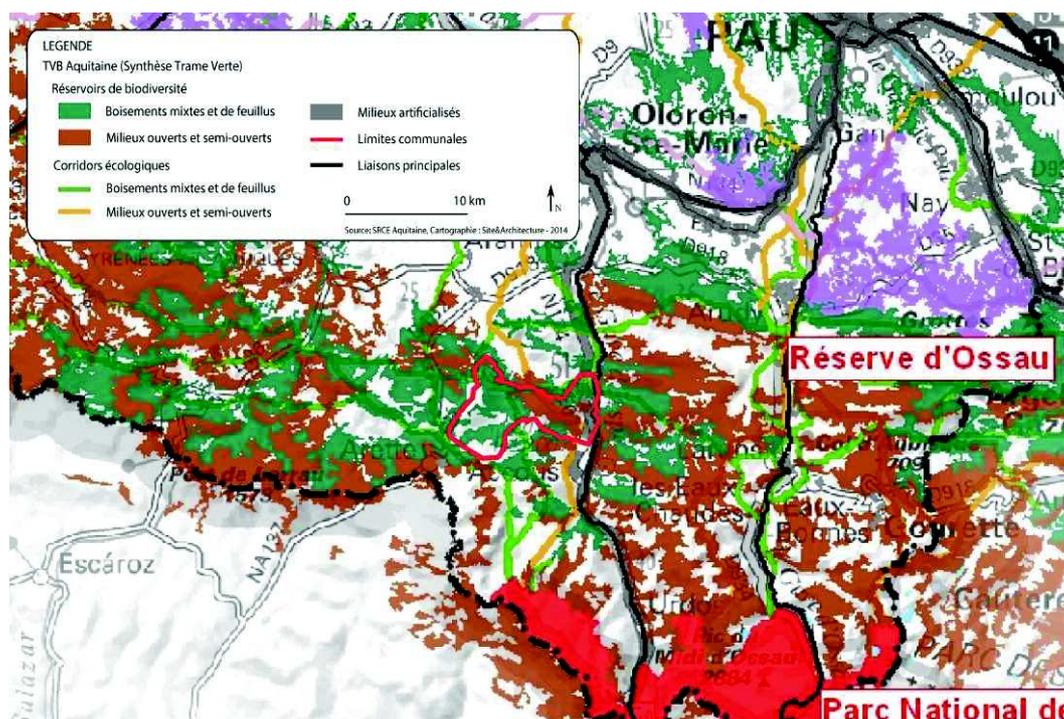
B.5

b) Préfiguration de la Trame Verte et Bleue

Le SRCE Aquitaine a été arrêté en avril 2014 et est en cours d'approbation (non approuvé au 20 février 2015, enquête publique en cours en juin 2015) : les données alors disponibles sont présentées ci-dessous. La prise en compte des espèces et des milieux les plus sensibles de la Trame verte et bleue régionale qui le compose, est explicitée dans le chapitre consacré à l'étude environnementale d'incidence Natura 2000 Biotope 2015 (ci-dessous).



Extrait de la carte de synthèse de la Trame Bleue d'après les données du SRCE Aquitaine



Extrait de la carte de synthèse de la Trame Verte d'après les données du SRCE Aquitaine



Carte des corridors écologiques observés :

Elle a été composée à partir des données du SRCE Aquitaine et des données transmises par la Fédération départementale des Chasseurs des Pyrénées Atlantiques en la personne de son référent communal : Mr DEVALS Président de la Société de chasse de Pyrénées Atlantiques

- corridors écologiques complémentaires de la Trame verte

1: Lieu-dit « Cagoutas » : chat sauvage

2: Lieu appelé « Pont de Larpet » sur le cours d'eau « Arriou d'Aydi » : sanglier, chevreuil, cerf, salamandre

3: Lieu-dit « Route du Bourdies » : salamandre, grenouille

4 Lieu-dit « Pène Bat de Souriguère » isard, chevreuil, sanglier, perdrix grise de montagne

5 Lieu-dit « Crête de Pirète » : chevreuil, sanglier, cerf

6 Lieu-dit « Crête du Layens » : isard, chevreuil, sanglier, perdrix grise de montagne, coq de Bruyère (Grand Tétràs)

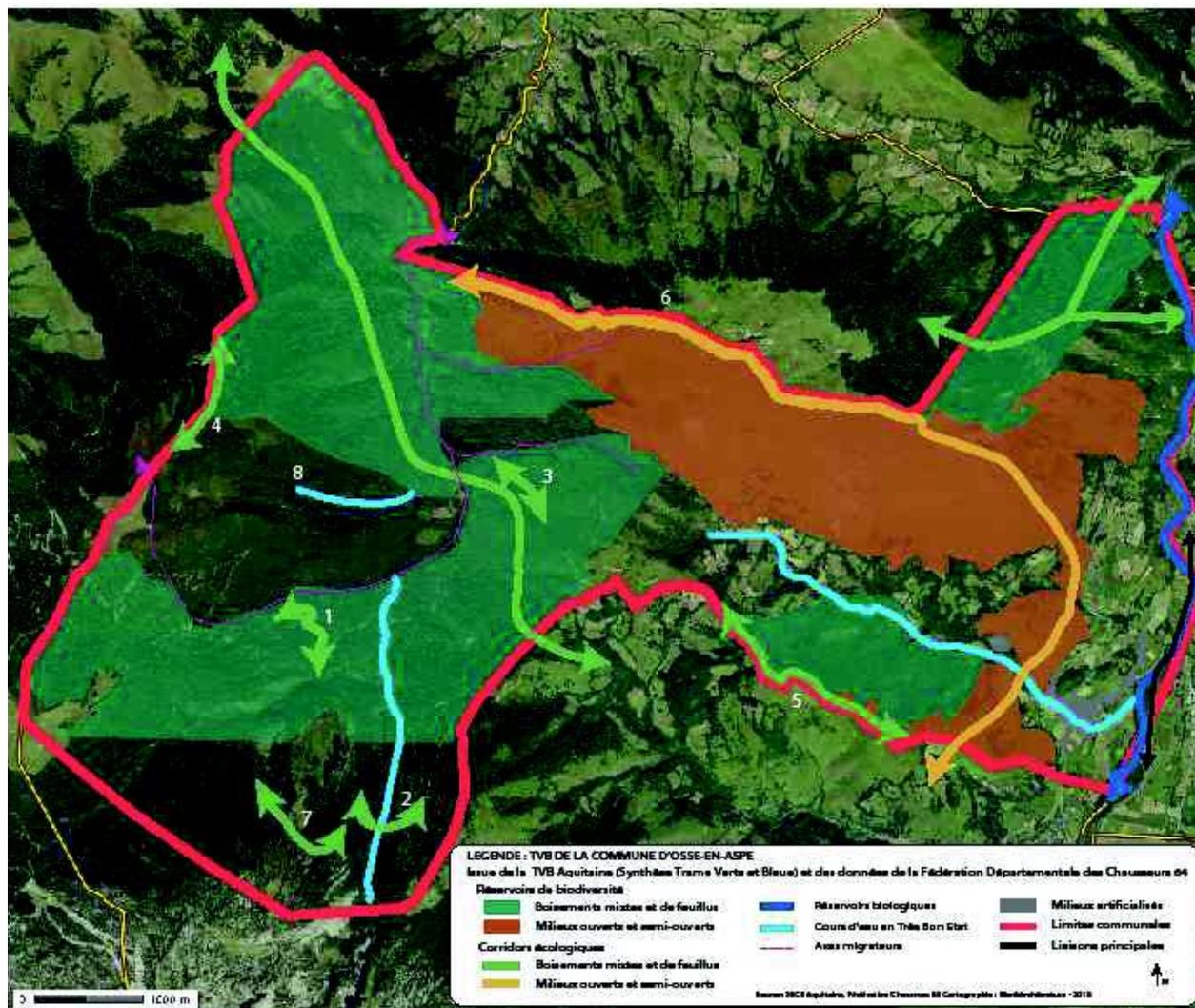
7: Lieu-dit « Barlagne » appelé « Crête de Barlagne » : isard, chevreuil, sanglier, coq de Bruyère (Grand Tétràs)

8: Lieu appelé: « Les yeux du gave » sur le cours d'eau « Arriou des cabanes du Soulaing » : salamandre, grenouille

- corridors écologiques complémentaires de la Trame bleue

1. : cours d'eau « Arriou d'Aydi »

2. : cours d'eau « Arriou des cabanes du Soulaing »



Carte des corridors écologiques observés à Osse-en-Aspe

(d'après les données de la Fédération départementales des Chasseurs 64 et des données communales)



c) La protection et la gestion des espaces boisés¹

Voir aussi partie 3 ECONOMIE → sylviculture

› Code et régime forestiers :

Le Code forestier et les directives nationales s'appliquent à l'ensemble des forêts françaises. Il permet d'assurer la pérennité du patrimoine et de conserver ses potentialités pour les générations futures. Il assure aussi des revenus réguliers dans le temps pour financer l'entretien et le renouvellement des forêts publiques.

Le régime forestier (par opposition aux forêts privées) s'applique aux bois, forêts et terrains à boiser appartenant à des personnes publiques (Etat, collectivités locales, établissements publics...). Il organise surtout l'exploitation, la vente des coupes et l'aliénation de ces forêts dites «soumises», qui appartiennent au domaine privé de l'Etat.

C'est l'Office National des Forêts (ONF), établissement public industriel et commercial, qui en assure la gestion.

› Application du régime forestier dans la zone d'étude :

L'ONF des Pyrénées axe sa politique de gestion forestière en suivant plusieurs objectifs :

▪ **Intégrer les forêts dans l'aménagement du territoire**

- La forêt, élément structurant du territoire
- Conforter l'assise foncière des forêts
- Prodiguier des soins à la forêt de protection en montagne
- Organiser l'écobuage pour minimiser le risque d'incendie
- Pour un partenariat renouvelé et multiacteur
- Accueillir et sensibiliser le public
- Valoriser la diversité des paysages forestiers
 - 1) Gérer la diversité des paysages
 - 2) Intégrer chaque aménagement dans un projet de territoire
- Protéger la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques
- Préserver les richesses culturelles
- Pour un équipement intégré des forêts pyrénéennes
- Concerter les aménagements pastoraux et sylvo-pastoraux

▪ **Privilégier l'adaptabilité des essences forestières**

Des essences adaptées aux conditions environnantes
Préférer les provenances locales

¹ Source : ONF

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

B LES MILIEUX NATURELS

5 LES ZONAGES REGLEMENTAIRES

B.5

types forestiers	objectifs déterminants	essences objectif	
		principales	possibles
aulnaie-frênaie de plaine et fond de vallon	production et protection générale des milieux et des paysages	aulne glutineux et selon les cas : frêne commun chêne pédonculé	érable plane, érable sycomore
	protection biologique dans les zones humides ou de tourbière	les essences en place	les essences en place
chênaie pédonculée-frênaie fraîche de piémont	production et protection générale des milieux et des paysages	chêne pédonculé, frêne commun et selon les cas : hêtre	grands érables, merisier, noyer
chênaie sessiliflore-hêtraie de coteau ou de vallée	production et protection générale des milieux et des paysages	chêne sessile, hêtre et selon les cas : chêne pédonculé, chêne tauzin, pin laricio de Corse	frêne, merisier, grands érables, noyers, châtaignier, cèdre de l'Atlas, pin sylvestre
chênaie pubescente-hêtraie de versants carbonatés	production et protection générale des milieux et des paysages ; protection biologique ; protection physique	selon les cas : hêtre, chêne sessile, chêne pubescent, les essences en place	grands érables, merisier, noyer, cèdre de l'Atlas, pin laricio de Corse
hêtraie des chaînons calcaires à l'étage montagnard inférieur	production et protection générale des milieux et des paysages ; protection biologique ; protection physique	Hêtre et selon les cas : sapin pectiné, érable sycomore, les essences en place	érable plane, chêne sessile, pin laricio de Corse, frêne
hêtraie-sapinière montagnarde et sapinière montagnarde	production et protection générale des milieux et des paysages ; protection biologique ; protection physique	sapin pectiné, hêtre, et selon les cas : pin sylvestre, les essences présentes	érable sycomore, chêne sessile, merisier
hêtraie-chênaie sessiliflore sèche des versants intra-montagnards	protection biologique ; protection physique	les essences en place	les essences en place
pineraie oncinée* de la ceinture altimontaine et de l'étage subalpin	protection biologique ; protection physique	pin à crochets pin sylvestre	

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

B LES MILIEUX NATURELS

5 LES ZONAGES REGLEMENTAIRES**B.5**

Région	Classement des peuplements porte-graines					
	Aquitaine (arrêté ministériel 18/06/02)			Midi-Pyrénées (28/08/02 et 24/10/03 modifié le 27/01/04)		
Essence	Région de provenance	Nombre	Surface (ha)	Région de provenance	Nombre	Surface (ha)
Chêne pédonculé <i>Quercus robur</i> L.	QRO 361-Sud-Ouest	6	91.30	QRO 361-Sud-Ouest	18	177.06
Chêne sessile <i>Quercus petraea</i> Liebl.	QPE 362-Gascogne	2	21,00	QPE 362-Gascogne	3	18.13
Chêne rouge <i>Quercus rubra</i> L.	QRU 903-Sud-Ouest	17	95.78	QRU 903-Sud-Ouest	6	17.76
Hêtre <i>Fagus sylvatica</i> L.	FSY 601-Pyrénées occidentales	7	160.52	FSY 602-Pyrénées centrales	10	293.19
Merisier <i>Prunus avium</i> L.				PAV 901-France	2	6.28
Erable sycomore <i>Acer pseudoplatanus</i> L.				APS 600-Pyrénées	2	7.30
Sapin pectiné <i>Abies alba</i> Mill.	AAL 601-Pyrénées	1	60.00	AAL 601-Pyrénées	13	992.05
Douglas vert <i>Pseudotsuga menziesii</i> (Mirb.) Franco				PME 902-France altitude	1	5.00
Pin sylvestre <i>Pinus silvestris</i> L.				PSY 601-Chaîne pyrénéenne	4	92.23
Total Massif Pyrénées		33	428.60 ha		59	1 609 ha

Sources: DOLAM Pyrénées 1998 - PEFC Aquitaine 2002 - Mise à jour 2005

- **Des traitements sylvicoles en phase avec les peuplements et les enjeux**
 - Choix des traitements sylvicoles
 - Recommandations sylvicoles
- **Renouveler les peuplements pour assurer la pérennité des forêts pyrénéennes**
 - Privilégier la régénération naturelle
 - La reconstitution et l'extension des forêts
- **Pour des équilibres d'aménagement forestier au niveau des territoires**
- **Des critères d'exploitabilité optimisés pour la forêt des Pyrénées**
 - Exploitabilité et qualité des bois
 - Exploitabilité et objectifs de protection
 - Exploitabilité et fertilité
 - Exploitabilité et régénération
 - Exploitabilité et débouchés de la filière bois
 - Exploitabilité et accessibilité
- **Une gestion forestière attentive à la biodiversité pyrénéenne**
 - La gestion courante conserve des vieux bois
 - Des mesures spécifiques pour les habitats remarquables et la faune emblématique des Pyrénées

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

B LES MILIEUX NATURELS

5 LES ZONAGES REGLEMENTAIRES

B.5

- **Vers l'équilibre sylvo-cynégétique**
- **Pour la santé des écosystèmes forestiers pyrénéens**

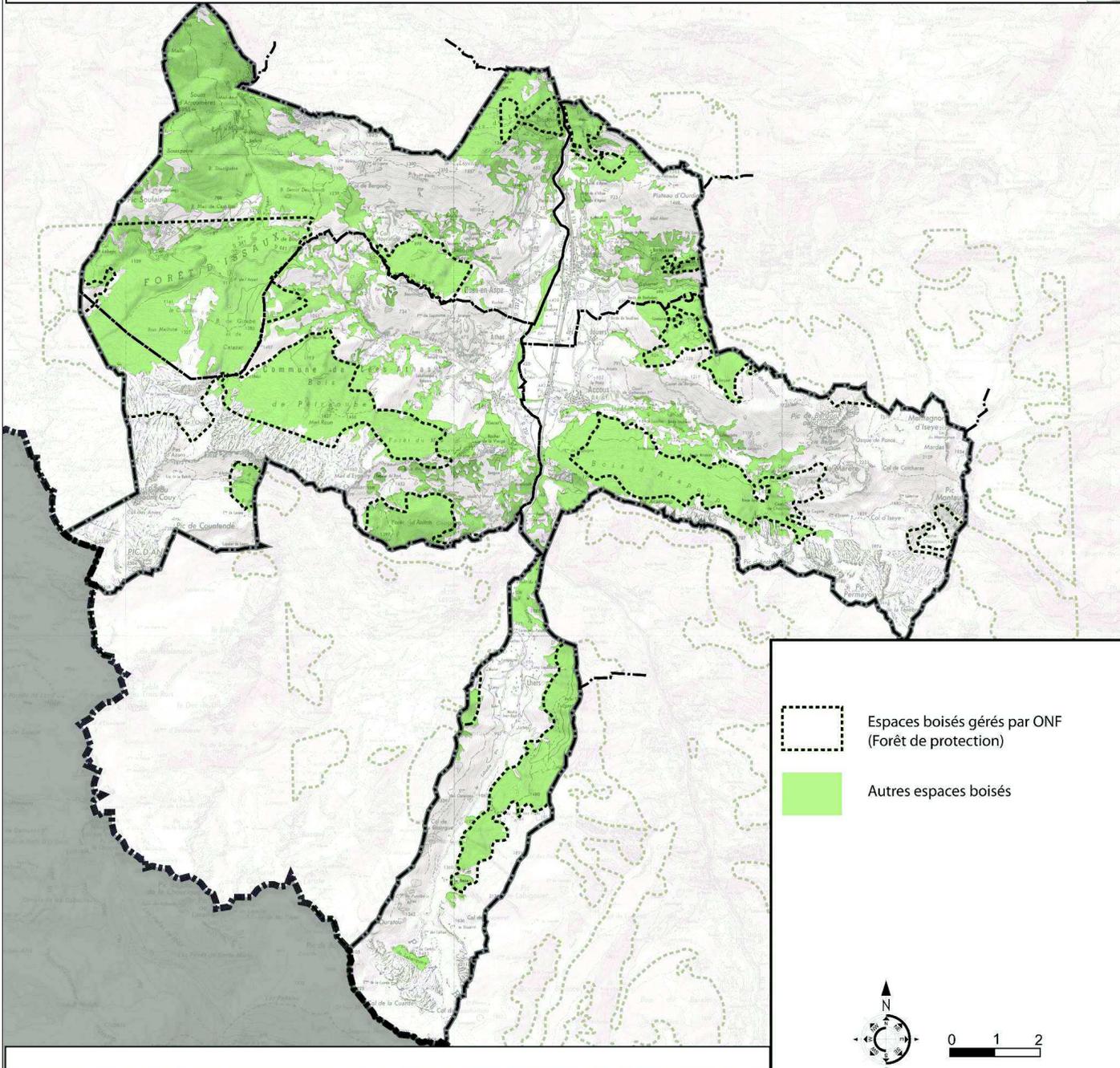
ORIENTATIONS	PRECONISATIONS
AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET DE LA GESTION CONCERTEE DE LA FAUNE SAUVAGE	
A1- <i>Améliorer les connaissances sur la faune sauvage et ses habitats</i>	Organiser la collecte de données sur des espaces ou des espèces particulièrement méconnues ou à enjeux particuliers
AMELIORATION DES CAPACITES D'ACCUEIL DES HABITATS	
B7 – <i>Conserver les capacités d'accueil des massifs forestiers du Périgord et des Pyrénées</i>	Promouvoir une gestion forestière permettant de conserver la diversité des structures et des essences à l'échelle des massifs Maintenir l'équilibre entre milieux ouverts et milieux fermés à l'échelle des territoires Prendre en compte la présence d'espèces d'intérêt patrimonial dans la gestion forestière Maîtriser la pénétration des véhicules motorisés dans les massifs forestiers
GESTION DE LA FAUNE	
C3 – <i>Gérer et maîtriser les populations de Grand gibier</i>	Adapter le niveau de prélèvement aux enjeux locaux dans le cadre d'une gestion durable de la faune et des milieux agricoles et forestiers Mettre en place à l'échelle des massifs, des unités de gestion des populations de grand gibier Améliorer les connaissances sur les effectifs de population et les capacités d'accueil du milieu
C4 – <i>Diminuer la sensibilité des territoires agricoles et forestiers aux dégâts de gibier</i>	Rechercher et développer des techniques sylvicoles limitant l'apparition de dégâts sur les peuplements
REDUCTION DES IMPACTS DIRECTS DES ACTIVITES HUMAINES SUR LA FAUNE	
D2 – <i>Réduire les impacts des activités de tourisme et de loisir sur les milieux naturels et la faune sauvage</i>	Contrôler l'accès des acteurs non professionnels aux habitats d'espèces sensibles Promouvoir l'accueil du public sur des sites aménagés

Source : ORGFH Aquitaine, projet 2005

La commune d'Osse-en-Aspe comprend deux forêts soumises au régime forestier dont les périmètres ont été reportés sur la cartographie ci-dessous :

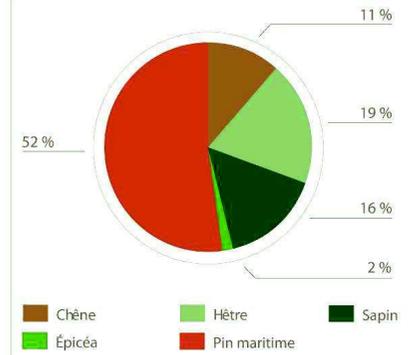
- **Forêt d'Issaux (un site) et**
- **Forêt du Labay (4 sites : Labachotte, Larrotte, Serrot deu Bouch, Labay)**

La commune d'**Osse-en-Aspe** est concernée par un site classé de forêt de protection, la forêt d'Issaux, gérée par le Syndicat de la Forêt d'Issaux composé par les trois communes de Lées-Athas, Osse-en-Aspe et Lourdios (siège social à Osse-en-Aspe)



LES ZONAGES REGLEMENTAIRES LA FORET DE PROTECTION

Principales essences commercialisées par l'ONF Sud-Ouest



Forêts domaniales et forêts communales gérées par l'ONF sont certifiées PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières - Plan European Forest Certification)



Exemple de réalisation d'un soutènement par ouvrage bois (Hautes-Alpes) dans le cadre des missions d'intérêts général pour la prévention des risques naturels

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

1 LES PAYSAGES

C.1

Les caractéristiques géomorphologiques ont façonné les paysages du vallon en conditionnant son occupation du sol.

Ainsi on observe un paysage présentant globalement des systèmes agro-pastoraux de l'espace montagnard avec landes intermédiaires et estives souligné par des vallées principales et secondaires marquées.

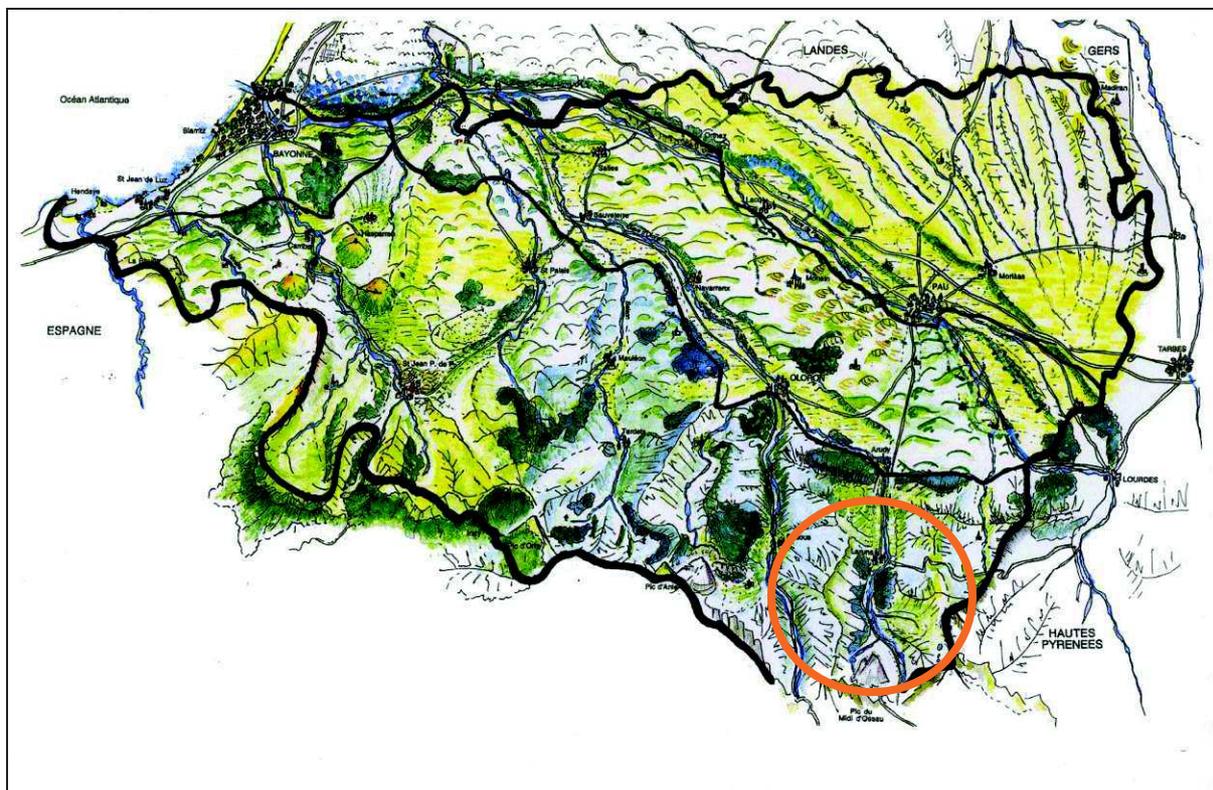
On peut donc distinguer environ 3 entités paysagères,

- fonctionnement de vallées ouvertes (trame de parcellaire forte),
- aux sommets où s'alternent de boisements, pastoralisme) et
- une entité plus intermédiaire qui fait office de transition sur la terrasse moyenne.

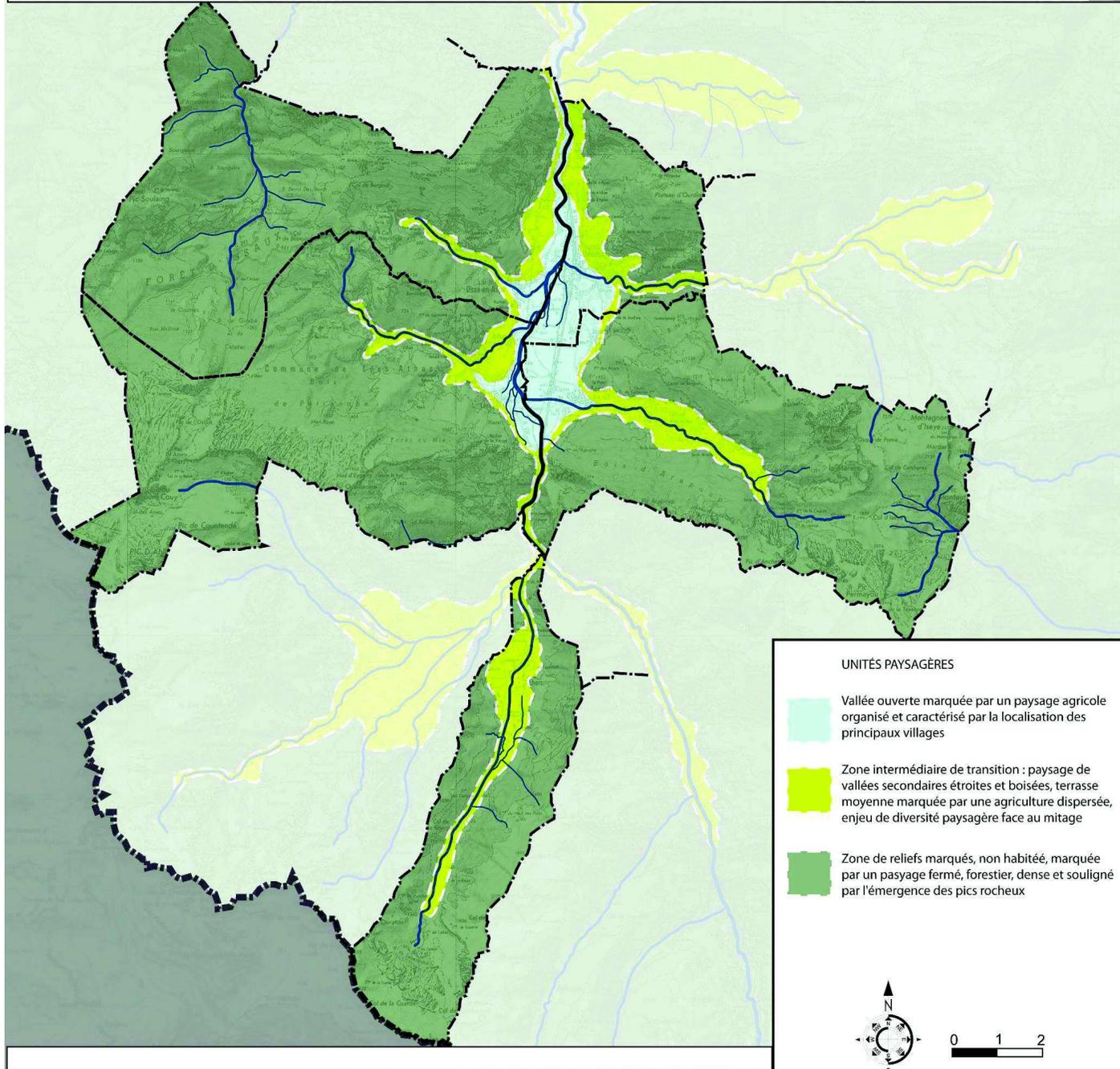
Le phénomène de transhumance se reflète dans le paysage (lien d'ordre humain entre les différentes entités paysagères), dans son processus saisonnier. La montée à l'**estive** des troupeaux libère les **fonds de vallées** qui vont être récoltés afin de récolter un stock de foin suffisant pour subvenir aux besoins du troupeau pendant l'hiver. Ainsi les cheptels partent au printemps en **moyenne montagne** sur les estives intermédiaires, puis en **haute montagne** sur les hautes estives communales

Le pastoralisme ainsi appliqué au territoire est garant de l'entretien des paysages. La déprise agricole liée à la baisse des activités d'élevage est donc une conséquence sur l'enfrichement général des reliefs.

Autre lien entre ses différentes unités : le bois. Elevés sur les sommets difficiles pour les cultures, les arbres des peuplements forestiers notamment le Hêtre étaient ensuite acheminer soit par des chemins spécifiques soit par les vallées secondaires pour arriver au Gave où des ports furent aménagés pour transiter ce bois jusque Bayonne pour servir à la fabrication des bateaux. Aujourd'hui une scierie a supplanté le port de Lées.



Les grands paysages des Pyrénées – Source SDAP



UNITES PAYSAGERES

Paysage de vallée ouverte et agricole avec implantation des villages



Paysage intermédiaire composite de transition avec polyculture, élevages, mitage et boisements



Paysage fermé marqué de reliefs et de boisements denses



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

1 LES PAYSAGES ET L'OCCUPATION DU SOL

C.1

a) LE VALLON OUVERT, LA PLAINE AGRICOLE AVEC IMPLANTATIONS DES BOURGS

Le replat anastomosé du Gave à Bedous a permis d'établir le développement de l'agriculture avec de grandes unités ; le parcellaire est d'ailleurs marqué par cet aspect bocager qui souligne le découpage agricole.



Vue sur le vallon et ses villages (Bedous)

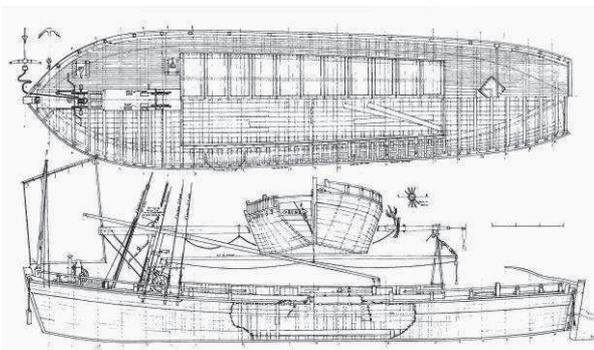


Vue sur le vallon et son maillage agricole marqué par ses haies (vue de Bedous depuis Osse en Aspe)

L'eau y tient une place prédominante puisqu'elle conditionne l'agriculture (irrigation / drainage) et a aussi été un facteur de développement économique : construction de moulins, développement de ports¹, activité de pêche, commerce, acheminement en bois et céréales ou farine vers d'autres communes.



Le Gabarret à Bedous



Plan / dessin d'une gabare (bateau à fond plat)²

De nombreux bras artificiels aux abords du Gave (biefs) témoignent encore de ces dérivations acheminant l'eau vers le fonctionnement hydraulique des moulins aujourd'hui disparus. Egalement des petits canaux de dérivation

¹ Cette proximité entre une forêt prospère et la confluence Malugar/Gave d'Aspe a permis sous Louis XIV, grâce à Colbert, de valoriser ces bois afin d'approvisionner le port de l'Adour en bois et mats dans les chantiers navals. Ainsi sur Lees un port a été développé mais les traces anthropologiques sont gravées sur le cheminement à flancs de roches via la route de la mature qui permettait de faire descendre les mats jusqu'au port de Lees qui poursuivait cet acheminement par le principe du radelage (le flottage du bois).

² On peut noter le rapprochement linguistique entre le nom *Gabarret* du ruisseau de Bedous et le bateau à fond plat *Gabarre*, « grande embarcation pour le transport des marchandises sur les rivières et les estuaires » (Larousse)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

1 LES PAYSAGES ET L'OCCUPATION DU SOL

C.1

Les canaux d'irrigation sont encore présents sur les quatre communes du Vallon, dans leurs larges espaces cultivés de la plaine aux abords du gave (très visibles à Léés, existent à Bedous, Voir Etude pré Remembrement)



Canaux d'irrigation sur le plateau de Lhers (Accous)



Moulin sur la Berthe (Accous)

Ce replat a conditionné également les implantations humaines, avec la formation de villages en pied de terrasses. L'habitat y est groupé, relativement continu dans des îlots assez denses. Le maillage est peu développé et souvent organisé à partir des monuments culturels. Des liaisons viaries ont ensuite maintenu et développé ces noyaux urbains.

Des aménagements annexes comme les lavoirs marquent également un lien social et actif avec les cours d'eau.

Les matériaux employés témoignent également de ce lien gave/lieu de vie et, notamment par la confection de ruelles en galets (« carrerot » en calade), de placettes ou cour en galets (usoir en calade) mais aussi dans la réalisation des moellons de pierre (pierre d'espugne) servant à l'édification des constructions et dans les matériaux de toiture (ardoise).



Toiture en ardoise



Muret de pierre moellon clôturant les unités agricoles en fond de vallée

Ce paysage de vallée ouverte est marqué par son agriculture en vastes îlots agraires soulignés très souvent par des haies bocagères arbustives ou arborées mais aussi clos par des murets de pierres sèches souvent en accompagnements des voiries principales. **Ces grands îlots agricoles constituent des reculs structurant des vues remarquables sur le paysage de montagne notamment en sortie sud du bourg de Bedous.**

Le remembrement a marqué un changement dans ce paysage, supprimant notamment des haies arborées, (à Bedous) mais aussi les murets assez typiques des zones agricoles des fonds de vallée.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

1 LES PAYSAGES ET L'OCCUPATION DU SOL

C.1

b) ZONE INTERMEDIAIRE DE TRANSITION : PAYSAGE DE VALLEES SECONDAIRES ETROITES ET BOISEES, TERRASSE MOYENNE MARQUEE PAR UNE AGRICULTURE DISPERSEE, ENJEU DE DIVERSITE PAYSAGERE FACE AU MITAGE



Ilots agricoles en terrasse intermédiaire



Dispersion d'habitat en terrasse intermédiaire

Cette unité est marquée par les lits des vallées secondaires dissymétriques (avec un versant nord exposé à l'ensoleillement plus favorable aux cultures, *la soulane*³, et un versant sud exposé à l'ombre, *l'ombrée*⁴, d'avantage caractérisée par une occupation de boisements).

Cette généralité s'applique aux vallées du Gabarret à Bedous, de la Berthe à Accous, le Malugar à Lées-Athas et l'Arricq à Osse-en-Aspe.....

Au sein de cette unité, l'habitat y est peu présent, de manière très dispersée et constitué généralement de granges à usage agricole dans les anciennes granges. Les anciens potagers sont devenus jardins ; les anciennes haies composites sont devenues des haies rigides de thuyas. Autrefois, l'occupation humaine y a toujours été présente en été, contrairement à l'hiver où les routes n'étaient pas habituellement déneigées.

Depuis une dizaine d'année, la desserte est plus aisée à cause d'hivers plus doux, et un déneigement plus fréquent des accès, facilité par la mécanisation des engins (Route de St Christau). L'implantation du bâti, constitué principalement d'anciennes granges réhabilitées, est très dispersée.



Habitat isolé



Nouvelle forme architecturale de l'habitat dispersé

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

³ Terme Béarnais équivalent à Adret

⁴ Terme équivalent à Ubac

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

1 LES PAYSAGES ET L'OCCUPATION DU SOL

C.1

La déprise agricole dans ce secteur, conduit à une certaine fermeture du paysage (prairie en cours d'enfrichement, utilisation d'essences non caduques dans les jardins), à l'abandon des fermes d'altitude et au changement de destination du statut des bâtiments agricoles au profit de l'habitation de résidences secondaires.

Les matériaux et la conception des bâtiments sont également plus contemporains : utilisation du bois, orientation différente du bâti, formes moins locales avec toitures arrondies, suppression des pans coupés...

Ce phénomène tend à se généraliser nécessitant un certain contrôle, une gestion des réseaux spécifiques... pouvant occasionner des frais en surplus pour les communes (raccordements...) : Les réseaux sont implantés au cas par cas, les captages d'eau potable sont souvent unifamiliaux, il n'y a pas de collectif public.

c) ZONE DE RELIEFS MARQUES, NON HABITEE, MARQUEE PAR UN PAYSAGE FORESTIER, DENSE ET SOULIGNE PAR L'EMERGENCE DES PICS ROCHEUX

Zones de pâtures des estives de haute montagne, dont le maintien d'usage est devenu un maintien du paysage. La difficulté de la transhumance (et les rendements agricoles des fourrages conjugués aux qualités de stockage de la nourriture) a conduit à pérenniser les élevages en fond de vallées et par conséquent induit une déprise agricole sur les étages montagneux supérieurs qui s'enfrichent faute d'être pâturés (zones intermédiaires)



Emergences rocheuse sur les reliefs



Orgues de Camplong (Lées-Athas)

L'habitat y est quasiment inexistant ; les cayolars de haute montagne ont disparu faute d'un sylvopastoralisme dynamique sur les plus hauts reliefs. Les voies sont également peu présentes et restent dans l'ensemble très sinueuses, limitées aux accès des constructions. Les reliefs les plus hauts sont dépourvus d'usage lié aux conditions de sol et de météo favorables à toutes exploitations.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

1 LES PAYSAGES ET L'OCCUPATION DU SOL

C.1

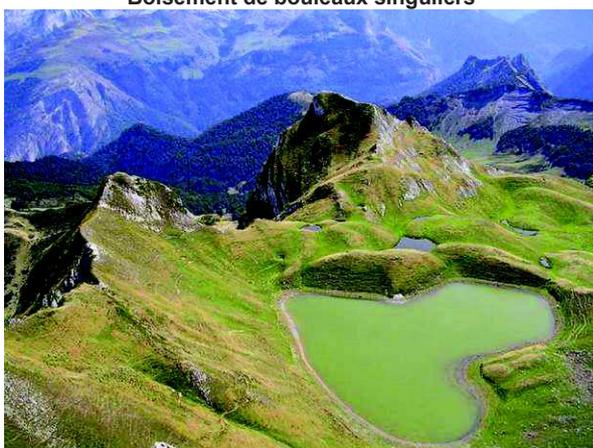
Cependant, ces zones « vierges » d'activités restent des lieux d'intérêt paysager : falaises, cascades, lacs d'altitude, formations rocheuses... Ces sites fragiles restent des points de passages privilégiés pour les touristes, avec la présence notamment des chemins de randonnées.



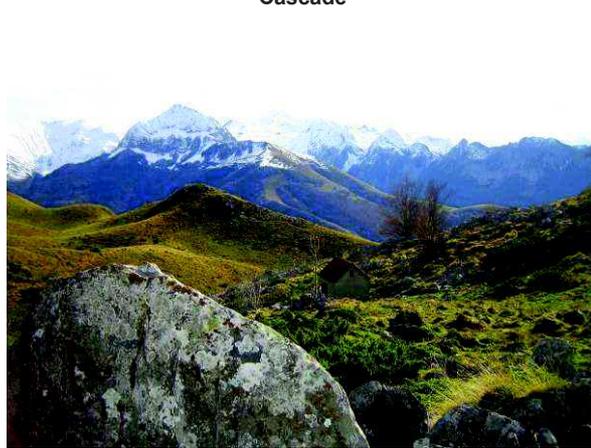
Boisement de bouleaux singuliers



Cascade



Lac de Montagnon



Prairie d'altitude

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

1 LES PAYSAGES ET L'OCCUPATION DU SOL

C.1

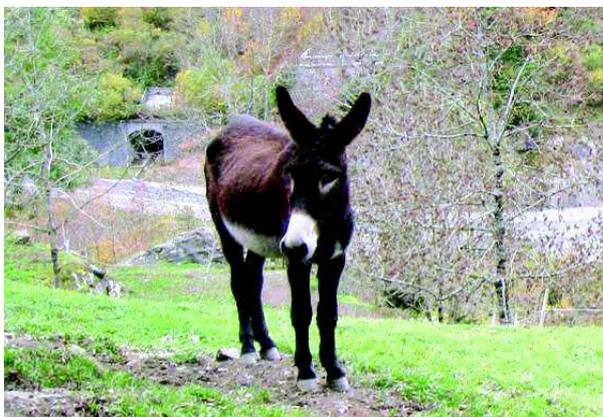
L'accessibilité limitée aux sommets a suscité le recours historique à l'utilisation de l'âne (transport d'outils, de personnes...). L'âne des Pyrénées⁵ est réputé depuis plusieurs siècles. Il s'agit d'une espèce locale connue pour sa robustesse, rusticité, travail de bat, dans les travaux agricole, « sureté du pied » (formation spécifique de ses doigts lui permettant d'emprunter les talus les plus abrupts), adaptation facile à la marche montagne.

En témoignent les constructions de travaux à ferrer dans les vallées.

L'âne et le cheval percheron sont à nouveau mais timidement utilisés dans les zones très escarpées de montagne car ils demeurent des moyens moins « impactants » pour les milieux naturels et plus malléables à utiliser qu'un engin agricole.



Travail à ferrer (Lees-Athas)



Âne des Pyrénées



Source Mairie de Bedous

⁵ Source : les Haras nationaux

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

1 LES PAYSAGES ET L'OCCUPATION DU SOL

C.1

La qualité des paysages dans le Vallon de Bedous mérite au premier chef, une attention toute particulière : elle participe de l'attractivité pour le cadre de vie mais également pour le développement d'un tourisme de nature et culturel.

La prise en compte des paysages au titre de la Loi Paysage du 8 janvier 1993 s'effectue par le repérage des caractères identitaires du territoire :

Paysages remarquables :

- Ensembles paysagers et bâtis (jardins clos de murets) que forment les jardins villageois des cœurs de bourgs et hameaux, clôturés de murs en pierre ou de galets sur les quatre communes Accous, Bedous, Lées-Athas, Osse-en-Aspe

Bedous :

- Depuis la route de Bordeaux (ancienne RN), vue remarquable sur le Château Lassalle et Eglise de Bedous ainsi que l'ensemble du bourg grâce à la parcelle pâturée A985
- Rue des Ardoisières : murets de pierre de galets d'appareil ancien de part et d'autre de l'ancienne voie romaine dans sa section reliant le bourg au moulin d'Orcun
- Depuis la route d'Aydius, vue remarquable sur l'ensemble du bourg grâce aux prairies des parcelles 641-642
- Paysage de terrasses cultivées avec murs de soutènements et murets périmétriques
- Canaux d'irrigation des parcelles cultivées et ouvrages d'exutoire

Accous :

- Le Poey
- L'écrin végétal de la Chapelle St Christau
- Le balcon du hameau de Jouers
- La vallon d'Aoulet
- Le Plateau de Lhers

Plantations d'alignement, haies, talus, berges, bosquets

Dans la plaine du Vallon, de nombreux boisements sont repérés, ils sont souvent circonscrits par des murets en pierre, témoins du long labeur de « dépierrement » des parcelles labourées. Ces bosquets ont la caractéristique, à Bedous, d'être identifiés sur une seule parcelle à part entière, attestant ainsi d'être déjà en place à l'origine de l'établissement du cadastre (env 1830).

Bedous :

- Parc de l'ancien hôtel de villégiature 19^{ème} siècle (ancien Abri montagnard parcelle A455)
- Alignement de tilleuls sur la parcelle A1021
- Parc du manoir Laclède (parcelle A985)
- Les berges du Gabarret du Moulin d'Orcun à sa confluence avec le Gave d'Aspe y compris sa partie en milieu urbain
- Cône de vue remarquable sur le Massif du Layens (Osse-en-Aspe) au débouché de la rue du Marché, à partir des jardins situés le long de la route de Bordeaux (parcelles 410-411-412-413-414-415)
- Jardins urbains bordés de murets en pierres sèches ou en galets dans le centre-bourg
- Jardins péri-urbains bordés de murets en pierres sèches ou en galets en limite d'urbanisation

Accous :

- Berges de la Berthe depuis le Moulin amont jusqu'au pont sur la Route de Bordeaux
- Alignement de platanes le long de la Berthe,
- Présence de grands sujets arborés en fond de parcelles situées en pied du Poey, en contrebas du cimetière permettant de stabiliser les sols et d'éviter les mouvements de terrains,
- Présence de grands platanes sur parcelle de l'ancienne colonie, entrée de bourg par la Berthe

- Cône de vue remarquable sur la Berthe et sur le massif boisé de la Colonne Despourrins : parcelles 244-240
- Jardins urbains bordés de murets en pierres sèches ou en galets dans le centre-bourg
- Jardins peri-urbains bordés de murets en pierres sèches ou en galets en limite d'urbanisation

Cônes de vues remarquables sur le chevet de toutes les églises et chapelles du Vallon de Bedous :

Il est repéré un caractère identitaire similaire et commun aux quatre communes du Vallon, un cône de vue remarquable sur un ensemble architectural et paysager que forme chaque église et ses abords immédiats, majoritairement en entrée de village principal dans les six bourgs et hameaux du Vallon : Accous, Bedous, Léés, Athas, Orcun, Jouers, sauf pour Osse-en-Aspe pour lequel, il s'agit de l'entrée de village secondaire depuis la route d'Ipère.

En effet, chaque église apparaît comme posée sur un tapis de verdure, soulignée à la manière du fauvisme d'un muret de galets : ceci est visible depuis la voie publique, à chaque entrée de village.

En recherchant l'origine de ce « tableau paysager », il ressort que l'urbanisation des bourgs a encore préservé certaines parcelles agricoles attenantes aux chevets des églises et chapelles mais ayant également la caractéristique d'être en limite de la voie publique : celles-ci sont des parcelles agricoles en exploitation : en prairie ou en pâturage (souvent avec présence de troupeau, rendant alors le tableau bucolique)

Ces cônes de vues remarquables constituent un patrimoine paysager exceptionnel attestant de l'identité rurale du Vallon au niveau des bourgs et des hameaux : à prendre en compte au titre de la Loi Paysage qui demande d'éviter la banalisation du paysage et de préserver les éléments faisant partie de l'histoire de la commune.

En effet, toute nouvelle construction sur ces terrains qui pourraient être considérés comme vacants ou potentiellement constructibles si, par cas, ils n'avaient pas été repérés (et cela a déjà été malheureusement le cas à Léés) et au titre du motif poursuivi par un PLU, de densification autour des noyaux urbains d'origine, fera instantanément disparaître ces cônes de vues remarquables alliant architecture ancienne et espace rural en limite d'urbanisation actuelle. Ces parcelles, en les rendant inconstructibles pour conserver ces cônes de vues, ne sont pas perdues pour autant au titre de l'urbanisation car elles pourront être le siège de jardins publics dans un but d'accueil touristique

C'est le cas des parcelles suivantes :

Accous : Bourg : (parcelle 220) ; Jouers : (parcelles 395-400-548)

Bedous : Bourg : (parcelles A985-990-1024) ; Orcun : (parcelle C549)

Léés-Athas : Léés : (parcelles 128-135) ; Athas : (parcelles 691-692)

Osse-en-Aspe : (parcelles 141-142)



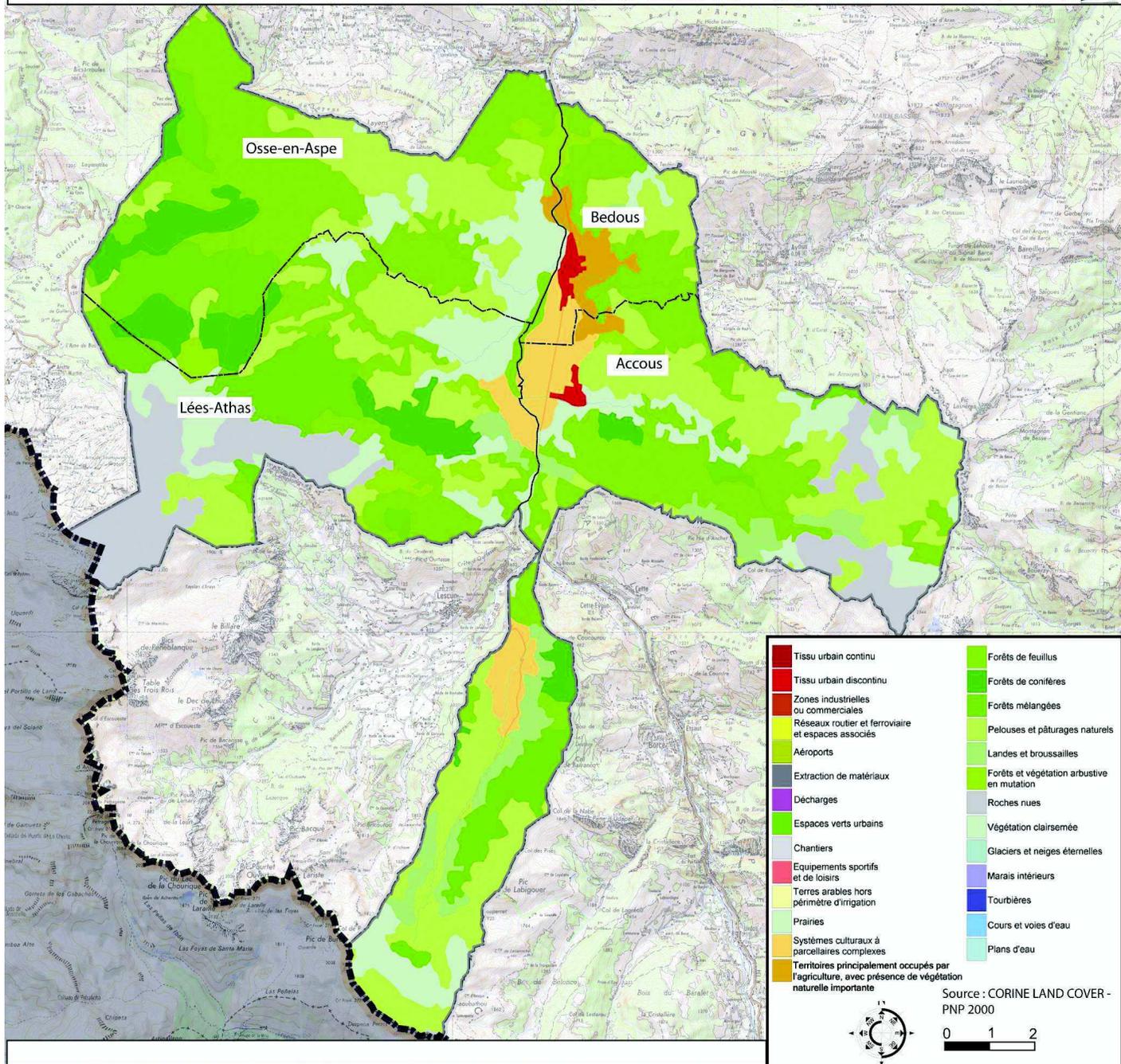
Cône de vue remarquable sur la Chapelle et le hameau d'Orcun (Bedous)

PLU Accous / Bedous / Léés-Athas
Document d'urbanisme Osse-en-Aspe

Pays-Cités
Colette MAGNOU
urbaniste OPQU - architecte DPLG



Site&Architecture
Agnès LIQUARD
architecte DPLG & urbaniste qualifié OPQU



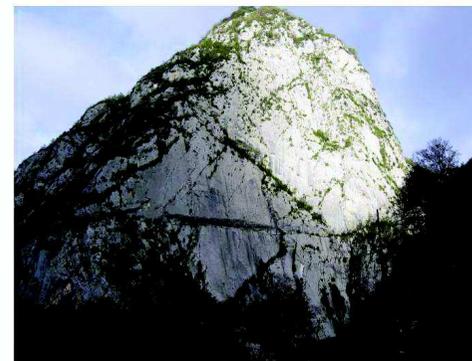
OCCUPATION DU SOL



Forêts mélangées, landes et broussailles, prairies



Pelouses et pâturages naturels, landes et broussailles, prairies



Roches nues dans les environs

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

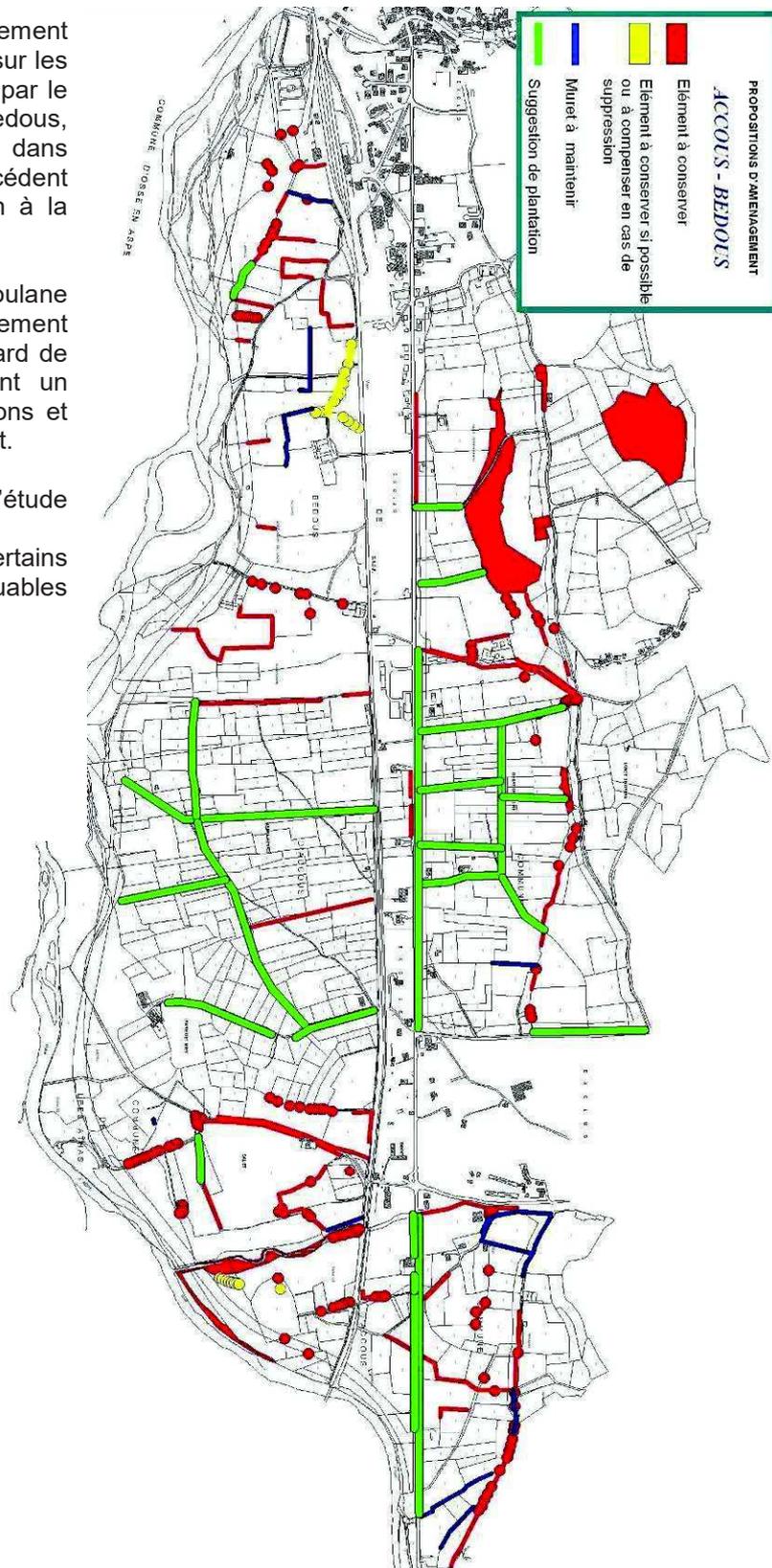
C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN 2 LE REMEMBREMENT

C.2

Une pré-étude d'aménagement foncier a été réalisée en 2005 sur les quatre communes concernées par le présent diagnostic (Accous, Bedous, Léas-Athas et Osse-en-Aspe) dans le but d'un remembrement précédant la construction de la déviation à la RN 134.

Cette étude réalisée par Soulane Aménagement Environnement Etudes d'Impact établi au regard de l'état initial de l'environnement un certain nombre de préconisations et de propositions d'aménagement.

Cette étude fait suite à l'étude écologique de Géréa de 1999. Elle a permis de repérer certains éléments de paysages remarquables (bosquets, murets, terrasses...)



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

3 TYPOLOGIE DU BATI TRADITIONNEL

C.3

Les maisons fortes de l'époque médiévale

- Bâtiment en pierre bois et terre
- Appareillage médiéval avec assises régulières (galets alignés)
- Aspect défensif (tour, murs épais et hauts)
- Baies décoratives avec trous de bâcle pour loger une poutre (fermeture)
- Maison à niveaux avec RDC aveugles (meurtrières) , étage à vivre , commun, dernier étage pour pigeonier (noble)

L'architecture locale de montagne traditionnelle

Architecture adaptée au milieu difficile de montagne distinguant une typologie de plaine et d'altitude
Tissu d'habitat aligné sur rue avec parcellaire en lanières avec jardin à l'arrière
RDC avec grange et pièces à vivre à l'étage.

Les matériaux utilisés sont l'ardoise d'Aydius (couvertures), la cargneule (tuff) ou espugne (pierre caverneuse ocre d'Aydius) et la pierre calcaire d'Arudy (pour encadrement des ouvertures), galets du gave (murs et sols)
Les bâtiments sont de petites dimensions et de forme simple

Les toits sont fortement pentus



Village de Bedous (vue du Vallon, vers le Col du Somport)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

3 TYPOLOGIE DU BATI TRADITIONNEL

C.3

Deux typologies de constructions ont été identifiées sur les communes du Vallon de Bedous (typologies propres à la vallée d'Aspe) :

1- Les exploitations agro-pastorales (cour fermée et porche couvert)

Le bâtiment d'habitation est disposé parallèlement à la rue, sa façade principale étant tournée vers le sud. Il se répartit sur 3 niveaux : au premier, la cuisine (qui tient lieu d'entrée), la salle à manger et le cellier fournil, au second, se trouvent 2 chambres et un grenier établi au-dessus du cellier, le troisième niveau, accessible depuis une des chambres est peu utilisé et sert de débarras.

Le bâtiment qui forme le côté ouest de la cour est occupé au premier niveau par une remise (dans laquelle est installé le pressoir). Au-dessus de la remise s'étend un fenil, accessible par une trappe percée dans son plancher. En façade sur cour de ce bâtiment, sur le mur pignon, se trouve une galerie couverte par un large auvent : utilisée pour le séchage du maïs, elle ne communique pas avec le bâtiment sur lequel elle est greffée, mais avec la chambre à l'étage du bâtiment d'habitation. Le côté est de la cour est occupé par une étable.

Enfin, une petite construction forme l'angle sud-Ouest de la cour : elle abrite une porcherie au premier niveau, un poulailler au second.

Toutes les circulations ont lieu à travers la cour.

Techniques constructives traditionnellement utilisées :

Murs

Les murs sont en galets du Gave liés au mortier de chaux. L'encadrement des baies et les chaînes d'angle sont en pierre de taille calcaire. Les façades de l'habitation sont enduites au mortier de chaux.

Toiture

Les toits sont à deux versants et deux croupes, avec une pente de 52° environ, parfois plus. On trouve souvent des lucarnes rampantes.

La couverture est constituée d'ardoises rectangulaires clouées sur des lattes.

Intérieur

Les escaliers sont en bois. Les sols du rez-de-chaussée sont en dalle de pierre (cellier, fournil), en béton de ciment dans la cuisine et la salle à manger, en parquet à l'étage, en terre battue dans les locaux d'exploitation au premier niveau, en planches simplement posées sur les solives aux fenils.

source : « l'architecture rurale française. Pays Aquitains » de Pierre Bidart et Gérard Collomb, Ed. Berger-Levrault, 1984, pp232-233

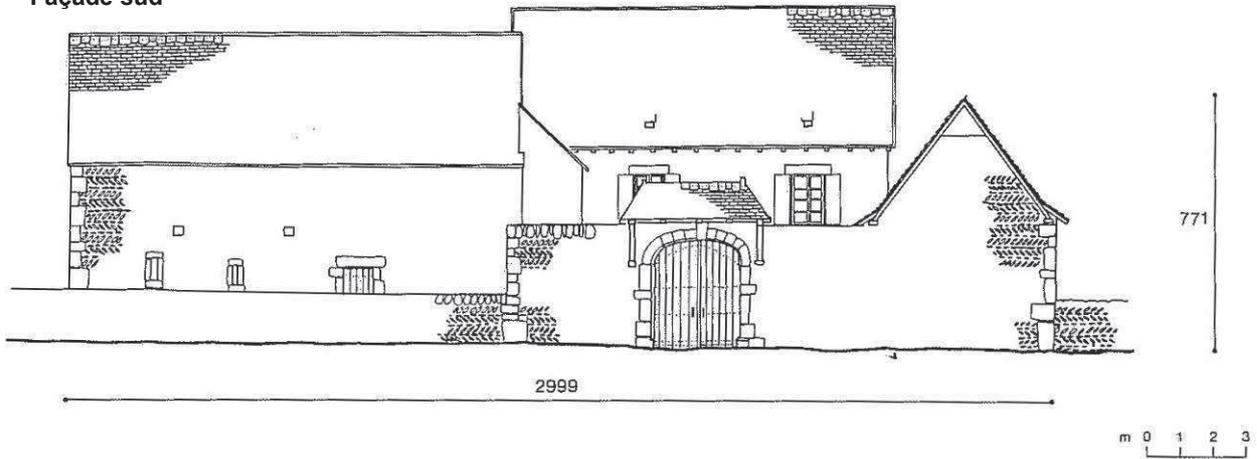
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

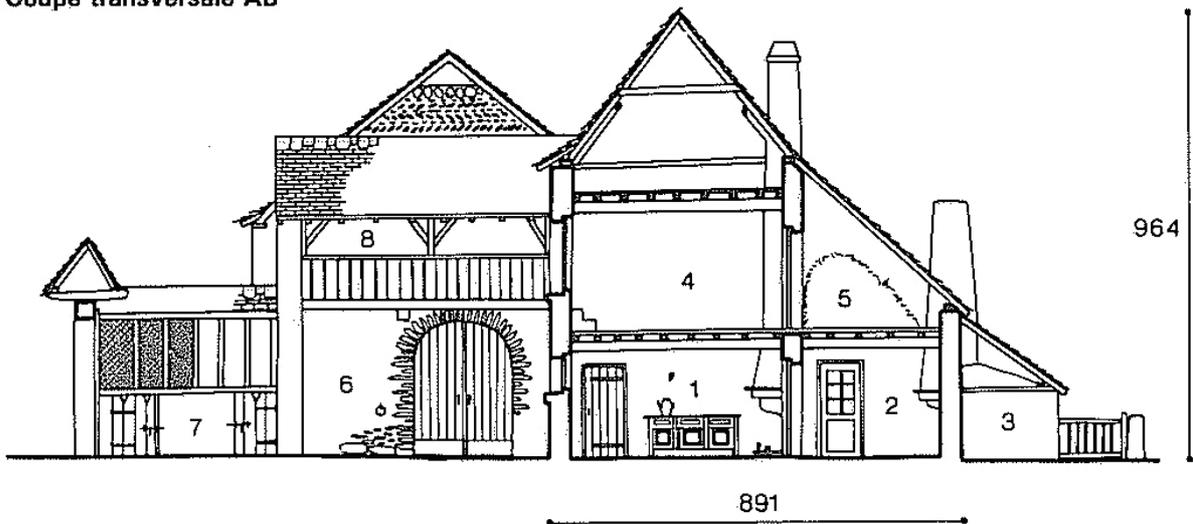
3 TYPOLOGIE DU BATI TRADITIONNEL

C.3

Façade sud

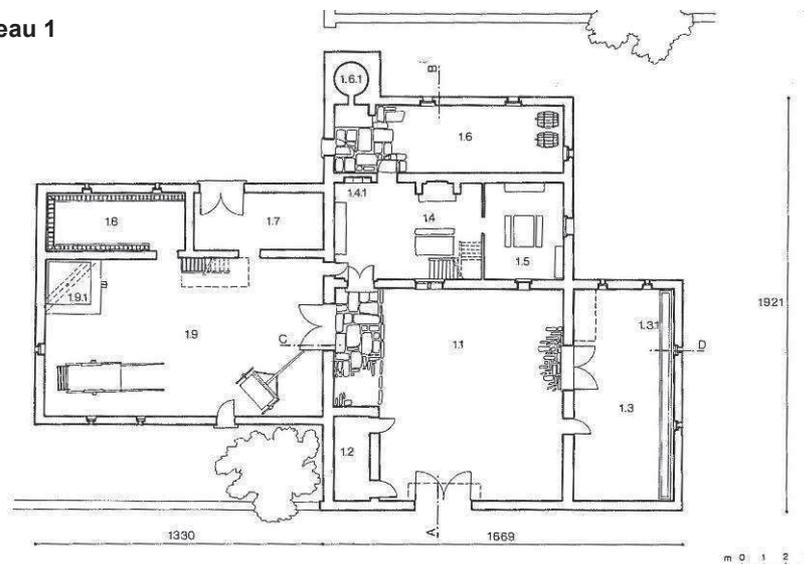


Coupe transversale AB



Plan du niveau 1

1-



source : « l'architecture rurale française. Pays Aquitains » de Pierre Bidart et Gérard Collomb, Ed. Berger-Levrault, 1984, pp234-235

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

3 TYPOLOGIE DU BATI TRADITIONNEL

C.3

2- Les exploitations pastorales (maison de montagne)

L'édifice est formé d'un corps principal, auquel sont accolés deux appentis. Un seul vaste local occupe le premier niveau du corps principal. Il assure les principales fonctions de l'exploitation : étable, remise, bûcher, cellier, écurie.

Les divers espaces ainsi affectés ne sont pas séparés, seul l'escalier conduisant à l'étage occupe un local fermé, disposant en outre d'un accès propre en façade principale. Dans le petit appentis greffé sur le mur pignon sud, se trouve, sur ce même niveau, la loge à porc accessible depuis l'étable remise. L'appentis appuyé contre le mur pignon nord abrite la bergerie ; celle-ci communique aussi avec l'étable remise, mais s'ouvre directement sur la cour.

Le second niveau du corps principal contient l'habitation. Celle-ci se compose d'une grande salle commune, laquelle dessert quatre chambres.

Dans l'appentis sud, au-dessus de la porcherie, se trouve le four à pain. Le second niveau au-dessus de la bergerie est utilisé comme fenil et desservi par une porte haute en façade sur cour.

Le troisième niveau, sur le corps principal seulement, contient un seul local servant à la fois de grenier et de fenil.

Techniques constructives traditionnellement utilisées :

Murs

Les murs sont en moellons (granite, calcaire, schiste) liés au mortier de chaux. Les façades de l'habitation sont enduites au même mortier, à l'exception de celles de la bergerie.

Toiture

Les toits sont à deux versants de 47° de pente environ, parfois plus.

La couverture est constituée d'ardoises rectangulaires clouées sur des lattes. Le faîtage est en lignolet.

Intérieur

Les escaliers sont en bois à deux volées parallèles séparées par un repos, entre les trois niveaux.

Les sols du rez-de-chaussée sont en terre battue dans les locaux d'exploitation au premier niveau, en parquet au second niveau. Les cloisons sont en planches verticales dans l'habitation.

source : « l'architecture rurale française. Pays Aquitains » de Pierre Bidart et Gérard Collomb, Ed. Berger-Levrault, 1984, pp232-233

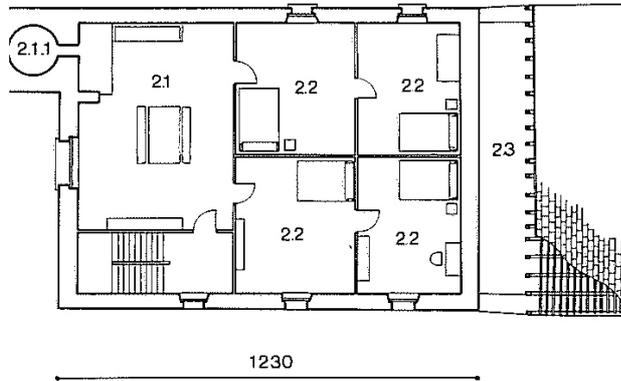
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

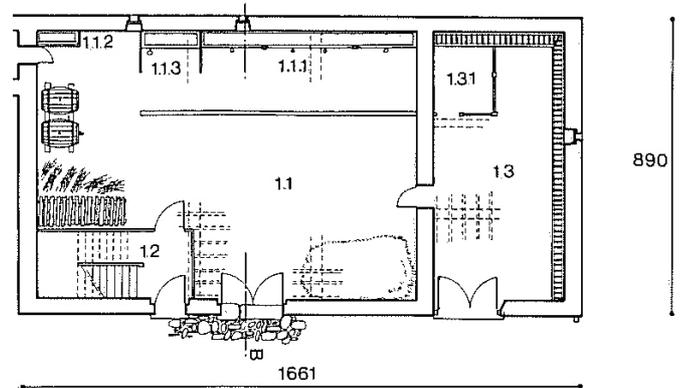
3 TYPOLOGIE DU BATI TRADITIONNEL

C.3

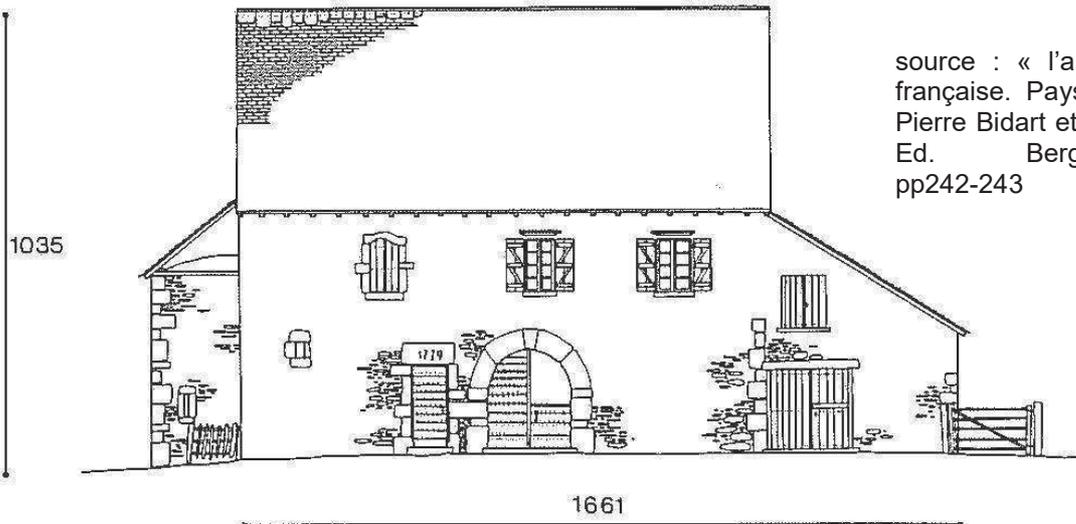
Plan du niveau 2



Plan du niveau 1



Façade sud-est



source : « l'architecture rurale française. Pays Aquitains » de Pierre Bidart et Gérard Collomb, Ed. Berger-Levrault, 1984, pp242-243



Vue du sud - 1980



Vue du sud-est - 1943

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

C.4

Commune de ACCOUS :

Le village d'Accous, à l'habitat regroupé, est niché au pied de l'amphithéâtre d'Iseye, dominé par le pic de Bergon (2148 m).

Accous est le chef lieu d'un canton avoisinant les 3000 habitants pour un total de 13 communes (on comptait 11 823 habitants en 1841).

L'ancienne Aspas Luca (bois sacré) était une station sur la route impériale romaine au III^{ème} siècle, conduisant à Saragosse, via le col du Somport.

En 1385, avec 400 habitants environ, Aquos d'Aspe avait valeur de gros bourg avec son curé et ses artisans. Village-centre de la vallée d'Aspe, il fut Aspaluca en romain (Roche Sacrée), et avait plus de 1 700 habitants au milieu du 19^{ème} siècle, un millier au début du 20^{ème} puis 600 âmes ; mais le déclin est arrêté, et la population remonte depuis les 370 habitants de 1982.

Outre son rôle d'étape primordiale, Aquos d'Aspe fut très tôt une station thermale, bénéficiant de la présence de plusieurs fontaines sur son territoire, dont une aux eaux salées : la fontaine du Saliet. Le sel était récupéré par les bergers pour leurs brebis et l'assaisonnement des fromages.

Dans la direction du col d'Iseye (1829 m), voie de passage vers la haute vallée d'Ossau, se tient le sanctuaire Saint-Christau d'Aulet daté du XVII^{ème} siècle. On trouvait autrefois à cet endroit, 3 sources dites *las houndas de Sen Christau d'Aulet*, aux vertus différentes et bien marquées.

Outre ses fontaines, le village est très riches en vestiges protohistoriques : un éperon surplombant le village, un tertre au Bergount, des tumuli et cromlechs à Iseye, et encore 6 tumuli importants dits de Characou.

Accous survécut à la longue époque des ténèbres (invasions) pour devenir la capitale de la vallée d'Aspe, le *capdulh* (*capitalis locus*), titre que lui a longtemps disputé sa commune voisine Bedous. La ville subit les mauvais effets des invasions successives et souffrit encore, lors du conflit religieux de 1569, comme la plupart des villages aspois, des dommages causés par les troupes de Montgomery. Dès lors, son caractère médiéval s'estompa.

La commune est formée du bourg qui occupe le vallon de la Berthe, avec son hameau d'Aoulet et dont l'ombrée couverte par la forêt d'Arapoup (nom venant du Pic d'Era Poû, c'est à dire de la peur) contraste avec l'adret nu. Le quartier de Jouers voisine la zone du bourg au nord, de l'autre côté du volcan du Poey. Un troisième quartier, distant au sud, prend tout le vallon sud-nord rectiligne du ruisseau Labadie, et contient le quartier de Lhers (et d'Aümet), devenu habité au XVIII^{ème} siècle, date à laquelle la chapelle a été édifiée, le cimetière restant à Accous.

En partie centrale de la commune, se trouve le défilé d'Esquit, avec sa centrale électrique, et le quartier de l'Estanguet (où se situe un centre équestre), et où démarre la route d'accès à LESCUN. C'est de cette montée, que se situe une centrale électrique ainsi que l'usine d'aluminium Alcan où le japonais Toyal fabrique maintenant de la poudre d'aluminium (130 sal.), la plus grosse entreprise de la vallée, d'où son importance réelle.

Orientée Sud-Ouest, la 2^{ème} partie de la commune, correspond à la vallée suspendue du ruisseau le Labadie, occupée par le hameau de Lhers (et d'Aümet), et s'étendant jusqu'à la crête frontière, et le Parc National des Pyrénées. Le Pic de Labigouet 2 175 m sera ici le point dominant. La commune ne possède plus aujourd'hui qu'une trentaine d'exploitants agricoles, dont une douzaine sur le plateau de Lhers, enclave d'Accous, sur l'autre versant de la vallée. L'appartenance de ce secteur à Accous et non à Lescun proviendrait de la sédentarisation de bergers originaires d'Accous. Aujourd'hui, le tourisme vert se développe et la commune propose une vingtaine de gîtes dont la moitié appartient à la commune.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

C.4

Un itinéraire ancien est présent, direct depuis Bedous, qualifié de "voie romaine".

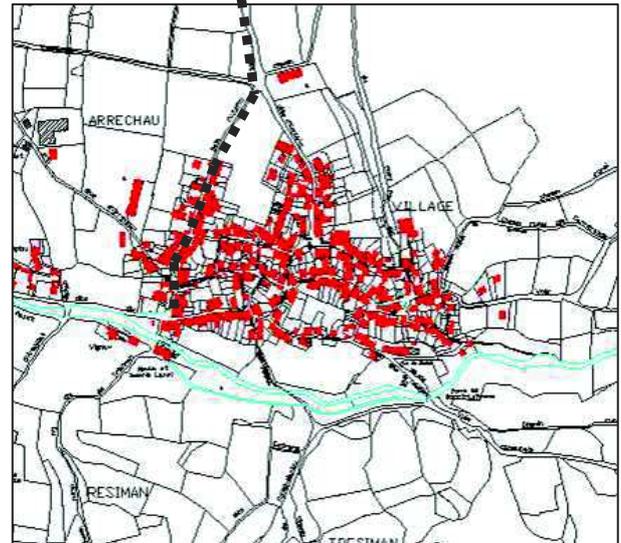
Bourg d'Accous

Vers
Bedous



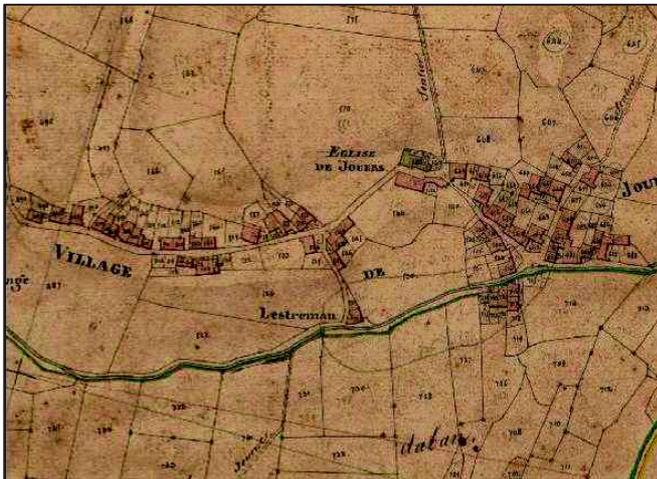
Cadastral Napoléonien de 1837 – tracé de la voie romaine

Vers
Bedous

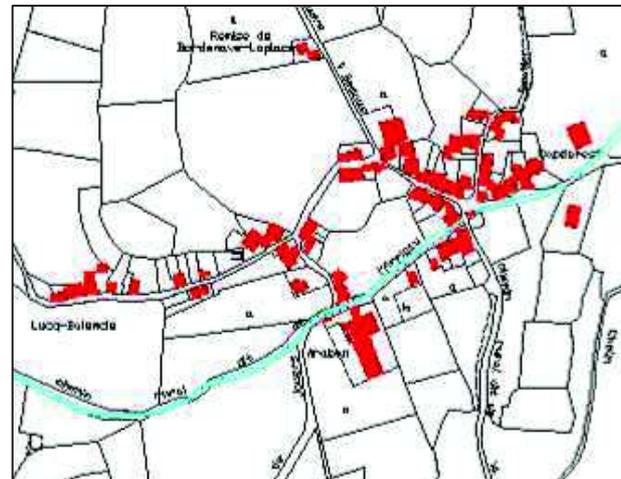


Cadastral communal 2010 – tracé de l'ancienne voie romaine

Hameau de Jouers



Cadastral Napoléonien de 1837



Cadastral communal 2010

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

C.4

Commune de BEDOUS :

Le bourg apparaît dans les textes, en 1128, sous le nom de *Bedosse*, qui désigne un « lieu où il y a des bouleaux ». L'étymologie des noms des 2 sources ferrugineuses et sulfureuses nommées Bulasquet (apud lacum) et Suberlaché (super lacum) font référence à la plaine verdoyante, occupée autrefois par un glacier, puis par un grand lac. Cette plaine présente une ouverture appréciable au cœur de l'étroite vallée d'Aspe, que permet l'écartement entre le Layens et le plateau d'Ourdinse.

Au 16^{ème} siècle, le bourg atteignit une importance de premier plan qui lui permit de bénéficier en 1576, d'un marché et d'une foire. Dès lors, Bedous tira grandement partie des échanges commerciaux avec l'Espagne, d'autant qu'Aspois et Oloronais ont bénéficié les premiers du privilège de libre circulation et de protection royale pour le personnel et pour leurs biens. Un poste de péage s'appelait « la Porte d'Aspe »

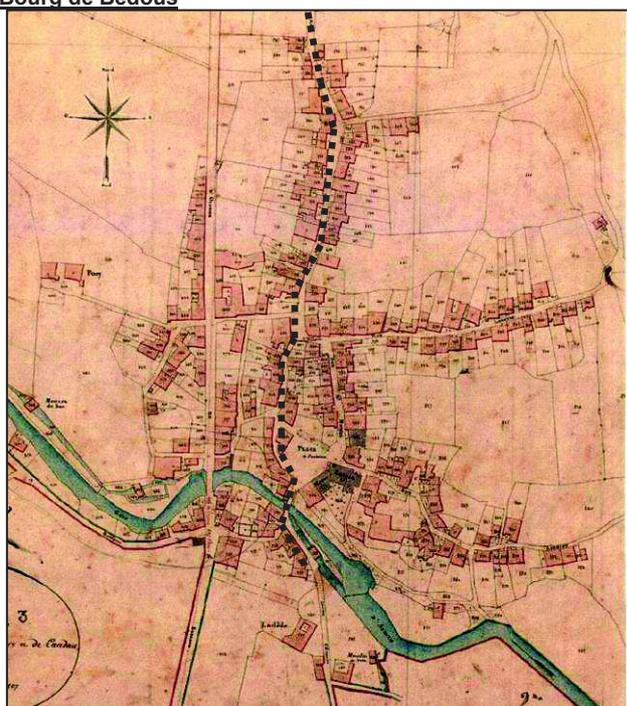
De belles maisons bourgeoises témoignent de la réussite financière de marchands s'étant ainsi enrichis : en 1385, s'élevaient déjà 65 oustaüs (unités familiales), environ 300 habitants jusqu'à 1309 habitants en 1858.

Le château Lassalle, ancien siège seigneurial aux XV^{ème} - XVI^{ème} siècles, appartenait à M. de Lassalle, conseiller à la chambre des comptes. Le vrai château a disparu au début du XVIII^{ème} siècle et l'actuel conserve des éléments témoignant de son origine médiévale. Aujourd'hui, il appartient à la commune qui en a fait le siège du foyer rural aspois. Plusieurs autres édifices sont intéressants : la maison Appatie, collée à l'église, le moulin de Lasalle appelé aujourd'hui la maison Palmy-Pontacq.

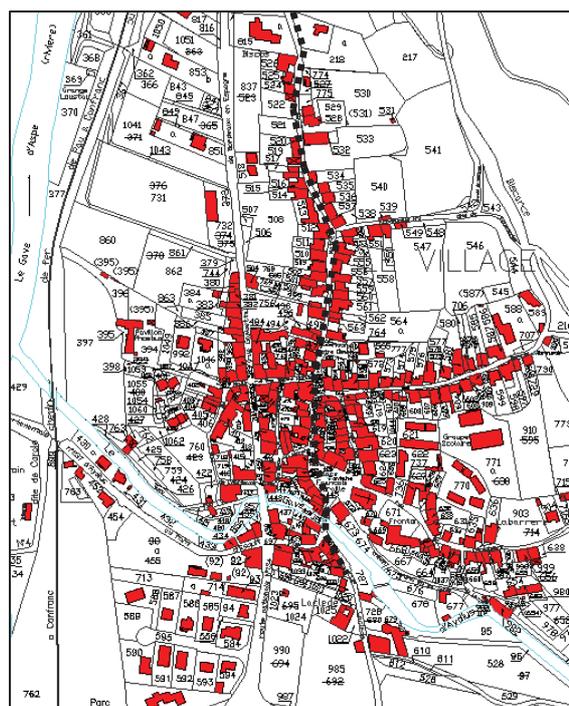
Seules industries notables connues, une fonderie installée à Orcun au XVIII^{ème} siècle, qui traitait les minerais de cuivre et de fer tirés de la montagne de Bergout et une ardoisière réputée pour la qualité de ses ardoises, qui était exploitée au moins depuis 1620 et jusqu'en 1962. La rue de l'Ardoisière perpétue cette activité dans les mémoires.

Passé de l'autre côté du Gave, deux itinéraires anciens sont présents, un direct de Bedous à Accous, qualifié de "voie romaine" et un autre plus à l'est reliant Bedous à Orcun puis Jouers, revenant à l'entrée d'Accous sous le Poey. L'emplacement du Pont d'Osse à Bedous est identifié comme étant le passage à gué le plus favorable du Gave d'Aspe.

Bourg de Bedous



Cadastrage Napoléonien de 1837 – tracé de la voie romaine



Cadastrage communal 2010 – tracé de l'ancienne voie romaine

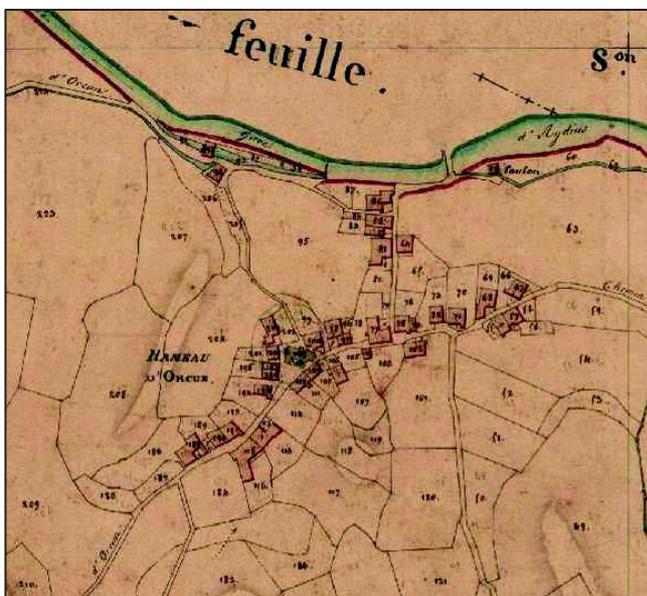
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

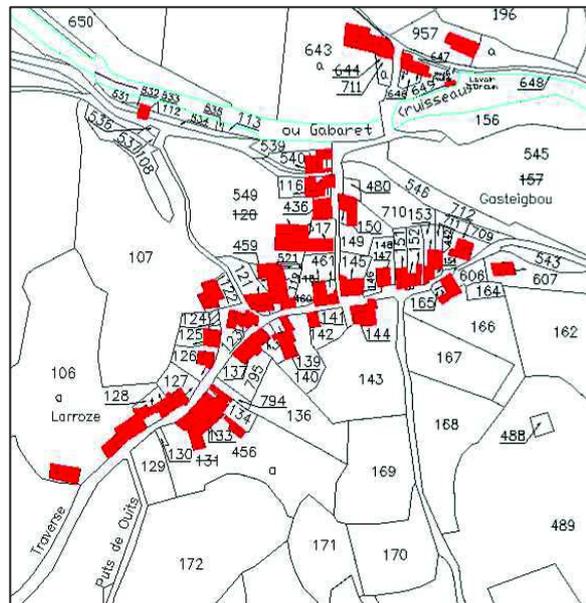
4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

C.4

Hameau d'Orcun



Cadastral Napoléonien de 1837



Cadastral communal 2010



Urbanisation plus linéaire au Hameau d'Orcun (Bedous)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

C.4

Commune de LEES-ATHAS

Au pli de la montagne Léés et Athas se sont développés sur la terrasse du lit majeur de la rive gauche du gave d'Aspe. L'ancien « saligat » a favorisé la création d'un réseau de canaux.

La commune de Léés-Athas est située au débouché du vallon de Bedous, sur la moraine latérale façonnée par l'ancien glacier. La toponymie de Léés évoque une « grande dalle de pierre plate », qui fait penser à la grande muraille formée par les orgues de Camplong se prolongeant par les falaises des pics d'Oueillarrisse et d'Eygarrri (1960 m) surplombant le village.

Plus récent que Léés, qui a traversé le moyen âge avec une trentaine d'oustaüs, Athas se déploie sur un plateau rocailleux et ensolleillé qui, produisait autrefois, un petit vin pétillant faisant l'allégresse des pèles porcs et de la Saint-Félix. Athas adopte une urbanisation sinueuse en village-rue dédoublée avec la création du chemin de la mâtüre en provenance de la forêt d'Issaux. Les cimetières autour des églises ayant été désaffectés, un nouveau lieu de sépultures a été implanté à mi-chemin entre les deux villages.

Au XVIII^{ème} siècle, ces lieux furent le siège d'une énorme exploitation forestière pour le compte de la Royale (marine de la guerre). C'est Colbert, ministre de Louis XIV, qui en fut à l'origine. L'ancien chemin de la Mâtüre faisant face à celui qui surplombait le fort du Portalet est devenu un site touristique de la forêt d'Issaux.

On utilisait le sapin pour les mâts, le hêtre pour les avions et le chêne pour les poulies. Il fut même créé, pour la circonstance, un port à Athas au bord du Gave, pour envoyer les troncs par radelage à Bayonne de 1766 à 1780.

L'endroit est très intéressant pour les spéléologues étant donné le nombre de gouffres dénombrés sur la commune. Une quinzaine a été recensé, dont 6 à une profondeur de moins de 200m. Dans la partie rocheuse surplombant le village se trouve l'entrée d'une immense grotte explorable, de laquelle part un réseau souterrain qui court sur 1353 m. Monument architectural de valeur : l'église d'origine romane de Léés (XII^è s.), restaurée au XVIII^è s.

Au XIX^{ème} siècle, survint un territoire et dévastateur mouvement migratoire : la population passa de 806 habitants en 1836 à seulement 410 en 1896.

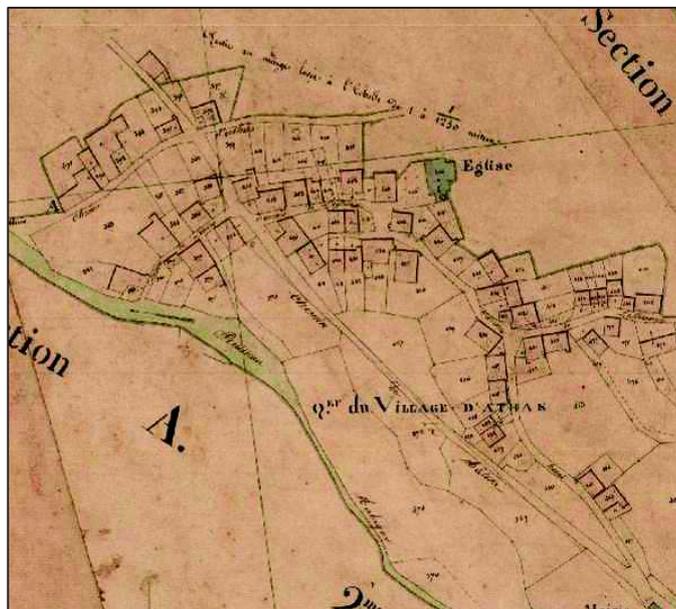
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

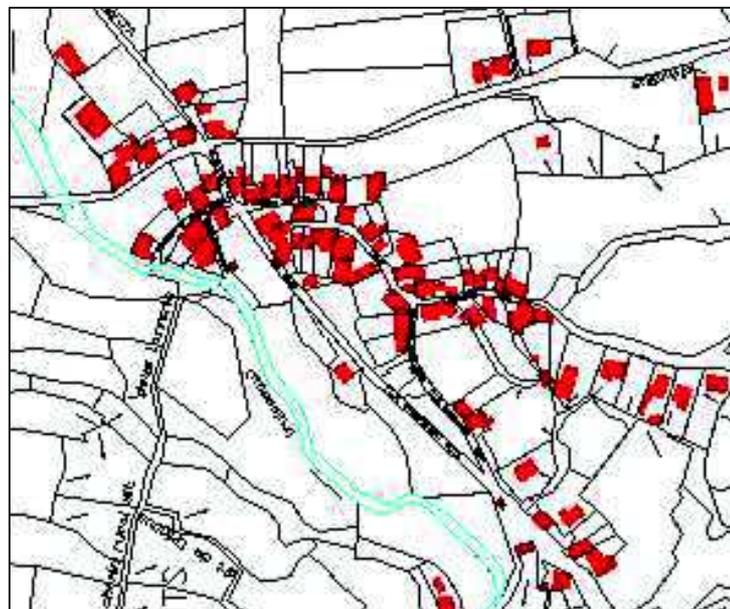
4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

C.4

Hameau d'Athas

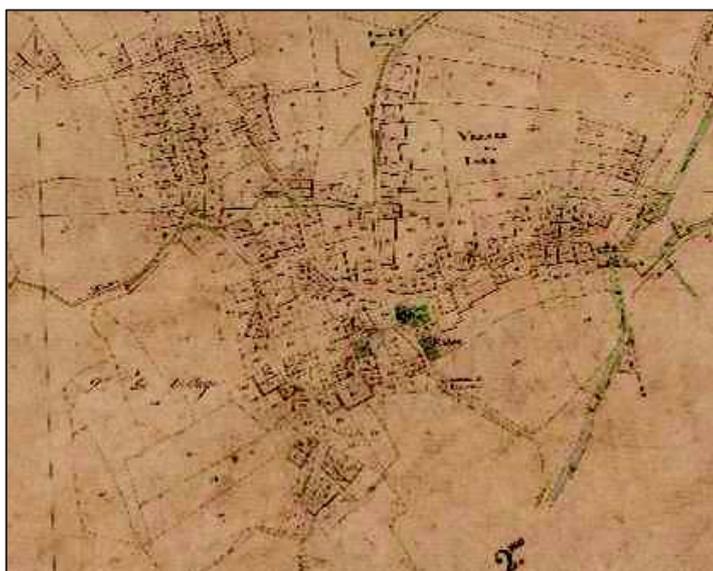


Cadastral Napoléonien de 1837

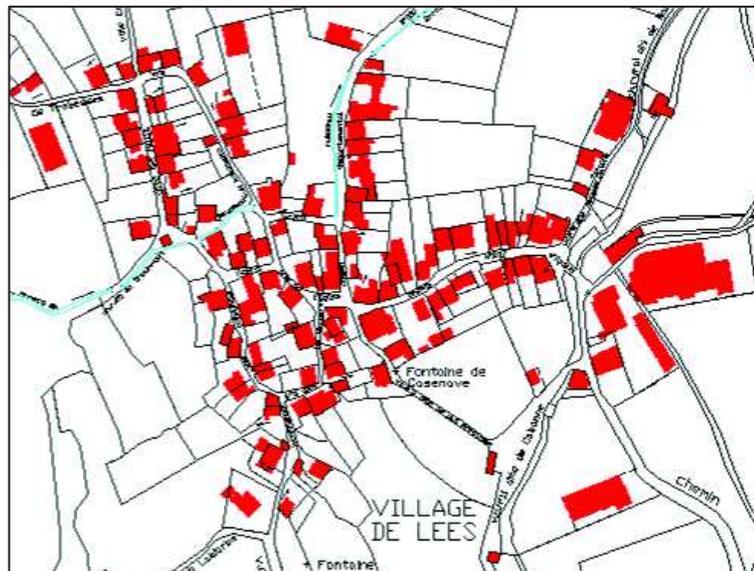


Cadastral communal 2010

Hameau de Lées



Cadastral Napoléonien de 1837



Cadastral communal 2010

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

C.4

Commune d'OSSE-EN-ASPE

Selon l'étymologie, le nom provient de la racine hydronymique pré-latine *ossa* évoquant un écoulement d'eau. Dans les textes anciens, il est fait mention de OZA en 1154, de OUSSE en 1343, de AUSA en 1449, de OUSSA en 1463, de OSSE en 1608

Cette eau a creusé durant des millénaires les roches calcaires rencontrées sur les hauteurs et ouvert de profonds gouffres réunis par plusieurs réseaux souterrains d'importance, tel celui de Couey Lotge regagnant la Pierre Saint Martin qui s'étend sur 8 745 m.

On dénombrait 42 feux en 1385 au recensement de Gaston Phoebus soit environ 336 habitants. Il y avait une abbaye vassale de la vicomté

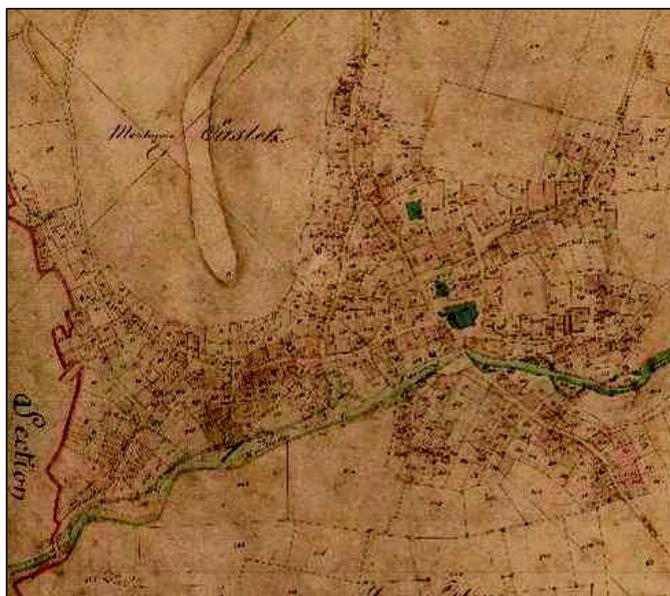
Pour les Béarnais, Osse raisonne comme protestant, car elle renferma une communauté huguenote très importante. Le village fut incendié entièrement en 1567 (guerres de religion) et sa reconstruction fut entreprise vers la fin du règne d'Henri IV. Le temple Bethel (maison de Dieu) fut également détruit puis reconstruit en 1620 avant d'être démoli en 1685 par l'intendant Foucault. Nombre de pratiquants de ce culte se virent dans l'obligation d'émigrer : c'est ainsi que les Ossois fondèrent à Londres une colonie prospère.

Pendant la période du désert (1757-1787), les pasteurs font leur réapparition et organisent des offices clandestins. En 1957, le pasteur nommé Defferre rétablit l'église protestante d'Osse et fixe le lieu d'assemblée au sommet de Bugala à 800 m d'altitude. Des offices œcuméniques sont conjointement célébrés par prêtres et pasteur alternativement à l'église et au temple.

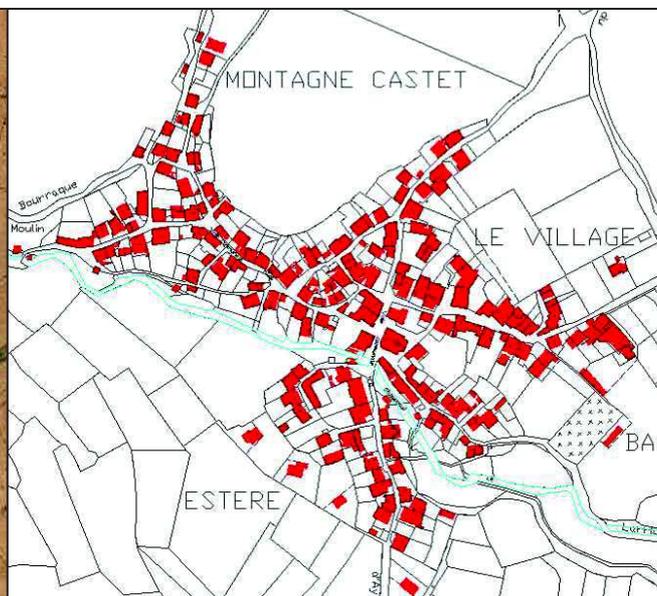
Le recensement de 1831 dénombre 898 habitants et le décompte des professions est surprenant par la variété des métiers qui y sont exercés.

Osse-en-Aspe est bâti sur la terrasse supérieure du gave d'Aspe, au débouché du l'Arricq dans le « vallon ». Il est protégé au nord par deux mamelons d'ophite et bénéficie d'un bon ensoleillement tant à l'est qu'au sud. Les constructions se serrent les unes contre les autres, les murs en mitoyenneté sont fréquents. S'infléchissant au contact du « Castet », les chemins irriguent aux quatre points cardinaux, à l'ouest vers les estives et la forêt d'Issaux, au nord vers les granges sur les pentes du Layens, à l'est vers la saligue du gave et le bourg de Bedous, au sud pour rejoindre Athas et Lées. Au cœur historique du village, les ruelles sont plus denses.

L'hypothèse d'un cheminement ancien défini comme suit peut se justifier par des passages obligés sur le Gave, au pied du village de Sarrance, puis à Pontsuzon, se prolongeant au delà d'Osse par l'itinéraire du Col de Pau dont des vestiges évidents relient entre eux Osse, Athas, Lées, Lescun, Labrenère, la Selva de Oza, Siresa et Hecho, fréquenté avant que l'Hôpital de Sainte Christine ne soit construit à la fin du XI^{ème} siècle.



Cadastral Napoléonien de 1837



Cadastral communal 2010

PLU_Accous / Bedous / Lées-Athas
 Document d'urbanisme_Osse-en-Aspe

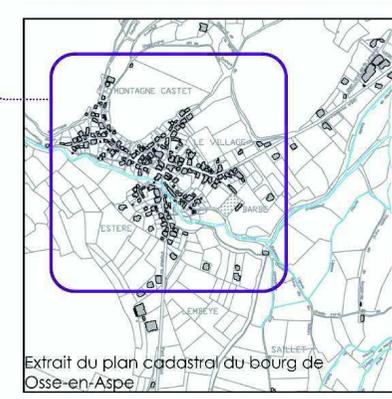
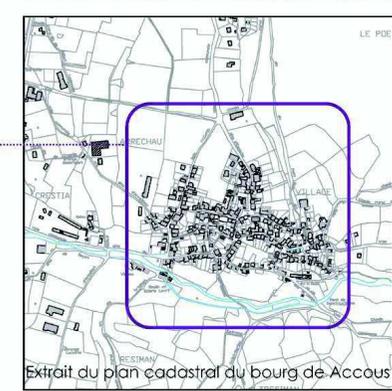
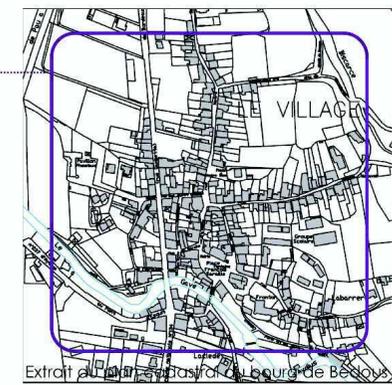
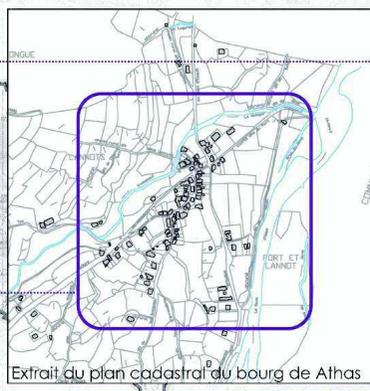
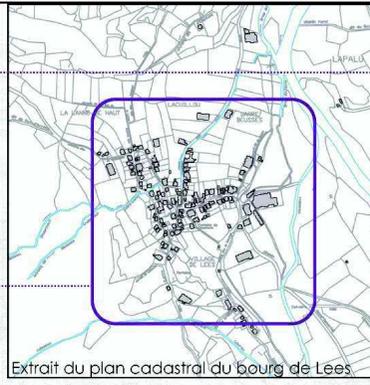
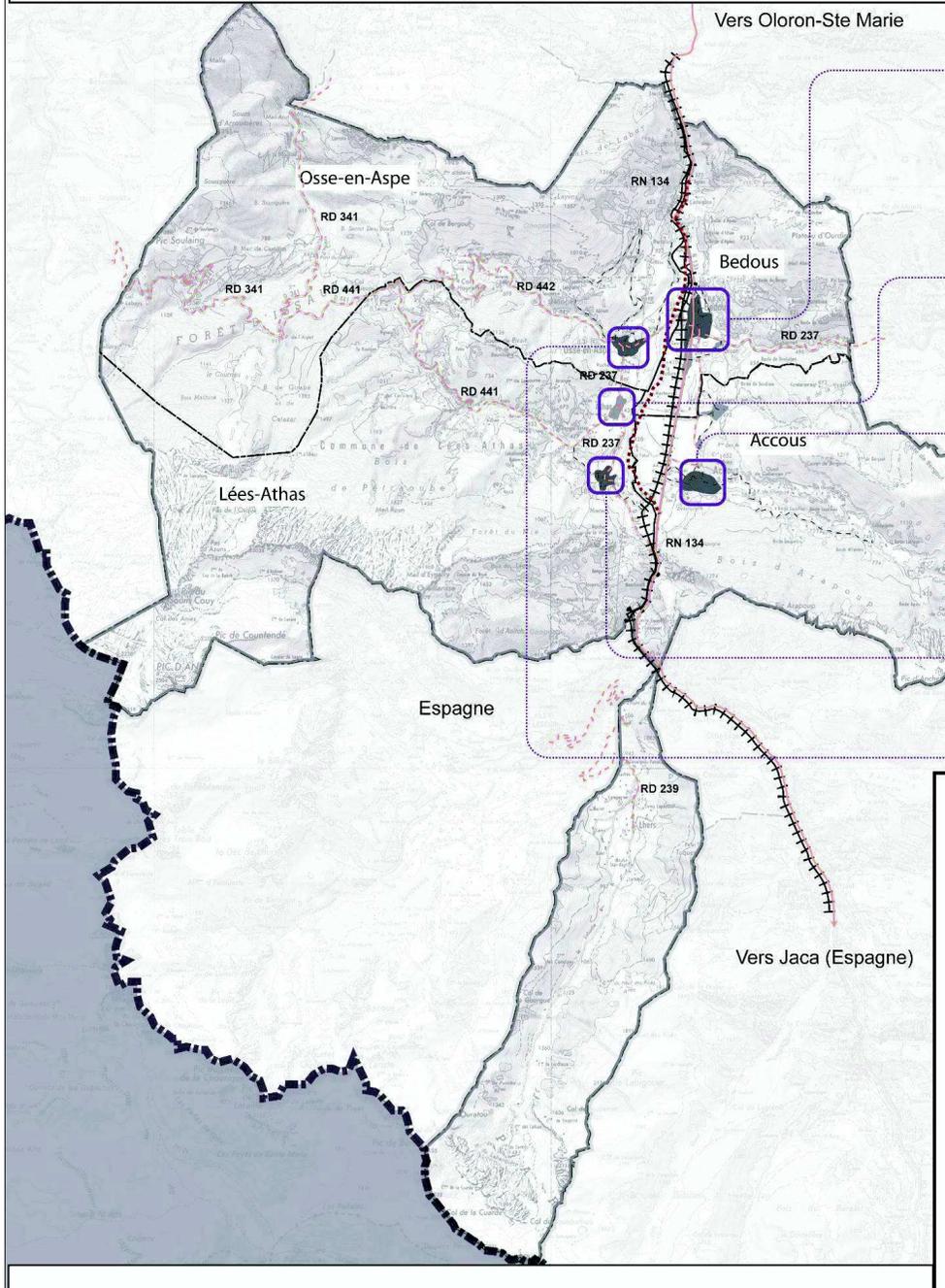
Pays-Cités
 Colette MAGNOU
 urbaniste OPQU - architecte DPLG



Site&Architecture
 Agnès LIQUARD
 architecte DPLG & urbaniste qualifié OPQU



LES SECTEURS DE DEVELOPPEMENT URBAIN



- Route nationale
- Déviation de la RN 134
- Route départementale
- Voie communale
- Ancienne liaison ferrée Pau-Canfranc
- Bourgs
- Hameaux secondaires

N
 0 1 2

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

C.4

Le patrimoine bâti se concentre essentiellement sur les centres bourgs de chaque commune. Bedous concentre des bâtiments remarquables plus importants. La densité d'éléments patrimoniaux riches a entraîné la mise en œuvre d'une classification de l'ensemble de la commune en site inscrit.

Néanmoins, à Osse-en-Aspe, un écart s'est constitué de longue date : le lieu-dit « Aérium », surplombant la vallée de l'Arricq, accessible à partir du bourg par la Route d'Assucq (de la Bourraque) a toujours été occupé par un établissement de santé, actuellement l'Abri montagnard. De nombreux bâtiments abritent un foyer de vie pour adultes handicapés autonomes (présence des réseaux assainissement collectif, eau potable à partir de la source Alliapis et ouvrages de défense incendie).

Il existe par ailleurs un patrimoine de valeur sur l'ensemble du territoire communautaire, qu'il s'agisse d'éléments vernaculaires, mobiliers ou industriels (gare, chemin, port...).

a) Les éléments immobiliers inscrits et classés

Sur la commune d'Accous, on recense la chapelle Saint-Saturnin de Jouers inscrite sur l'inventaire des Monuments historiques (arrêté préfectoral du 12 décembre 1986) et

Sur la commune de Bedous on recense la chapelle d'Orcun classée Monument historique (arrêté ministériel du 9 juillet 1984

Ces deux monuments sont soumis à la servitude AC1, délimitant un périmètre de 500 mètres de rayon autour du Monument Historique ; périmètre au sein duquel toutes nouvelles constructions sont soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.



Eglise Saint-Saturnin de Jouers à Accous



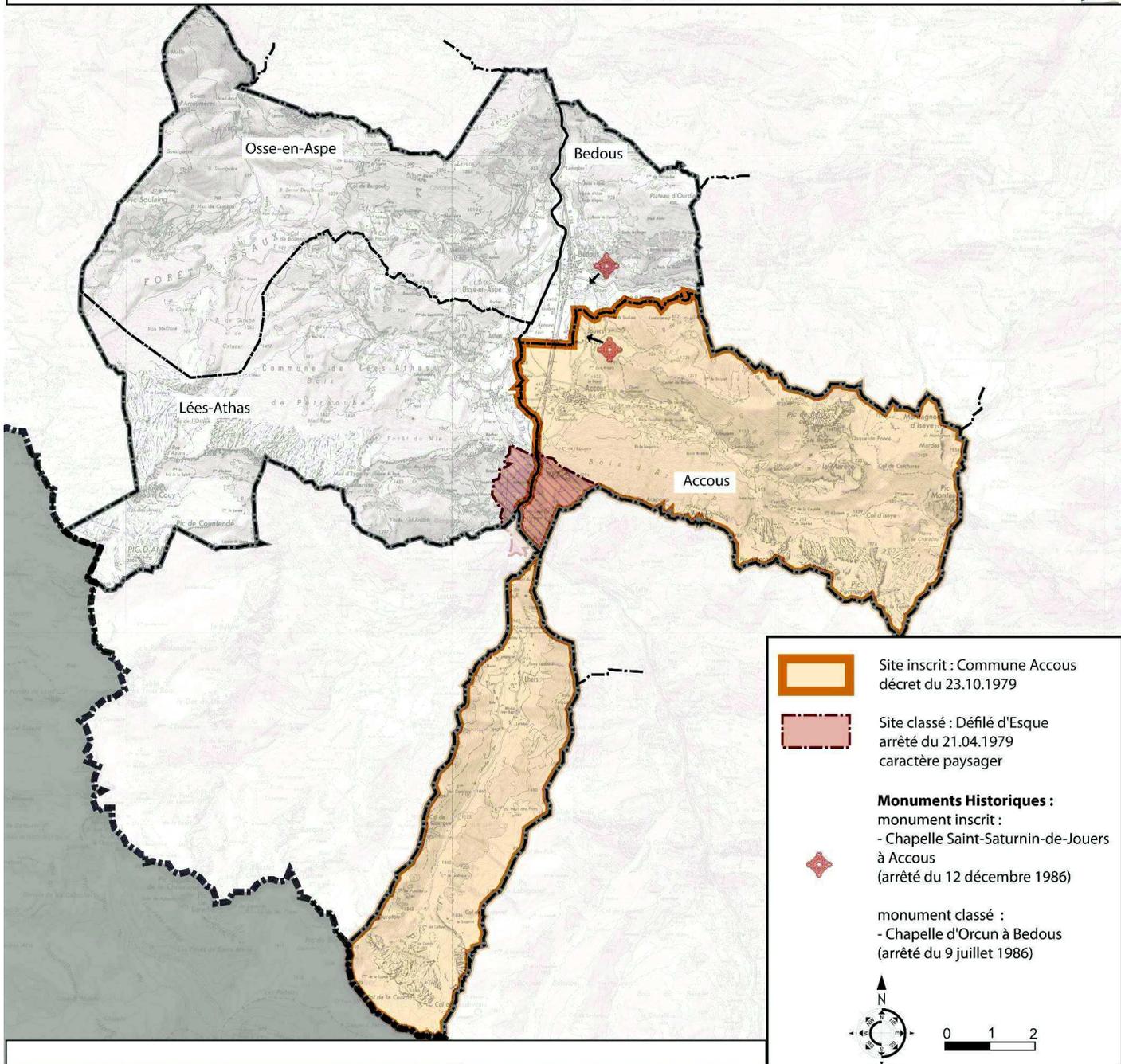
Chapelle d'Orcun à Bedous

b) Le site inscrit de la commune d'Accous

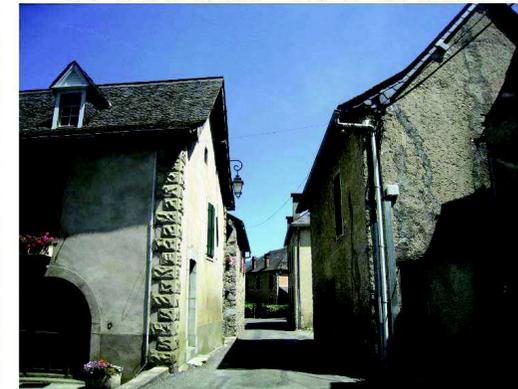
L'ensemble de la commune d'Accous est un site inscrit (décret du 23 octobre 1979). A ce titre elle est soumise à la servitude AC2 relative à la protection des sites et monuments naturels.

c) Le site classé du Défilé d'Esque (Accous)

Le défilé d'Esque situé sur la commune d'Accous est un site classé (arrêté du 21 avril 1999) pour son caractère paysager. A ce titre le site est soumis à la servitude AC2 relative à la protection des sites et monuments naturels.



LES ZONAGES REGLEMENTAIRES SITES INSCRITS - SITES CLASSES



Accous



Accous



Défilé d'Esque

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

C.4

d) Le petit patrimoine vernaculaire

1- Les moulins

Bâtiments construits sur les canaux et dérivations du gave et de ses affluents. Leur but était de moulin le grain. Pendant longtemps, le moulin a été un privilège réservé au seigneur ou à une famille aisée. Ils sont associés à des ouvrages dits « de petit hydraulique » : canal d'arrivée, bief, vanne, déversoir de trop-plein, construits en pierre. En général leur petite capacité due à l'étroitesse des vallées secondaires était compensée par leur nombre important : à Osse-en-Aspe, 18 moulins s'égrènaient le long de l'Arricq (extrait ouvrage CAUE 64))

La force hydraulique pouvait également être utilisée à d'autres usages : scierie, foulage des draps (moulin à foulon)

Très peu de ces édifices sont en bon état ; cependant on peut encore en observer de beaux exemples à Bedous et à Accous. Certains ont été très bien réhabilités en habitation, en gîtes touristiques, mais malheureusement ils n'ont pas souvent conservé leurs meules en place, déposées pour recherche de gain de surface habitable. Leur implantation particulière au-dessus et en bordure des cours d'eau en font des ouvrages propices aux embâcles et souffrant des inondations : ils sont inclus dans des zones de risques naturels dont il convient de ne pas augmenter, ni aggraver l'exposition des biens et des personnes.

- Moulin Poulide ou d'Orcun à Bedous,
- Moulin à Accous,
- Moulin de Lumbeye à Lées-Athas
- Moulins à Osse-en-Aspe (une dizaine de moulins sur l'Arricq sont mentionnés sur le cadastre napoléonien)

2- Les cabanes de bergers

Architecture pastorale avec murs de pierre (calcaire, granit, schiste...) et toit en lauzes, bardeaux, tôle métallique, mottes de terre ou planches ...

L'architecture pastorale traditionnelle est une architecture évolutive, modifiée et reconstruite au gré du temps pour s'adapter au changement continu et nécessaire à la société rurale dans son histoire

A l'origine simple abri dans les parois rocheuses, la cabane s'est peu à peu détachée de la masse minérale sur laquelle elle prenait appui, pour devenir une construction indépendante.

Cet habitat d'altitude se situe dans les estives, il était destiné au logement des bergers et à leurs activités : actuellement elles devenues essentiellement des « cabanes pastorales fromagères ou laitières » et de surcroît, des abris ou refuges non aménagés de montagne.

L'agencement intérieur est d'une grande simplicité : une pièce avec une cheminée pour le berger, une autre réservée aux activités pastorales

De plus en plus sollicitées par le changement de destination en habitat de résidence secondaire, les cabanes d'estives (dénommées « chalets d'alpage » dans la Loi Montagne) constituent des constructions et installations liées et nécessaires de cette activité agricole spécifique et participent à la préservation de l'activité agro-pastorale dans la Vallée d'Aspe.

Sur la commune d'Osse-en-Aspe, dans la Forêt d'Issaux, existent deux sites d'accueil saisonnier comprenant :

- **Les Chalets d'Issaux : trois granges en pierre et trois chalets en bois alimentés par une source distincte (Issaux) et reliés à un assainissement non collectif (fosse et lit d'épandage).**
- **La Grange Badarié alimentée par une source distincte (Issaux) et relié à un assainissement non collectif (fosse étanche).**

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

C.4

3- les calvaires

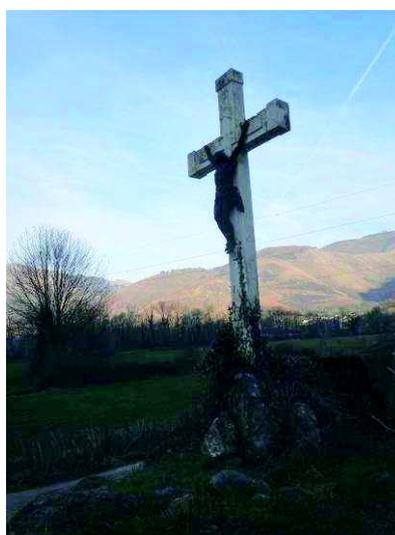
Petit monument d'architecture religieuse en élévation sur lequel est établie une représentation figurée de la Passion du Christ (le Christ en croix). Souvent implantés à la croisée des chemins, les calvaires délimitaient les périmètres des paroisses et au Moyen-âge, celui des abbayes et le tracé du Chemin de St Jacques de Compostelle. Dans le Vallon de Bedous dont la caractéristique fut la coexistence de l'Eglise catholique et de l'Eglise réformée, ils témoignent particulièrement des conflits lors des guerres de Religions.

Plusieurs matériaux de construction : socle en granit ou en pierre, croix en bois ou en fer forgé, sculpture en bronze ...

Souvent déplacés au gré des aménagements routiers, ils perdurent néanmoins dans le paysage, sans intégration spatiale particulière aux aménagements des espaces publics



Calvaire d'Accous (entrée de bourg)



Calvaire à Bedous

4- les fontaines

Edifice public qui distribue l'eau en continu

Chaque village a sa fontaine car la présence d'une source détermine la présence d'une communauté sur un site. Lieu de sociabilité par excellence, la fontaine communale est devenue depuis l'heure de la distribution publique de l'eau dans chaque habitation, un symbole emblématique de la vie communale et un élément d'architecture locale incontournable de l'aménagement des espaces publics : elle est souvent implantée sur la place du marché, point de ralliement des randonneurs.



Fontaine centrale - Place François Sarailé à Bedous

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

C.4

5- Les lavoirs

Comme les fontaines, ce sont des témoins de la vie quotidienne d'antan qui demeurent des petits bâtiments publics couverts, mais non clos qui participent désormais à la convivialité des espaces publics.

Ils sont composés de un ou plusieurs bassins en pierre qui recueillent en continu l'eau « circulante », couverts d'une toiture en charpente et couverture traditionnelles et sont situés à proximité des cours d'eau.

Lavoir d'Accous sur la Berthe, Bedous, à Osse-en Aspe, il existe trois lavoirs

6- les abreuvoirs

Cuves en pierres taillées en forme d'auge pour servir d'abreuvoirs aux animaux domestiques. Certaines sont très allongées, composées de plusieurs pierres constamment alimentées par une source. Situées sur la place de l'église ou bien au croisement de chemins, les abreuvoirs agrémentent les sentiers de randonnées et les cheminements dans les bourgs. Certains, qui ne sont plus en eau, participent désormais au fleurissement des villages et sont des éléments de mobiliers urbains, très efficaces pour limiter le stationnement gênant en centre bourg. A Osse-en Aspe, il existent deux abreuvoirs



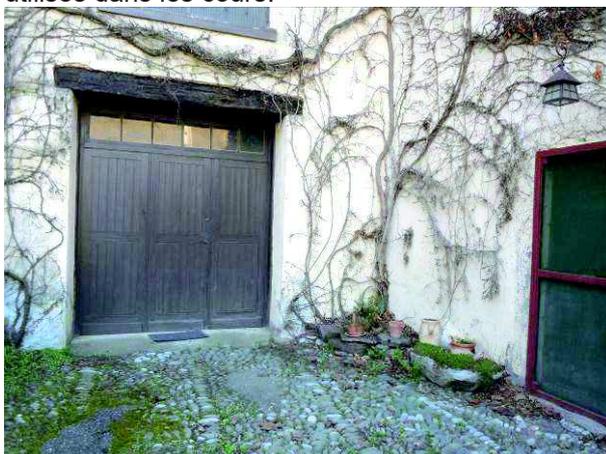
Lavoir sur la Berthe à Accous



Abreuvoir Place de l'Eglise à Accous

7- Les carreyrous

Ce sont des aménagements de revêtements de sols constitués de galets (calade) issus du Gave utilisés dans les cours.



Ancien carreyrou et détail de la mise en œuvre d'un pavé en calade

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN**C.4****8- les fours à pains**

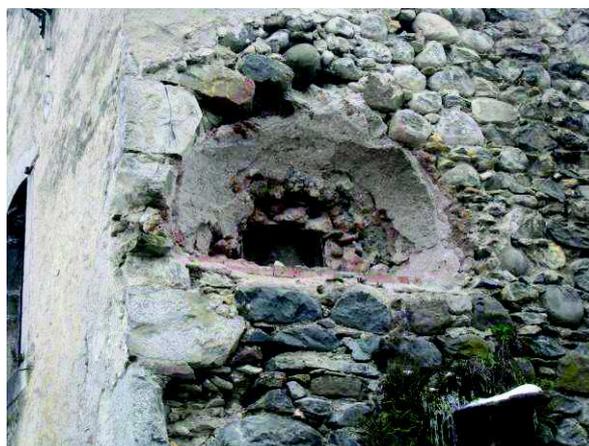
Ouvrage de maçonnerie voutée en encorbellement, ouvrant intérieurement par une seule porte, donnant directement dans la salle.

A Accous, du fait de l'inscription de la commune en site classé, les fours sont encore largement conservés et restaurés, toujours situés au 1er étage (l'habitation se trouvait au 1er étage, les animaux au rez de chaussée)

Cependant, à Bedous de nombreux fours en rez-de-chaussée ont disparu, suite à l'application des plans d'alignement pour élargissement des routes nationales qui, depuis, ont changé de statut et ont été déviées du centre bourg (exemple : rue Notre Dame)



Four à pain conservé



Four à pain détruit

1- les galeries

Balcon de grande longueur couvert par l'avancée du toit (mur gouttereau). Les balustrades sont en bois, parfois décorée. Certaines galeries sont en encorbellement sur l'espace public quand il s'agit des bords des gaves (comme à Bedous), toutes sont exposées plein sud, pour bénéficier des apports solaires en hiver.

Ces abris servaient également à la circulation des personnes entre maisons mitoyennes, mais également au séchage du linge, au stockage du bois pour les pièces aux étages. La galerie est une caractéristique des maisons béarnaises qui a totalement disparu de la composition des façades des maisons contemporaines cet élément architectural pourra être revisité lors des constructions de bâtiments à énergie positive

Exemple à Bedous, le long du Gabarret, Accous, le long de la Berthe, à Osse.



Galerie à Osse-en-Aspe

à

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

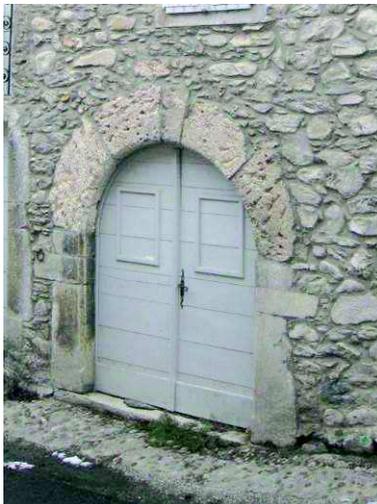
4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

C.4

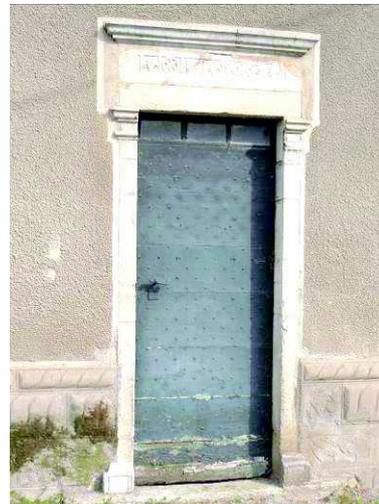
2- Autres éléments architecturaux : encadrements de baies : porte, fenêtre, porte-cochère, oculus



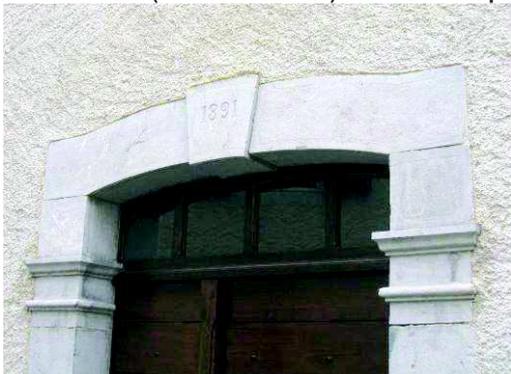
Linteau festonné (Jouers à Accous)



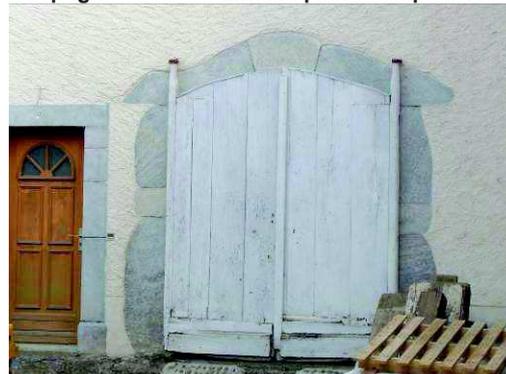
Baie en plein cintre en espugne



Linteau pierre sculptée 1690



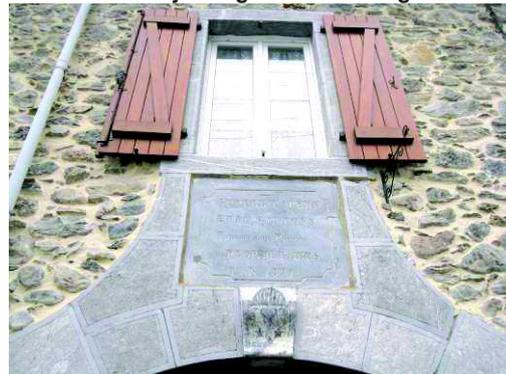
Linteau de porte granit , clé de voute gravée 1891



Baie avec jambage et linteau en granit



Façade ouvragée et détail du fronton de la baie de la travée principale



Les baies sont généralement très ouvragées et apparaissent comme point central de composition de la façade avec effet décoratif et symbolique (gravure, année de construction, L'encadrement couvert d'un arc en plein cintre ou brisé ou d'un linteau droit est presque toujours en pierre.

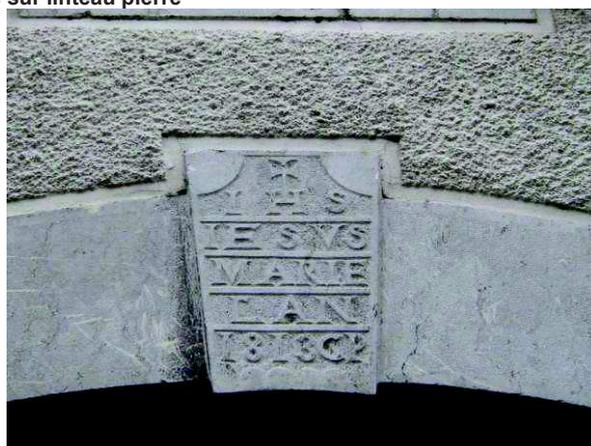
Quelques fenêtres présentent des arcs festonnés ou des « remplois » de fenêtre à ogives comme par exemple sur le pignon d'une maison située place Notre-Dame (place de l'ancienne église) à Bedous.

La pierre caractéristique est la pierre calcaire d'Arudy ou la cargneule (**espugne**), pierre caverneuse de couleur ocre d'Aydius, sont les matériaux les plus fréquemment utilisés ou les encadrements des ouvertures.

Les galets du Gave sont souvent utilisés pour constitués des parvis devant les portes charretières constituant ainsi les calades.



Détail de clé gravée sur linteau pierre



Détail de clé gravée sur linteau pierre (1697 – 1813)



Détail de clé gravée sur linteau pierre (1791 – 1808)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

5 LE PATRIMONE CULTUREL HISTORIQUE

C.5

a) Les églises, temple et chapelles

- **Eglise de Bedous** (XVII^{ème} siècle) 1631 : église ancienne placée sous le vocable de Saint Michel. Incendiée en 1569, pendant les Guerres de religion, elle fut restaurée au début du 17^{ème} siècle. La porte principale est ornée d'un fronton encadrant un tiers-point daté de 1631. Le sanctuaire se compose d'une nef et de deux collatéraux, d'un chevet (meublé d'un retable du XVIII^{ème} siècle, composé de colonnes torsées, guirlandes de fleurs et rinceaux), de croisées d'ogives et de baies en plein cintre. Elle est située sur la place principale du bourg.
- **Chapelle d'Orcun** (Bedous) : petit édifice ancien de facture romane, remanié au XVII^{ème} siècle. Il appartenait au monastère de St Jean de Laxe. Ce prieuré dépendant de Ste Christine au Somport. Ceci explique la richesse du mobilier intérieur. Cette chapelle de plan rectangulaire, à chevet plat orienté, possède un clocher mur à pignon aigu, à brisis, comportant deux arcades campanaires. On y accède par un portail abrité sous un porche ouvert, grillé à claire-voie au XVII^{ème} siècle. Au XVIII^{ème} siècle, la voûte de la nef fut lambrissée. Un riche mobilier orne l'édifice. Le chœur forme une chapelle dorée datant de la fin du XVII^{ème} siècle : ensemble décoratif composé d'un autel, de panneaux en cuir de Cordoue, de stalles dorées, retable. (tableau représentant la Vierge avec l'habit béarnais). Confessionnal, statuettes et table sainte en bois du XVII^{ème} siècle. Elle est insérée parmi les maisons du hameau d'Orcun.
- **Eglise Saint-Martin** (XVII^{ème} siècle) à Accous
Incendiée en 1569, elle a été réédifiée au début du XVII^{ème} siècle et restaurée au XIX^{ème} siècle. La façade se confond avec le clocher et comprend trois portes et des étages superposés dominés par les baies du clocher. La porte principale s'orne d'un fronton et d'une niche qui abrite une statue en bois de St Martin. De facture XVII^{ème} siècle, l'église se compose d'une nef centrale de 17 mètres de haut, comportant des ogives surbaissées et des collatéraux couverts de berceaux transversaux terminés par les chapelles attenantes. Le chevet conserve son caractère originel du XIV^{ème} siècle avec ses piliers gothiques ornés de masques et sa clé de voute. Retable en bois doré représentant la Vierge et St Fabien du XVII^{ème} siècle.
- **Chapelle romane Saint-Saturnin** (XII^{ème} siècle) à Jouers à Accous : édifice religieux le plus ancien de la Vallée d'Aspe, de facture romane (XII^{ème} siècle). Elle se compose d'un chevet semi-circulaire avec rangs de billettes et modillons représentant les figures de Jonas, femme acrobate, agneau, Abraham). Incendiée en 1569, elle fut reconstruite au XVI^{ème} siècle et restaurée au XIX^{ème} siècle et présente un petit retable du XVIII^{ème} siècle et un cadran solaire au-dessus de sa porte d'entrée latérale. Avec l'ensemble bâti à plusieurs corps de la maison forte située de l'autre côté de la voie, elle forme un ensemble architectural et paysager remarquable dont les vues par le Sud ou par le Nord devront rester dégagées et libres de toutes constructions, pour permettre la mise en valeur de ce patrimoine
- **Chapelle Saint-Christau d'Aulet** (XVII^{ème} siècle) à Accous : édiée au XVII^{ème} siècle sur les vestiges d'une chapelle plus ancienne, cette chapelle est fréquentée depuis des temps très reculés des rites anciens liés à l'eau. Les trois sources présentes seraient bénéfiques pour la santé. De plan rectangulaire, la chapelle se termine par un chevet plat où s'adosse un retable du XVIII^{ème} siècle dont le centre est occupé par une statue de St Christau. Sources guérisseuses
- **Chapelle Saint-Jean-Baptiste** (1705) à Lhers à Accous : chapelle édiée en 1705, de plan rectangulaire et chevet plat. On y accède par une porte à chapiteau avec fronton brisé surmonté d'un clocher mur.
- **Eglise Notre-Dame** (XIII^{ème} siècle) à Lées, (Lées-Athas) édifice composé d'une nef et de deux collatéraux, présentant une abside en cul de four, des modillons et un chrisme datant du XIII^{ème}

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

5 LE PATRIMONE CULTUREL HISTORIQUE

C.5

siècle. On y accède par un portail (XVIII^{ème} siècle) abrité sous un porche du clocher dont la voute est en croisée d'ogive.

- **Eglise Saint-Félix** à Athas : Incendiée en 1569, elle est remaniée au XVII^{ème} siècle. On y accède par un portail à fronton brisé. Un escalier extérieur mène au clocher mais également à la tribune intérieure. Elle est composée d'une nef et de deux collatéraux et d'une abside à chevet plat orienté. Un arc plein cintre reposant sur deux pilastres sépare le chœur de la nef, Autel en marbre blanc et retable en bois du XVII^{ème} siècle.

- **Eglise Saint-Etienne** à Osse-en-Aspe : Incendiée en 1569, l'église romane a été remaniée plusieurs fois au cours des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles ; toutefois son abside à modillons nus en grès ocre atteste l'ancienneté de l'édifice (fin XII^{ème} siècle). On y accède par un portail surmonté d'un fronton en arc de cercle brisé (XVIII^{ème} siècle) La voute de la nef est lambrissée. Cette église a servi au culte de l'Eglise Réformée pendant la fin XVI^{ème} début XVII^{ème}.

- **Le Temple** à Osse-en-Aspe : Le temple Bethel (maison de Dieu) fut également détruit puis reconstruit en 1620 avant d'être démoli en 1685 par l'intendant Foucault. Entouré de son jardin on y accède par un portail depuis la rue (derrière la Mairie)

b) Protohistoire (zones archéologiques sensibles)

La protohistoire désigne une période correspondant aux âges des métaux -3000 ans avant JC (Age du bronze et Age du fer).

La protohistoire regroupe plusieurs sites archéologiques sensibles :

Sur Accous :

- **Le Pouey**
- **Cromlech d'Iseye**
- **Plateau de Characou**
- **Col d'Iseye**
- **Cabane det Caillau**

Sur Bedous :

- **Plateau d'Ourdince**

Sur Osse-en-Aspe :

- **Petite clairière de Guilhers** : tumulus, Protohistoire

c) Autres zones sensibles

BEDOUS

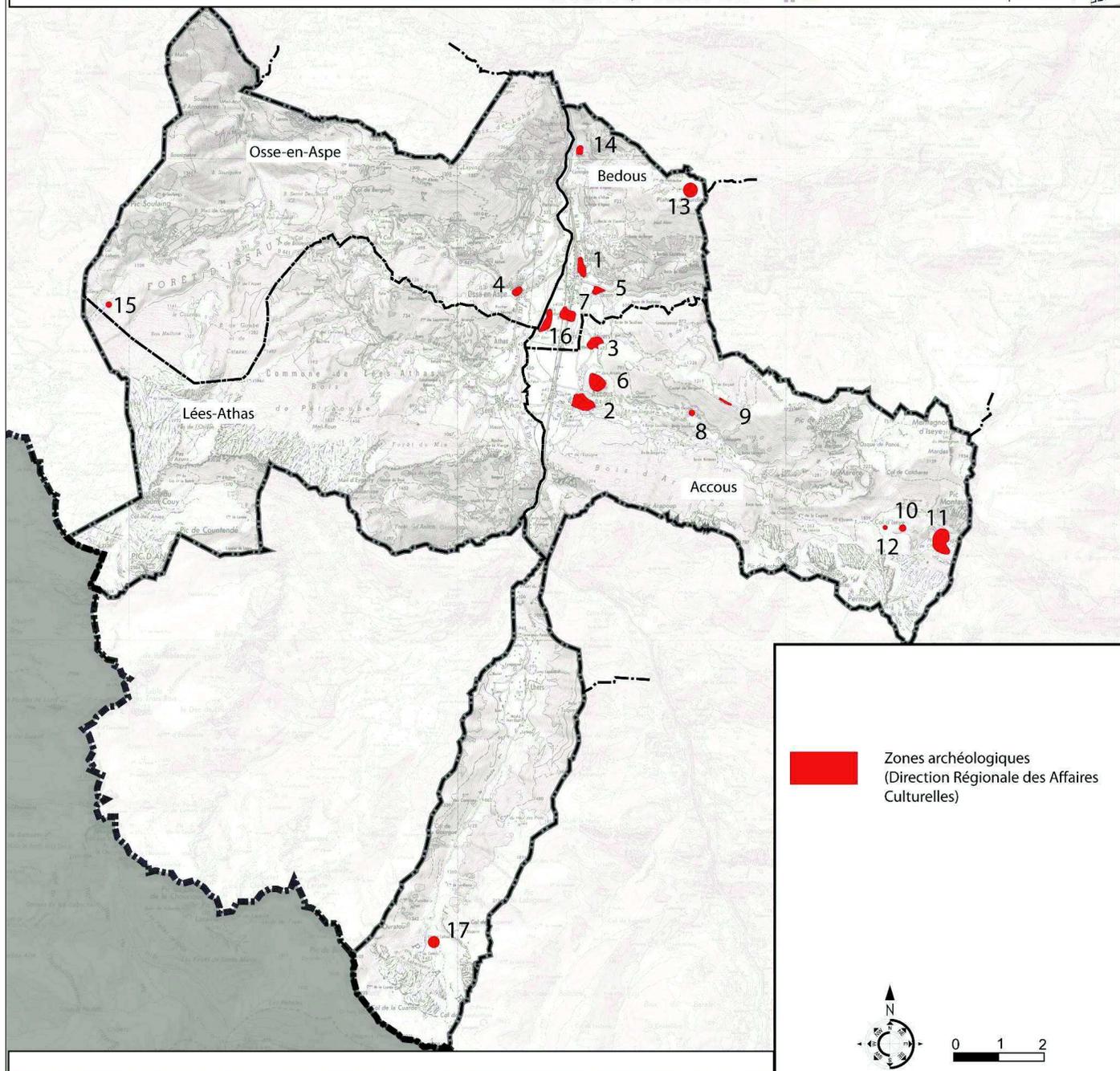
- Château Fénard, Pavillon Fébus : vestiges médiévaux,
- Orcun : chapelle et abbaye laïque, Moyen-Age,
- Saint Jean de Laché : prieuré, Moyen-Age,
- Aulance : grotte sépulcrale, Néolithique,
- Le village : maisons, église détruite et cimetière Notre Dame, abbaye laïque, église Saint-Michel et cimetière, Moyen-Age,
- Saint-Berthoumieu : vestiges gallo-romains,
- Plateau d'Ourdince : occupations, Protohistoire (tumulus, cabanes).

OSSE-EN-ASPE

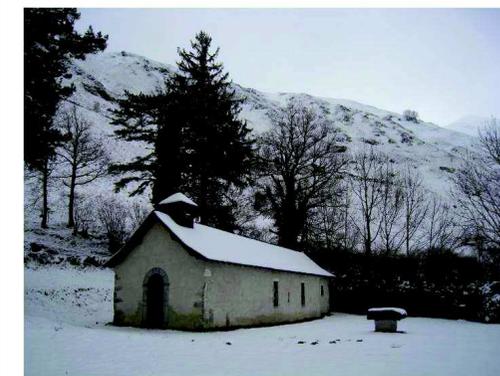
- Le Bourg : église, cimetière, maisons fortes du XIV^{ème} siècle, tour de défense du XiV^{ème} siècle (entrée sud du village, Moyen-âge, Temple, cimetière, Moderne)



LES ZONES ARCHEOLOGIQUES



- 1 : BEDOUS : Château Fénard, Pavillon Fébus : vestiges médiévaux
- 2 : ACCOUS : Le bourg : Village Moyen-Âge (église, cimetière, abbayes laïques, maisons)
- 3 : ACCOUS : Jouers : Village Médiéval
- 4 : OSSE-EN-ASPE : Le bourg : église, cimetière, maisons fortes, Moyen-Âge ; Temple, cimetière, Moderne
- 5 : BEDOUS : Orcun, Chapelle et Abbaye laïque, Moyen-Âge
- 6 : ACCOUS : Le Pouey, fortification, Protohistoire
- 7 : BEDOUS : Saint-Berthoumieux : Vestiges gallo-romain
- 8 : ACCOUS : Aulet, Saint-Christau : Chapelle, bassin, fontaines, Moyen-Âge
- 9 : ACCOUS : Les Sépultures des Pestiférés : nécropole moderne possible
- 10 : ACCOUS : Cromlech d'Iseye : enclos funéraire, Protohistoire
- 11 : ACCOUS : Plateau de Characou : occupations (dolmen, tumulus), Néolithique, Protohistoire
- 12 : ACCOUS : Col d'Iseye : Tumulus, Protohistoire
- 13 : BEDOUS : Plateau d'Ourdince : occupation (tumulus, cabanes), Protohistoire
- 14 : BEDOUS : Aulance : grotte sépucrale, néolithique
- 15 : OSSE-EN-ASPE : Petite clairière de Guilhers : tumulus, Protohistoire
- 16 : BEDOUS : Saint-Jean de Laché, prieuré, Moyen-Âge
- 17 : ACCOUS : Cabane det Caillau : occupation, Protohistoire possible



Chapelle Saint-Christau d'Aulet à Accous : chapelle, bassin et fontaines datent du Moyen-Âge

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

D LES RISQUES

1 LES RISQUES NATURELS ET LEUR GESTION

D.1

L'ensemble des communes sont concernées par différents risques naturels à savoir :

- Les avalanches
- les inondations
- les mouvements de terrains (de type glissements de terrain, Chutes de blocs, ravinements)
- Le retrait et gonflements des argiles
- Le risque de remontées de nappes
- Les cavités souterraines
- les séismes
- les feux de forêts
- les tempêtes

a) Risques naturels et urbanisme

Le droit français rend obligatoire la prise en compte des risques dans l'élaboration des documents d'urbanisme. L'article L. 110 du Code de l'Urbanisme fixe les principes généraux dans ce domaine en imposant aux collectivités d'assurer la sécurité et la salubrité publique.

Plus précisément, les Schémas de Cohérence Territoriale et les Plans Locaux d'Urbanisme «déterminent les conditions permettant (...) de prévenir les risques naturels prévisibles ainsi que les risques technologiques », en prenant notamment en compte les zones devant être soumises à une réglementation spéciale.

Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, les communes doivent réaliser une étude approfondie des risques avant de classer un terrain en zone constructible, et prévoir des suggestions pour la construction ou d'autres utilisations des sols (règles d'information, d'alerte, d'évacuation, etc.).

Une prise en compte insuffisante des risques prévisibles peut entraîner l'annulation des documents d'urbanisme, par le Tribunal Administratif, pour manque d'appréciation manifeste.

b) Outil de prévention

Les 4 communes du Vallon de Bedous, Accous, Bedous, Léés-Athas, Osse-en-Aspe) sont concernées par les risques naturels majeurs prévisibles : chacune des 4 communes a son PPRN composé d'une cartographie propre et de son règlement spécifique.

La commune de Osse-en-Aspe est située dans le périmètre d'un PPRN multi-risques (inondations, avalanches, mouvements de terrain) approuvé par arrêté préfectoral du 23 septembre 1999.

Les points réglementaires et méthodologiques relatifs à la prise en compte des risques naturels d'inondation sont regroupés dans plusieurs études :

- Etude hydraulique du Gave d'Aspe réalisée par Sogreah en 1989, dans le cadre de l'aménagement de RN 134,
- Etude d'aménagement du Gave d'Aspe et de ses affluents réalisée par Stucky en 1998.
- Atlas des zones inondables 10^{ème} phase réalisé par EGISEAU en 2010 pour le Gave d'Aspe et l'Arricq

Les enjeux sont importants, notamment dans la traversée du village d'Osse-en-Aspe par l'Arricq , l'ensemble des zones inondables ont fait l'objet d'un report sur le document graphique du Règlement d'urbanisme du PLU (légende : hachuré grisé) ou bien d'un sous-secteur indicé « i »

Cas particulier : Le site de « Grange Badarié », (hors PPRN) en rive droite du gave d'Issaux (parcelles D36 et 39) présente un risque d'inondation aggravé par la présence de la passerelle d'accès. Lors d'événements pluviaux importants, les culées de la passerelle implantées dans le lit mineur du gave d'Issaux peuvent faire obstacles à l'écoulement de l'eau en crue, favorisant ainsi le débordement ; la partie aval du terrain pourra alors être submergée. de plus le terrain étant situé au pied du Massif du Layens, le risque de ruissellement peut amplifier les risques d'inondation.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT D LES RISQUES 1 LES RISQUES NATURELS ET LEUR GESTION	D.1
--	------------

c) Exposition du territoire

- Le risque avalanches

Une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture du manteau neigeux.

Cette masse varie de quelques dizaines à plusieurs centaines de milliers de mètres cubes. Les vitesses observées varient entre 10 km/h et 300 à 400 km/h, en fonction de la nature de la neige au point de départ et des conditions d'écoulement.

Les pentes favorables au départ des avalanches sont comprises entre 30 et 55°.

Les cristaux de neige, qui se forment dans les nuages à partir de la solidification de micro gouttelettes d'eau autour de particules en suspension (particules salines, pollens, minuscules poussières...), ont des formes variables selon la température au sein du nuage : étoiles, aiguilles, plaquettes. Ces cristaux tombent sur le sol, formant une couche de neige, ou strate.

Le manteau neigeux, formé par les chutes successives de neige déposées au cours d'un hiver, a donc un aspect en "mille-feuilles".

À chaque épisode neigeux, il se forme une nouvelle couche sur le manteau, dont les caractéristiques dépendent des conditions nivo-météorologiques, principalement la température.

Sous les effets de son poids, du vent et surtout de la température, la neige évolue, se transforme et devient généralement moins cohérente et donc plus instable. On parle de métamorphose de la neige.

Lorsque le manteau neigeux s'est accumulé sur une pente, il n'est pas immobile. Sous l'effet de la gravité, il progresse vers l'aval, de quelques millimètres par jour : c'est le glissement.

- Le risque inondation

Majoritairement d'origine pluviale, l'inondation peut connaître des facteurs aggravants comme la nature imperméable du bassin, la densité hydrographique, la morphologie du lit fluvial, le taux de saturation du sol ou encore la concordance avec la fonte des neiges.

Il existe 3 grands types d'inondations :

- L'inondation par crue lente : elle concerne généralement l'aval des bassins, où s'accumulent de forts volumes ;
- L'inondation par crue rapide : elle se produit principalement sur de petits bassins versants frappés par des pluies intenses ;
- L'inondation par crue torrentielle : elle est provoquée par des précipitations extrêmes s'abattant sur des bassins versants de petite dimension et fortement pentus ; elle se caractérise alors par sa soudaineté et une vitesse d'écoulement qui dépasse 4m/s.

Le département est majoritairement concerné par des crues rapides. Certains petits bassins fortement pentus sont sujets à des crues extrêmes de type torrentiel.

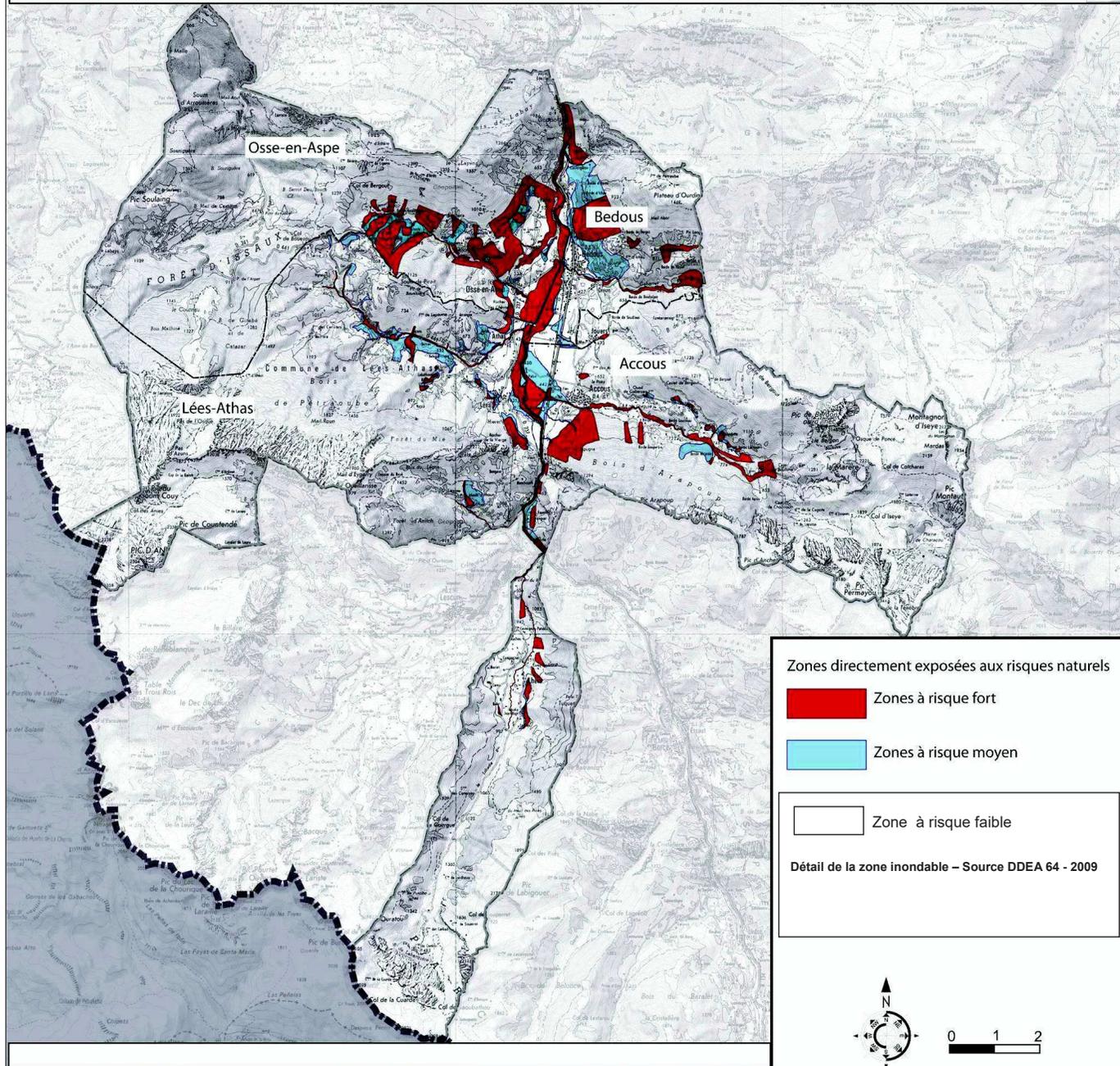
On parlera des inondations du gave d'Aspe et des crues torrentielles des affluents

- Le risque mouvements de terrains (de types glissement de terrain)

La commune d'Osse-en-Aspe est concernée par ce risque, intégré dans son PPRN approuvé le 23 septembre 19989 qui traite des risques, Avalanches, Inondations et Mouvements de terrains



LES RISQUES NATURELS INONDATIONS



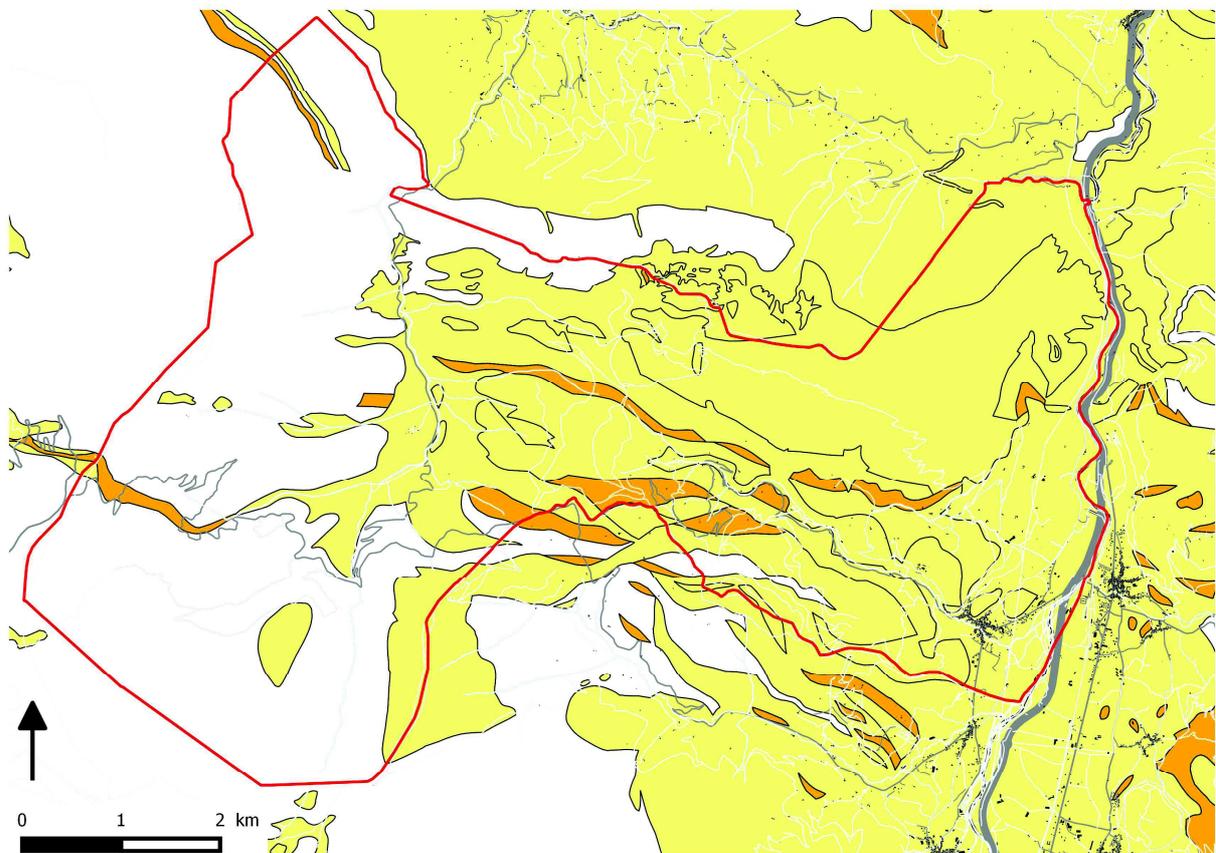
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

D LES RISQUES

1 LES RISQUES NATURELS ET LEUR GESTION**D.1****- Le risque Retrait et gonflement des argiles**

La commune d'Osse-en-Aspe est soumise à un niveau d'aléa qualifié de faible à moyen. (Donnée BRGM)

Les principales dispositions constructives sont indiquées sur le site de la Préfecture des Pyrénées Atlantiques et en annexe 5.3 du présent PLU



Niveau d'aléa du risque Retrait-gonflement des argiles sur la commune d'Osse-en-Aspe – (Source : BRGM)
En jaune : aléa faible En orange : aléa moyen

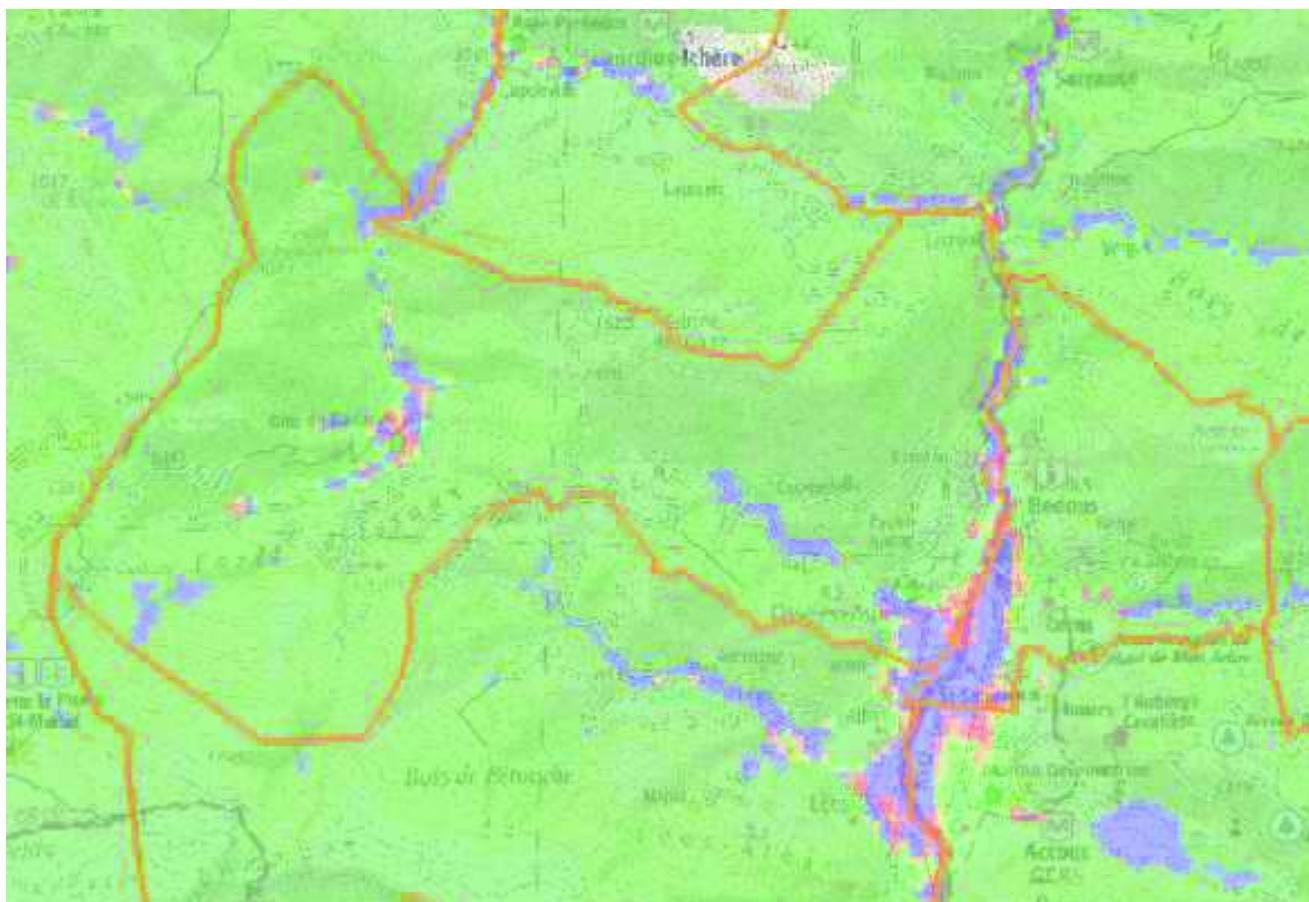
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- Le risque Remontées de nappes

La commune d'Osse-en-Aspe est soumise au risque de remontée de nappes : de sensibilité Très Faible à Sub-Affleurante (Donnée BRGM)

« la nappe sub-affleurante est la nappe la plus proche de la surface du sol, alimentée par l'infiltration de la pluie, s'appelle la nappe phréatique. Dans ces conditions, une élévation exceptionnelle du niveau de la nappe entraîne un type particulier d'inondation dite par « remontée de nappe »

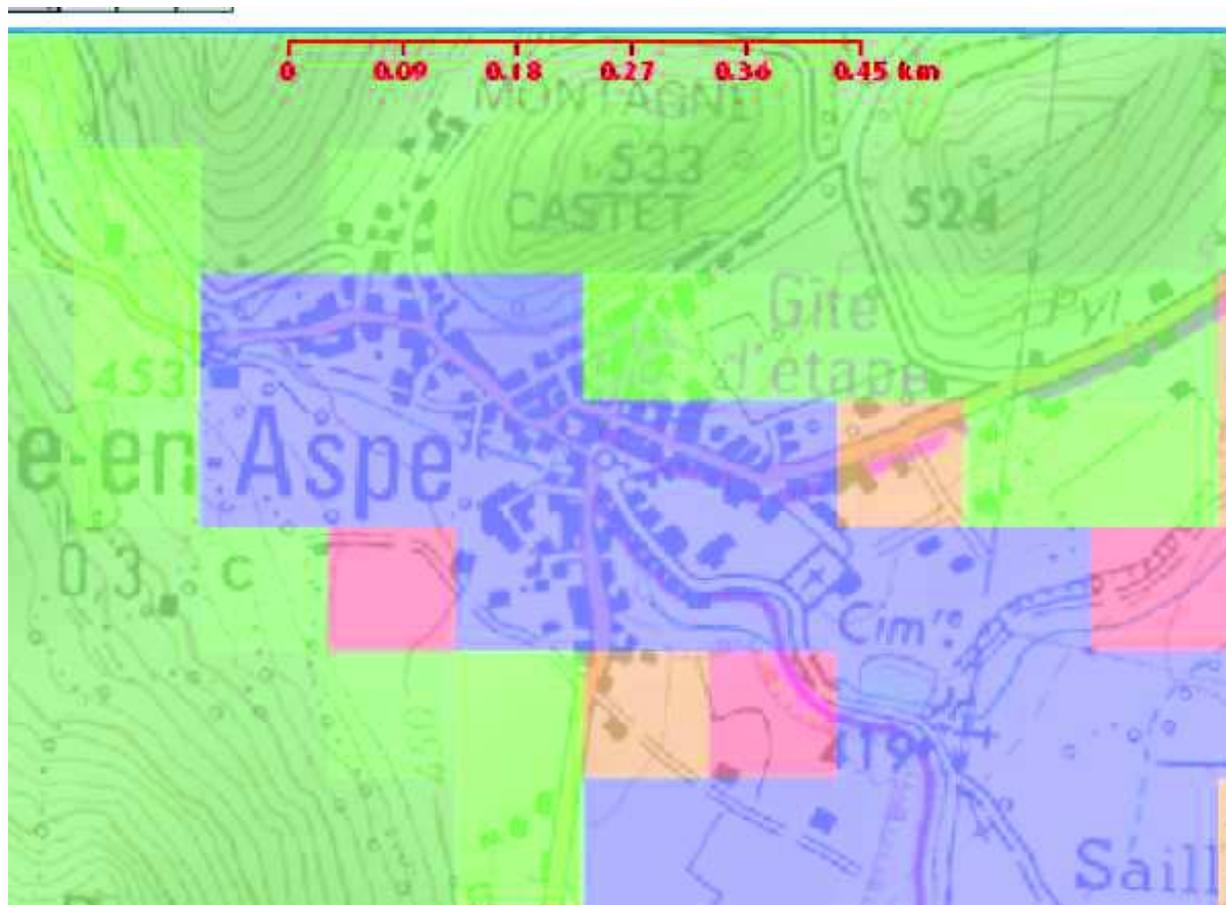
C'est essentiellement le centre-bourg d'Osse en Aspe qui est concerné par le risque de remontée de nappes : Nappe sub-Affleurente pour les terrains situés en bordure du ruisseau l'Arricq ainsi que toute la partie du Saillet, en contrebas vers le Gave d'Aspe (en rouge sur la carte, à l'Est, en limite communale avec Bedous) et également autour du Gave d'Issaux.



Niveau d'aléa du risque Remontée de nappes sur la commune d'Osse-en-Aspe – (Source : BRGM)
En bleu : nappe sub-affleurante En rouge : sensibilité très forte

Légende socle

	Nappe sub-affleurante
	Sensibilité très forte
	Sensibilité forte
	Sensibilité moyenne
	Sensibilité faible
	Sensibilité très faible
	Non réalisé



Niveau d'aléa du risque Remontée de nappes centré sur le bourg d'Osse-en-Aspe – (Source : BRGM)
En bleu : nappe sub-affleurante En rouge : sensibilité très forte En orange : sensibilité forte

Légende socle

-  Nappe sub-affleurante
-  Sensibilité très forte
-  Sensibilité forte
-  Sensibilité moyenne
-  Sensibilité faible
-  Sensibilité très faible
-  Non réalisé

Néanmoins, on peut remarquer que cette carte ne tient pas compte du relief formé les différentes terrasses glaciaires qui provoquent des différences de niveaux importantes entre le Saillet et le Bourg cimetièrè, notamment les secteurs de « Barbé » (Maison de retraite) et « Lembeye » : plus de 5 m de dénivellé de part et d'autre du ruisseau .

Risques liés à la présence de cavités souterraines

Il existe sur le territoire communal d'Osse-en-Aspe des cavités souterraines dont la liste est issue des données du BRGM, indiquée ci-dessous ainsi que la cartographie permettant de repérer ces sites. La zone concernée couvre le secteur Sud de la forêt d'Issaux.

Cette zone a été classée en zone naturelle au PLU et aucun projet d'urbanisation n'est prévu à proximité des sites.




Cavités souterraines

- Présentation
- Définitions
- Contexte
- Accès aux cavités
- Liste des cavités
- Carte des cavités

Tableau de résultat

Critères de sélection : Commune : OSSE-EN-ASPE (64433) , Type de cavité : Tous.
 Nombre de cavités sélectionnées : 7 (1 page)

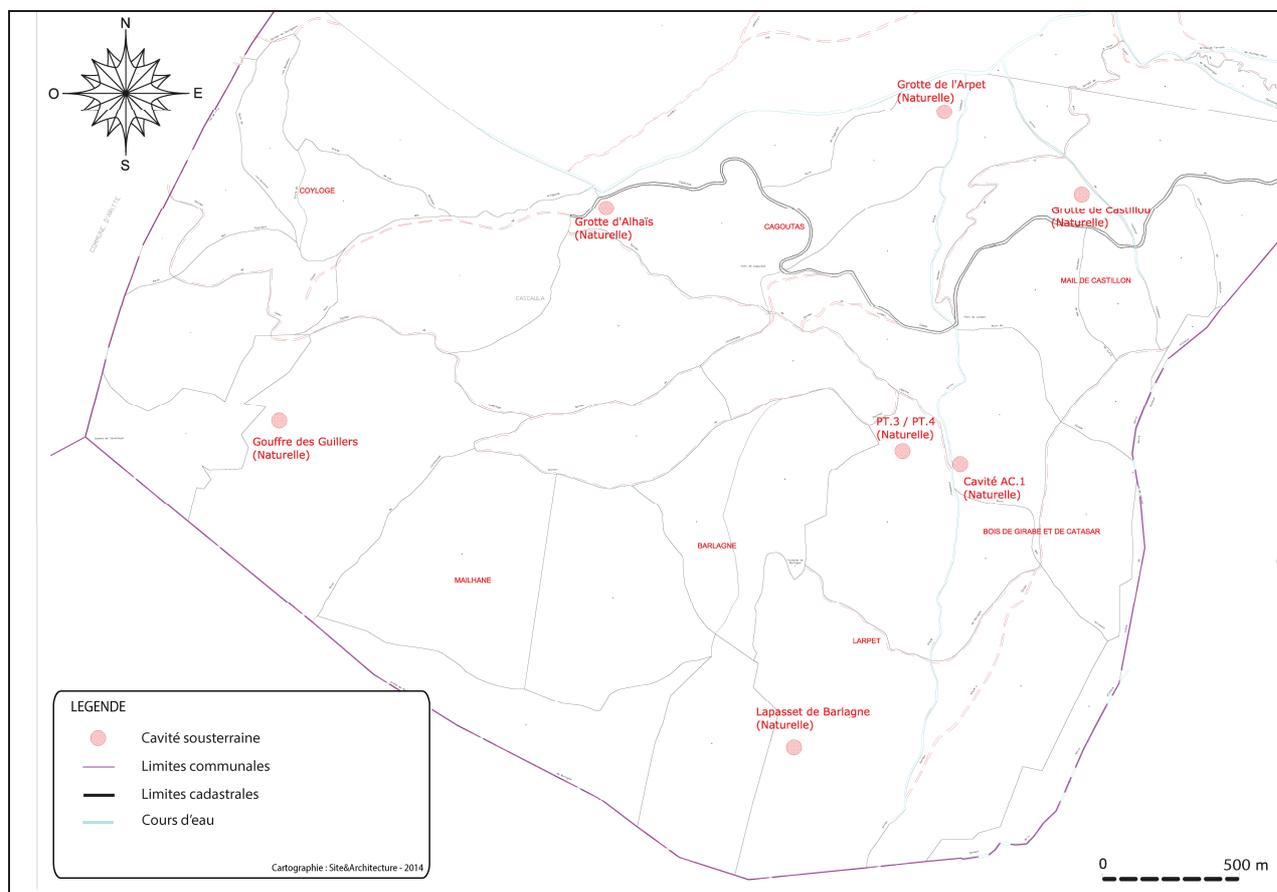
(*) ATTENTION, ces communes ont changé de code INSEE, le nouveau code est indiqué entre parenthèses.

N°	Identifiant	Nom	Type	Département	Commune
1	AQIAA3000479	Cavité AC.1	naturelle	Pyrenees-atlantiques - (64)	OSSE-EN-ASPE (64433)
2	AQIAA3000480	Gouffre des Guillers	naturelle	Pyrenees-atlantiques - (64)	OSSE-EN-ASPE (64433)
3	AQIAA3000481	Grotte d'Alhais	naturelle	Pyrenees-atlantiques - (64)	OSSE-EN-ASPE (64433)
4	AQIAA3000482	Grotte de Castillou	naturelle	Pyrenees-atlantiques - (64)	OSSE-EN-ASPE (64433)
5	AQIAA3000483	Grotte de l'Arpet	naturelle	Pyrenees-atlantiques - (64)	OSSE-EN-ASPE (64433)
6	AQIAA3000484	Lapasset de Barlagne	naturelle	Pyrenees-atlantiques - (64)	OSSE-EN-ASPE (64433)
7	AQIAA3000485	PT.3 / PT.4	naturelle	Pyrenees-atlantiques - (64)	OSSE-EN-ASPE (64433)

[Exporter la liste](#)

[Exporter les fiches](#)

- Droits d'usage
- Accueil
- Liens
- Aide
- Contact / FAO



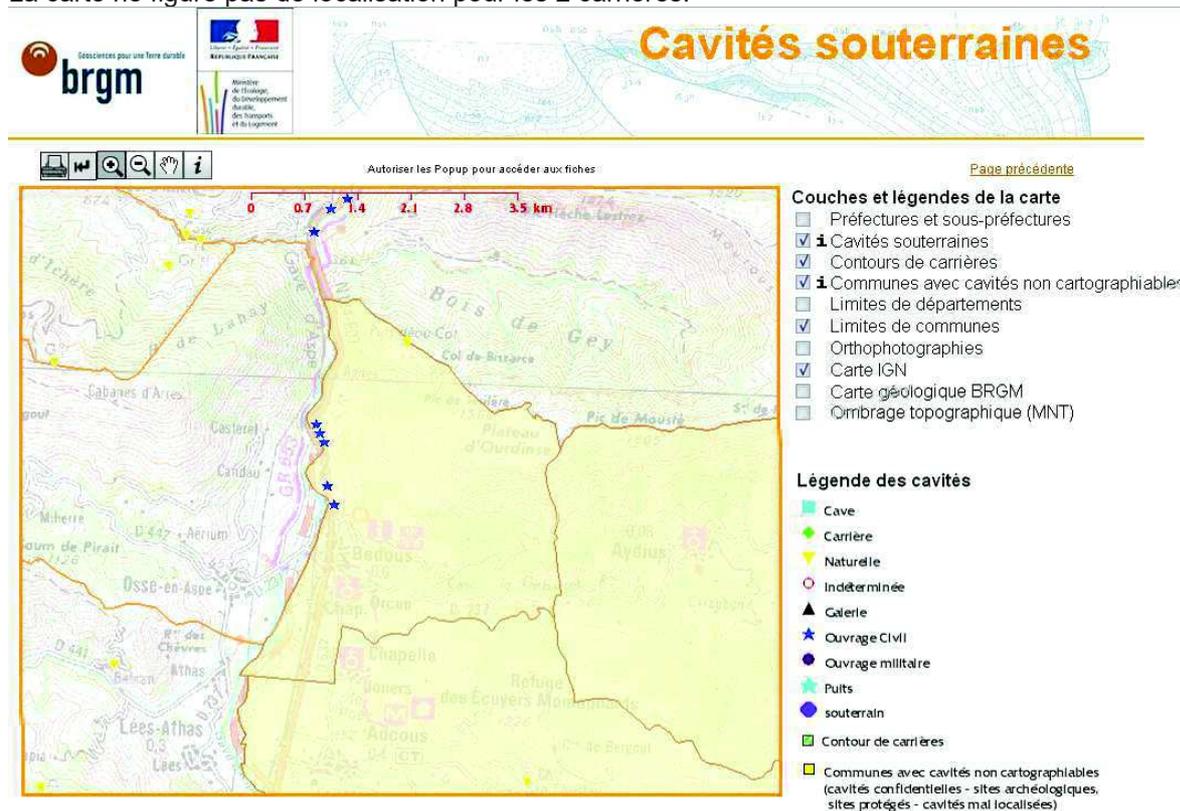
**Inventaire historique des cavités souterraines Osse-en-Aspe – Base de données CAVITE – BRGM
 Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie – Avril 2014**

Il existe sur le territoire communal de **Bedous** des cavités souterraines issues d'anciennes carrières, connues au Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM 2012). Le site du BRGM, dédié aux cavités souterraines www.bdcavite.net répertorie 8 cavités :

- 5 liées au réseau ferroviaire (étoiles bleues sur la carte du BRGM)
- 2 concernant une activité de carrière (une carrière située au lieu-dit Houndobre sur les parcelles B30-B31 et une carrière non située).
- 1 cavité naturelle nommée « *Puts deu Cot* » au *Sommet de Biscarce* (triangle jaune sur la carte du BRGM)

Cf carte page suivante.

La carte ne figure pas de localisation pour les 2 carrières.



Toutes les cavités ne sont pas affichées sur cette carte (confidentialité ...). Se rapprocher du BRGM pour plus d'informations.



Tableau de résultat

[Exporter la liste](#)

[Exporter les fiches](#)

Critères de sélection : Commune : BEDOUS (64104) , Type de cavité : Tous,

Nombre de cavités sélectionnées : 8 (1 page)

(*) ATTENTION, ces communes ont changé de code INSEE, le nouveau code est indiqué entre parenthèses.

N°	Identifiant	Nom	Type	Département	Commune
1	AQIAA3000177	Ancien tunnel SNCF 1 Nord	ouvrage civil	Pyrenees-atlantiques - (64)	BEDOUS (64104)
2	AQIAA3000178	Ancien tunnel SNCF 1 Sud	ouvrage civil	Pyrenees-atlantiques - (64)	BEDOUS (64104)
3	AQIAA3000179	Ancien tunnel SNCF 2	ouvrage civil	Pyrenees-atlantiques - (64)	BEDOUS (64104)
4	AQIAA3000180	Ancien tunnel SNCF 3 Nord	ouvrage civil	Pyrenees-atlantiques - (64)	BEDOUS (64104)
5	AQIAA3000181	Ancien tunnel SNCF 3 Sud	ouvrage civil	Pyrenees-atlantiques - (64)	BEDOUS (64104)
6	AQIAA3000183	Ardoisière	carrière	Pyrenees-atlantiques - (64)	BEDOUS (64104)
7	AQIAA3000184	Carrière communale d'ardoise	carrière	Pyrenees-atlantiques - (64)	BEDOUS (64104)
8	AQIAA3000182	Puts-deu-Cot	naturelle	Pyrenees-atlantiques - (64)	BEDOUS (64104)

Inventaire historique des cavités souterraines Bedous – Base de données CAVITE – BRGM (source : www.bdcavite.fr)

- Le risque sismique Arrêté préfectoral en date 22 octobre 2010

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint. Les dégâts observés en surface sont fonction de l'amplitude, la fréquence et la durée des vibrations.

On distingue les séismes :

- d'origine tectonique, les plus dévastateurs (secousses, raz-de-marée...)
- d'origine volcanique
- d'origine humaine (remplissage de retenues de barrages, exploitation des sous-sols, explosions dans les carrières...).

Les communes du Vallon de Bedous (Accous, Bedous, Lées-Athas, Osse-en-Aspe) étaient préalablement inscrites en « zone de sismicité faible 1b » .

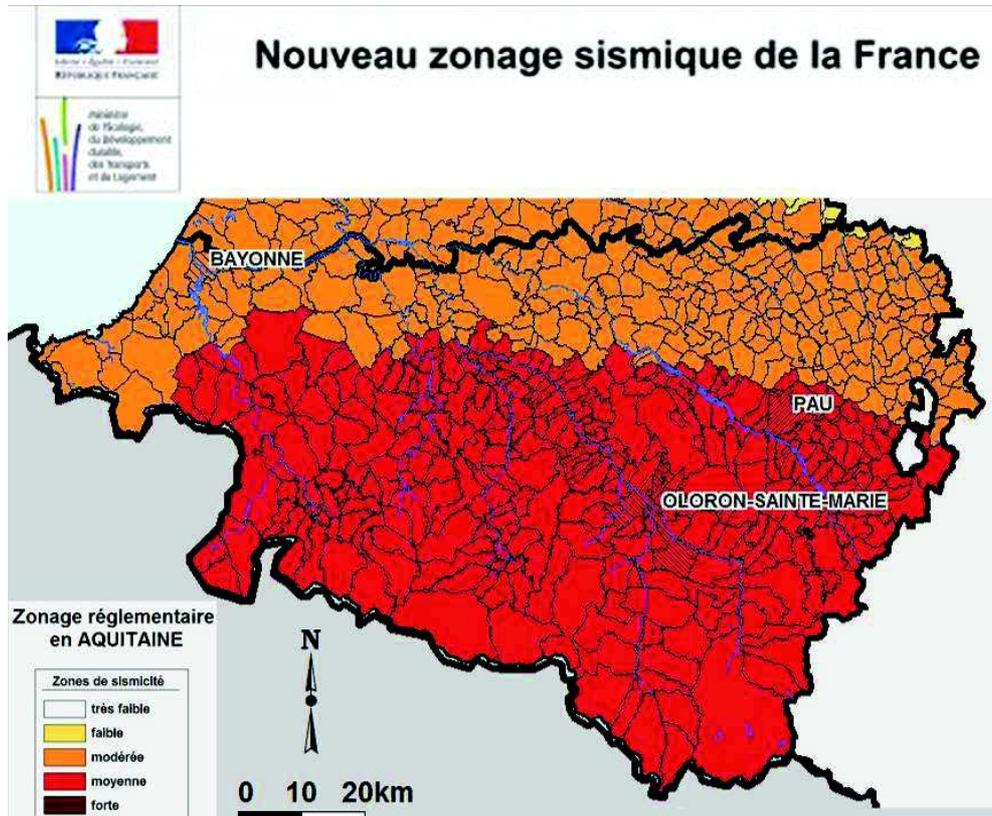
Selon les **décrets n°2010-1254 du 22 octobre 2010** relatif à la prévention du risque sismique et **n°2010-1255 du 22 octobre 2010** portant délimitation des zones de sismicité du territoire français, la commune de OSSE EN ASPE est classée en zone de sismicité moyenne (4) au nouveau zonage.

Ce nouveau zonage vise à améliorer la préparation de la France à ce risque majeur, notamment par l'application de règles de constructions parasismiques. Cette réglementation est applicable à partir du 1^{er} mai 2011.

Site internet de la prévention du risque séisme : www.planseisme.fr

La réglementation s'y référant a été révisée pour prendre en compte les dernières avancées scientifiques et le nouveau code européen de construction parasismique, l'Eurocode 8.

L'arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « normale » précise pour chaque type de bâtiment, équipement ou installation les règles à appliquer dans chaque zone sismique.



Extrait du zonage réglementaire de la carte régionale du nouveau zonage sismique de la France –
Source : Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement- 2010

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

D LES RISQUES

1 LES RISQUES NATURELS ET LEUR GESTION

D.1

- Le risque de Feux de forêts (feux d'écobuage)

Les feux de forêts sont des incendies qui se déclarent et se propagent dans des formations forestières (arbres, arbustes d'âge et de densité variable) ou subforestières (feuillus et broussailles de type maquis ou garrigue).

Différents facteurs peuvent aggraver le risque :

- Le vent : il joue un rôle fondamental dans le développement et la propagation des feux de forêt ; il dessèche le sol et les végétaux, active la combustion par apport d'oxygène, accélère la progression du feu en couchant flammes, etc. ;
- La sécheresse : il en existe de deux types : atmosphérique (air sec) et pédologique (réserve en eau des sols qui joue sur l'inflammabilité des végétaux) ;
- La végétation : la composition chimique de la végétation (teneur en essences volatiles ou en résines) joue un rôle majeur dans la déclaration et la propagation de l'incendie. Plus la végétation est dense, plus les résineux sont nombreux, plus le risque est important. La mixité des essences et l'entretien des sous-bois permettent de diminuer de façon conséquente ce risque.

Le feu constitue un risque non négligeable dans l'ensemble des zones où est pratiqué l'écobuage pastoral. Ce risque semble par ailleurs se développer avec la déprise des activités pastorales et une fréquentation croissante et en toutes saisons pour les activités de loisirs (randonnée, escalade, etc.).

Toute activité d'écobuage est aujourd'hui soumise à autorisation, et doit être effectuée dans le respect de l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2000 (autorisation de la commission d'écobuage, signalisation sur le terrain, etc.).



Ecobuage
(source la République des Pyrénées)



Quartier d'Ipère à Osse – Entraînement des pompiers sur la bonne conduite de l'écobuage - casernes du Groupement sud – Bedous
(source : La République des Pyrénées – 14 avril 2010)

L'écobuage pastoral est une pratique culturelle traditionnelle qui consiste à brûler **en hiver** la végétation indésirable sur les pâturages pour obtenir une meilleure repousse de l'herbe au printemps.

L'écobuage d'entretien a aussi pour objectif la diminution de la biomasse sur les domaines qui ne sont pas pâturés.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

D LES RISQUES

1 LES RISQUES NATURELS ET LEUR GESTION**D.1****- Tableau de synthèse des différentes expositions de risques**

Communes	Avalanches	Inondations	Mvts de terrains	Argiles	Remontés de nappes	Cavités souterraines	Séismes	Feux de Forêts
Accous	X	CT+I	X	F à M	TF à SA	7	4	X
Bedous	X	CT+I	X	F à M	TF à SA	8	4	X
Osse-en-Aspe	X	CT+I	X	F à M	TF à SA	7	4	X
Lees-Athas	X	CT+I	X	F à M	TF à SA	20	4	x

CT+I : crue torrentielle, inondation

F à M: niveau d'aléa faible à moyen

TF à SA : sensibilité Très Faible à Sub-Affleurante

Nombre de cavités souterraines

4 : zone de sismicité faible

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

D LES RISQUES

2 LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET LEUR GESTION

D.2

Les risques technologiques sont, à la différence des risques naturels, exclusivement une résultante de l'activité humaine. Il possède trois origines potentielles : les activités industrielles, le transport de matières dangereuses et les barrages (et le risque de rupture).

La commune d'Osse-en Aspe n'est concernée par aucune installation classée SEVESO.
La commune de Bedous n'est concernée par aucune installation classée SEVESO.

Centrale de production d'électricité Hydro-électricité et barrages :

Elle est concernée par une centrale de production d'énergie d'« Asasp » (**en limite communale avec Osse-en-Aspe**)

Afin de tenir compte des évolutions possibles ou rénovations des installations de production d'énergie hydro-électrique (barrage sur le gave d'Aspe), les possibilités d'extensions devront être autorisées
Pôle de compétence hydro-électricité DREAL Midi-Pyrénées Division Energie (Toulouse)

Vis-à-vis des ouvrages de protection (digues, barrages écrêteurs de crues), un recul de constructibilité est requis :

Pour les digues : 100 fois la distance entre la hauteur de l'ouvrage de protection et le Terrain Naturel immédiatement derrière l'ouvrage (sauf si le TN atteint la cote NGF de l'ouvrage) dans la limite de l'étendue submersible.

Pour les barrages écrêteurs : 100 fois la distance entre les différentes hauteurs de l'ouvrage de protection (des plus élevées aux plus faibles) et le Terrain Naturel immédiatement derrière l'ouvrage.
La zone inondable située à l'aval de l'ouvrage reste inondable.

Ouvrages de transports électriques :

Le territoire de la commune de Bedous est traversé par un ou plusieurs lignes de transport électrique (supérieure ou égale à 63 kV) qui créent à leurs abords une servitude d'utilité publique (voir Annexe pièce 5)

Le territoire de la commune **d'Osse-en-Aspe** est traversé par une ou plusieurs lignes de transport électrique (supérieure ou égale à 63 kV) qui créent à leurs abords une servitude d'utilité publique (voir Annexe pièce 5 Servitudes d'utilité publique)

Ouvrages de transports d'hydrocarbures ou de gaz :

La commune de Bedous n'est concernée par aucun puits de gaz ou canalisation de transports d'hydrocarbures.

La commune **d'Osse-en-Aspe** n'est concernée par aucun puits de gaz ou canalisation de transports d'hydrocarbures.

Salubrité publique :

Prise en compte des sites industriels et d'activités de services anciens sur Osse-en-Aspe

Les données suivantes sont issues de la base de données BASIAS du BRGM pour la commune d'Osse-en-Aspe.

N°	Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise (s) connue (s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse Dernière (ancien adresse format)	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance	X Lambert étendu (m)	Y Lambert étendu (m)	X Lambert étendu (m)
1	AQIR402565	Schwartz-Haumont (Ateliers de construction)	Dépôt de liquides inflammables		OSSE-EN-ASPE (64433)	v89.03z	Activité terminée	Inventoré	358920	1781470	
2	AQIR405053	Mairie d'Osse en Aspe	Décharge d'ordures ménagères	Lieu dit Sallet (le)	OSSE-EN-ASPE (64433)	e38.11z	Activité terminée	Inventoré	359240	1781790	

Inventaire historique des sites industriels et activités de service Osse-en-Aspe– Base de données BASIAS – BRGM
Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie – Avril 2014

Les deux sites industriels inventoriés ne sont aujourd'hui plus en activité. Ils ont été repérés à titre indicatif sur la photographie aérienne ci-dessous.



Anciens sites industriels et activités de service à Osse-en-Aspe
(photographie IGN 1968)

Voici l'inventaire des sites industriels et activités de services dont l'activité est terminée ou en cours sur la commune de Bedous.

Basias
Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Tableau de résultat

Rappel des paramètres :
Commune : BEDOUS
Nombre de sites : 6 (1 page)

N°	Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) commue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance	X Lambert II étendu (m)	Y Lambert II étendu (m)	X Y Précision
1	AQI6401348	Larré Jean	Concassure de quartzite	Gare (avenue de la)	Avenue Gare (de la)	BEDOUS (64104)	c23.7	Activité terminée	Inventorié	359873	1781494	
2	AQI6403591	Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques; SGREG Sud Ouest	Dépôt de bitume		Lieu dit Terrain subdivision DDE	BEDOUS (64104)	v89.01z	Activité terminée	Inventorié	359863	1781484	
3	AQI6402272	Transport Lepretre; Garage de la Vallée d'Aspe (Société du), Verdy (Société de transport Autos Verdy)	Garage, station service		Route nationale 134	BEDOUS (64104)	g45.21a, g47.30z	En activité	Inventorié	359983	1781424	
4	AQI6401398	Ambiela Louis	Dépôt de liquides inflammables		Route nationale 134	BEDOUS (64104)	g47.30z, g47.30z	Activité terminée	Inventorié	360085	1782506	
5	AQI6401349	Villa Frédéric	Fabrication d'eau de javel, dépôt de chlore			BEDOUS (64104)	c20.41z	Activité terminée	Inventorié	360204	1781915	
6	AQI6400128	Mairie de Bedous	Décharge d'ordures ménagères		Lieu dit Coudure (la)	BEDOUS (64104)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	360413	1781023	

Inventaire historique des sites industriels et activités en service à Bedous sur le site du BRGM Basias.net

Le site 3 AQI6402272 (Garage station service Bedous) est le seul en activité.



localisation des sites BASIAS (DREAL) 2012

Salubrité publique :

Prise en compte d'anciennes décharges sauvages sur la commune d'Osse en Aspe

Les données suivantes sont issues de relevés de la part du service DAEE du Conseil général des Pyrénées Atlantiques en 2012 pour la commune d'Osse-en-Aspe., avec proposition de programme de signalement qui a été, en partie, réalisé en 2014.

- **Saillet**, (site n°1 GPS 21A14 décharge inactive) qui a été réhabilitée à vocation touristique (aire de pique-nique)

Proposition de programme : inscription aux hypothèques, projet de parking sur la partie active de la zone, régalage des matériaux, pose d'une clôture et d'un panneau d'interdiction sur la zone active

- **Soupervie** (site n°2 GPS 21A15 décharge active) : site non clôturé et non panneauté. Déchets visibles de type gravats, déchets verts, encombrants, plastiques. Située en contrebas de l'aire de pique-nique

Proposition de programme : débroussaillage, diagnostic simplifié des risques, travaux (enlèvement et tri) Inscription aux hypothèques

- **Portaricq1** (site n°3 GPS 21A19 décharge active) : site non clôturé et non panneauté. Déchets visibles de type gravats, déchets verts, encombrants, pneus, déchets de cimetière. Partie du site récemment recouvert par un éboulement.

Proposition de programme : débroussaillage, diagnostic simplifié des risques, travaux (enlèvement et tri en milieu périlleux) Inscription aux hypothèques

- **Portaricq2** (site n°4 GPS 21A20 décharge peu active) : site non clôturé et panneauté mais cassé. Ancienne décharge communale. Présence de ruches sur le site

Proposition de programme : débroussaillage, diagnostic simplifié des risques, travaux. Inscription aux hypothèques

- **Portaricq3** (site n°5 GPS 21A21 décharge active) : site non clôturé en bordure de route Type de déchets encombrants, gravats, quelques OM, déchets verts, ancienne décharge communale

Proposition de programme : débroussaillage, diagnostic simplifié des risques, travaux. Inscription aux hypothèques

- **Castet** (site n°6 GPS 21A32 décharge active) : site clôturé, non panneauté Type de déchets encombrants, gravats, déchets ménagers (mobilier de jardin), déchets verts, bâches plastiques.

Proposition de programme : débroussaillage, diagnostic simplifié des risques, travaux. Inscription aux hypothèques.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

D LES RISQUES

3 EXPLOITATION DU SOL ET DU SOUS-SOL

D.3

Exploitation des mines et carrières :

Les documents graphiques joints au Schéma départemental des carrières (approuvé par arrêté préfectoral en date du 12 avril 2003) font apparaître que le territoire des communes du Vallon de Bedous comporte des zones à éléments ou préjugés favorables de ressources en matériaux de carrières.

Néanmoins les zones propices se trouvent être situées dans le lit majeur des cours d'eau et notamment du gave d'Aspe, qui se trouvent être majoritairement des zones humides et de zones d'habitats protégés au titre de Natura 2000.

Le sol des quatre communes dispose encore de matériaux intéressant la mise en place de carrière, comme le stipule le schéma départemental des carrières approuvé le 12 avril 2003 par arrêté préfectoral. Il s'agit notamment de **lignite d'origine volcanique**, intéressant la réalisation des ballastes de chaussées et de voies de chemin de fer. Il conviendra d'examiner l'éventualité d'inscrire tout ou partie de ces zones dans le document d'urbanisme pour un tel usage du sol.

Toutefois, la mise en place de carrières nouvelles présente un ensemble d'inconvénients qui ont fait l'objet d'annulation de pré-projets dans les années passées : à Accous pour des raisons notamment de paysage et d'identité communale, à Lees-Athas pour des risques de pollution de l'eau, dans tous les cas pour les nuisances liées aux déflagrations des explosifs, à **Osse-en-Aspe** (tourbières et ophites) pour des raisons de perte de paysage et de pollution des sources d'eau potable.

Accous et Bedous ont disposé au 19^{ème} et début 20^{ème} siècle, de carrières sur leur territoire, maintenant non exploitées, pour lesquelles une vigilance est utile en cas de permanence de cavités souterraines

Anciens travaux miniers et anciennes carrières (source BRGM et Porté à connaissance de l'Etat)		
ACCOUS	Mine du site « Roc Manaudas »	Charbon, lignite (Prospection, substances)
	Mine du site « Usine EDF	Phosphate (prospection, substance)
	Mine du site « Table de Souperret »	Cuivre, zinc (travaux (ouvrages), substances)
	Mine du site « Bordes »	Cuivre, fer (travaux (ciel ouvert, recherche), substances)
	Carrière communale de kaolin	Autorisation de fouille du 03/03/1914
	Carrière de plâtre et de kaolin de Casteig	Ancienne, dernière date : 24/11/1876
BEDOUS	Carrière communale d'ardoise Ardoisière	

D'autres pistes d'exploitation des énergies renouvelables pourraient être explorées par la CC de la Vallée d'Aspe, avec la collaboration de services et sociétés techniques..

PARTIE 2 - DEVELOPPEMENT SOCIAL

A – Démographie

B – Habitat et construction

C – Equipements, réseaux, services

D – Potentiel foncier

DEVELOPPEMENT SOCIAL

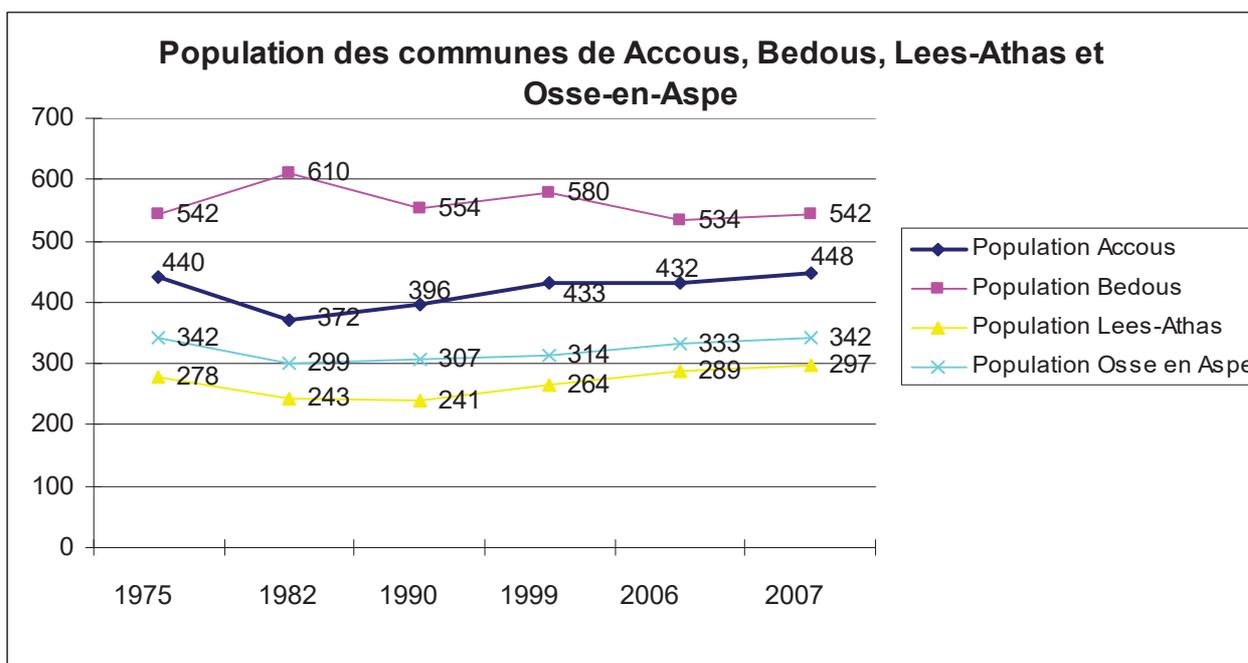
A. DEMOGRAPHIE

1 STRUCTURE DE LA POPULATION : AGE ET MENAGES

A.1

a) La croissance démographique (source : INSEE)

Sur les 13 communes du canton d'Accous, ces quatre communes situées au cœur de la vallée, sont les plus peuplées et représentent 58% de la population cantonale légale en 2009.



	Nombre d'Habitants (source : INSEE)					Densité Moyenne (hab/km ²) en 2006	Variation annuelle moyenne de la population en %		
	1975	1982	1990	1999	2006		1982-90	1990-99	1999-06
ACCOUS	440	372	396	433	432	7,1	+ 0,8	+ 1,0	+ 0,0
BEDOUS	542	610	554	580	534	45,9	- 1,2	+ 0,5	- 1,2
LEES-ATHAS	278	243	241	264	289	6,5	- 0,1	+ 1,0	+ 1,3
OSSE en ASPE	342	299	307	314	333	7,7	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,8
Total pour ces 4 communes	1602	1524	1498	1591	1588	16,8	- 0,2	+ 0,7	+ 0,9
Canton d'ACCOUS	3 150	2 813	2 833	2 832	2 763	5,6	+ 0,1	+ 0,0	- 0,4

La population légale 2009 au 1^{er} janvier 2012 d'après l'INSEE est la suivante :

Population légale	Nombre d'Habitants en 2009 (source : INSEE)
ACCOUS	447 (27% des 4 communes du vallon)
BEDOUS	559 (34% des 4 communes du vallon)
LEES-ATHAS	302 (18% des 4 communes du vallon)
OSSE en ASPE	337 (20% des 4 communes du vallon)
Total 4 communes du vallon de Bedous	1.645 (58% du canton d'Accous)
Canton d'ACCOUS	2.832

DEVELOPPEMENT SOCIAL

A. DEMOGRAPHIE

1 STRUCTURE DE LA POPULATION : AGE ET MENAGES

A.1

Avec 559 habitants en 2009, Bedous est la plus peuplée, suivie de Accous (447 habitants), puis Osse-en-Aspe (337 habitants) et Lees-Athas (302 habitants).

Après une baisse entre 1982 et 1990, la population additionnée de ces quatre communes connaît une croissance, de + 0,7% d'habitants en moyenne par an et de + 0,9% entre 1999 et 2006. Toutefois, les disparités existent entre elles.

En effet, après une reprise positive de la courbe démographique entre 1990 et 1999, Bedous a perdu 1,2 % d'habitants en moyenne par an entre 1999 et 2006. Sa population a de nouveau repris une courbe de croissance positive depuis (+25 habitants), sans toutefois revenir au nombre de 2009.

Accous, après avoir connu des périodes de croissance modérée de population (en moyenne +0,8 par an sur la période 1982-1990 et +1,0 durant celle de 1990-1999), présente une population qui stagne entre 1999 et 2006 (+0,0). Depuis, celle-ci a gagné +15 habitants, soit la population la plus forte depuis 1975 (34 ans).

Pour leur part, les deux autres communes connaissent une croissance, la plus forte entre 1999 et 2006 étant constatée à Lees-Athas (+ 1,3 habitants en moyenne par an), Osse en Aspe présentant pour sa part une croissance de + 0,8 habitants en moyenne par an. Depuis, Lees-Athas a gagné +13 habitants et Osse en Aspe +4 habitants.

Ceci est dû essentiellement à la variation due au solde migratoire, particulièrement fort : (de 2,4% entre 1999 et 2006 pour Osse-en-Aspe et de 1.5% sur la même période pour Léés-Athas, pour 0,9% dans le département), ce qui permet de compenser le solde naturel négatif (-1,4% pour 0,0 dans le département).

Le solde naturel, quant à lui, reste négatif sur l'ensemble des 4 communes entre 1999 et 2006.

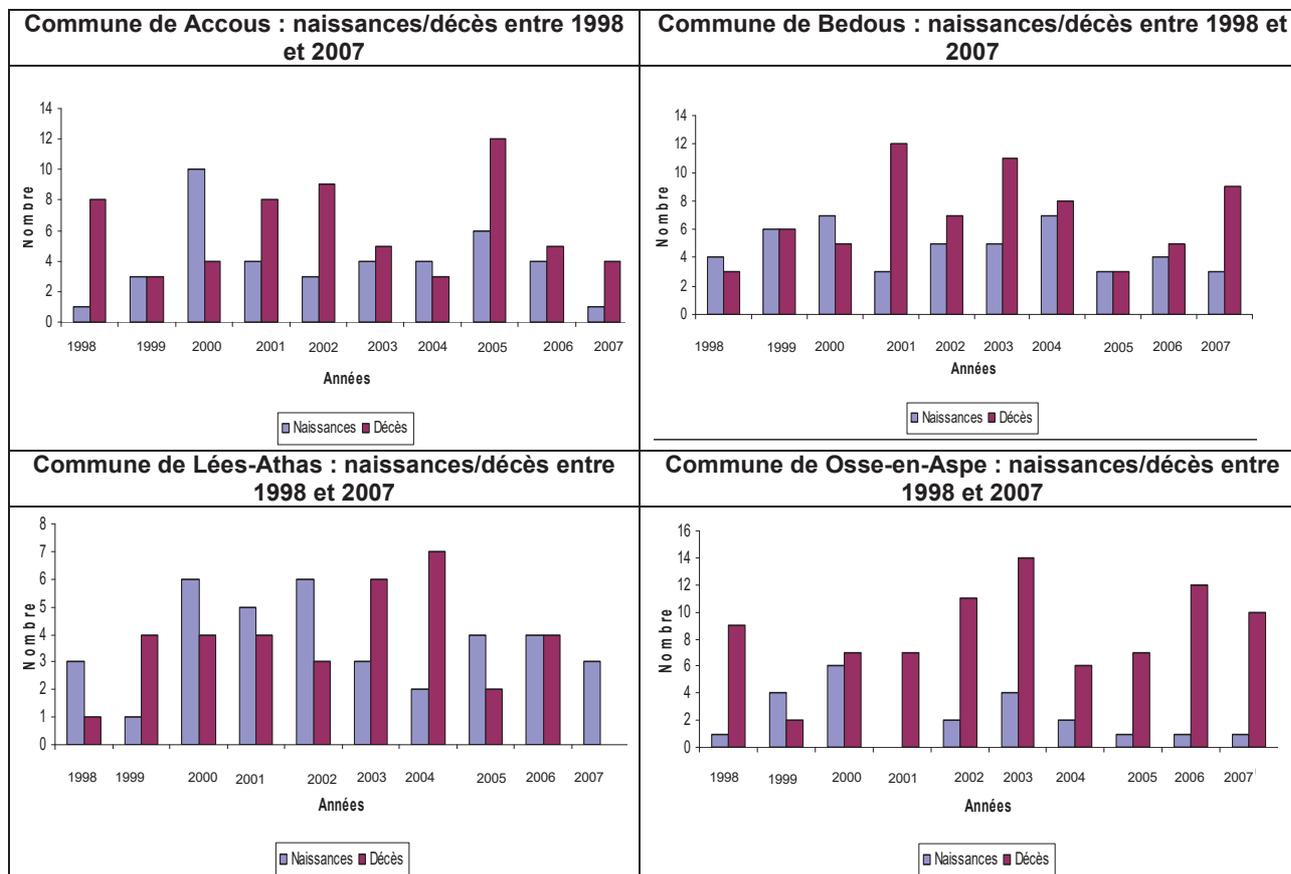
	ACCOUS			BEDOUS			LEES-ATHAS			OSSE-EN-ASPE		
	1982-1990	1990-1999	1999-2006	1982-1990	1990-1999	1999-2006	1982-1990	1990-1999	1999-2006	1982-1990	1990-1999	1999-2006
Due au solde naturel en ‰	- 0,4	- 0,9	- 0,3	- 0,4	- 0,2	- 0,4	- 0,5	+ 0,3	- 0,2	- 1,1	- 2,6	- 1,6
Due au solde apparent des entrées et sorties en ‰	+ 1,2	+ 1,9	+ 0,3	- 0,8	+ 0,7	- 0,8	+ 0,4	+ 0,8	+ 1,5	+ 1,4	+ 2,8	+ 2,4
Taux de natalité en ‰	9,8	7,8	11,2	9,2	6,5	9,2	11,9	13,3	14,0	6,6	7,2	8,4
Taux de mortalité en ‰	14,0	16,4	14,5	13,2	8,4	13,3	16,5	10,6	15,6	17,8	32,9	24,0

DEVELOPPEMENT SOCIAL

A. DEMOGRAPHIE

1 STRUCTURE DE LA POPULATION : AGE ET MENAGES

A.1



SOURCE : Recensement intermédiaire INSEE de 2006

L'attractivité du territoire reste ainsi la composante principale de l'évolution des 4 communes.

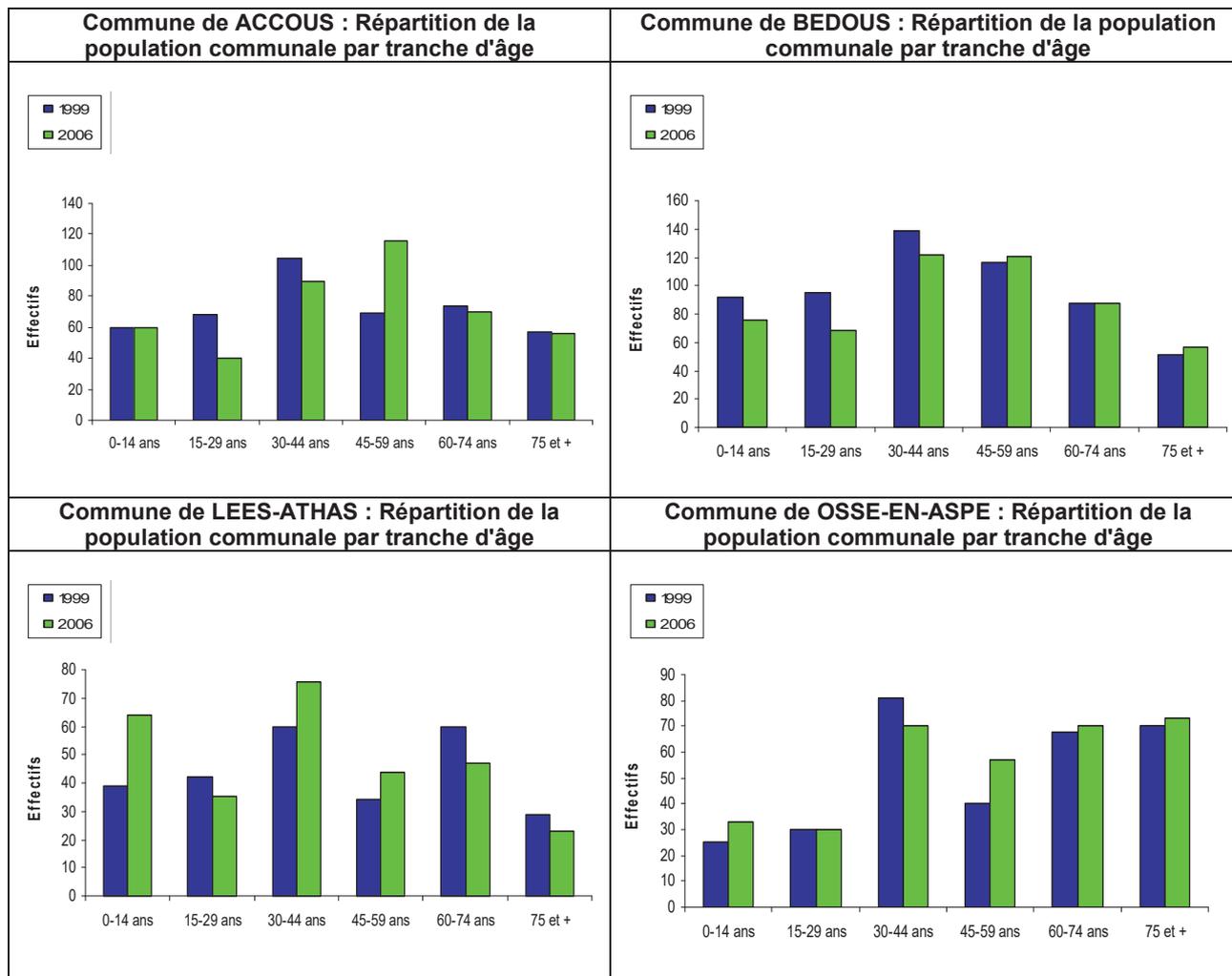
Les données issues de l'analyse socio-économique du territoire de la vallée d'aspe (Source : CdC Vallée d'Aspe) montrent que les 4 communes concentrent **57,47 %** de la population de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe et accueillent l'essentiel des équipements qui portent la vie économique de la vallée, « pôle de services et lieu d'ancrage de la vie sociale valléenne ». L'ensemble des services et équipements dits de « proximité » est présent dans ce lieu polycentrique.

DEVELOPPEMENT SOCIAL

A. DEMOGRAPHIE

1 STRUCTURE DE LA POPULATION : AGE ET MENAGES

A.1



SOURCE : Recensement intermédiaire INSEE de 2006

Indice de jeunesse	2006
ACCOUS	0,56
BEDOUS	0,73
OSSE-EN-ASPE	0,34
LEES-ATHAS	1,11
CDC Vallée d'Aspe	0,65
Département Pyrénées Atlantiques	0,86

SOURCE : Recensement intermédiaire INSEE de 2006

La population des communes de Accous, Bedous et Osse-en-Aspe est vieillissante. En 1999, les plus de 60 ans représentent 44% de la population de Osse-en-Aspe, 30.25% de la population de Accous et 23.8% de la population de Bedous. Ces chiffres restent stables pour les communes de Osse-en-Aspe en 2006 avec 43% de la population et de Accous avec 29% de la population. La commune de Bedous connaît le plus fort vieillissement des 4 communes, passant de 23.8% des personnes de 60 ans et plus en 1999 à 27% en 2006. Cette tendance se retrouve à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe (indice de jeunesse de 0.65).

DEVELOPPEMENT SOCIAL

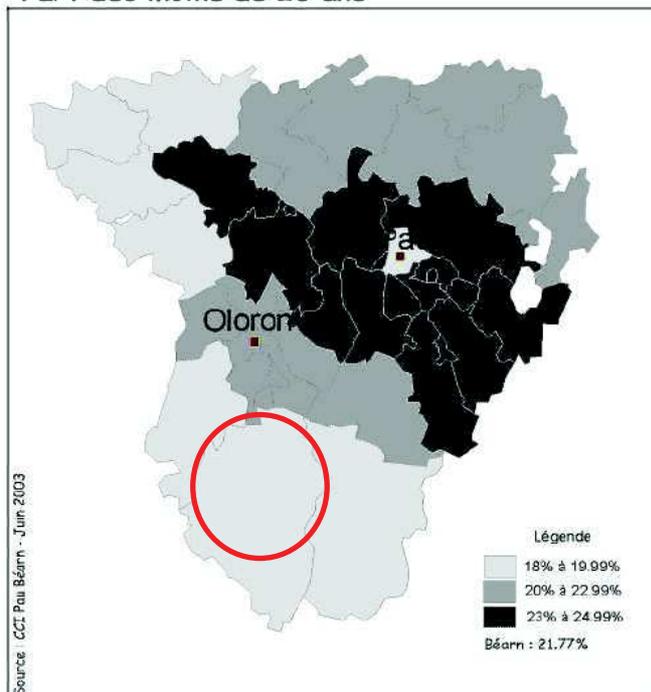
A. DEMOGRAPHIE

1 STRUCTURE DE LA POPULATION : AGE ET MENAGES

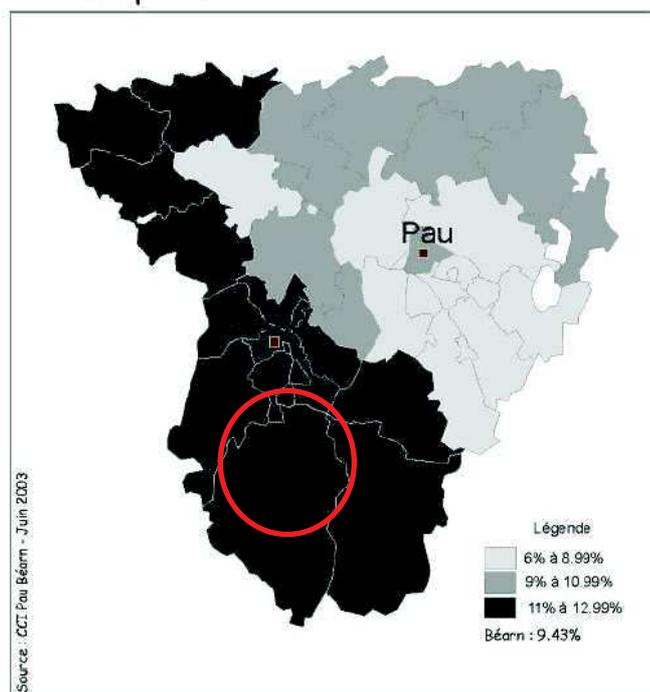
A.1

En revanche, la population de la commune de Lées-Athas est assez jeune avec un indice de jeunesse (rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans) de 1,11 en 2006. En effet, la part des 0-14 ans augmente fortement passant de 14.77% de la population communale en 1999 à 22% en 2006, de même que la part des 30-44 ans qui passe de 22.7% de la population communale en 1999 à 26.3% en 2006. La part des 60-74 ans quant à elle diminue de façon conséquente sur la commune entre 1999 (22.7%) et 2006 (16.2%), de même que la part des 75 ans et plus (10.9% en 1999 et 7.9% en 2006).

Part des moins de 20 ans



Part des plus de 75 ans



Toutefois, il apparaît que la problématique des personnes âgées va devenir croissante dans les prochaines années (besoin de services, d'équipements adaptés).

L'arrivée de classes d'âge relativement jeunes est insuffisante pour compenser le vieillissement de la population du notamment aux entrées de retraités par immigration. Ce phénomène peut avoir des conséquences en termes de baisse globale de consommation, d'augmentation des dépenses de santé et de pérennité de l'appareil commercial et de service dans la vallée (source : analyse socio-économique de la vallée d'Aspe – CdC de la vallée d'Aspe).

DEVELOPPEMENT SOCIAL

A. DEMOGRAPHIE

1 STRUCTURE DE LA POPULATION : AGE ET MENAGES**A.1****Nombre et taille des ménages**

La taille moyenne des ménages est de 2.4 sur la commune de Lées-Athas en 2006, de 2.3 sur la commune d'Osse-en-Aspe, de 2.1 sur les communes de Accous et Bedous.

Ces chiffres sont en constante diminution sur les communes de Accous et Bedous entre 1968 et 2006 pour atteindre 2.1 ménages en 2006 (chiffres inférieurs à la taille des ménages du territoire de la CdC et du département), tandis qu'ils remontent sur les communes d'Osse-en-Aspe et de Lées-Athas entre 1999 et 2006 (chiffres supérieurs à la taille des ménages du territoire de la CdC et du département)

Cette évolution confirme que la population des 4 communes tend à s'homogénéiser avec une majorité de ménages avec 1 ou 2 enfants.

	Evolution de la taille des ménages					
	1968	1975	1982	1990	1999	2006
ACCOUS	3,1	2,9	2,7	2,5	2,4	2,1
BEDOUS	2,7	2,6	2,5	2,4	2,4	2,1
OSSE-EN-ASPE	3,0	2,9	2,3	2,2	2,0	2,3
LEES-ATAHS	3,4	2,7	2,6	2,6	2,3	2,4
En Pyrénées Atlantiques en 2006 : 2,2 / Communauté de Communes Vallée d'Aspe : 2,2						

SOURCE : Recensement INSEE de 1999 / INSEE de 2006

DEVELOPPEMENT SOCIAL

A. DEMOGRAPHIE

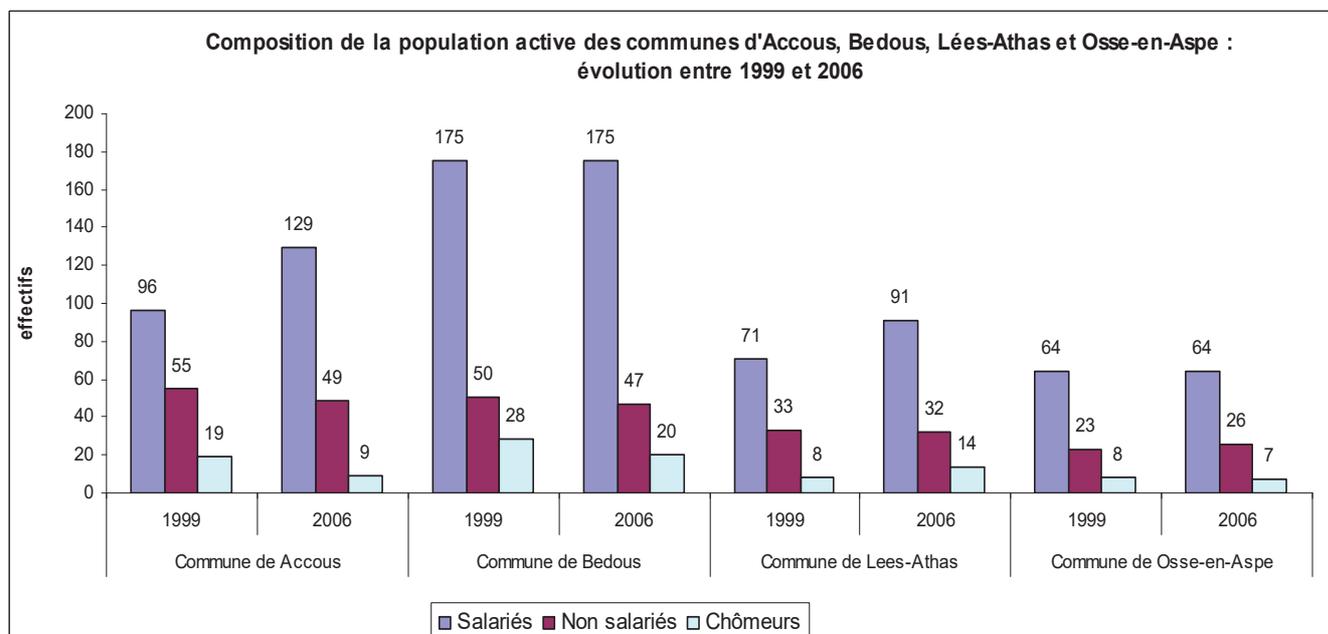
2 EMPLOI – POPULATION ACTIVE

A.2

Le territoire des 4 communes, compte 663 actifs, soit près de 40% de la population totale en 2006. Sur ces 663 actifs, 613 ont un emploi, soit 92.45% des actifs. La part de la population active est en hausse sur les communes de Accous, Lées-Athas et Osse-en-Aspe entre 1999 et 2006, tandis que celle de la commune de Bedous est en baisse sur la même période, à l'image du territoire de la communauté de communes de la Vallée d'Aspe.

Composition de la population active										
	Commune de Accous		Commune de Bedous		Commune de Lees-Athas		Commune de Osse-en-Aspe		CdC Vallée d'Aspe	
	1999	2006	1999	2006	1999	2006	1999	2006	1999	2006
Salariés	96	129	175	175	71	91	64	64	750	771
Non salariés	55	49	50	47	33	32	23	26	316	300
Chômeurs	19	9	28	20	8	14	8	7	108	90
TOTAL	170	187	253	242	112	137	95	97	1174	1161

SOURCE : Recensement INSEE de 1999 / INSEE de 2006



SOURCE : Recensement INSEE de 1999 / INSEE de 2006

L'emploi salarié concerne la grande majorité des actifs des 4 communes en 2006 (environ 69%). Ce chiffre est en hausse par rapport à 1999 où la part des salariés représentait 61.23% environ. Les communes de Accous et Lées-Athas connaissent une augmentation de la part des salariés entre 1999 et 2006, tandis que les communes de Bedous et d'Osse-en-Aspe connaissent une stagnation.

La plupart des salariés des communes de Accous, Bedous, Lées-Athas et Osse en Aspe est fonctionnaire ou en contrat à durée indéterminée, majoritairement dans le secteur industriel, fort pourvoyeur d'emplois (entreprises agro-alimentaires, métallurgie et aéronautique).

La part des non salariés diminue sur les communes de Accous, Bedous et Lées-Athas, tandis qu'elle augmente légèrement sur la commune d'Osse-en-Aspe entre 1999 et 2006.

Cette tendance à la baisse se retrouve à l'échelle de la communauté de communes de la Vallée d'Aspe (-2.9% environ). Ceci peut en partie s'expliquer par une baisse du nombre des exploitants agricoles à l'échelle du territoire : la part des agriculteurs exploitants est passée de près de 14% de la population active totale en 1999 à 12% en 2006. De même, on note une baisse de la part des ouvriers (24% en 1999 et 21% en 2006), qui peut être liée à une baisse des ouvriers agricoles.

DEVELOPPEMENT SOCIAL

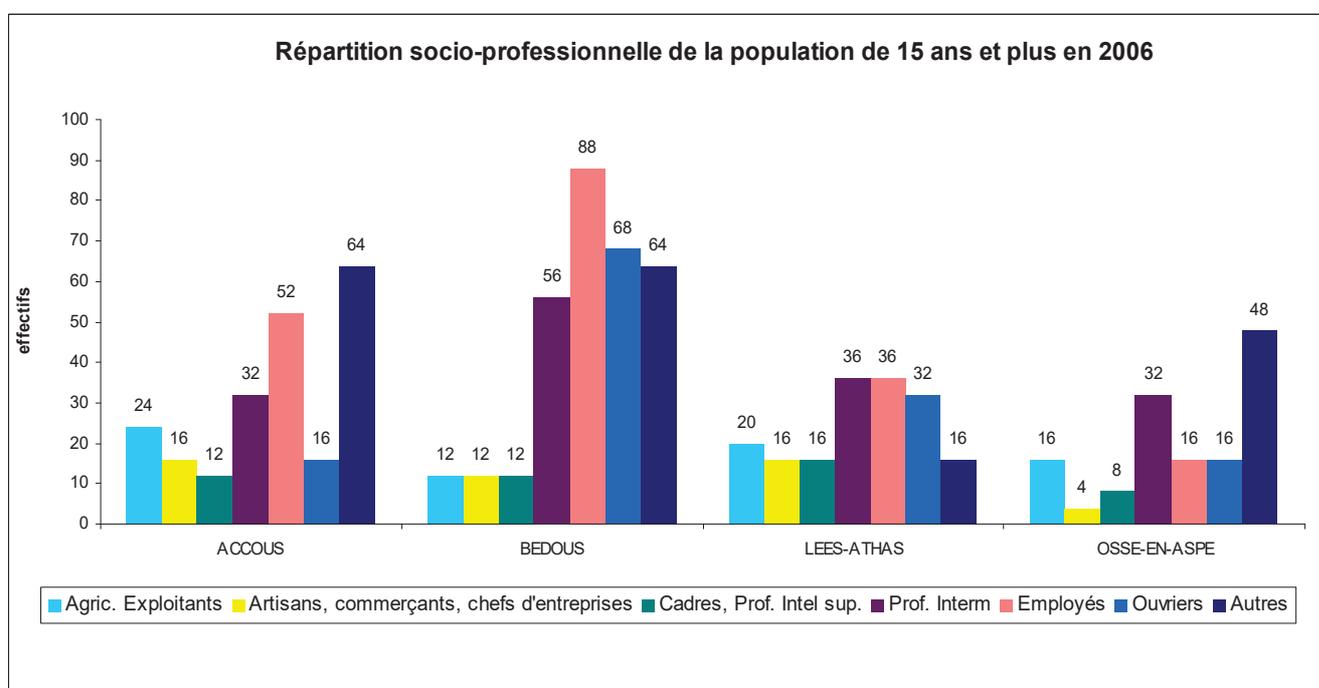
A. DEMOGRAPHIE

2 EMPLOI – POPULATION ACTIVE

A.2

La structure de la population active de plus de 15 ans apporte les éléments suivants :

- La part des salariés qui représente la majorité des actifs en 2006 sur les 4 communes se confirme à travers le tableau ci-dessous : la part des employés et des ouvriers représente environ 37% des actifs de 15 ans et plus pour la commune de Accous, 50% pour la commune de Bedous, 39.5% pour la commune de Lées-Athas et 22.8% pour la commune de Osse-en-Aspe.
- La part des professions intermédiaires sur le territoire des 4 communes représente une part non négligeable, soit 18.6% de la population active de 15 ans et plus.
- Les actifs indépendants (agriculteurs et artisans commerçants) sur le territoire des 4 communes représentent environ 14.2% de la population active de 15 ans et plus.
- A noter que l'effectif « autre » peut concerner soit des personnes sans profession, soit des actifs au chômage. Leurs poids est non négligeable dans la répartition socio-professionnelle de la population de 15 ans et plus en 2006.



Source : Enquête population Insee 2006

Les données disponibles actuellement à l'échelle des 4 communes sont issues du recensement agricole de 2000, et sont par conséquent à mettre à jour. Toutefois, une tendance à la baisse du nombre des chefs d'exploitation et coexploitants se dessine à travers les données du tableau suivant entre 1988 et 2000 :

	Effectifs							
	1988				2000			
	Accous	Bedous	Lées	Osse	Accous	Bedous	Lées	Osse
Moins de 40 ans	12	5	7	3	14	c	6	8
40 à moins de 55 ans	14	4	6	8	16	c	9	10
55 ans et plus	16	8	21	11	10	4	10	9
Total	42	17	34	22	40	9	25	27

Source : Recensement Général Agricole de 2000

La part des retraités et pré-retraités entre 1999 et 2006 quant à elle est mitigée : si elle connaît une augmentation sur les communes de Accous et Bedous, elle connaît une baisse significative sur la

DEVELOPPEMENT SOCIAL

A. DEMOGRAPHIE

2 EMPLOI – POPULATION ACTIVE

A.2

commune de Lées-Athas (-4.7%) et sur la commune de Osse-en-Aspe (-2.3%). Ces données confirment le dynamisme démographique des deux communes indiqué lors de l'analyse de la population.

Parmi les 663 actifs, 50 personnes sont au chômage, soit environ 7.5% de la population active. Ce chiffre est en nette diminution par rapport à 1999, où le taux de chômage était de 9.5%. Les communes de Acoous et de Bedous connaissent une forte baisse de leur taux de chômage à l'image du territoire de la communauté de communes de la Vallée d'Aspe, tandis que la commune de Lées-Athas connaît une augmentation significative.

- Commune de Accous : 11.17% de chômeurs en 1999 / 4.8% de chômeurs en 2006 ;
- Commune de Bedous : 11.06% de chômeurs en 1999 / 8.2% de chômeurs en 2006 ;
- Commune de Lées-Athas : 7.1% de chômeurs en 1999 / 10.2% de chômeurs en 2006 ;
- Commune de Osse-en-Aspe : 8.4% de chômeurs en 1999 / 7.2% de chômeurs en 2006 ;
- Communauté de communes de la Vallée d'Aspe : 9.19% de chômeurs en 1999 / 7.75% de chômeurs en 2006.

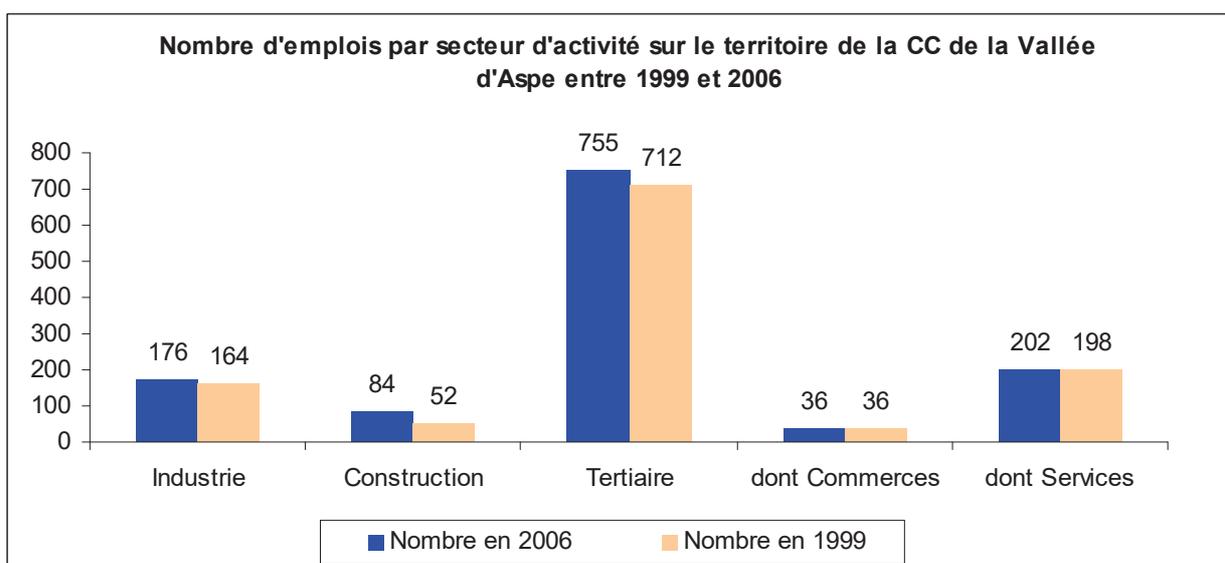
A noter que selon les données issues de l'étude menée par la CCI Pau-Béarn « Etudes & prospectives – 2007 », la catégorie employés qualifiés semble la plus exposée au chômage sur le territoire, de même que les cadres et ouvriers non qualifiés.

54.5% des demandeurs d'emploi en fin de mois, sont des femmes et 75% d'entre elles ont entre 25 et 49 ans.

Emploi selon le secteur à l'échelle de la communauté de communes (source : INSEE 2006)

EFFECTIF DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE DE LA CDC DE LA VALLEE D'ASPE				
	Nombre en 2006	% en 2006	Nombre en 1999	% en 1999
Industrie	176	14,05	164	14,11
Construction	84	6,70	52	4,48
Tertiaire	755	60,26	712	61,27
dont Commerces	36	2,87	36	3,10
dont Services	202	16,12	198	17,04
TOTAL	1253	100,00	1162	100,00

Source : Recensement intermédiaire INSEE 2006



Source : Recensement intermédiaire INSEE 2006

DEVELOPPEMENT SOCIAL

A. DEMOGRAPHIE

2 EMPLOI – POPULATION ACTIVE**A.2**

L'industrie représente environ 176 emplois en 2006 , dont 140 emplois environ pour l'entreprise TOYAL EUROPE sur les communes d'Accous et de Lescun.

La construction voit ses effectifs augmenter (+38% environ). Bedous est le cœur de l'installation artisanale avec une forte représentation des métiers du bâtiment.

L'activité tertiaire reste le domaine de l'emploi le plus significatif de la communauté de communes avec une part des commerces et des services qui se stabilise entre 1999 et 2006.

Les revenus des ménages (source : CCI de Pau – Béarn : études prospectives – 2007).

Le revenu fiscal de référence moyen par foyer sur le territoire de la communauté de communes de la Vallée d'Aspe s'élève à 11 500€ en 2007, nettement inférieur aux revenus observés pour le Béarn et les Pyrénées Atlantiques qui s'élève à 16 000€ (donnée de 2004).

Ces quelques données indiquent la présence sur le territoire intercommunal d'une proportion de catégories socio-professionnelles moyennes.

DEVELOPPEMENT SOCIAL

A. DEMOGRAPHIE

3 MOBILITE**A.3**

	Commune de Accous		Commune de Bedous		Commune de Léés-Athas		Commune de Osse-en-Aspe	
	1999	2006	1999	2006	1999	2006	1999	2006
Ensemble	151	178	225	222	104	123	87	90
Travaillent dans la commune de résidence	95	83	117	113	41	38	43	48
Travaillent dans une commune autre que la commune de résidence :	56	95	108	109	63	85	44	42
Travaillent dans une commune située dans le département de résidence	49	86	103	102	59	82	44	42
Travaillent dans une commune située dans un autre département de la région de résidence	4	2	2	4	2	0	0	0
Travaillent dans une commune située dans une autre région en France métropolitaine	1	3	3	0	2	1	0	0
Travaillent dans une commune située dans une autre région hors de France métropolitaine	2	4	0	3	0	2	0	0

Les indications statistiques de la mobilité résidentielle traduisent deux tendances :

- Pour les communes de Bedous et Osse-en-Aspe, la majorité des actifs travaille dans la commune de résidence (51% des actifs de la commune de Bedous et 53.3% des actifs d'Osse-en-Aspe). A noter que la commune d'Accous, pôle d'emplois de la communauté de communes de la Vallée d'Aspe, bénéficie entre autre des emplois issus de l'usine Toyal Europe (140 emplois).
- Pour les communes de Accous et Léés-Athas, la majorité des actifs travaille à l'extérieur de la commune (53.4% des actifs de la commune de Accous et 69% des actifs de la commune de Léés-Athas).

Pour les actifs travaillant à l'extérieur des communes de résidence, ils se dirigent majoritairement vers des communes de la communauté de communes de la Vallée d'Aspe (78%), puis vers la communauté de communes du Piémont Oloronais et la communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées.



Du point de vue de l'activité et de l'emploi, le territoire de la communauté de communes de la Vallée d'Aspe est un pôle économique.

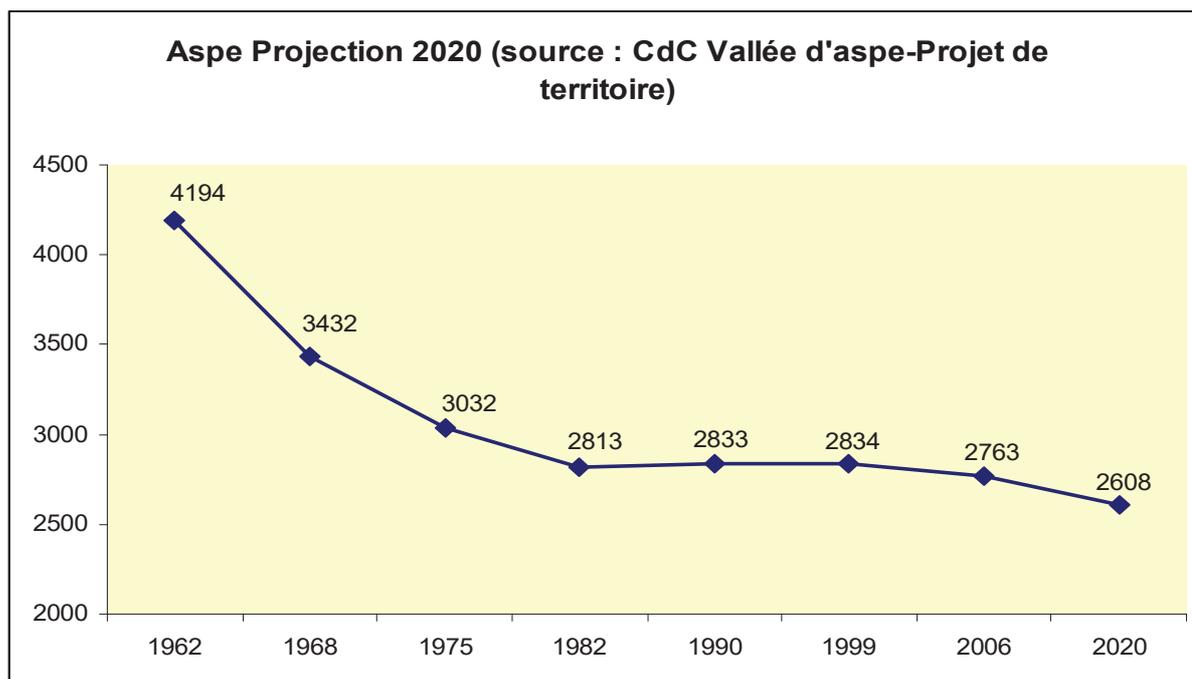
DEVELOPPEMENT SOCIAL

A. DEMOGRAPHIE

4 PERSPECTIVES DE POPULATION A 2020 selon la tendance actuelle à l'échelle de la Communauté de communes de la vallée d'aspe (source : Aspe 2020 Projet de territoire)

A.4

Le prolongement de la croissance de la population selon les tendances actuelles amènerait à une baisse de la population entre 2006 et 2020 et un vieillissement accru de la population (proportion de **950** personnes âgées de plus de 60 ans en 2020, soit **36%** de la population) :



Cette perspective aura des conséquences :

- 1- ralentissement de la consommation de la vallée, lié à la proportion des pensions de retraite dans les revenus des ménages, risquant de fragiliser l'appareil commercial ;
- 2- des besoins spécifiques à la population âgée toutefois incertitude, quant au maintien de l'ensemble des services de santé en raison d'une population en baisse et de la dispersion résidentielle en milieu de montagne.
- 3- Risque de l'isolement :
 - parallèlement à la baisse de la population, il y aura une baisse du nombre d'exploitations agricoles (voir chapitre suivant) ; ceci implique un isolement des exploitations en activité ;
 - risque de d'éloignement des communes par rapport aux commerces et services ;
 - risque de l'isolement en milieu de montagne des personnes âgées vivant seules.

DEVELOPPEMENT SOCIAL**B. HABITAT ET CONSTRUCTION****1 CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS****B.1****STATUT ET OCCUPATION DES LOGEMENTS**

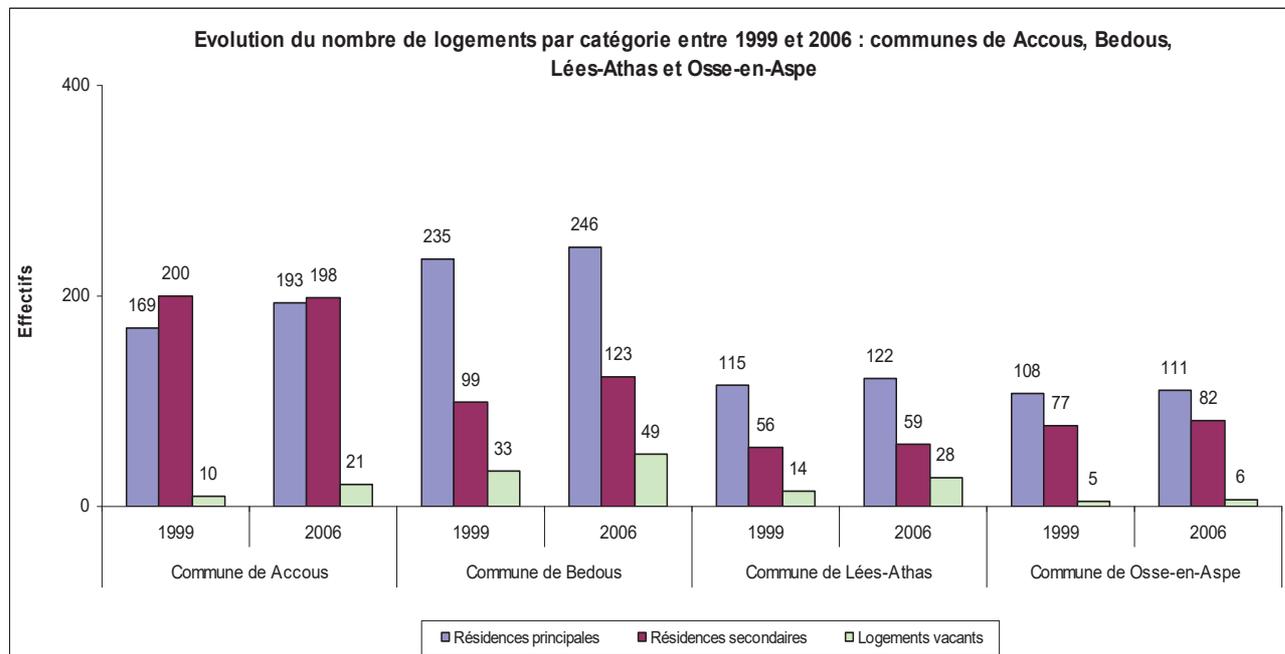
De façon générale, le nombre de logements a augmenté entre 1999 et 2006 sur les 4 communes du Vallon de Bedous.

En 1999, le territoire des 4 communes comptait 627 résidences principales (pour 1591 habitants), soit 56% des résidences du territoire des 4 communes. Ce chiffre a augmenté entre 1999 et 2006, pour atteindre 54.28% des résidences du territoire des 4 communes.

Sur Accous et Osse-en-Aspe, la part des résidences secondaires s'élève respectivement à 47% et 36% du total du parc en 2007. Les deux autres communes se situent entre 25% pour Lées-Athas et 28% pour Bedous pour laquelle la part des résidences secondaires est en augmentation de +19.5% entre 1999 et 2006 (données issues de la Note d'Enjeux de la DDTM 64 – janvier 2010). La commune d'Accous compte encore en 2006 plus de résidences secondaires que de résidences principales : cette situation pouvant créer « *un vide de vie sociale permanente au cœur du village* ».

La croissance du parc des résidences secondaires a fait monter les prix de l'immobilier ancien : plus les résidences secondaires augmentent et plus ce parc confisque à l'occupation permanente, le patrimoine ancien localisé dans les bourgs centre. Par ailleurs, les prix de l'immobilier excluent de l'habitat ancien, la demande permanente qui voudrait s'y installer. (source : CCVA).

La part des logements vacants augmente sur les 4 communes : on compte près de 104 logements vacants (donnée FILOCOM) au dernier trimestre 2006, dont la majorité se situe sur la commune de Lées-Athas (16.8% du parc de logements). Elle reste également très élevée sur la commune de Bedous (12.3%).



DEVELOPPEMENT SOCIAL**B. HABITAT ET CONSTRUCTION****1 CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS****B.1**

Evolution du nombre de logements entre 1999 et 2006 (source : INSEE)											
	Commune de Accous		Commune de Bedous		Commune de Lées-Athas		Commune de Osse-en-Aspe		% pour 4 communes du vallon / CdC Vallée d'Aspe	CdC Vallée d'Aspe	
	1999	2006	1999	2006	1999	2006	1999	2006		2006	1999
Résidences principales	169	193	235	246	115	122	108	111	57%	1 134	1 185
% / 4 communes du vallon		16%		21%		10%		9%			
Résidences secondaires	200	198	99	123	56	59	77	82	40%	1 016	1 156
% / 4 communes du vallon		17%		11%		11%		10%			
Logements vacants	10	21	33	49	14	28	5	6	50%	159	210
% / 4 communes du vallon		10%		23%		13%		3%			
TOTAL	379	412	367	418	185	209	190	199	49%	2309	2551
% / 4 communes du vallon		16%		16%		8%		8%			

En 2006, la part des logements individuels est très importante (84%), avec toutefois une proportion moindre à Bedous qui compte par ailleurs 30% de logements collectifs. 72.6% des occupants sont propriétaires et 22% sont locataires.

La part des logements individuels est très importante, soit 84%, à l'exception de Bedous qui compte 30% de logements collectifs.

72.6% des occupants sont propriétaires et 22% sont locataires en 2006.

TAILLE DES LOGEMENTS

57.3% des logements des 4 communes en 2006 ont 5 pièces et plus, chiffre en augmentation depuis 1999. Près de 24% des logements ont 4 pièces ou plus. Ceci confirme la prédominance des maisons individuelles et la faible proportion du logement collectif.

Résidences principales selon le nombre de pièces en 2006					
	Accous	Bedous	Lées-Athas	Osse-en-Aspe	CdC Vallée d'Aspe
1 pièce	2	1	1	0	7
2 pièces	12	14	3	1	51
3 pièces	24	34	15	19	177
4 pièces	42	71	28	20	300
5 pièces et +	113	126	75	71	649
Total	193	246	122	111	1184

Sources : Insee, RP2006 exploitations principales.

AGE ET CONFORT DES LOGEMENTS

54.43% des résidences ont été construites avant 1975. La part de l'habitat ancien traditionnel est donc majoritaire sur le territoire des 4 communes.

On note par conséquent la présence dans les statistiques de nombreux logements présentant des situations préoccupantes d'habitat dégradé. En effet, la part des logements potentiellement indignes apparaît élevée sur chacune des 4 communes. Toutefois, on note que la part des logements classés en catégorie 7 et 8 par le cadastre (logements les plus dégradés) est faible (inférieur à 11 logements sur chaque commune).

DEVELOPPEMENT SOCIAL

B. HABITAT ET CONSTRUCTION

2 EVOLUTION RECENTE DE LA CONSTRUCTION**B.2**

Pour une donnée exploitable à l'échelle des quatre communes du vallon de Bedous, la présentation de l'évolution récente de la construction de 2005 à 2009 s'appuie sur l'exploitation des registres tenus en mairies, en considérant la date de dépôt.

Permis de construire positifs pour créations : de logements nouveaux ou autres bâtiments (date dépôt)					
Source : exploitation des registres tenus en mairies					
De 2005 à 2009	Maison individuelle	Appartements	Changement de destination pour habitat	Bâtiment agricole (nouveau)	Autre (équipement, activité, ...)
ACCOUS					
Nbre	10	7	11	7	3
Moyenne / an sur 5 ans	2	1,4	2,2	1,4	
BEDOUS					
Nbre	16	23	7	2	5
Moyenne / an sur 5 ans	3,2	4,6	1,4		
LEES ATHAS					
Nbre	6	0	1	0	0
Moyenne / an sur 5 ans	1,2		0,2		
OSSE EN ASPE					
Nbre	0	0	4	0	0
Moyenne / an sur 5 ans	0	0	0,8	0	
Le VALLON : les 4 communes					
Total	32	30	23	9	8
Moyenne sur 5 ans	6,4	6	4,6	1,8	1,6

Pour la période suivante à partir de 2010, les données statistiques relatives à l'évolution de la construction sont publiées par internet par l'Etat (Source : SOeS, Sit@del2 (format Beyond 20/20)).

Nbre de logements commencés et surfaces totales en m², de 2010 à 2011										
(Source : Etat, SOeS, Sit@del2)										
	Individuels purs		Individuels groupés		Collectifs		En résidence		Total Nbre de logements	Total surface en m ²
	Nbre	surface	Nbre	Surface	Nbre	Surface	Nbre	Surface		
ACCOUS										
2010	5		0	0	6	490m ²	0	0	11	1.034 m ²
2011	3	544m ²	0	0	0		0	0	3	327 m ²
TOTAL Accous	8	871 m²	0	0	6	490m²	0	0	14	1361 m²
BEDOUS										
2010	1		0	0	0	0	0	0	1	158 m ²
2011	1	158m ²	0	0	0		0	0	1	168m ²
TOTAL Bedous	2	326 m²	0	0	0	0	0	0	2	326 m²
LEES ATHAS										
2010	1		0	0	0	0	0	0	1	130m ²
2011	0	130m ²	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL Lees-Athas	1	130 m²	0	0	0	0	0	0	1	130 m²
OSSE EN ASPE										
2010	0		1	203m ²	0	0	0	0	1	203 m ²
2011	3	0	2		0	0	0	0	5	
TOTAL Osse en Aspe	3	336 m²	3	477m²	0	0	0	0	6	813 m²
TOTAL 4 communes du vallon de Bedous	14	1663 m²	3	477m²	6	490m²	0	0	23	2630 m²

DEVELOPPEMENT SOCIAL

B. HABITAT ET CONSTRUCTION

2 EVOLUTION RECENTE DE LA CONSTRUCTION**B.2**

Données sur 10 ans	Surface commencée en m ² de locaux (autres que l'habitation)								Total m ²	
	Hébergement hôtelier	Commerce	Bureaux	Artisanat	Industriels	Agricoles	Entre-pôts	Services publics : m ² et catégorie		
ACCOUS										
2001	0	0	0	0	0	692	0	0		870
2002	0	0	0	0	226	0	0	0		226
2003	0	0	0	0	0	604	0	0		604
2004	0	0	0	0	0	0	0	148	(culture loisirs)	148
2005	0	299	0	0	0	162	0	0		461
2006	0	0	0	0	29	235	0	0		264
2007	0	0	0	0	0	886	0	26		912
2008	0	0	0	0	0	0	0	144	(santé-action sociale)	144
2009	0	0	0	0	0	0	0	0		0
2010	0	925	0	0	0	0	0	0		925
TOTAL m²	0	1224	0	0	255	2579	0	318		4376
BEDOUS										
2001	0	0	0	0	0	0	0	0		0
2002	0	0	0	0	0	0	0	0		0
2003	-	-	-	-	-	-	-	-		-
2004	0	0	0	0	0	0	0	549		549
2005	0	0	0	0	0	0	0	107	(enseignement recherche)	107
2006	0	0	0	0	0	75	0	0		75
2007	-	-	-	-	-	-	-	-		-
2008	0	0	148	0	0	0	0	0		148
2009	0	0	0	0	0	0	0	166	(ouvrages spéciaux et culture/loisirs)	166
2010	0	0	392	0	0	0	0	1 667	(santé)	2 059
TOTAL m²	0	0	540	0	0	75	0	2489		3104
LEES ATHAS										
2001	0	0	48	0	0	342	0	0		390
2002	0	0	0	0	0	967	0	0		967
2003	0	0	0	0	0	240	0	0		240
2004	0	0	0	0	0	524	0	0		524
2005	-	-	-	-	-	-	-	-		-
2006	0	0	0	0	0	0	0	0		0
2007	-	-	-	-	-	220	0	0		220
2008	-	-	-	-	-	-	-	-		-
2009	-	-	-	-	-	-	-	-		-
2010	-	-	-	-	-	-	-	-		-
TOTAL m²	0	0	48	0	0	2293	0	0		2341
OSSE EN ASPE										
2001	-	-	-	-	-	-	-	-		-
2002	0	0	0	0	0	70	0	0		70
2003	0	0	0	0	0	850	0	0		850
2004	0	0	0	0	0			3561	(santé)	3561
2005	0	0	0	0	0	500	0	0		500
2006	0	0	0	0	0	640	0	0		640
2007	-	-	-	-	-	-	-	-		-
2008	-	-	-	-	-	-	-	-		-
2009	0	0	0	43	0	0	0	0		43
2010	0	0	0	0	0	0	0	0		0
TOTAL m²	0	0	0	43	0	2060	0	3561		2103
TOTAL 4 communes du vallon										
en m²	0	1224	588	43	255	7007	0	6368		15485
en %	-	8%	4%	0,3%	1,7%	45%	-	41%		100%

Source : SOeS, Sit@del2 (format Beyond 20/20)

Légende de - : valeur manquante par défaut

DEVELOPPEMENT SOCIAL

B. HABITAT ET CONSTRUCTION

2 EVOLUTION RECENTE DE LA CONSTRUCTION

B.2

Comme le confirme les acteurs locaux, il existe un déficit en matière de logements notamment locatifs, à des prix raisonnables pour rentrer dans le budget des familles.

Le service de Bourse au logement mis en place par la CCVA révèle qu'en 2009, 31 demandes en locatif ont été pourvues sur 61 soit 50,8% seulement, même si ce nombre est en augmentation par rapport à 2008 (36,6 % alors, avec un nombre identique de demandes). En 2009, 19 personnes ont trouvées en dehors de la Vallée (31%) et 11 (18%) étaient toujours en recherche.

Globalement, les couples sans enfants ou les personnes seules avec enfants représentent en 2008 et 2009 environ 3 fois plus de demandes en locatif que les couples avec enfants et les personnes seules. La fourchette principale de loyer espérée par les demandeurs en 2009 oscille entre 300 à 500 €. Sur l'ensemble de la vallée, Accous et Bedous sont les plus demandées. En matière d'offre, en moyenne entre 2008 et 2009, 50% se situent sur le vallon (les 4 communes) et Bedous à elle seule propose 35% des logements locatifs de l'ensemble de la vallée.

De janvier à début juin 2010, 65% des demandes pour la vallée concernent uniquement le vallon (dont 1/3 exclusivement pour Accous ou Bedous).

Pour les personnes intéressées à de l'accession à la propriété pour de la construction neuve, les possibilités d'opérations restent limitées par le faible nombre de terrains mis sur le marché et l'utilité fréquente pour l'usage agricole.

Des investisseurs espagnols ont acquis des terrains sur Bedous, en continuité du hameau de Orcun ; ils ont pour l'instant réalisé à la sortie de celui-ci 4 pavillons (2 en habitat permanent et 2 en résidences secondaires).

Pour Accous, des investisseurs anglais et néo zélandais se sont signalés.

Pour les quatre communes, l'habitat dans les maisons de village représente plusieurs handicaps :

- l'absence de stationnement, d'où la nécessité d'opérations d'acquisitions/démolitions pour palier à ce besoin, menées souvent par chacune des communes ;
- l'insuffisance de luminosité ;
- l'absence de jardin (sauf pour les maisons de Athas, toutes construites sur un modèle-type pour l'exploitation de la mature) ;
- leur coût (exemple 150 000€ à 200 000€ à Bedous), dépassant la capacité financière des ménages sur le secteur),
- la difficulté qu'elles soient mises sur le marché de l'habitat, étant donné que beaucoup d'entre elles sont en indivision ou représente le lien patrimonial et affectif avec la vallée.

Parmi les actions mises en place par les communes afin de réduire cette vacance, la commune de Bedous a notamment mis en place un suivi communal.

Les communes se sont engagées dans la réalisation de lotissements communaux afin d'offrir des possibilités de constructions nouvelles. Toutefois, certaines ont rencontré des difficultés pour vendre tous les lots de précédents lotissements (ex. Lees-Athas, Accous) ou pour aboutir sans entrave les opérations en raison d'enjeux immobiliers et agricoles contradictoires. Les lots s'avèrent de petite dimension (de plus de 500 m² à plus de 1100 m² environ), ce qui peut répondre à un besoin d'économie de l'espace sous réserve de surface minimisée destinée à la voirie.

DEVELOPPEMENT SOCIAL**B. HABITAT ET CONSTRUCTION****2 EVOLUTION RECENTE DE LA CONSTRUCTION****B.2****HABITAT SOCIAL :**

Au 1er janvier 2008, Bedous comptabilise 33 logements locatifs conventionnés, pour 66 à Osse en Aspe, 8 à Lees-Athas.

En juin 2012, Bedous dispose de 17 logements sociaux, dont 6 appartements HLM (résidence Lapassat), 6 pavillons (ensemble Phébus attenant au château Fénard), 5 appartements communaux (3T2 et 1T4 dans la maison ForoPON rue Notre Dame et 1 logement à l'étage de l'école).

Accous dispose de 4 logements communaux et récemment d'une résidence HLM de 6 appartements (rue Laurens).

Lees-Athas comptabilise 9 logements sociaux, dont 8 dans les maisons accolées des deux résidences HLM et un logement communal (dans le bâtiment de la maison pour tous).

Osse en Aspe dispose de 1 logement communal.

Cet ensemble offre donc au total 32 logements locatifs sociaux.

**AUTRES POSSIBILITES POUR DES LOGEMENTS LOCATIFS COMMUNAUX :**

- La commune de Accous compte 10 gîtes. Elle possède également du patrimoine susceptible d'être réhabilité : colonie GMSL, maison Larré, logement de l'école de Lhers.
- La commune de Bedous dispose de patrimoine immobilier vacant pouvant offrir de nouveaux logements après réhabilitation et/ou amélioration des accès (maison proche de la mairie, bâtiments arrière de l'école, ...). De plus, dans le cas où une nouvelle gendarmerie devait se réaliser, les 6 logements actuels (5T3, 1T4) serait alors mis sur le marché de la location.
- La commune de Lees-Athas détient également le gîte Miramalous à Athas (T4) et une petite maison louée à l'année de 50 m² à Athas.

DEVELOPPEMENT SOCIAL**B. HABITAT ET CONSTRUCTION****2 EVOLUTION RECENTE DE LA CONSTRUCTION****B.2****RESERVE FONCIERE :**

Par les réflexions découlant de l'élaboration des PLU, les communes se sont engagées dans une recherche de foncier afin d'être en mesure de mettre en œuvre leurs projets. C'est pourquoi, la liste qui suit des réserves foncières, d'une valeur avant tout indicative, ne peut pas être exhaustive, étant donné les opportunités que ne manquent pas de saisir les communes.

- Accous :
 - Réserve foncière de la commune : Parmi les 0.15 ha au bord de l'ex-RN, seuls 0.2 ha sont constructibles (entre le Permayou et l'ex-RN). Des réflexions sont en cours pour des acquisitions nouvelles de foncier. (0.8 ha à l'entrée du village sont en cours de construction).
- Bedous :
 - Réserve foncière prévisible de la commune : 0.8 ha + 1 ha susceptible d'acquisition pour des logements communaux. De plus, l'ancien bâtiment de l'Abri Montagnard, qui appartient à la commune, représente un potentiel (Le restant du terrain est réservé au centre de santé).
 - Potentiel foncier : un terrain de 4000 m² et un autre de 3000 m² sont réservés pour la gendarmerie. A Superlaché, il existe un potentiel de 3000 m² (une parcelle). Une autre parcelle de 5000 m² (avant le dépôt de Dufraisse) est disponible. Enfin, il existe la réserve foncière attenante au château Fénart (2000 m² de foncier appartenant à la CCVA).

La commune de Bedous a mis en place une Zone d'Aménagement Différé (ZAD), lui permettant de se porter acquéreur de foncier dans les cas de vente survenant dans le périmètre de celle-ci (voir périmètre dans les Annexes du PLU).

- Léés-Athas :
 - Réserve foncière de la commune : La commune dispose d'un terrain de près de 5000 m² à Athas attenant au chemin de la Mature (voie communale n°17).
- Osse en Aspe :
 - Potentiel foncier : La commune envisage l'équipement du quartier Lembeye, dans lequel des opportunités foncières pour la commune sont susceptibles de se présenter.

Le remembrement pour la création de la déviation de Bedous n'a pas permis la mise en place de réserves foncières pour les communes.

Aussi, dans ces communes de montagne aux forts enjeux fonciers, chacune des communes envisage la mise en place du Droit de Préemption Urbain dans les zones urbaines et à urbaniser dès que leur PLU sera applicable, pour pouvoir disposer de cet outil de mise en œuvre de projets.

PRIX DES TERRAINS A BATIR :

- **Accous** : données 2010 : 22 €/m² pour le terrain face à la Poste et de 25 à 30€/m² pour les prochaines opérations
- **Bedous** : données 2010 : la commune a acheté du terrain à 15€ /m² et a revendu ce terrain 25€/m² viabilisé (pour un prix de revient de l'ordre de 30€/m²)
- **Léés-Athas** : données 2012 : prix de vente de 40 à 42 € par m² viabilisé
- **Osse en Aspe** : données 2012 : 30 € par m² viabilisé.

DEVELOPPEMENT SOCIAL**B. HABITAT ET CONSTRUCTION****3 SITUATION ET PERSPECTIVES RESIDENTIELLES A L'ECHELLE DE LA CdC DE LA VALLEE D'ASPE¹****B.3**

A noter que les tendances décrites pour les 4 communes se retrouvent à l'échelle de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe. En effet, d'après les informations issues de « Aspe 2020 Projet de Territoire » :

- le parc de résidences principales augmente, alors que la population globale décroît : ce mouvement peut s'expliquer par une décohabitation de jeunes ménages mais aussi par le fait que du parc ancien est affecté en résidence secondaire ou devient désaffecté et vacant ;
- le poids du parc des résidences secondaires, bien souvent supérieure à celle du parc des résidences principales, devrait contribuer à maintenir les prix du parc immobilier ancien et vernaculaire à des niveaux élevés. La proportion plus élevée de résidences secondaires dans certaines communes entraîne un effet « patrimoine », ce qui contribuera à la croissance des constructions neuves pour l'accueil de nouvelles populations ;
- le décompte des logements vacants décrit entre autre un patrimoine bloqué, soit du fait d'indivision, soit constituant une réserve patrimoniale avant mise en vente. La conséquence est que d'une part qu'il subit une dépréciation technique (et financière), mais d'autre part, qu'il ne peut qu'être difficilement mobilisable en résidence principale.
- la croissance du parc immobilier entre 1999 et 2007 se réalise sur les résidences secondaires, tandis que l'accroissement des résidences principales compense l'augmentation du parc vacant.

L'ensemble de ces évolutions fait que toute perspective de croissance rapide de la population permanente ne pourra se réaliser que par la construction neuve et donc, la mobilisation de foncier. On se situe en effet dans un marché immobilier tendu, dans lequel les prix ne varient pas rapidement et de manière significative.

Par conséquent, le projet de vallée va devoir gérer la relation entre croissance de la population, localisation de celle-ci, règles d'urbanisme et mobilisation du foncier. Etant donné que le foncier est détenu principalement par l'agro-pastoralisme, il y aura une relation à trouver entre développement résidentiel et projet économique de l'agro-pastoralisme.

Dans le scénario « Consolidation », choisi par les élus dans le cadre de l'étude Aspe 2020, la population prévue en 2020 est de 3050 habitants dans l'ensemble de la vallée, ce qui représente une évolution 2006-2020 de +531 habitants, dont un total de +312 nouveaux habitants, arrondis à 300, à accueillir dans le vallon.

Une extrapolation par commune donnerait la répartition suivante en terme de nouveau habitants:

- **Accous : + 80 habitants**
- **Bedous : + 121 habitants**
- **Léés-Athas : + 42 habitants**
- **Osse : + 69 habitants**

Soit un total de + 312 habitants nouveaux à accueillir dans le vallon.

D'un point de vue prospectif, le nombre de nouveaux logements peut être évalué de la manière suivante : en prenant en compte la taille de ménages de 2,75 personnes (elle est de 2,33 en moyenne en 2006), le résultat obtenu est :

Nouveaux logements sur le vallon à prévoir de : 312 divisé par 2,75 = 113,45 logements environ.

La répartition par commune, à prendre en compte comme une simple base de travail, donne la répartition suivante en terme de nouveaux logements :

- **Accous : + 29 logements**
- **Bedous : + 44 logements**
- **Léés-Athas : + 15 logements**
- **Osse : + 25 logements**

¹ Source : Aspe 2020 Projet de territoire

DEVELOPPEMENT SOCIAL

B. HABITAT ET CONSTRUCTION

3 SITUATION ET PERSPECTIVES RESIDENTIELLES A L'ECHELLE DE LA CDC DE LA VALLEE D'ASPE**B.3**

Il faut considérer la taille des terrains à bâtir, ce qui donnerait :

Scénario « Consolidation » pour 2020 (*)	Comparatif des besoins en foncier selon la taille des terrains à bâtir (* d'après : Projet de territoire Aspe 2020)													
	ACCOUS							BEDOUS						
Surface des terrains à bâtir (m ²)	400	500	600	700	900	1000	1500	400	500	600	700	900	1000	1500
Stock prévisionnel de logements	+ 29 logements							+ 44 logements						
Besoin en foncier (ha)	1,16	1,45	1,74	2,03	2,61	2,9	4,35	1,76	2,2	2,64	3,08	3,96	4,4	6,6
Voirie 12%	0,14	0,17	0,21	0,24	0,31	0,35	0,52	0,21	0,26	0,32	0,37	0,48	0,53	0,79
Total pour la commune	1,3	1,62	1,95	2,27	2,92	3,25	4,87	1,97	2,46	2,96	3,45	4,44	4,93	7,39
Total Vallon	5,06	6,32	7,6	8,86	11,39	12,66	18,98	5,06	6,32	7,6	8,86	11,39	12,66	18,98

Scénario « Consolidation » pour 2020 (*)	Comparatif des besoins en foncier selon la taille des terrains à bâtir (d'après : Projet de territoire Aspe 2020)													
	LEES-ATHAS							OSSE EN ASPE						
Surface des terrains à bâtir (m ²)	400	500	600	700	900	1000	1500	400	500	600	700	900	1000	1500
Stock prévisionnel de logements	+ 15 logements							+ 25 logements						
Besoin en foncier (ha)	0,6	0,75	0,9	1,05	1,35	1,5	2,25	1,0	1,25	1,5	1,75	2,25	2,5	3,75
Voirie 12%	0,07	0,09	0,11	0,13	0,16	0,18	0,27	0,12	0,15	0,18	0,21	0,27	0,3	0,45
Total pour la commune	0,67	0,84	1,01	1,18	1,51	1,68	2,52	1,12	1,4	1,68	1,96	2,52	2,8	4,2
Total Vallon	5,06	6,32	7,6	8,86	11,39	12,66	18,98	5,06	6,32	7,6	8,86	11,39	12,66	18,98

A noter que ces résultats concernent uniquement l'habitat et non le foncier à envisager quant au développement du tourisme, de l'artisanat et commerce, des équipements et services.

DEVELOPPEMENT SOCIAL

C. EQUIPEMENTS

1 EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE**C.1**

Le vallon demeure le cœur de la vallée en termes d'équipements et de services. Bedous comprend l'essentiel des équipements. Ainsi, il existe un déséquilibre marqué entre la rive droite et la rive gauche du gave, qui s'enracine dans l'histoire. En effet, Accous et Bedous sont situés sur des axes de transit très anciens (Chemin de Compostelle, via romaine Benehamum).

Nom de la commune	Equipement
BEDOUS	Mairie Eglise principale (place de la mairie), cimetière, chapelle de Orcun, Ecole publique (voir effectifs ci-après) Collège Caserne des pompiers Salle polyvalente (majorité pour le sport) Gendarmerie nationale Trésorerie La Poste Centre multi-services (château Fénard) Crèche – halte-garderie (château Fénard) Terrain de grands sports (voir également : tourisme) Salles (dans château Lassalle) Locaux administratifs et logements pour le PNP Direction interdépartementale des routes Office de tourisme (voir aussi : tourisme) Cimetière Logements pour le centre d'handicapés Abri Montagnard (voir développement économique, Santé)

La place centrale de Bedous, autour de laquelle se situe la mairie, l'église et l'Office de tourisme, présente une belle composition avec vue sur les sommets alentours. Sa dimension permet d'accueillir le marché hebdomadaire. L'office de tourisme géré par la Communauté des communes de la vallée d'Aspe, est attenant à l'église, en occupant un local locatif.



La salle polyvalente est essentiellement utilisée pour le sport.
Une réflexion est en cours pour créer une nouvelle caserne des pompiers.

DEVELOPPEMENT SOCIAL

C. EQUIPEMENTS

1 EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE**C.1**

Le château Fenard rassemble le centre-multi-services et la crèche / halte Garderie (compétence CCAV)



Centre multi-services et crèche (Château Fenard) et trésorerie (à droite)



Direction des routes

Bedous comprend également des services d'Etat, comme la gendarmerie, la Direction des routes, des locaux du Parc National des Pyrénées.



Château Lassalle : Salles municipales, cantine ; fronton



Gendarmerie Nationale

Le château Lassalle, bâtisse à valeur patrimoniale, est en partie utilisé pour des associations et la cantine scolaire. Sous-occupé en raison de l'organisation intérieure des volumes et du coût des travaux de réhabilitation, il fait l'objet d'une réflexion pour sa mise en lumière. Toutefois, il demeure masqué par rapport à la place de la mairie, par un relais téléphonique (anciens bains-douches). La valeur patrimoniale pourrait lui permettre d'accueillir une activité attractive ou de représentation, par exemple par déplacement de l'Office de tourisme sous réserve de la décision des acteurs concernés.

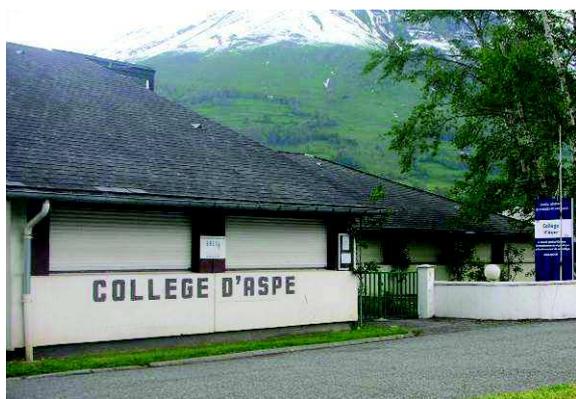
En 2010, les services publics situés sur Bedous représentent une quarantaine d'emplois, distribués dans les services suivants : La Poste, perception, Equipement pour routes nationales (DIRA), Parc National des Pyrénées, Gendarmerie, ADMR.

DEVELOPPEMENT SOCIAL

C. EQUIPEMENTS

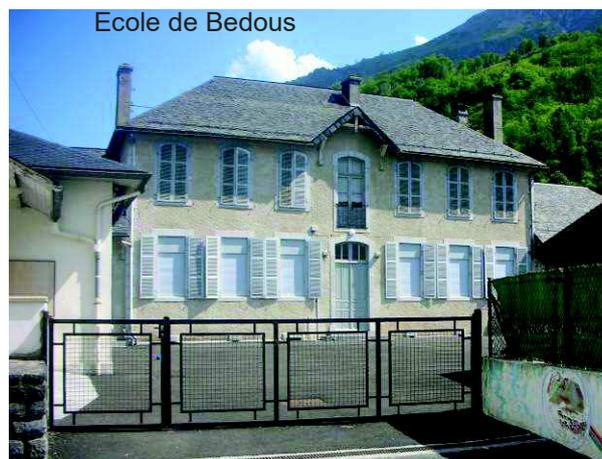
1 EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE**C.1**

La faiblesse du poids démographique de la vallée, fait peser le risque de difficultés de maintien d'équipements et services sur le vallon. C'est pourquoi, des organisations ont été mises en place par les acteurs locaux afin de les maintenir et les développer. C'est notamment le cas pour les établissements scolaires.



COLLEGE DE BEDOUS (dit Collège d'Aspe)	
Adresse : ex-RN 134	
Capacité	Environ 300 élèves
Tendance / précédentes années	120 à 130 élèves, légère hausse
Effectif 2009-2010	130
Effectif 2010-2011	137
Tendance prochaines années	. Hausse par enfants année 2000, puis scénarios à la baisse . Incertitudes liées au maintien des élèves du Centre de PEP « Clair Matin » de Borce et du choix du CG64 pour les élèves d'Asasp (vers Bedous ou Oloron)

ECOLE DE BEDOUS	
Adresse : Rue Ardoisière, centre-bourg	
Nombre de classes	4 classes, dont 2 monolingues (maternelle et primaire) et 2 bilingues Calendreta (maternelle et primaire)
Remarque :	Accueil enfants de Eydius, Sarrance
Tendance / précédentes années	Stable
Effectif 2009-2010	79 (dont 30 maternelle et 49 primaire)
Effectif 2010-2011	75
Tendance prochaines années	Incertitudes liées à l'accueil ou non des élèves du PEP de Borce



DEVELOPPEMENT SOCIAL

C. EQUIPEMENTS

1 EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE**C.1**

Nom de la commune	Equipement
ACCOUS	Mairie (dont salles disponibles) Mairie annexe de Lhers, Eglise principale (place de la mairie), cimetière chapelles de Lhers, de Jouers, de Saint Christau Ecole publique (voir effectifs ci-après) Siège de la Communauté des communes Salle de spectacles Salle communale, dont cuisines (dans ancienne colonie de vacances) Locaux mis à disposition d'artistes Centre d'handicapés (voir développement économique, Santé)



Chef-lieu de canton, Accous comprend sur son territoire le siège de la Communauté des communes. Pendant longtemps installés dans un ancien moulin le long de la RN 134, un projet récent (2011) prévoit de déménager les bureaux de celle-ci dans l'ancienne poste de Accous.

La mairie de Accous a fait l'objet de travaux de réhabilitation permettant la mise à disposition de grandes salles à l'étage.

La salle de spectacle de Accous nécessitant des travaux de mise aux normes, un projet est en cours afin de la transformer en « Espace culturel transfrontalier ».

L'ancienne colonie de vacances située à la sortie du bourg se présente comme une « friche urbaine », toutefois partiellement occupée. L'ancienne cantine est utilisée en salle communale, mise à disposition notamment des familles pour des repas. L'espace extérieur, ombragé, s'avère très fréquenté par les familles comme lieu de rencontre et de détente (pétanque, enfants, ...). Des locaux sont mis à la disposition d'artistes.



Le cimetière d'Accous s'avère saturé.



Cimetière d'Accous

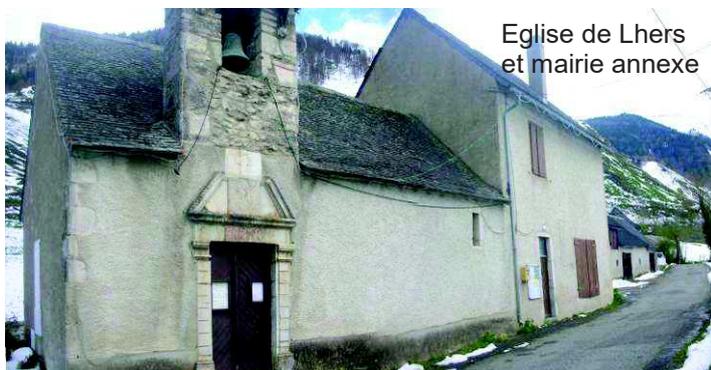
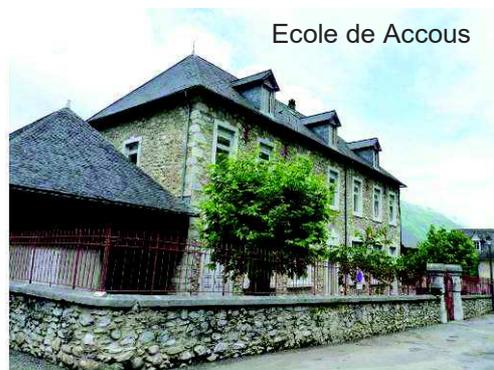


Futurs locaux administratifs de la CCVA

DEVELOPPEMENT SOCIAL

C. EQUIPEMENTS

1 EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE

C.1Eglise de Lhers
et mairie annexe

Ecole de Accous

Afin de maintenir une école dans chaque bourg, un regroupement pédagogique a été mis en place entre les communes de Accous, Léés-Athas, Osse en Aspe et Lescun.

Regroupement pédagogique intercommunal entre ACCOUS, LEES-ATHAS et OSSE EN ASPE (et LESCUN)	
Remarque : Accueil enfants de Aydius, Sarrance et du Centre de PEP de Borce	
ACCOUS (adresse : Place de la Mairie)	
Nombre d'enseignants en 2009-2010	3 enseignants
Tendance / précédentes années	<i>A vérifier</i>
Effectif 2009-2010	60 (dont 30 élèves maternelle et 30 élèves primaire)
Effectif 2010-2011	69 (36 élèves maternelle et 33 élèves primaire)
LEES-ATHAS (adresse : centre-bourg de Léés)	
Nombre d'enseignants en 2009-2010	1 enseignant
Effectif 2009-2010	22 élèves : primaire
Effectif 2010-2011	26 élèves : primaire
OSSE en ASPE (adresse : centre-bourg)	
Nombre d'enseignants en 2009-2010	1 enseignant
Effectif 2009-2010	17 élèves : primaire
Effectif 2010-2011	24 élèves : primaire
Tendance prochaines années à l'échelle du regroupement :	Incertitudes / accueil élèves du PEP de Borce

Les écoles de Lees-Athas et Osse en Aspe font partie du bâtiment de la mairie. Celle-ci, comme pour Accous et Bedous, sont situées sur la même place que l'église (Lees-Athas, à Lees).



Chapelle St Christau (quartier d'Aulet)



Chapelle St Saturnin, Jouers

DEVELOPPEMENT SOCIAL

C. EQUIPEMENTS

1 EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE

C.1

Ecole et mairie à Lées

Nom de la commune	Equipement
LEES ATHAS	Lées : Mairie, école publique (voir tableau des effectifs), salle communale 2 Eglises : Lées et Athas 2 cimetières NOTA : Centre de recherche piscicole de l'INRA

La commune de Lees-Athas, dont la mairie se situe à Lees avec l'école, dispose d'un fronton pour jeu de pelote, servant fréquemment de lieu de ralliement pour les jeunes de la vallée. Il fait office de place publique quand les jeux n'ont pas lieu.

Sa salle communale est souvent sollicitée, par les habitants de Lees-Athas ou d'autres communes de la vallée.

Un bâtiment privé, vétuste et inoccupé, situé en face de la mairie, pourrait être le support d'un projet communal sous réserve des possibilités d'acquisition foncière.

On peut noter la présence d'un centre de recherche piscicole de l'INRA.



Eglise de Lees



Eglise de Athas

DEVELOPPEMENT SOCIAL**C. EQUIPEMENTS****1 EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE****C.1**

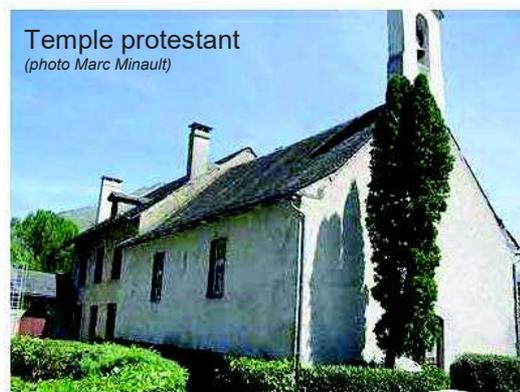
Osse en Aspe présente également sa mairie attenante à l'église et accolée à l'école.

La commune détient également un ancien temple protestant.

La salle communale, située en face de la mairie et équipée d'une cuisine, est fréquemment utilisée notamment en salle de sport l'hiver par les pratiquants de jeux de balles (tennis, ...) de la vallée. Elle reste peu repérable en tant qu'équipement collectif par son aspect extérieur actuel.

Osse en Aspe comprend également la maison de retraite ouverte aux personnes âgées de la vallée (voir chapitre Développement économique, Santé).

Nom de la commune	Equipement
OSSE EN ASPE	Mairie Ecole publique (voir tableau des effectifs) Maison de retraite (voir développement économique, santé) Salle communale avec cuisine (sports, fêtes) Eglise catholique (place de la mairie) Ancienne église protestante Cimetière



DEVELOPPEMENT SOCIAL

C. EQUIPEMENTS 2 RESEAUX

C.2

VOIRIE :

Dans chacun des centres-bourgs, la voirie présente une emprise publique étroite, en moyenne de 3 mètres de large dans le tissu ancien (certaines rues de moins de 2 mètres de large). Seule la traversée du centre-bourg de Bedous est commode pour une circulation à double-sens, surtout depuis la création de la déviation de Bedous et le réaménagement de la portion de l'ancienne RN 134. Pourtant, elle présente par endroits une largeur d'emprise de seulement 6 mètres environ.

Les usagers se sont habitués à circuler dans ce type de réseau, qui fonctionne sans instauration de sens-unique.

Toutefois, il présente des inconvénients, en particulier pour une circulation nord-sud par Osse en Aspe et Léas-Athas, en raison de la difficulté de traverser leurs centres-bourgs par des camions. Le point le plus critique se situe au niveau du carrefour entre la RD n°237 et la voie communale n°17 (chemin de la Mature), en raison du carrefour étroit contraint par les constructions avoisinantes induisant des difficultés pour les camions de collecte du lait ou de transport de bois à se tourner.

Pour Accous, les habitants du vallon d'Aulet ont pris l'habitude de contourner le Poey par le chemin rural dit de Jouers et celui des Arcats afin d'éviter de traverser le centre-bourg, ce qui renforce le rôle à jouer d'entrée du plein centre-bourg du carrefour avec la rue d'Esplate et la voie communale n°1.

Globalement, la voirie présente un bon état d'entretien. Seuls certains chemins en altitude sont à l'état empierré.

RESEAUX D'EAU POTABLE :

Chacune des communes est desservie par un réseau d'eau potable géré en régie, à partir de captages situés pour l'essentiel sur leur propre territoire ou celui de la commune voisine pour des quartiers excentrés. La majorité des captages a fait l'objet d'instauration de périmètres de protection par arrêtés préfectoraux, qui constituent des servitudes et sont portés en Annexe au PLU.

L'eau distribuée en réseau public est conforme à la réglementation.

D'après les études menées pour les communes par des bureaux d'études spécialisés et les travaux qui ont été réalisés depuis, leur débit s'avère suffisant pour desservir l'urbanisation prévisible à moyen terme. Dans le cas où se présenterait un projet intéressant consommateur d'eau potable, les communes peuvent établir des interconnexions complémentaires de réseaux, comme elles l'ont déjà fait dans le passé.

La commune d'Accous, majoritairement desservie par le réseau issu de la source de Care (bourg, Jouers, plaine), présente un deuxième réseau public indépendant desservant le plateau de Lhiers. La desserte du vallon d'Aulet s'effectue en 2012 à l'appui de captages privés individuels ou regroupés. Celui-ci fait l'objet d'une étude afin de préciser les modalités de mise en conformité avec la réglementation et le moyen de permettre des autorisations d'urbanisme (notamment les changements de destination) dans ce quartier.

La commune de Léas-Athas a fait établir une étude en 2009 pour la mise en place d'un petit réseau destiné à desservir de manière conforme deux propriétés au quartier Las Croues, depuis la source Minvielle.

DEVELOPPEMENT SOCIAL**C. EQUIPEMENTS
2 RESEAUX****C.2**

ALIMENTATION EN EAU POTABLE : SOURCES pour réseau public					
Sources	Localisation	Secteur desservi	Date d'arrêté préfectoral (périmètre de protection)	Débit à l'étiage	Débit maximum de dérivation autorisé (arrêté préfectoral)
ACCOUS					
Care	Quartier Len, vallon d'Aulet	Centre-bourg d'Accous, Jouers + 7 abonnés à Bedous et 4 abonnés à Lees Athas	27/05/2008	780 m3/jour	780 m3/jour
Biscos	Lhers	Lhers	27/05/2008	-	304 m3/jour
Cauhapé La Cascade	Lhers	Lhers	27/05/2008	-	780 m3/jour
TOTAL Accous					1864 m3/jour
BEDOUS					
Ain	Candaü / Ric de Lourucq	Ensemble de la commune, sauf Suberlaché	11/02/2008	-	86 m3/jour
La Gloriette			11/02/2008	-	86 m3/jour
Conderolle			11/02/2008	-	360 m3/jour
Carrère			11/02/2008	-	260 m3/jour
TOTAL Bedous					792 m3/jour
LEES-ATHAS					
Barousseilh	Artigaus et Lespartille	Bourg de LEES	25/02/2010	64 m3/jour	120 m3/jour
Chourrout		Bourg de LEES	25/02/2010	37 m3	70 m3/jour
Mendevielle	Estabere	Bourg d'ATHAS	25/02/2010	223 m3/jour	150 m3/jour
Aussouatch	Bugala Chogon	Quartier du Chougoun	25/02/2010	0 (tarie)	30 m3/jour
Tos du Lac		Quartier du Chougoun	25/02/2010	2 m3/jour	30 m3/jour
TOTAL Lees-Athas				326 m3/jour	400 m3/jour
OSSE EN ASPE					
Assucq (amont, aval)	Bugala	déconnectée	16/12/2011	94 m3/jour	80 m3/jour
Igère	Beretis	Quartier Ipère, Latournette, Cazamayou	16/12/2011	21 m3/jour	20 m3/jour
Candau	Moutengou		16/12/2011	24 m3/jour	20 m3/jour
Alliapis	Thès Dourutou	Le Village, Saillet, Langlatte, Bouillerce, Capdevielle	16/12/2011	312 m3/jour	150 m3/jour
TOTAL Osse en Aspe <i>(dont total sans Assucq non raccordée au réseau général de la commune :)</i>				451 m3/jour <i>(dont 357 m3/jour)</i>	270 m3/jour

La commune d'**Osse-en-Aspe** prévoit d'équiper le quartier Lembeye, notamment en eau potable, afin de permettre son urbanisation conformément à la carte communale.

Localisation des sources à Osse-en-Aspe :

Source Assucq : x=358.31 km, y= 1781.66 km, z=550 m NGF (coordonnées Lambert II étendu)

Source Igère : x=355.43 km, y= 1784.24 km, z=1440 m NGF

Source Candau : x=355.407 km, y= 1783.185 km, z=918 m NGF

Source Alliapis : x=356.75 km, y= 1782.73 km, z=766 m NGF (principale alimentation du village)

DEVELOPPEMENT SOCIAL

C. EQUIPEMENTS 2 RESEAUX

C.2

ASSAINISSEMENT :

Les systèmes d'assainissement collectifs des eaux usées sont gérés en régie par les communes.

La station d'épuration de Bedous dessert cette commune ainsi que Osse-en-Aspe.

Celle de Léés-Athas dessert essentiellement cette commune ainsi que Accous, et ponctuellement Bedous et Osse-en-Aspe.

De ce fait, les parties laissées en assainissement non collectif demeurent limitées aux secteurs excentrés ou d'altitude.

Les communes de Bedous et Osse-en-Aspe ont engagées la mise en place d'un zonage d'assainissement et d'une révision de leur schéma directeur d'assainissement en 2012.

Les plans des réseaux sont introduits en Annexe de chaque PLU.

Réseau d'assainissement collectif de Bedous et Osse-en-Aspe :

Les bourgs et parties avoisinantes de Bedous et Osse-en-Aspe, ainsi que le hameau de Orcun, sont desservis par le réseau public d'assainissement, relié à la station d'épuration située sur la commune de BEDOUS. Cette station a fait l'objet d'un récépissé de déclaration d'installation classée pour le système d'assainissement daté du 06 septembre 2010, comprenant le réseau (unitaire), les déversoirs d'orage (2 sur Osse en Aspe) et la station de traitement, dont la capacité est portée à 1600 équivalents/habitants. Ce récépissé mentionne les débits suivants : débit moyen : 282 m³/jour, débit de temps sec : 12 m³/h, débit par temps de pluie : 35 m³/h.

Les rejets s'effectuent dans le Gave d'Aspe, dont la valeur de débit moyen mensuel d'étiage quinquennal est mentionnée dans ce récépissé à 3,3 mm³/s (QMNA5).

La station est dimensionnée pour traiter 1300 EH en organique (79 kg DBOs/jour) et 1600 EH en hydraulique (382 m³/jour).

Par convention de partage des frais établie le 04/02/1988 avec Osse en Aspe, la commune de Bedous se réserve les 8/13[°] des frais (et de la capacité) de la station, soit 800 EH, les 5/13[°] restants revenant à la commune de Osse en Aspe (500 EH).

La révision du schéma directeur d'assainissement de 2012 révèle un taux de traitement théorique de 1131 EH en période creuse, ce qui reste dans la capacité de la station d'épuration. Toutefois, Les charges réelles organiques varient de 800 EH (février 2010) à 1417 EH (février 2011), les deux mesures étant faites en période creuse (hiver), soit une variation allant de 300 à 600 EH sans augmentation correspondante de population. Cette surcharge révèle un problème dont l'origine exacte devrait être connue en automne 2012, ce qui permettra de déterminer un programme de travaux. Il pourra ainsi être précisé si l'origine de ces dysfonctionnements provient de rejets de petit lait de fabrication de fromage ou d'une autre cause.

Cette révision du schéma directeur mentionne par ailleurs des dépassements théoriques en période de pointe (charge théorique totale actuelle de 1547 EH en hypothèse basse à 1964 EH en hypothèse haute), alors que les charges réelles organiques sont de 1117 EH en août 2011.

La tendance à la hausse des charges organiques en entrée de station, constatée depuis 2011, ne provoque pas pour autant de rejet non conforme en sortie de station.

Les charges réelles hydrauliques restent dans la capacité de la station d'épuration, puisque la valeur la plus forte mesurée en février 2010, de 1540 EH, reste en dessous de sa capacité de 1600 EH.

Les boues de la station d'épuration, d'un volume annuel de 640 m³ correspondant à 19 tonnes de matières sèches à 30g/l, ont nécessité la construction sur le site actuel d'un silo de stockage de 320 m³ correspondant à la production de 6 mois de boues. Celles-ci sont ensuite épandues conformément au plan d'épandage accompagnant le dossier de demande de récépissé de déclaration.

Ce dossier stipule que les rejets d'activités industrielles ou artisanales dans le réseau de collecte doivent faire l'objet de convention entre la commune et l'entreprise concernée et que les rejets de sous-produits (lactosérum) sont interdits dans le réseau de collecte par arrêté municipal.

DEVELOPPEMENT SOCIAL

C. EQUIPEMENTS

2 RESEAUX

C.2

La commune de Osse en Aspe prévoit d'équiper le quartier Lembeye, notamment en réseau d'assainissement collectif, afin de permettre son urbanisation conformément à la carte communale.

<p>De plus : BEDOUS, réseau :</p>	<p>BEDOUS, réseau Partage d'utilisation de la station d'épuration en 8/13° pour Bedous (convention)</p>	<p>Station d'épuration BEDOUS Capacité 1.300 E.H (convention de partage des frais entre Bedous et Osse en Aspe du 04/02/1988)</p>	<p>OSSE EN ASPE, réseau Partage d'utilisation de la station d'épuration en 5/13° pour Bedous (convention)</p>	<p>De plus : OSSE EN ASPE, réseau :</p>
<p>Quartier Suberlaché, vers station d'épuration de Lees-Athas</p>	<p>Nombre potentiel : 800 E.H</p>	<p>Bilan MATEMA du 16/02/2011) : Taux de charge : - 96% hydraulique - 107% organique (taux élevé faisant l'objet de recherche de sa cause et de solution appropriée) (En comparaison, Bilan MATEMA d'octobre 2009 : Gestion très satisfaisante de la station, toutefois avec 2 arrivées non domestiques)</p>	<p>Nombre potentiel : 500 E.H</p>	<p>Petite partie au sud, vers station d'épuration de Lees-Athas (source : carte communale 2011)</p>

DEVELOPPEMENT SOCIAL

C. EQUIPEMENTS

2 RESEAUX

C.2

Réseau d'assainissement collectif de Lees-Athas et Accous :

Les bourgs et parties avoisinantes d'Accous et Lees-Athas, dont le hameau de Jouers (Accous), sont desservis par le réseau collectif d'assainissement qui rejoint la station d'épuration de Lees-Athas en traversant la plaine de Bedous. Sont également raccordés à ce réseau le hameau de Suberlaché (Bedous), ainsi qu'une petite partie excentrée d'Osse en Aspe.

Le récépissé de déclaration du système d'assainissement des communes de Lees-Athas et Accous, comprenant le réseau de collecte, les déversoirs d'orage à réaménager et la station d'épuration située à Lees-Athas, date du 03 mars 1997 ; celui-ci pose comme condition que le réseau de tout nouveau système de collecte soit de type séparatif.

Le rapport de visite du service MATEMA du département des Pyrénées-Atlantiques relève, dans son rapport de visite du 08/12/2010, que, si le rejet de la station s'avère de bonne qualité, « le transit de la collecte de la commune de Accous est à surveiller (bouchages fréquents) en amont du gave [...] occasionnant le déversement des effluents non traités dans le gave d'Aspe par le déversoir d'orage. Ce service recommande d'augmenter la fréquence d'extraction des boues afin d'abaisser puis maintenir le taux de boues en aération à une valeur proche de 4 g/l, ainsi que de remettre en service l'un des agitateurs du bassin d'anoxie. Le même type de constat est régulièrement formulé. Les boues sont épandues proportionnellement sur Accous et Lees-Athas ».

Il est constaté de réguliers effluents d'origine agricole (petit lait) arrivant à la station d'épuration, conduisant à saturer sa charge organique et corroder le dispositif de traitement.



Station d'épuration de Lees

DEVELOPPEMENT SOCIAL

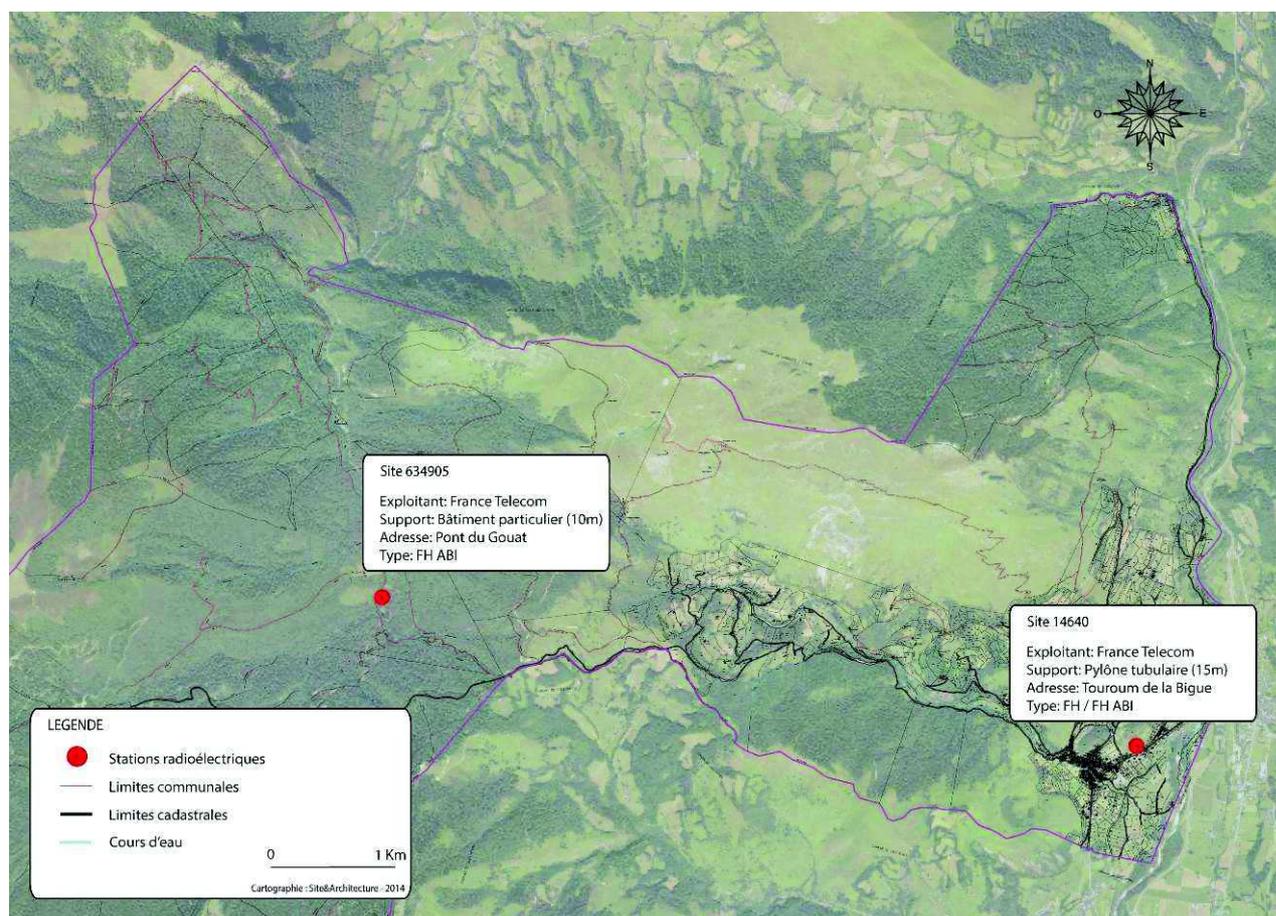
C. EQUIPEMENTS 2 RESEAUX

C.2

Réseaux de télécommunications

Stations radioélectriques :

En juin 2014 la commune d'Osse-en-Aspe comptait deux stations radioélectriques sur son territoire pour le relai du faisceau hertzien (voir carte ci-dessous).



Cartographie des stations radioélectriques sur la commune d'Osse-en-Aspe (source :ANFR, photo-aérienne IGN)

Légende des sigles : FH : Faisceau hertzien, FH ABI : Faisceau hertzien, abonné isolé

Téléphonie mobile :

OSSE-EN-ASPE	Téléphonie mobile			
	SFR	Orange	Free	Bouygues
Centre bourg	100% 3G+	100% EDGE	100% EDGE	100% EDGE ou GSM
Reste de la commune	3G+ le long du gave d'Aspe (quartier Ipere et Pont-Suzon), Ouest du bourg GSM sauf Labaight et partie Ouest de la forêt d'Issaux non couvert	Couvert pour la plus grande partie EDGE sauf Apouey et une partie du Nord de la forêt d'Issaux	Idem Orange	Couvert pour la plus grande partie EDGE ou GSM sauf Apouey, Labaight, Issaux Nord et une partie du sud (y compris grange badarié et chalet d'Issaux)

GSM: 50 kb/s, EDGE= 250kb/s, 3G=2Mb/s, 3G+=14Mb/s

Internet :

OSSE-EN-ASPE	Internet			
	SFR	Orange	Free	Bouygues
Centre bourg	Hyper-centre ADSL 512Kb/s à 2Mb/s, reste non couvert	ADSL 512Kb/s et 2Mb/s	Idem Orange	ADSL entre 2Mb/s et 10Mb/s
Reste de la commune	Touroum de la bigue et Abri-Montagnard le reste non couvert	Touroum de la bigue et Abri-Montagnard le reste non couvert	Idem Orange	ADSL entre 512Kb/s et 2Mb/s

Le département des Pyrénées Atlantiques a également pris l'initiative à partir de 2004 de créer un réseau haut débit. Pour remplir ces objectifs et couvrir 95% de la population du département au réseau de fibre optique, le département a fait appel à la société IRIS 64 qui construit, exploite et commercialise le réseau dans le cadre d'une délégation de service publique (DSP) d'une durée de 20ans. Les opérateurs de télécommunications sont les principaux usagers d'IRIS 64. Ils s'appuient sur ce réseau pour apporter prioritairement aux utilisateurs professionnels (entreprises, services publics) le très haut débit. Les gros consommateurs de télécommunications peuvent également être usagers de ce réseau. Indirectement, les particuliers seront à terme bénéficiaires de l'offre. La cartographie du réseau est présentée ci-dessous.



Extrait du réseau IRIS64 fibre optique centré sur la vallée d'Aspe (source : www.iris64.fr)

DEVELOPPEMENT SOCIAL

C. EQUIPEMENTS

3 DECHETS

C.3

La Communauté des communes de la vallée d'Aspe est compétente en matière de collecte et de tri des déchets ménagers.

La collecte s'effectue dans les communes à l'appui de conteneurs ou colonnes placés dans les lieux stratégiques de chaque commune. Sont collectés :

- ordures ménagères
- corps plats (papiers, petits cartons, journaux, magazines)
- corps creux (emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires)
- verre.

A la déchetterie et au site à gravats, situés à l'entrée nord de Bedous au quartier Touyas, sont collectés par apport volontaire :

- gravats, déchets inertes,
- ferrailles,
- corps plats,
- cartons,
- encombrants,
- déchets verts,
- huile,
- déchets ménagers spéciaux (peinture, batteries, piles,...),
- textiles,
- déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

D'après les services du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, le foncier actuel apparait suffisant pour d'éventuelles mises aux normes des installations existantes.

Selon le plan départemental d'élimination des déchets, la compétence « traitement des déchets » est assurée par le syndicat mixte de traitement des déchets ménagers du bassin Est (SMTD). Il assure l'incinération des déchets (site Cap Ecologia de Lescar), le tri complémentaire (centre de tri de Sévignacq) avec expédition vers les filières de recyclage ou l'enfouissement (centre de Precilhon).



DEVELOPPEMENT SOCIAL

D. POTENTIEL FONCIER

1 PROPRIETES COMMUNALES**D****Propriétés communales en 2010 (vert)****Repérage des terrains communaux**

Bedous est concernée par un périmètre de Zone d'Aménagement différé a été approuvé le 31 mai 2011 qui permet à la commune d'exercer un droit de préemption sur les biens fonciers en cours de mutation.

PARTIE 3 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

A – Déplacements

B – Industries, artisanat, commerces,
services (privés)

C – Tourisme

D – Agriculture

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

A DEPLACEMENTS

1 DESSERTE ROUTIERE

A.1.

LIAISON ROUTIERE PAU-OLORON-LE SOMPORT : LA RN 134

Le Vallon de Bedous est traversé par la N 134, **classée route à grande circulation**, le long de l'axe européen N 134 / ZE7 reliant le nord de l'Europe en passant par Bordeaux-Pau-Oloron, à l'Espagne vers Valencia et Granada au sud ceci en passant par le col du Somport.

L'articulation entre N 134 et vallée d'Aspe représente une dimension sensible en raison des fragilités structurelles actuelles de la vallée, notamment au niveau démographique, agro-pastoral ou socio-économique.

De plus, de nouveaux défis se présentent, liés à la confortation de cet axe d'échange international où s'appliquent les règles de libre circulation des biens et des personnes par l'ouverture :

- au sud, d'un axe 2x2 voies gratuit desservant l'Espagne depuis Granada (E5) et Valencia-Teruel (E7) arrivant au droit de Jaca ;
- au nord des Pyrénées, l'achèvement de l'A65 reliant Pau à Bordeaux et à l'A10 vers le nord de l'Europe.

Toutefois, l'augmentation prévisible des échanges avec l'Espagne en particulier par le transport routier, risque d'être ralenti par la permanence de points de ralentissement encore présents entre Pau et Canfranc.

Les risques de nuisances notamment sonores le long de cet axe, qui concernent surtout les communes de Urdos, Eygun et dans une moindre mesure Sarrance, peuvent conduire à une accentuation des fragilités dans la haute vallée, en s'accompagnant d'un renforcement du rôle joué par le vallon.

Ainsi, en empruntant la RN 134, les communes du vallon de Bedous se situent à environ 25 km d'Oloron-Sainte-Marie, soit 26 minutes en voiture, et à 1h00 de Pau (59 km), situées au nord, à une trentaine de km du col du Somport, soit environ 31 minutes, et à environ 2h30 de Saragosse (Espagne) situés au sud.

La déviation de la RN134 au niveau de Bedous, mise en service le 26 septembre 2009, intervient en complément de l'ouvrage du tunnel du Somport, mis en service en janvier 2003. Il a pour objet de favoriser les relations interrégionales entre le Béarn et la région de l'Adour d'une part, et Saragosse et l'Aragon d'autre part.

La commune de Bedous n'est pas concernée par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres.



Axe RN 134 de Bordeaux en Espagne

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

A DEPLACEMENTS

1 DESSERTE ROUTIERE : LA DEVIATION DE BEDOUS

A.1.

DEVIATION DU VALLON DE BEDOUS

La déviation du vallon de Bedous, d'une longueur de 6,5 kilomètres, est aménagée à 2 voies et comporte de nombreux ouvrages d'art parmi lesquels un tunnel de 238 mètres sous la butte d'Osse et un viaduc de 80 mètres sur le gave d'Aspe.

Inscrite dans un site remarquable, elle a bénéficié de nombreuses mesures en faveur du respect de l'environnement et pour le maintien d'activités agricoles de qualité dans le vallon. Le coût de l'infrastructure s'élève à 41,66 millions d'euros cofinancés à hauteur de 19,93 millions d'euros par l'Etat, 12,2 millions d'euros par la Région Aquitaine, 6,58 millions d'euros par le Département des Pyrénées-Atlantiques et 2,95 millions d'euros par l'Union européenne.

Le comptage routier réalisé en fin novembre 2009 par le service de CEI Bedous de la DDTM, révèle que 1451 véhicules légers et poids lourds circulent en moyenne par jour sur la section avant le vallon de Bedous, pendant que 1056 véhicules en moyenne circulent sur la section de la haute vallée (soit un tiers de moins). 344 (seulement) véhicules au total circulent en moyenne par jour sur la même période sur la déviation, dont 20 poids lourds, ce qui révèle pour l'instant la faible part du trafic de transit d'envergure européenne et la place du trafic vers et depuis le vallon.

Comptage routier des vendredis 20 au 27 novembre 2009, 00H00 (données DDTM, CEI)									
Moyenne journalière	Avant le vallon de Bedous (Comptage à Sarrance)			Déviation de Bedous			Haute vallée		
	Oloron/ Espagne	Espagne/ Oloron	Total	Oloron/ Espagne	Espagne/ Oloron	Total	Oloron/ Espagne	Espagne/ Oloron	Total
Véhicules légers	615	587	1202	210	114	324	431	408	839
Poids lourds	126	123	249	9	10	20	110	107	217
Total	741	710	1451	219	124	344	541	515	1056

Longeant le Gave d'Aspe, cette déviation passe sur le territoire des quatre communes. Quatre aménagements directionnels ponctuent son parcours, qui sont, du nord au sud :

- le premier rond-point en venant d'Oloron, servant d'entrée principale vers Bedous,
- un carrefour aménagé permettant l'accès vers Osse en Aspe et un deuxième accès vers Bedous,
- un rond-point créé en attente d'autres liaisons,
- le dernier rond-point permettant l'accès vers Accous et Lees.

Cette déviation a permis de soulager le centre de Bedous de sa traversée par le trafic de transit et de permettre d'imaginer d'autres usages à l'ex-nationale la voie la reliant à Accous.

De ce fait, de nouvelles dynamiques entre les quatre communes du vallon ont des chances de se mettre en place, pour la vie quotidienne comme le développement touristique.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS**A DEPLACEMENTS****2 STRUCTURE DU RESEAU VIAIRE ET DEPLACEMENTS AUTOMOBILES PREPONDERANTS****A.2.****Structure du réseau viaire :**

Plusieurs routes départementales maillent le territoire :

- la RD 237 qui relie le centre de Bedous à la commune de Aydius située à l'est ;
- la RD 442 puis le RD 441 Bedous qui relie le centre de Bedous à Osse-en-Aspe à l'ouest ;
- la RD 341 qui dessert la commune de Osse-en-Aspe depuis Lourdios-Ichère au nord jusqu'à l'ouest de la commune ;
- la RD 237 qui relie la RD 442 à la RD 441 depuis Bedous à Léés-Athas et la à la RN 134 sur la commune de Léés-Athas.

Le réseau de voiries communales quant à lui, est limité sur le territoire des 4 communes, ce qui les rend peu accessibles en dehors des axes départementaux. Un certain nombre de chemins ruraux sont présents et permettent la desserte des secteurs les plus retirés.

Déplacements automobiles prépondérants :

La position excentrée par rapport au restant du département et la faible diversité actuelle des modes de déplacements, renforcent la prépondérance de la voiture sur les déplacements quotidiens ou saisonniers.

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone	ACCOUS				BEDOUS			
	2006	%	1999	%	2006	%	1999	%
Ensemble	178	100,0	151	100,0	222	100,0	225	100,0
Travaillent :								
dans la commune de résidence	83	46,6	95	62,9	113	50,9	117	52,0
dans une commune autre que la commune de résidence	95	53,4	56	37,1	109	49,1	108	48,0
située dans le département de résidence	86	48,3	49	32,5	102	45,9	103	45,8
située dans un autre département de la région de résidence	2	1,1	4	2,6	4	1,8	2	0,9
située dans une autre région en France métropolitaine	3	1,7	1	0,7	0	0,0	3	1,3
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	4	2,2	2	1,3	3	1,4	0	0,0

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone	LEES-ATHAS				OSSE EN ASPE			
	2006	%	1999	%	2006	%	1999	%
Ensemble	123	100,0	104	100,0	90	100,0	87	100,0
Travaillent :								
dans la commune de résidence	38	30,6	41	39,4	48	52,8	43	49,4
dans une commune autre que la commune de résidence	85	69,4	63	60,6	42	47,2	44	50,6
située dans le département de résidence	82	66,9	59	56,7	42	47,2	44	50,6
située dans un autre département de la région de résidence	0	0,0	2	1,9	0	0,0	0	0,0
située dans une autre région en France métropolitaine	1	0,8	2	1,9	0	0,0	0	0,0
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	2	1,6	0	0,0	0	0,0	0	0,0

Source : INSEE, RGP 1999 et 2006, exploitations principales

Ainsi, environ la moitié des actifs travaillent dans leur commune de résidence pour Accous, Bedous et Osse en Aspe, l'autre moitié environ dans une autre commune du département. A Lees-Athas, la proportion d'actifs travaillant sur la commune de résidence est de 30,6%.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

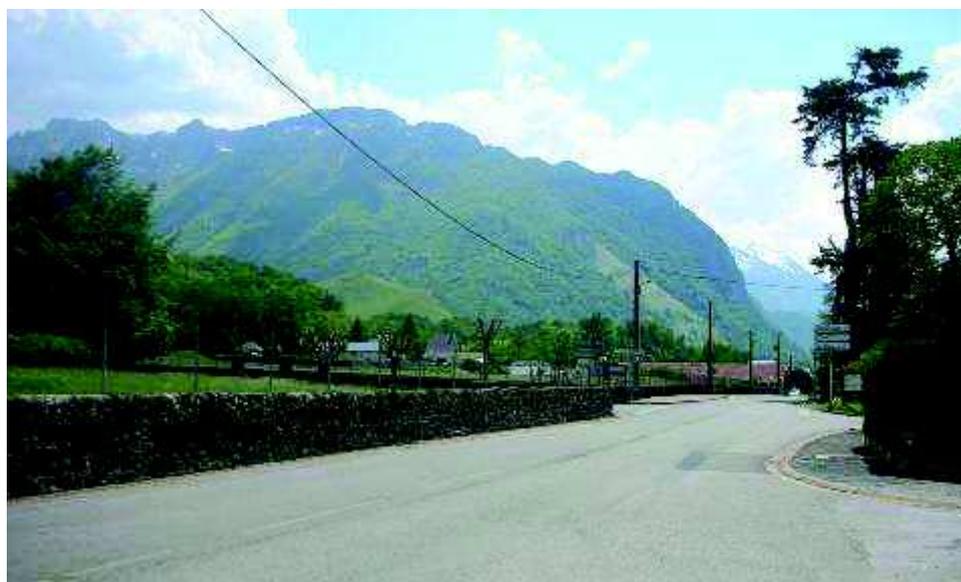
A DEPLACEMENTS

2 STRUCTURE DU RESEAU VIAIRE ET DEPLACEMENTS AUTOMOBILES PREPONDERANTS

A.2.

La proportion d'actifs ayant leur lieu de travail dans une autre région hors de France métropolitaine (Espagne par exemple) reste mineure (de 0 à 2,2%).

Ces chiffres illustrent l'usage de la voiture dans les déplacements quotidiens domicile-travail. Il en est de même pour les déplacements domicile-école, en raison du regroupement pédagogique intercommunal, conduisant une même famille à déposer quotidiennement un enfant par exemple à Lees-Athas, l'autre à Osse en Aspe et le troisième à Accous.



Rue Gambetta – ex RN 134 à Bedous

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

A DEPLACEMENTS

3 TRANSPORTS COLLECTIFS : LIGNE DE CHEMIN DE FER

A.3.

La réouverture de la gare de Bedous, prévue pour 2015 environ :



Gare de Bedous actuellement désaffectée



Ligne de chemin de fer Pau Canfranc

Trente ans après sa fermeture sur la section Bedous/Oloron et quarante ans sur celle Bedous/Canfranc, le Conseil régional d'Aquitaine a programmé (à sa charge exclusive) la réouverture de la ligne ferrée jusqu'à Bedous, pour 2015 environ. Il est prévu un contrat d'axe à signer en fin 2012 entre le Conseil régional d'Aquitaine et les collectivités concernées. L'objectif de la réouverture jusqu'à Canfranc est également prévu, sans indication de date.

La nouvelle délégation de service public pour Oloron-Canfranc a été mise en place le 1^{er} septembre 2009, avec une réorganisation et une amélioration de l'offre, principalement en faveur des déplacements quotidiens (arrivée à 8h à Oloron et 9h à Pau en semaine, 1 retour supplémentaire le soir). L'offre sera à adapter lors de la réouverture d'Oloron-Bedous.

La régénération complète de la ligne, (dont la section Pau-Oloron), est inscrite au Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 avec des travaux réalisés au second semestre 2010. Il est prévu un cadencement généralisé en 2011, avec pour la section Pau-Oloron, un rythme de 1 train par heure en heure pleine et toutes les deux heures en heures creuses.

En 2010, cette ligne donne lieu à huit allers et retours par jour en semaine (6 en week-end), pour un temps de déplacement de 35 minutes.

D'Oloron vers la vallée, quatre allers et retours par jour en semaine sont mis en place en 2010 en autocars en correspondance avec les lignes ferrées (2 en week-end). Ils se limitent à 2 allers et retours par jour jusqu'à Urdos en semaine et 1 en week-end.

Deux allers et retours par jour par train sont présents entre Canfranc et Saragosse par jour. Une liaison est possible entre Saragosse et Pau quotidiennement.

La section Pau-Oloron connaît une forte augmentation des voyages depuis 2003 (+62% alors qu'elle est de +34% sur l'ensemble du réseau Ter Aquitaine).

En juillet et août, la fréquentation touristique compense la baisse des déplacements domicile-travail et domicile-études.

La section actuelle Pau-Canfranc connaît une fréquentation touristique marquée de juin à septembre, qui devrait s'accroître à partir de l'ouverture de la ligne jusqu'à Bedous.



Fréquentation mensuelle de la ligne TER Oloron - Canfranc

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

A DEPLACEMENTS

4 TRANSPORTS COLLECTIFS : AUTOCARS**A.4.****Transport collectif par autocars :**

Le transport scolaire pour sa part est assuré en direction du collège de Bedous et des lycées, notamment d'Oloron.

Les lignes régulières de transport de passagers sont assurées par les TER en continuité avec les lignes ferrées depuis Oloron. Les arrêts et horaires sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Les arrêts se situent :

TER Aquitaine, Ramassage du 13/12/2009 au 03/07/2010	Sens Pau – Vallon - Canfranc		Sens Canfranc - Vallon - Pau	
	Semaine	Week-end et fêtes	Semaine	Week-end et fêtes
BEDOUS (parking)	5 ramassages / jour	3 ramassages / jour	4 ramassages / jour	2 ramassages / jour
BEDOUS (Gare)				
BEDOUS (Superlaché)				
ACCOUS				
Pont d'Esquit				
Pont de Lescun	(horaire Accous : 8h45 – 10h18 – 15h01 – 18h21 – 19h46)	(horaire Accous : 10h18 – 15h01 – 19h02)	(horaire Accous : 7h27 – 12h08 – 13h43 – 18h28)	(horaire Accous : 13h43 – 17h48)



Ligne TER par autocars

PLU Accous / Bedous / Léas-Athas
Document d'urbanisme Osse-en-Aspe

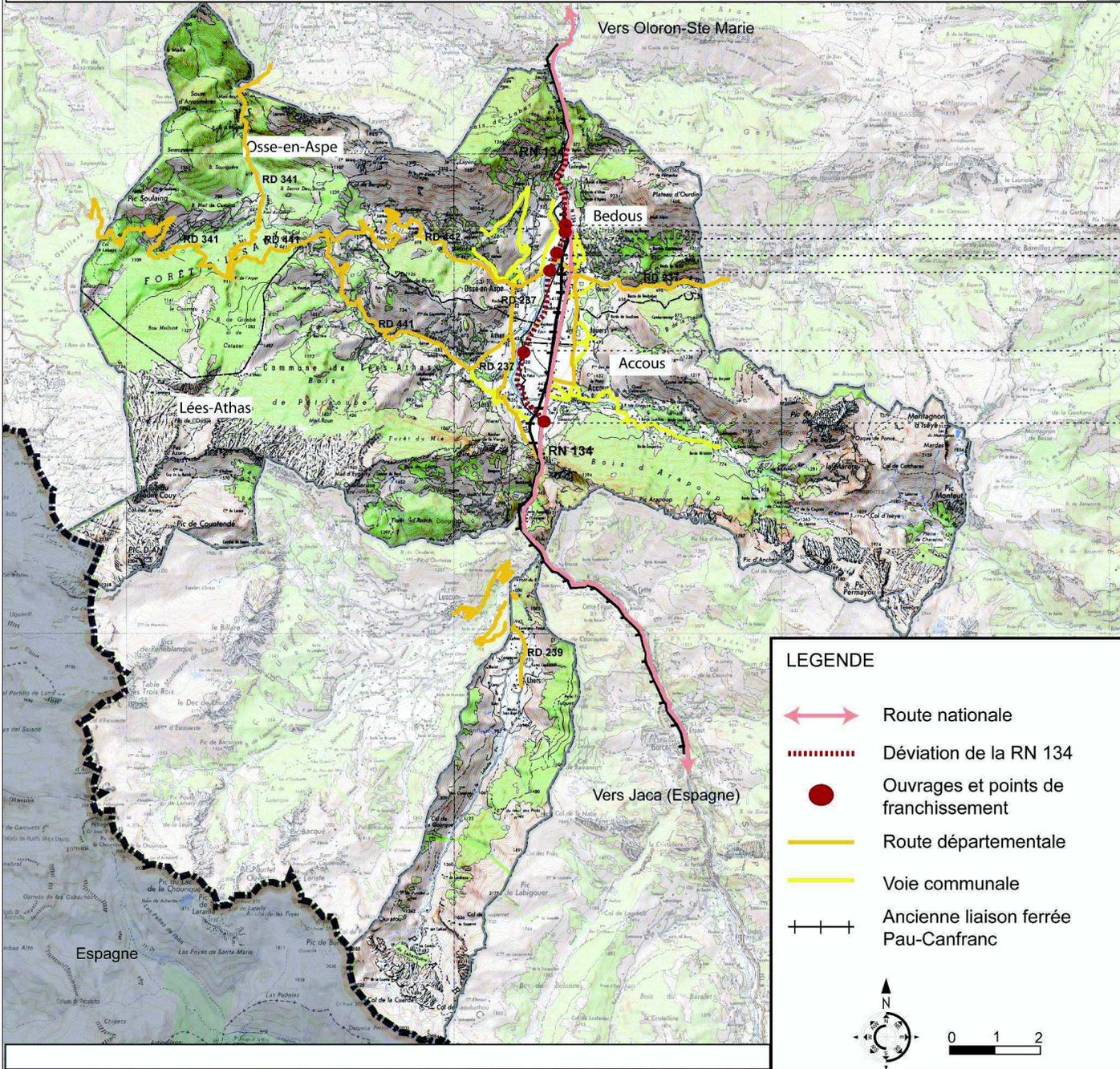
Pays-Cités

Colette MAGNOU
urbaniste OPQU - architecte DPLG



Site&Architecture

Agnès LIQUARD
architecte DPLG & urbaniste qualifié OPQU



HIERARCHIE DE LA DESSERTE

Source photos : Déviation du vallon de Bedous - Préfecture de la Région Aquitaine, Direction régionale de l'équipement



Franchissement du Gave d'Aspe



Franchissement du Canal EDF



Tunnel sous la butte d'Osse



Franchissement du Gave d'Aspe



Ouvrage mixte hydraulique et boviduc



Raccordement avec la RN 134 au giratoire sud

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

A DEPLACEMENTS

5 STATIONNEMENT

A.5.

Stationnement :

La difficulté de stationner les véhicules dans les centres-bourgs anciens des 4 communes représente l'une des contraintes importantes pour la réadaptation de leurs tissus urbains et habitats ancestraux.

Pour y remédier, les communes ont déjà procédé à des acquisitions/démolitions d'anciennes bâtisses. Il s'agit de « dents creuses » transformées en aérations ponctuelles au milieu du tissu urbain (à Accous ou Osse notamment), ou de création d'une « esplanade » à améliorer en terme d'aménagement d'espace public (Bedous).

Ce type d'opérations mérite d'être reproduit, car les besoins persistent dans certains secteurs.



Stationnement en centre-bourg



En ce qui concerne les abords de la gare de Bedous, il sera prudent de réserver une place spécifique pour le stationnement des voyageurs, car elle peut devenir un pôle d'échanges.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

A DEPLACEMENTS

6 DEPLACEMENTS DOUX

A.6.

Déplacements doux :

Pour l'instant, ils semblent peu développés entre quartiers urbanisés ou entre centres-bourgs.

Toutefois, la libération de l'ancienne route nationale entre Accous et Bedous, du trafic de transit qui l'envahissait jusque-là, permet d'envisager dans des études de programmation en cours la création de trottoirs, de bande piétonne, ...

Il sera intéressant d'examiner également les possibilités de création de bande ou piste cyclable le long de l'ex-RN 134, afin d'accorder une meilleure place à ce mode de déplacement, en faveur notamment des jeunes ou des touristes.



Plan d'aménagement du lotissement d'Iseye à Accous
14 lots avec un prix du terrain fixé à 42 € le m²
Livraison pour l'été 2012

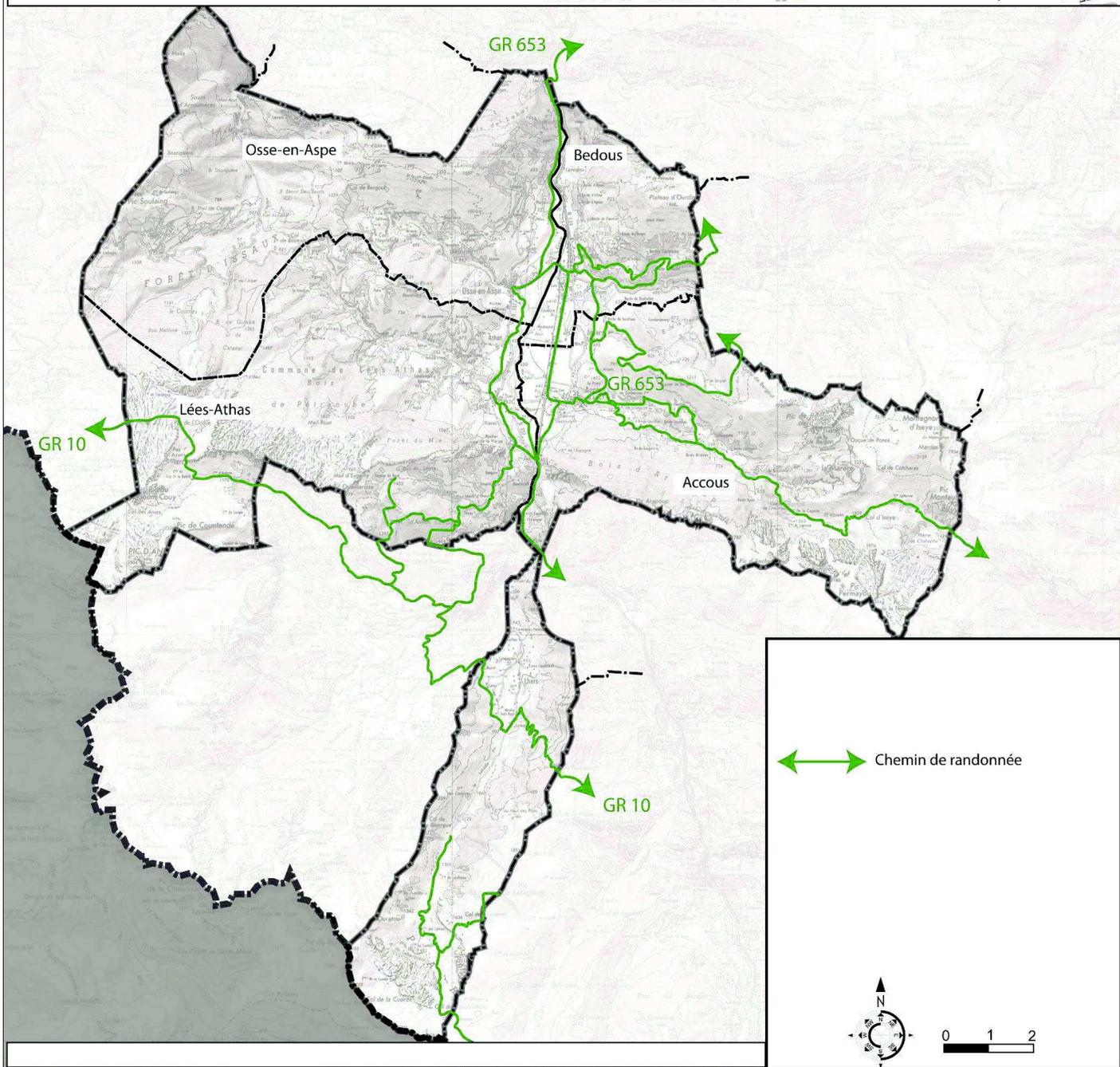
Architecte : Béatrice Greslot – Paysagiste : Cécilé Gabaix-Hialé
2010

Car la position des 4 centres-bourgs dans la partie plate du vallon, permet d'imaginer un circuit en boucle, utile pour les jeunes comme pour les touristes. Rappelons que la présence d'un réseau dense de pistes cyclables du nord au sud de la côte Aquitaine représente un produit touristique d'appel en faveur de la clientèle du nord de l'Europe. Celui-ci devrait alors proposer un pôle aux abords de la gare de Bedous. Il serait intéressant d'examiner la possibilité d'un réparateur/loueur de vélos.

Il pourrait également être imaginé des circuits en calèche dans ce circuit en boucle.

De ce fait, de nouvelles dynamiques entre les quatre communes du vallon ont des chances de se mettre en place, pour la vie quotidienne comme le développement touristique.

Néanmoins pour Osse-en Aspe il est à regretter qu'aucun chemin de Grande Randonnée (GR) ne traverse la Forêt d'Issaux.



LES CHEMINEMENTS DOUX



Cheminement à proximité du centre-ville de Bedous près du Château Lassalle



Signalétique du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle à Accous



Repère des chemins en zone de campagne au Poey à Accous

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

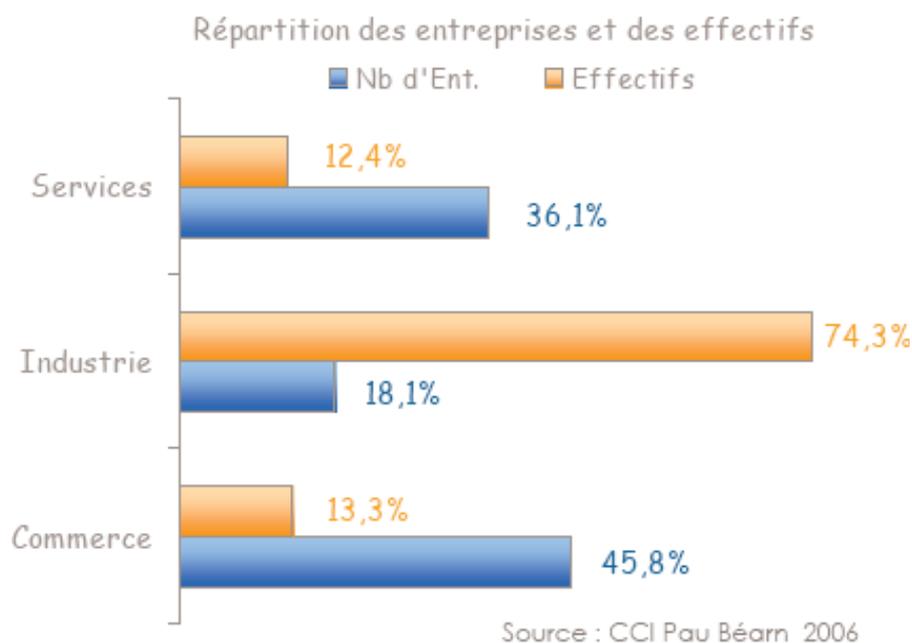
B INDUSTRIES, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES (PRIVES)
 1 EFFECTIFS ET CREATIONS D'ENTREPRISES A L'ECHELLE DE LA CDC DE LA VALLEE D'ASPE

B.1.

La DIACT (Délégation à l'aménagement et à la compétitivité des territoires) a défini les communes de Accous, Bedous, Lées-Athas et Osse-en-Aspe, comme des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).

Créées par la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, les zones de revitalisation rurale (ZRR) regroupent des territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières (faible densité démographique, handicap structurel sur le plan socio-économique) et qui font partie d'un EPCI à fiscalité propre. De nouvelles mesures applicables aux ZRR ont été définies en 2005. La réforme a eu pour but d'accroître les dispositifs fiscaux et d'inciter à des regroupements intercommunaux pour que les actions menées dans les communes en ZRR soient plus efficaces. »

L'installation dans une ZRR permet aux entreprises de ces territoires de bénéficier d'avantages fiscaux qui touchent notamment à l'imposition des bénéfices, à des exonérations de taxes foncière et professionnelle et de cotisations sociales, ou à des déductions d'impôts sur le revenu...



83 établissements* sont recensés dans la communauté de communes de la Vallée d'Aspe représentant 226 salariés dont :

- ▲ 95.2% ont moins de 6 salariés,
- ▲ 98.8% ont moins de 10 salariés.

Pour le Béarn, la répartition est la suivante :

- ▲ 79.8% ont moins de 6 salariés
- ▲ 88.5% ont moins de 10 salariés

Répartition des entreprises par secteurs d'activités – Source : CCI Pau Béarn 2006

Les centres de décision des entreprises industrielles sont implantés sur le territoire (18 établissements industriels).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

B INDUSTRIES, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES (PRIVES)

1 EFFECTIFS ET CREATIONS D'ENTREPRISES A L'ECHELLE DE LA CDC DE LA VALLEE D'ASPE

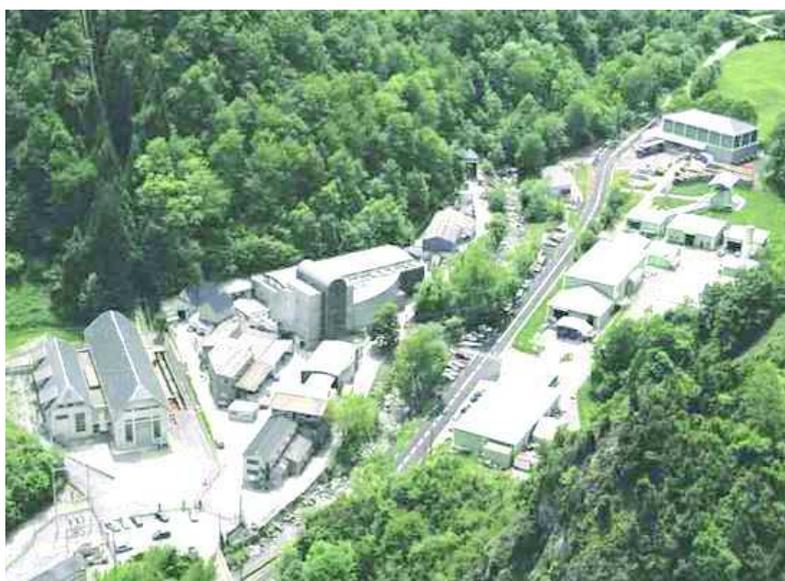
B.1.

L'activité industrielle est concernée essentiellement par le secteur de la chimie avec l'entreprise **TOYAL EUROPE**, filiale du groupe mondial japonais TOYO Aluminium KK, implantée à cheval sur les communes d'Accous et Lescun, avec un impact économique et social pour l'ensemble de la vallée.

L'entreprise propose une gamme de pâtes pelliculantes destinées aux industries des peintures anti-corrosion et une gamme de pâtes non pelliculantes pour la fabrication de peinture high-tech pour : l'automobile, la hi fi, la téléphonie mobile...

La masse salariale brute de 4.7 millions d'euros en 2007 tend à diminuer dans les années suivantes compte tenu de la baisse d'activité. Toutefois cette activité, qui représente environ 140 emplois en 2009, constitue la principale source de revenu salarial dans la vallée même si une partie de celle-ci se distribue sur Oloron. De plus, elle représente une manne financière importante pour les communes d'Accous (250 k€) et Lescun.

L'estimation du personnel de Toyal qui loge dans la vallée ne dépasse pas 50%. Les départs à la retraite dans l'entreprise ne sont pas remplacés et l'entreprise recrute actuellement des intérimaires.



Site de Toyal Europe (Accous et Lescun)

Entreprise classée SEVESO seuil haut, un Plan de prévention des risques industriels (PPRT) est en cours d'élaboration, qui définira notamment des périmètres de risques avec des dispositions en matière de maîtrise de l'urbanisation.

Sa situation en bordure immédiate d'un affluent du Gave d'Aspe et de la RD n°239, conduit à traverser le centre du futur périmètre immédiat de risque le plus haut, pour tout usager en direction de Lescun et du plateau de Lhiers.

Elle est de plus soumise à la surveillance des milieux « nappe » et eaux superficielles » (arrêté préfectoral du 27/6/2003 appliquant l'arrêté ministériel du 2/2/1998), et au diagnostic des sols (arrêté préfectoral du 19/10/2006).

Cette entreprise Toyal est représentative du clivage industrie/environnement qui existe dans la vallée, entre ceux travaillant au pays privilégiant une approche sociale et économique en acceptant des compromis environnementaux et ceux tenant d'une vision environnementaliste.

Dans un contexte de fragilité de cette industrie due au ralentissement de l'industrie automobile, en sachant que son centre de décision se situe au Japon, on ne peut affirmer que cette entreprise sera pérenne à l'horizon 2020, avec des risques d'effets en cascade. C'est pourquoi, ce dossier économique devrait présenter une priorité pour anticiper un risque de retournement qui, s'il se produisait, serait rapide.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

B INDUSTRIES, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES (PRIVES)

2 EXPLOITATION DES RESSOURCES LOCALES

B.2.

Exploitation des ressources locales (hors agriculture et sylviculture) et énergies renouvelables : une tradition de longue date à développer :

Avec une tradition installée de longue date dans la vallée liée à l'exploitation de l'énergie hydroélectrique notamment, l'exploitation des ressources et énergies renouvelables représente un potentiel pour le développement de la vallée, dans un contexte énergétique en forte mutation en Europe. En prenant en compte de manière rigoureuse les contraintes de paysage et d'environnement, leur exploitation répondrait aux objectifs du développement durable, au niveau économique (ressources nouvelles pour les communes), environnemental (production d'énergie propre et réduction des gaz à effet de serre) et social (projets collectifs aux retombées sociales dont la vallée a besoin). Les communes qui bénéficient de ces implantations industrielles ont un avantage financier certain permettant par la pérennité des redevances perçues d'envisager des politiques d'investissement.

Il faut toutefois rappeler les modifications intervenant en 2010 concernant la taxe professionnelle.

Exploitation des énergies hydroélectriques :

L'exploitation de cette énergie a reposé à l'origine sur les centrales de production d'EDF, implantées notamment dans le vallon le long du gave d'Aspe à Lees-Athas (pont d'Esquit) et à Bedous (prise d'eau de la centrale d'Asasp, avec taxe professionnelle profitant également à Osse en Aspe), ainsi que le long du gave de Lescun à Accous (près de Toyal). Ces sites compris dans le Groupement d'Usines du Baralet (7 sites) n'entraînent pas d'emploi fixe dans le vallon, la maintenance étant assurée par 16 agents répartis sur les 7 centrales de la vallée.

De plus, trois microcentrales hydroélectriques complémentaires sont présentes sur d'autres communes de la vallée, à Cette Eygun, Lourdios et Aydius.

Le recours à l'hydroélectricité devrait croître dans les années à venir pour des raisons liées au développement durable : la sollicitation de cette ressource n'a pas de limites industrielles mais plutôt météorologiques.

Ainsi, d'autres projets sont à l'étude dans la vallée, notamment à Bedous, qui envisage un projet de micro-centrale sur le Gabarret. Pour l'acquisition du foncier, la difficulté tient au fait que le propriétaire est à la Nouvelle Orléans. Le potentiel économique de ce projet se mesure à travers la redevance prévisionnelle qui serait de l'ordre de 25 000 €, soit 11% du chiffre d'affaires potentiel. L'exploitant serait la SERHI (dont le siège est dans le Tarn). Cette installation et un autre projet sur Aydius pourrait dégager 1 emploi à temps partiel affecté à la maintenance des installations.

Exploitation des mines et carrières :

Accous et Bedous ont disposé de carrières sur leur territoire, maintenant terminées, pour lesquelles une vigilance est utile en cas de permanence de cavités souterraines.

Anciens travaux miniers et anciennes carrières (source BRGM et Porté à connaissance de l'Etat)		
ACCOUS	Mine du site « Roc Manaudas »	Charbon, lignite (Prospection, substances)
	Mine du site « Usine EDF	Phosphate (prospection, substance)
	Mine du site « Table de Souperret »	Cuivre, zinc (travaux (ouvrages), substances)
	Mine du site « Bordes »	Cuivre, fer (travaux (ciel ouvert, recherche), substances)
	Carrière communale de kaolin	Autorisation de fouille du 03/03/1914
	Carrière de plâtre et de kaolin de Casteig	Ancienne, dernière date : 24/11/1876
BEDOUS	Carrière communale d'ardoise Ardoisière	

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

B INDUSTRIES, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES (PRIVES)

2 EXPLOITATION DES RESSOURCES LOCALES

B.2.

Le sol des quatre communes dispose encore de matériaux intéressant la mise en place de carrière, comme le stipule le schéma départemental des carrières approuvé le 12 avril 2003 par arrêté préfectoral. Il s'agit notamment de lignite d'origine volcanique, intéressant la réalisation des balastres de chaussées et de voies de chemin de fer. Il conviendra d'examiner l'éventualité d'inscrire tout ou partie de ces zones dans le document d'urbanisme pour un tel usage du sol.

Toutefois, la mise en place de carrières nouvelles présente un ensemble d'inconvénients qui ont fait l'objet d'annulation de pré-projets dans les années passées : à Accous pour des raisons notamment de paysage et d'identité communale, à Lees-Athas pour des risques de pollution de l'eau, dans tous les cas pour les nuisances liées aux déflagrations des explosifs.

D'autres pistes d'exploitation des énergies renouvelables pourraient être explorées par la CC de la Vallée d'Aspe, avec la collaboration de services et sociétés de l'art.

Exploitation de l'eau potable :

Pour Bedous, un projet pourrait être possible en partenariat avec Aydius à partir d'une source d'eau localisée à AYDIUS en haut des Salars avec une mise en bouteille à Bedous.

Pour Lees-Athas, n'y a pas de source exploitable (le débit minimum requis étant de 300 m³/jour). Au mieux, pourrait être envisagé une activité liée aux fontaines pour entreprises.



Source d'eau à Aydius à proximité de Bedous (haut des Salars)

Solaire, photovoltaïque, éolien :

Les énergies photovoltaïques et éoliennes peuvent représenter des pistes à explorer, en évaluant les avantages par rapport aux contraintes environnementales dans ce milieu de montagne.

L'obligation de rachat de la production d'électricité photovoltaïque faite à EDF, pourrait représenter une éventualité, soit sur les toitures des hangars agricoles comme cela commence à se voir dans d'autres vallées pyrénéennes (installations de stabulations), soit sur les toitures de bâtiments publics, (sous réserve de bonne orientation).

Ce type de projet suppose une concertation, au moins au niveau du vallon avec l'ensemble des communes et des agriculteurs intéressés, après étude du potentiel solaire et des contraintes techniques (installations et raccordements).

Un projet de recherche de sites pour installation d'énergie photovoltaïque a été évoqué pour Osse en Aspe (à l'instar du projet de Lestelle Bétharram).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

B INDUSTRIES, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES (PRIVES)

2 EXPLOITATION DES RESSOURCES LOCALES**B.2.****Sources thermales, géothermie :**

Le vallon détient d'anciennes sources thermales, avec deux anciens établissements thermaux répertoriés, à Bedous et Accous.

Ce potentiel inexploité à l'heure actuelle, mériterait des études complémentaires en hydrogéologie afin de préciser la ressource et les possibilités de projets.

Ancien établissement thermal :

Bedous : Source thermale de Suberlaché ou bains de Lanous
Accous : Bains de Buslaqué

Aménagement plus sommaire :

fontaine, baignoire, chaudière, abri, ...

Accous : 3 fontaines de Saint Christau

Aménagement non connu :

Bedous : Source Carolle, Source de Mahourat

Accous : source des Arcats, source du Saliet

Lees-Athas : source d'Aran, source Thermis

(Source des données : IPHB et communes)



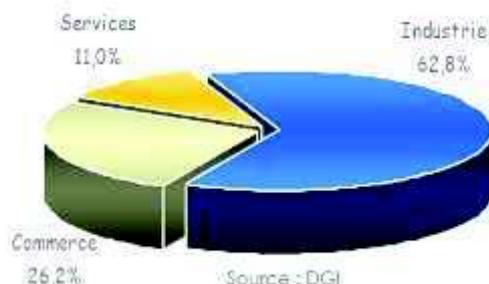
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

B INDUSTRIES, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES (PRIVES) 3 ARTISANAT & COMMERCE DE DETAIL

B.3.

Dynamique économique à l'échelle de la vallée d'Aspe (source : DGI)

Répartition du chiffre d'affaires en 2004



L'industrie représente la plus grande partie du chiffre d'affaires réalisé en 2004 dans l'intercommunalité. Ce poids s'explique par la présence de Toyal Europe.

Le dynamisme économique de la communauté de communes de la Vallée d'Aspe se mesure par le nombre d'entreprises nouvellement créées rapporté au nombre d'entreprises existantes.

En 2006, ce taux était de 10,8% pour la communauté de communes de la Vallée d'Aspe. En Béarn, il est estimé à 9%.

Depuis 2000, 38 établissements se sont développés sur ce territoire alors que 29 disparaissaient, soit un solde positif de 9 établissements dont 8 dans le secteur des services.

En Béarn, le solde est de 1276 établissements.

L'artisanat et le commerce de détail :

En **octobre 2005**, le canton d'Accous comptait **46 entreprises artisanales**. C'est le secteur du bâtiment qui prédomine avec **72%** des entreprises.

On note une augmentation de **13%** du nombre des entreprises artisanales entre **1990** et **1999** en vallée d'Aspe et une diminution de **10%** entre **1999** et **2005**.

Entre **1999** et **2003**, le nombre de commerce a augmenté de **16,6%**.

Le commerce en vallée d'Aspe est essentiellement lié à l'activité touristique et au commerce de proximité. On note une inégale répartition territoriale et une absence ou une insuffisance de commerces dans la majorité des communes du canton. L'activité commerciale est principalement concentrée sur deux communes du vallon (**Bedous** et **Accous**).

Si la ville d'**Oloron Sainte Marie** est le principal pôle d'attraction et de consommation pour les résidents de la vallée d'Aspe, on note aussi une certaine attractivité vers les centres commerciaux espagnols de Jaca ou Huesca.

Selon l'étude effectuée par la CCI Pau-Béarn « Etudes et Prospective » en 2007 sur le territoire de la communauté de communes de la Vallée d'Aspe, 79% de la surface de vente des commerces et services de proximité concernent l'alimentaire.

La surface moyenne de vente est de 41 m².



Entreprise de bâtiment dans le vallon

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS**B INDUSTRIES, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES (PRIVES)
3 ARTISANAT & COMMERCE DE DETAIL****B.3.**

Bedous comprend la majorité des entreprises artisanales (13) et commerciales (4) du vallon, qui comptabilisent 32 emplois en 2008.

Accous contient pour sa part 5 artisans et 2 commerces d'alimentation, pour 19 emplois en 2010. Parmi ses commerces, son supermarché de 200 m² en cours d'agrandissement en 2010 (Intermarché) est en train de devenir un pôle d'attraction commerciale pour l'ensemble de la vallée. Si celui-ci risque de déstabiliser les commerces de détail en place à Bedous, il permet toutefois de favoriser des achats pour une diversité de produits dans le cœur de la vallée, contrebalançant en partie la forte attractivité commerciale du pôle oloronais.

Osse en Aspe comprend 5 artisans et un commerce de détail.

Au niveau du commerce, en **2003**, le canton d'Accous comptait **42 commerces (5,7%** des commerces du Haut Béarn).



Commerce de moyenne surface à Accous



Commerce de petite surface à Bedous

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS**B INDUSTRIES, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES (PRIVES)
3 ARTISANAT & COMMERCE DE DETAIL****B.3.**

Le tissu des artisans et commerçants est le suivant :

BEDOUS :	Age chef d'entreprise	Nombre d'Emplois
Entreprises		
1 charpentier	37 ans	2
3 maçons	42 à 64 ans	10
1 entreprise d'électricité, plomberie chauffage	38 ans	3
2 peintres	42 et 47 ans	2
1 entreprise de travaux publics		2
1 Garage (dont transport scolaire)	52 ans	4
2 boulangers		5
1 boucher	47 ans	1
1 coiffeuse	37 ans	2
1 céramiste d'art		1
Alimentation Petit Casino	≅ 52 ans	2 (couple)
Epicerie de produits biologiques et de terroir	≅ 47 ans	1
Librairie	≅ 52-57 ans	2 (couple)
Maison du souvenir	≅ 62 ans	1
Brocante	≅ 50 ans	Identique restaurant attendant
3 Restaurants dont 2 cafés-brasseries	≅ 50 ans	≅ 6
1 salon de thé, crêperie		1
Total emplois artisanat et commerces de détail :		≅ 39

ACCOUS :	Age chef d'entreprise	Nombre d'Emplois
Entreprises		
1 Ebéniste d'art	42	1
1 Menuisier	47	1
1 Charpentier	57	3
1 Plombier	66	1
1 Coiffure	27	2
Relais d'Aspe (supermarché) (Alimentaire, droguerie, bricolage, saisonnier, chaussant. Pour octobre 2010 : pompe essence, un peu de vestimentaire)	39	6 (+ 3 en oct.2010)
Restaurant (Le Permayou)	≅ 25	4
Pizzeria	42	1
Epicerie (« Drin de Tot »)	72	1
Location de skis, raquettes et luges		1
Total emplois artisanat et commerces de détail :		21 + 3 prévus

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

B INDUSTRIES, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES (PRIVES)
3 ARTISANAT & COMMERCE DE DETAIL

B.3.

LEES-ATHAS : Entreprises	Age chef d'entreprise	Nombre d'Emplois
Sans objet		

OSSE EN ASPE : Entreprises	Age chef d'entreprise	Nombre d'Emplois
1 Charpentier	≅ 40 ans	
1 peintre		
1 carreleur		
1 forgeron (Pont de Suzon)		
1 atelier de couture		
Epicerie (Proxi)	≅ 40 ans	2 (couple)
1 restaurant (Pimparela)		
Total emplois artisanat et commerces de détail :		

Le problème de la transmission des entreprises artisanales :

Il est généralement difficile à résoudre et représente un enjeu important car **37%** des chefs d'entreprise avaient plus de **51 ans en 2005**. Les jeunes susceptibles de reprendre une activité artisanale après un départ en retraite sont peu nombreux. La plupart des artisans ont leur local professionnel attenant à leur résidence principale, ce qui rend impossible la vente de l'outil de travail. A terme, le risque serait que le marché de l'artisanat de la vallée soit géré par des entreprises oloronaises. Cette dépendance augmenterait mécaniquement le coût des prestations à cause du déplacement.

Il y a une demande, identifiée dans l'ensemble de la vallée, pour la réinstallation des artisans dans de nouveaux locaux. Notamment, environ 10 artisans sur Bedous sont mal installés et recherchent un nouvel espace de travail.

Les sites pressentis pour une éventuelle zone d'activité sont situés dans le périmètre de l'ancienne gare (capacité d'environ d'1 ha) ou sur un autre site aux environs de l'ex-RN 134 vers Accous (Suberlaché). Pour le site de la gare, pour lequel les négociations sont en cours avec Réseau Ferré de France pour la partie du foncier en dehors de l'emprise concernée par une future reprise de la ligne.

La commune de Lees-Athas a pour sa part repéré l'absence sur le vallon d'un artisan travaillant le métal, pour répondre aux besoins ressentis.



Bâtiment dégradé à Suberlaché

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

B INDUSTRIES, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES (PRIVES)

4 LES SERVICES PRIVES MARCHANDS OU DE SANTE**B.4.**

En **2003**, le canton d'Accous comptait **45 établissements** dédiés à une activité de service (source : CCI Pau Béarn 2007).

Ce secteur s'est développé notamment dans le domaine des services aux particuliers et des services de santé et d'action sociale.

Les centres socio-éducatifs sont largement responsables de la croissance des emplois dans ce secteur. Plus modestement, le secteur des « services collectifs, sociaux et personnels » a aussi participé à la création d'emplois. Le secteur bancaire est relativement stable dans la vallée, l'enjeu étant la collecte de l'épargne rurale.

Quant aux services publics, (enseignement, EDF, Gendarmerie, Poste, D.I.R, Pompiers, Trésorerie, personnels communaux et intercommunaux), la stabilité de ces activités dépend de l'engagement de l'Etat sur la solidarité territoriale.

Le tissu des services privés marchands ou de santé (professions libérales) est le suivant :

BEDOUS : Service privé marchand ou de santé	Age du responsable	Nbre d'Emplois
2 Banques (Crédit agricole et Caisse d'Epargne)		4
2 médecins	≅ 52 et 62 ans	2
Infirmières		3
Pharmacie		4
Dentiste		1
Kinésithérapeute		1
Total emplois services privés marchands ou de santé :		15

ACCOUS : Service privé marchand ou de santé	Age du responsable	Nbre d'Emplois
Infirmières		2

LEES-ATHAS : Service privé marchand ou de santé	Age du responsable	Nbre d'Emplois
Infirmière	-	1



Pharmacie à Bedous



Service (Banque) à Bedous

Bedous constitue le pôle de services privés marchands ou de santé majeur du vallon et de la vallée. Un projet est en cours de maturation pour la création d'un pôle de santé sur cette commune, apte à favoriser la pérennité de ces types d'activités et la diversité de l'offre locale.

Un projet est en cours de réflexion pour constituer un pôle santé sur Bedous afin de pérenniser l'installation de professionnels sur le vallon et augmenter l'offre de soins pour répondre aux besoins.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

B INDUSTRIES, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES (PRIVES)

4 LES SERVICES PRIVES MARCHANDS OU DE SANTE

B.4.

Les établissements de santé représentent le deuxième secteur d'emplois de la vallée.

Dans le vallon, Osse en Aspe et Bedous comprennent l'établissement de l'Abri Montagnard. Le vieillissement des personnes suivies dans cet établissement a conduit à la création de nouveaux pavillons à Bedous (2011). Le précédent site jusque-là réservé à cette activité sur Bedous est destiné à être transformé en maison médicale.

Situé à l'ouest de l'ex RN 134, le foyer de vie de Accous bénéficie de la proximité du centre du village par le passage sous la voie ferrée, ce qui facilite les démarches d'autonomie des résidents, améliorées depuis le report du trafic de transit sur la nouvelle déviation.

Un terrain attenant est prévu pour le cas d'une extension de cet établissement.

Nom	Commune	Activité principale exercée	Nombre de salariés (fourchette)
Maison de retraite, « Automne en Aspe » (association)	Osse en Aspe	Accueil des personnes âgées	De 20 à 49 salariés
Abri Montagnard (Association)	Osse en Aspe	Accueil des adultes handicapés (réadaptation)	De 20 à 49 salariés
	Bedous	Accueil des adultes handicapés, avec pavillons récents (2011)	
Foyer de vie d'Accous (APEHH PPMI SPEG)	Accous	Accueil des adultes handicapés	De 20 à 49 salariés

Source : Aspe 2020, premiers éléments de synthèse novembre 2009



Maison de retraite, Osse en Aspe



Abri montagnard, nouveaux locaux, Bedous

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

C TOURISME

1 L'ACTIVITE TOURISTIQUE A L'EHELLE DE LA VALLEE D'ASPE

C.1.

Comme évoqué en introduction de la Convention touristique pôle pyrénéen couvrant la période 2008-2013 réunissant l'Etat, les conseils régionaux et généraux, la CC Vallée d'Aspe et le Pays Oloron Haut-Béarn, « le positionnement touristique du Pôle Touristique Pyrénéen de la vallée d'Aspe se caractérise par la richesse de son patrimoine naturel et culturel. Les activités touristiques sont déclinées autour d'une identité fortement marquée par un paysage typique de moyenne montagne.

Les activités de loisirs de pleine nature et de découverte du patrimoine sont au cœur de [leur] positionnement. La thématique de la randonnée est le fer de lance de [la] stratégie touristique en termes d'activités de pleine nature. Elle se pratique en toutes saisons dans ce territoire des Pyrénées qui incarne une montagne sauvage et préservée.

Enfin, l'offre de découverte du patrimoine naturel et culturel s'organise [à l'heure actuelle] autour des sites de l'Ecomusée, de l'espace animalier de Borce ainsi que du Fort du Portalet, forteresse emblématique du XIX^{ème}. Par ailleurs, « le territoire de la vallée d'Aspe est intégré dans le territoire plus global du Haut-Béarn, [...], une coopération entre ces territoires [dont vallées d'Ossau, Barétous et Piémont Oloronais] permettra de mutualiser les moyens affectés au tourisme et de contribuer à un développement touristique global ».



Office de Tourisme à Bedous – Place F. Sarraillé



L'économie touristique de la vallée d'Aspe s'appuie sur un partenariat public privé, dans lequel les collectivités publiques sont parties prenantes. La vallée n'abrite pas pour l'instant de gros opérateurs touristiques privés. L'échelle de la micro-entreprise est la plus courante. Le plus gros employeur privé ne dépasse pas les 10 salariés. Pour certaines professions (accompagnateurs par exemple), la pluri activité est nécessaire.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

C TOURISME

1 L'ACTIVITE TOURISTIQUE A L'ECHELLE DE LA VALLEE D'ASPE

C.1.

La Communauté de Communes de la vallée d'Aspe de part ses statuts a la compétence « Tourisme » en matière de développement, de promotion, d'animation et de commercialisation.

Elle dispose d'un outil sous forme d'une association Loi 1901 dénommé « Office de Tourisme ».

Les principaux sites fréquentés dans la vallée (dont l'éco-musée d'Accous) sont présentés de manière comparative en terme de fréquentation dans le tableau ci-après :

La fréquentation touristique annuelle en vallée d'Aspe

- La fréquentation touristique en nombre de nuitées est évaluée à environ 234 000 nuitées (*estimation CDT, 2009*)
- Cette clientèle de passage se répartit entre 62% de nuitées marchandes et 38% de nuitées non marchandes (parents, amis, résidences secondaires)

Fréquentation touristique dans nos territoires voisins en nombre de nuitées en 2009 (, source Dossier Convention de pôle touristique pyrénéen 2008-2013)

Territoires voisins	Nombre de nuitées
Vallée d'Aspe	234 000
Piémont Oloronais	489 500
Vallée du Barétous	261 000
Vallée d'Ossau (<i>Arudy et Laruns</i>)	921 500
Vallée de Canfranc (<i>inclus Jaca</i>)	2 000 000

Source :

CCVA

La fréquentation des principaux sites touristiques en Vallée d'Aspe
(source : convention interrégionale du massif des Pyrénées 2008-2013, pôles touristiques)

Sites touristiques	Nb d'entrée en 2005	Nb d'entrée en 2006	Evolution
Office de Tourisme de la vallée	19 203	22 737	+ 18,4 %
Station de ski de fond du Somport	51 000	29 000	- 44 %
Espace animalier de Borce	17 000	15 000	-12 %
Maison du Parc National d'Etsaut	4 778	5 634	+ 17,9 %
Ecomusée de Lourdios	1 544	1 448	- 6,2%
Ecomusée de Sarrance	2 059	2 357	+ 14,5 %
Ecomusée de Borce (estimation)	1 812	1750	NS
Ecomusée d'Accous	7800 tickets	6500 tickets	- 16,6 %
Eco-compteur « Etsaut » GR653	1 559	1 768	+ 13,4 %
Eco-compteur du « chemin de la mâtüre » GR10	14 416	15 933	+ 10,5 %

A ceci, s'ajoutent d'autres d'activités notamment de :

- randonnée, qui induit un flux financier de 2 millions d'euros dans la vallée. Le Plan Local de Randonnée de la vallée comporte 126.5 km balisés. Les sites remarquables les plus fréquentés sont le cirque de Lescun jusqu'aux crêtes du Somport et le col d'Iseye, le cirque d'Aydius, le chemin de la Mâtüre (dont GR10), le plateau de Lhiers, le sentier de St Jacques de Compostelle (classé patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco en 1998).

- pêche,
- cyclisme.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

C TOURISME

1 L'ACTIVITE TOURISTIQUE A L'ECHELLE DE LA VALLEE D'ASPE

C.1.

A titre de comparaison, les sites touristiques les plus fréquentés de la vallée de Canfranc sont les suivants, avec une fréquentation globalement bien plus importante que le site le plus fréquenté de la vallée d'Aspe.

La zone d'attraction du pôle touristique de la vallée d'Aspe :

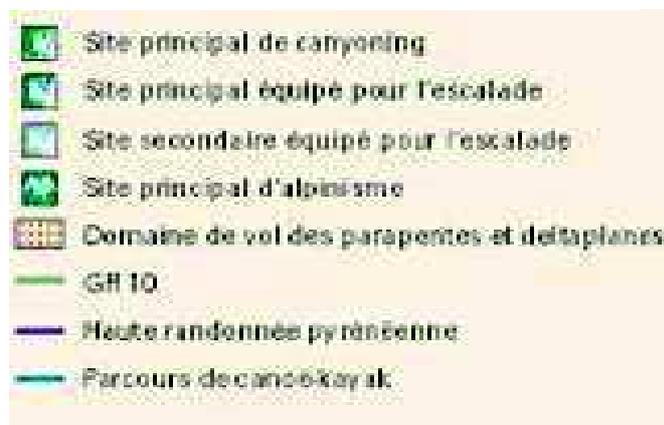
La zone de proximité couvre les pôles urbanisés de Pau, Bordeaux, Pampelune, Huesca, Saragosse. La zone d'attraction s'étire jusqu'aux pôles urbanisés de Paris, Nantes, Limoge, Toulouse, Bayonne, pour le nord du Somport, et de Barcelone, Madrid, Valence, pour le sud.

Fréquentation touristique des principaux sites et lieux touristiques de la vallée de Canfranc en 2006 (source : CCVA)

Sites touristiques	Nombre de visiteurs
Office de Tourisme de Canfranc	30 928
Office de tourisme de Jaca	48 630
Stations de ski de Candanchu et Astun	655 000
Cueva de las Güixas à Villanua	20 203
Ciudadela de Jaca	33 175
Castillo de Loares	115 000
Monaterio de San Juan de la pena	101 854

La clientèle espagnole représente un réel potentiel pour le développement touristique de la vallée d'Aspe (30% de la fréquentation de l'Office de tourisme de Bedous), même si elle s'avère essentiellement excursionniste appréciant les activités de plein air. Cette clientèle est attirée par la Vallée d'Aspe pour son paysage qui est très différent de celui de la vallée d'Aragon, pour le caractère préservé et traditionnel de son habitat en pierre, la gastronomie, la pratique du parapente (peu ou pas développé en Espagne), la proximité et la facilité d'accès grâce au tunnel du Somport. Les Espagnols sont ainsi amenés à faire étape dans la vallée lorsqu'ils se rendent à Oloron et ou à Lourdes.

La clientèle anglaise est également attirée par la vallée d'Aspe.



La pratique des loisirs en été

Source : Parc National des Pyrénées, Fédération Française de Montagne et d'Escalade 64, Fédérations sportives, 1997.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

C TOURISME

1 L'ACTIVITE TOURISTIQUE A L'ECHELLE DE LA VALLEE D'ASPE

C.1.

L'offre en **hébergement touristique** sur la vallée d'Aspe reste faible :

Le total est de 2665 lits marchands en Vallée d'Aspe, auxquels s'ajoutent 1016 lits de résidences secondaires. A titre de comparaison, on note qu'il y en a quatre fois plus dans la vallée voisine d'Ossau, du fait des stations de skis et des stations thermales. (source : Dossier Convention de pôle touristique pyrénéen 2008-2013)

Capacité d'hébergement par rapport aux territoires voisins en 2009 (source Dossier Convention de pôle touristique pyrénéen 2008-2013)

Territoires voisins	Capacité en lits marchands	Nb de résidences secondaires	Capacité d'accueil touristique
Vallée d'Aspe	2476	1156 (5780 lits)	8256
Piémont Oloronais	2045	463 (2315 lits)	4360
Vallée du Barétous	3000	1042 (5210 lits)	8210
Vallée d'Ossau	8500	2589 (12 945 lits)	21 445
Vallée de Canfranc	11 872	20 000 (100 000 lits)	111 872

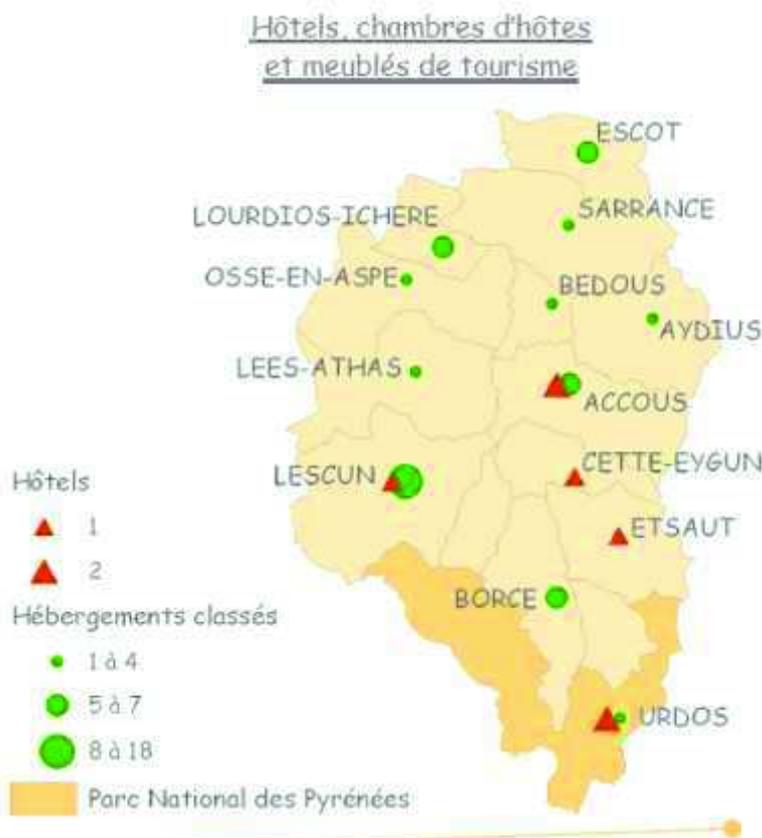
Source : CCVA

La vallée souffre d'un déficit d'hébergements marchands (**2476 lits**). A l'inverse, le nombre de résidences secondaires est en augmentation (**1156**). L'impact de la croissance des résidences secondaires est préoccupant en termes de développement économique et social.

Pour que le tourisme joue un rôle économique significatif, il faut augmenter le tourisme de fréquentation, qui séjourne en logement loué et qui consomme dans les commerces et services. Actuellement, le tourisme qui domine est le tourisme pour compte propre, c'est-à-dire les propriétaires de résidences secondaires. (Source : CCVA).

Capacité en hébergement marchand en vallée d'Aspe par type d'hébergement en 2009

Vallée d'Aspe : Type d'hébergement	Nb d'établissements	Capacité en lits marchands	%
Hôtellerie de plein air (325 empl.) (campings, aires naturelles)	8	975	39,4
Hébergements collectifs (gîtes de groupe, pèlerins,)	17	355	14,3
Hôtellerie (58 chambres)	6	116	4,7
Chambres d'hôtes	12	80	3,2
Meublés classés (dont 49 gîtes de France, 5 Clévacances et 44 sans labels)	98	520	21
Meublés non classés (dont 17 communaux et 33 privés)	50	265	10,7
Centres de vacances	2	165	6,6
Résidences de tourisme	1 en construction	200 en prévision	0
Villages de vacances	0	0	0
Total	193	2476	100

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS**C TOURISME****1 L'ACTIVITE TOURISTIQUE A L'EHELLE DE LA VALLEE D'ASPE****C.1.****Le Chiffre d'affaire du tourisme en vallée d'Aspe (dépenses des touristes en vallée d'ASPE)**

- Ce chiffre s'élève à 10 000 000 € en 2009 (entre 9,3 et 10,3 M€)
- Equation de la vision à 10 ans du tourisme Aspeois : 20 000 000 €

Objectifs affichés par la CDC de la Vallée d'Aspe :

- adapter l'offre d'hébergement touristique à la demande de la clientèle
- augmenter l'offre de produits touristiques et créer deux ou trois pôles d'attractivité
- promouvoir et commercialiser directement par le territoire ou/et par l'intermédiaire d'une mise en réseau

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

C TOURISME

1 L'ACTIVITE TOURISTIQUE A L'ECHELLE DE LA VALLEE D'ASPE

C.1.

PRESENTATION DES PROJETS DEVELOPPES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE D'ASPE

Source : CCVA Octobre 2009

POLE TOURISTIQUE ET DES PROGRAMMES TOURISTIQUES TRANSFRONTALIERS DE LA VALLEE D'ASPE 2010-2013	
<i>Principales stratégies</i>	
AXE 1: RENFORCER LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE D'ACTIVITES DE PLEINE NATURE EN S'APPUYANT SUR LA VALORISATION DU SITE DU SOMPORT	
1: Mise en œuvre d'un programme d'actions pour valoriser l'ensemble du site du SOMPORT	2 864 500
2: Rendre plus lisible et développer l'offre de randonnée	415 000
3: Développer l'offre d'escalade et d'activités ludiques d'aventure	280 000
AXE 2: DEVELOPPER L'OFFRE PATRIMONIALE EN COHERENCE AVEC LA VALORISATION DU FORT DU PORTALET	
1: Restauration et mise en valeur touristique du Fort du Portalet (<i>tranche 1</i>)	1 516 000
2: Valoriser l'offre de découverte du patrimoine en synergie avec le projet de valorisation du Fort du Portalet	565 000
AXE 3: ORGANISATION DES ACTEURS ET LA PROMOTION TOURISTIQUE A L'ECHELLE DU POLE	
1: L'assistance technique dans le territoire (1/2 poste pendant 4 ans)	100 000
2: Conforter et développer la coopération transfrontalière (<i>voir programmes transfrontaliers</i>)	
3: Organiser la promotion, la communication et la commercialisation à l'échelle du pôle	60 000
4: Améliorer l'accès, les services et la qualité de l'information	53 000
AXE 4: ACTIONS MUTUALISEES DES POLES TOURISTIQUES PYRENEENS DU HAUT-BEARN	
1: Réalisation d'un plan d'accueil campings cars	30 000
2: Action pour le soutien de la filière hébergement	30 000
3: Réalisation d'un plan marketing par territoire et d'actions à l'échelle du Haut-Béarn	80 000
4: Mise en place d'un plan de formation pour les professionnels du tourisme	10 000
5: Mise en place d'un observatoire de l'économie touristique	30 000
6: Animer et coordonner le réseau des acteurs du tourisme (1 poste pendant 3 ans)	250 000
ANNEXE: STRATEGIE HEBERGEMENT DU POLE TOURISTIQUE PYRENEEN DE LA VALLEE D'ASPE : DIVERSIFIER, QUALIFIER, RENOUVELER ET MODERNISER L'OFFRE D'HEBERGEMENT	
1: Poursuivre la rénovation du parc des meublés et des gîtes de groupe	non chiffré
2: Adapter et moderniser l'hôtellerie de plein air	non chiffré
3: Favoriser la rénovation de la petite hôtellerie familiale	non chiffré
4: Permettre l'accueil des campings cars	non chiffré
5: Mettre en marché des hébergements de tourisme	non chiffré
Programmes touristiques transfrontaliers du territoire de la vallée d'Aspe	
Interreg IVA "Impulsa-Dos": Mise en réseau des structures touristiques de la vallée d'Aspe et de la Jacétania"	618 100
F.C. A/A : Etude de faisabilité pour la création et la mise en réseau de Via Ferrata	60 812
F.C. A/A: Développement du tourisme pêche transfrontalier (AAPPMA la Gaule Aspoise)	30 000
F.C. A/A: Randonnée et nouvelles technologies (OT vallée d'Aspe/ Partenaire Val d'Echo)	18 000
F.C. A/A: Préparation à l'année Jacquaire (Offices tourisme vallée d'Aspe et de Canfranc)	16 000
(1) F.C. A/A : Fonds Commun Aquitaine/Aragon	

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

C TOURISME

2 L'ACTIVITE TOURISTIQUE A ACCOUS, BEDOUS, LEES-ATHAS ET OSSE-EN-ASPE

C.2.

Le vallon de Bedous est le point de départ à partir duquel le touriste de passage peut rayonner sur l'ensemble de la vallée. Toutefois, cette position n'a pas donné lieu pour l'instant à la constitution d'une offre structurée d'activités et d'hébergement touristiques.

ACTIVITES PROPOSEES SUR LE VALLON :

ACCOUS	Lieu	Présentation
ACTIVITES :		
Randonnée (estivale et hivernale)	Plateau de Lhiers	Gîte devant ouvrir en été 2010
Eco-musée d'Accous	Abords du Centre d'Accous, près de l'ex-RN 134	Fréquentation mentionnée ci-dessus L'écomusée composé d'une salle audio-visuel, une cave d'affinage (coopérative «Le fromage Fermier » d'Accous), et d'une boutique.
Parcours accrobranches		Celui existant jusqu'en début 2010 est abandonné suite à la tempête Xynthia. Un projet est en cours sur un autre site de la commune
Parapente	Abords du centre bourg	Accous : site d'importance nationale pour la pratique de cette activité, l'un des 3 départs les plus importants de la chaîne des Pyrénées, 2 sites de décollage (gérés par Accous d'Aile) et 2 écoles professionnelles (10 moniteurs, formations pour 200 personnes par an)
Ensemble de sites et chemins de randonnées	Notamment dont le plateau de Lhers (partie sud dans la zone cœur du Parc national des Pyrénées) et tous les autres sites d'altitude	



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS**C TOURISME****2 L'ACTIVITE TOURISTIQUE A ACCOUS, BEDOUS, LEES-ATHAS ET OSSE-EN-ASPE****C.2.**

ACCOUS, suite :	Période
ANIMATIONS	
Festival les Phonies Bergères	Mai
Marche des conteurs	Début août
Fête des patates	3 ^e week-end d'août



Les projets évoqués concernent notamment :

- la création éventuelle d'un centre équestre à l'emplacement de l'ancien haras national récemment fermé, aux abords du centre-bourg,
- la création d'une « Maison de l'eau et de la pêche » à l'emplacement d'une ancienne colonie de vacances, avec l'appui de l'association la Gaulle Aspoise (voir ci-dessous)
- le réaménagement d'espaces de détente aux abords du ruisseau La berthe. attenants au centre-bourg
- Complexe sportif (parapente, randonnées pédestres, VTT)



Eco-musée sur le fromage fermier

La multiplicité des activités et projets touristiques sur Accous, font de cette commune la plus dynamique dans le domaine dans le vallon.



Anciens bâtiments de colonie de vacances



Ancien haras transformé en centre équestre



Abords du Gabarret aménagés en espaces ludiques, sportifs et de loisirs

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS**C TOURISME****2 L'ACTIVITE TOURISTIQUE A ACCOUS, BEDOUS, LEES-ATHAS ET OSSE-EN-ASPE****C.2.**

BEDOUS		
ACTIVITES :		
Office de tourisme (lié à la Communauté des communes de la Vallée d'Aspe)	Place de la mairie	Fréquentation mentionnée ci-dessus
Moulin d'Orcun	Hameau d'Orcun, abords du centre de Bedous	
Ensemble de sites et chemins de randonnées		
ANIMATIONS :		
Marché hebdomadaire et marché artisanal de Pâques	Toute l'année et avril	
Fête de la transhumance		
Fête de la pêche franco espagnole	Début août	
Fête de l'union sportive aspoise	Début août	
Fête patronale de la St Michel	3° week-end de sept mbre	



LEES ATHAS		
ACTIVITES :		
Rocher école au site de l'Esquit		Ouverture prévue en été 2010
ANIMATIONS :		
Fête du village	15 août	

OSSE EN ASPE		
ACTIVITES :		
Ferme découverte Pimparella	Quartier Ipère	Parcours de découverte (animaux de la ferme, flore (exploitation agricole)
Ensemble de sites et chemins de randonnées		
ANIMATIONS :		
Fête annuelle	Fin juillet	

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

C TOURISME

2 L'ACTIVITE TOURISTIQUE A ACCOUS, BEDOUS, LEES-ATHAS ET OSSE-EN-ASPE

C.2.

Projets liés à l'eau :

Les acteurs locaux souhaiteraient que voient le jour un ou des projets lié à l'eau, comme le mentionne le programme d'action établi en 2006 par la CCVA en partenariat avec l'IPHB.

Toutefois, la mise en place d'une piscine et espace aquatique sur Bedous ne s'est pas avérée rentable.

Un parcours nautique pour la pratique de sports d'eaux vives est envisagé entre le pont d'Esquit à Léés-Athas et Osse en Aspe, assorti d'un plan d'eau pour l'apprentissage du kayak. Ce projet, qui rentrerait dans le cadre de politiques transfrontalières et ferait écho au stade d'eaux vives de Pau, risque toutefois de se heurter aux multiples contraintes réglementaires au niveau environnemental dans ce contexte de montagne.

Plusieurs itinéraires de promenade (pour piétons, vélos, chevaux) autour du gave sont à l'étude, assortis d'aménagements (accès, aires de pique-nique, franchissements, ...).

Ce même programme envisage une valorisation du port de Léés-Athas, comme témoignage de l'activité historique de l'exploitation des bois de mûture et de l'usage du gave comme voie de transport.

Des projets liés à la pêche sont envisagés sur le vallon, lié au cheptel piscicole conséquent dans la multitude de lacs et cours d'eau de première catégorie, ainsi qu'à l'association de pêche très active (la Gaule aspoise).

Il est envisagé la création d'une « Maison de l'eau et de la pêche », en tant que vitrine en vallée d'Aspe.

Il pourrait être assorti d'un magasin « nature » à proximité. La commune de Accous est pressentie pour ce type de projet, au niveau d'une friche urbaine d'un ancien centre de vacances.

Bedous projette de réaliser un site de pêche accessible aux handicapés en bordure du gave d'Aspe et proche du centre bourg.



Toutefois, malgré la présence d'eau thermale (Accous sources du Saliat des Arcats ; Bedous sources Carolle, de Mahourat ; Léés-Athas (lieu-dit non communiqué), ainsi que d'anciens établissements thermaux (Accous bains de Buslaquet et Bedous source thermale de Suberlaché ou bains de Lanous), aucun projet Chacune d'elles, dont le débit reste à vérifier, détient des vertus spécifiques.

Alors que le patrimoine est reconnu un élément d'attractivité importante dans la vallée (bâtisses anciennes, petit patrimoine, patrimoine technique) les quatre communes n'ont pas pour l'instant mis en place une signalétique suffisante permettant aux touristes de découvrir les points principaux que chaque centre-bourg détient.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

C TOURISME

2 L'ACTIVITE TOURISTIQUE A ACCOUS, BEDOUS, LEES-ATHAS ET OSSE-EN-ASPE

C.2.**HEBERGEMENT SUR LE VALLON :****Commune d'Accous :**

ACCOUS (source : site Office tourisme et Mairie) hébergements touristiques	Nombre	Capacité
Gîtes ruraux privés et meublés	14 gîtes, dont : 3 gîtes 1 étoile 5 gîtes 2 étoiles 6 gîtes 3 étoiles	Total 77 personnes, dont : 15 personnes en 1 étoile 21 personnes en 2 étoiles 41 personnes en 3 étoiles
Gîtes communaux, d'étapes et de séjours	3	65 personnes
Chambres d'hôtes	2	9 personnes
Hôtel	Hôtel (Permayou)	8 chambres (20 personnes)
Aire naturelle de camping du plateau de Lhers	1	25
Camping Despouirins	1 (2 étoiles)	33



La commune d'Accous comprend la plus importante capacité d'accueil touristique en nombre de lits du vallon.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS**C TOURISME****2 L'ACTIVITE TOURISTIQUE A ACCOUS, BEDOUS, LEES-ATHAS ET OSSE-EN-ASPE****C.2.**

Accous contenait trois centres de vacances, maintenant fermés, laissant d'importantes friches urbaines aux abords du centre-bourg.

**Nombre d'emplois déclarés parmi les professionnels du tourisme sur la commune d'Accous**

Le Permayou (hôtel restaurant) : 3 emplois	Camping privé : 1 emploi
L'auberge cavalière : 2 emplois	Acro branche : 1 emploi
Poulou pizza : 1 emploi	Parapente : 4 emplois
Gîte Despouirins : 2 emplois	Maison de la Pêche
Café brasserie l'Evasion (période été) : 1 emploi	Fromagerie (point de visite écomusée) : 1 emploi

Projets communaux d'hébergement touristique à Accous :

- Création d'hébergements touristiques de groupe reposant sur le potentiel immobilier de la commune
- Aire naturelle et gîte à Lhers

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

C TOURISME

2 L'ACTIVITE TOURISTIQUE A ACCOUS, BEDOUS, LEES-ATHAS ET OSSE-EN-ASPE

C.2.**Commune de Bedous :****Les hébergements touristiques sur la commune**

BEDOUS, hébergements touristiques (source : site Office tourisme et Mairie)	Nombre	Capacité
Gîtes ruraux privés et meublés	Total 4, dont : 3 de 2 étoiles, 1 de 3 étoiles	18 personnes, dont 14 en 2 étoiles, 4 en 3 étoiles
Gîtes d'étapes et de séjours	1	28
Chambres d'hôtes	2	6 chambres
Camping municipal de Carole	1 (2 étoiles)	46 emplacements

Le camping municipal de Carole à Bedous, situé en zone inondable, ne peut contenir d'Habitations légères de loisirs (HLL), ce qui l'exclue des programmations des « Tours Opérateurs ».

(Pour rappel, les autres campings dans la vallée mis à part celui d'Accous (33 emplacements), se situent à Escot (50 emplacements), Urdos (80 emplacements) et Lescun (50 emplacements). Sur le site internet de la Communauté des communes, celui de Osse n'y est pas mentionné).



Bedous : camping

Il faut noter l'absence en 2010 d'hôtel sur Bedous, ce qui peut représenter un vrai manque à l'ouverture de la ligne ferrée.

Un projet de construction d'une résidence de tourisme « Cap Marine » avec **35** logements dans une première tranche et **25** dans une seconde a donné lieu à un commencement de chantier par réhabilitation et transformation d'une ancienne colonie de vacances à Bedous en limite de Accous, mais celui-ci est arrêté.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

C TOURISME

2 L'ACTIVITE TOURISTIQUE A ACCOUS, BEDOUS, LEES-ATHAS ET OSSE-EN-ASPE

C.2.**Commune de Lees-Athas :****Les hébergements touristiques sur la commune**

LEES-ATHAS hébergements touristiques (source : site Office tourisme et Mairie)	Nombre	Capacité
Gîtes ruraux privés et meublés	7 au total, dont : 4 de 1 étoile, 1 de 2 étoiles, 2 de 3 étoiles	Total 35 personnes, dont : 16 en 1 étoile, 5 en 2 étoiles, 14 en 3 étoiles
Aire naturelle de camping	1	25 emplacements

Commune Osse-en-Aspe :

OSSE-EN-ASPE hébergements touristiques (source : site Office tourisme, Mairie, repérage)	Nombre	Capacité
Gîtes ruraux privés et meublés	9 au total, dont : 6 de 2 étoiles, 3 de 3 étoiles	Total 50 personnes, dont : 33 personnes en 2 étoiles, 17 personnes en 3 étoiles
Gîtes d'étapes et de séjours	1	15 personnes
Camping municipal	1	
Aire de stationnement Pimparella		8 emplacements
Aire de camping cars		

Le camping municipal, de petite taille, pâtit d'un environnement immédiat peu accueillant au niveau esthétique par la présence en entrée des bâtiments des services techniques assorti de dépôts de matériels. (non référencé sur le site de l'Office de tourisme).

Osse en Aspe est la seule en 2010 à proposer une aire pour campings cars.

Ainsi, l'offre en hébergement touristique s'avère insuffisante sur le vallon comme sur l'ensemble de la vallée. Aucun établissement d'hébergement sur le vallon ne permet d'accueillir un car de touristes, ce qui l'exclue des circuits touristiques.

Par ailleurs, la faiblesse de l'offre en matière de restauration fragilise la capacité de maintien des touristes sur le vallon (voir chapitre artisanat-commerces).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS**D AGRICULTURE
1 EVOLUTION DES EXPLOITATIONS****D.1.**

En terme de développement économique, l'activité agricole représente une des composantes forte du paysage économique du vallon avec une forte spécificité liée au pastoralisme ovin/lait.

Avec près de 16% de la surface des 4 communes dédiée à l'agriculture et à l'agro-pastoralisme cette activité joue un rôle repère sur le territoire des 4 communes, malgré une baisse du nombre d'agriculteurs (2.491,08ha d'après l'étude Aspe 2020 dont 1.660ha d'estives communales et 831,08ha de surfaces PAC déclarées en 2007 ha sur une superficie totale de 16.017 ha. Non compté les surfaces de forêts et de rochers),

- **Une baisse du nombre d'exploitations :**

Nombre d'exploitations (source : RGA, AGRESTE)					
Communes		2010	2000	1988	
<i>Evolutions entre recensements</i>	<i>Soit entre 1988 et 2010, en 22 ans :</i>		2010/2000	2000/1888	
ACCOUS		32	35	42	
	-24%		-9%	-17%	
BEDOUS		10	9	16	
	-37%		+11%	-44%	
LEES-ATHAS		19	23	34	
	-44%		-17%	-32%	
OSSE EN ASPE		13	20	20	
	-35%		-35%	0%	
TOTAL Communes du Vallon		74	87	112	
	-34%		-15%	-34%	

Les données des recensements agricoles (Agreste) montrent une diminution du nombre d'exploitations, essentiellement durant la période entre 1988 et 2000 : 112 exploitations agricoles en 1988 au total sur les 4 communes, pour 87 en 2000 et 74 en 2010, soit une baisse de -38 (-34%) en 22 ans et -13 sur les 10 dernières années (-15%). Il faut noter le gain d'une exploitation à Bedous entre 2000 et 2010.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

D AGRICULTURE

1 EVOLUTION DES EXPLOITATIONS**D.1.**

Travail dans les exploitations agricoles, en unité de travail annuel *				
(source : RGA 2010, AGRESTE)				
Communes		2010	2000	1988
<i>Evolutions entre recensements</i>	<i>Soit entre 1988 et 2010, en 22 ans :</i>		2010/2000	2000/1888
ACCOUS		38	64	63
	-40%		-41%	-2%
BEDOUS		15	11	22
	-32%		+36%	-50%
LEES-ATHAS		25	41	50
	-50%		-39%	-18%
OSSE EN ASPE		15	34	33
	-55%		-56%	+3%
TOTAL Communes du Vallon		93	150	168
	-45%		-38%	-11%

A l'échelle des quatre communes du vallon de Bedous, la diminution du nombre d'exploitations s'accompagne d'une diminution de la main d'œuvre (en moyenne 1,5 unités de travail annuel en 1988 pour 1,3 en 2010, comparé à 1,2 à l'échelle du département et 1,3 dans le canton), alors que la S.A.U moyenne des exploitations augmente (moyenne de 15 ha en 1988 pour 18 ha en 2010, comparée à 28 ha dans le département et 21 ha dans l'ensemble du canton en 2010).

Le secteur primaire occupe une place importante dans l'économie locale (**17,8%** des emplois en **1999**) et constitue le fondement de l'économie Aspeoise avec en **2008** plus de **113 exploitations** agricoles professionnelles. Ce secteur d'activité emploie **213 personnes** dans la vallée (chefs d'exploitation et coexploitants). Il s'appuie sur le pastoralisme et sur un mode d'exploitation fondé sur la pratique de l'estive en haute montagne (*source : analyse socio-économique de la vallée d'Aspe – CdC de la vallée d'Aspe*).

A noter qu'en 2007, avec 56% du territoire départemental consacré à l'agriculture, les Pyrénées Atlantiques représentent 28% des exploitations aquitaines (avec toutefois une baisse de -2,7% par an en moyenne), en tête des départements aquitains pour l'élevage et pratiquement la totalité de production du lait de brebis en raison de la zone de montagne.



* **Unité de travail annuel** :
(Définition RGA, AGRESTE) :
mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et coexploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS
D AGRICULTURE
2 EVOLUTION DE LA SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE

D.2.

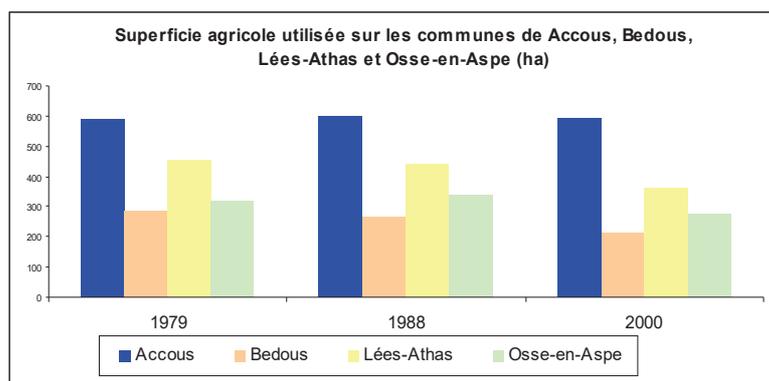
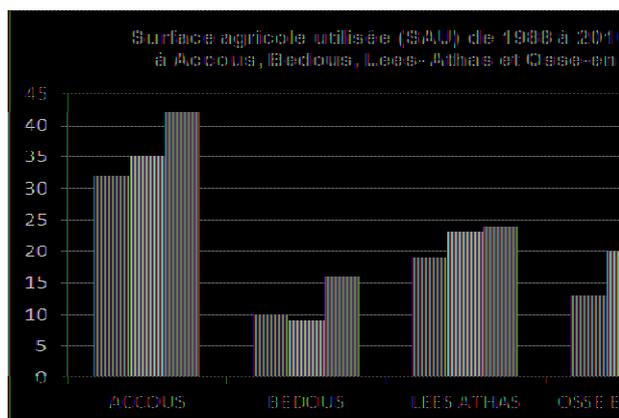
- Une baisse de la SAU :

Superficie de S.A.U en hectares (source : RGA 2010 et 2000, AGRESTE)					
		2010	2000	1988	1979
Evolutions entre recensements	<i>Soit entre 1988 et 2010 sur 22 ans</i>		2010/2000	2000/1988	1988/1979
ACCOUS		495	596	599	589
	-17%		-17%	-0,5%	+2%
BEDOUS		191	214	265	285
	-28%		-11%	-19%	-7%
LEES-ATHAS		372	363	440	455
	-15%		+2%	-17%	-3%
OSSE EN ASPE		245	278	337	317
	-27%		-12%	-18%	+6%
TOTAL Communes du Vallon		1.303	1.451	1.641	1.646
	-21%		-10%	-12%	-0,3%
Evolution dans le département 64	-37%		-19%		
Evolution dans le canton d'Accous	-32%		-22%		

La surface agricole utile (S.A.U) totale exploitée par l'ensemble des agriculteurs dont le siège social se situe sur les communes d'Accous, Bedous, Léés-Athas et Osse-en-Aspe, quelle que soit la localisation des parcelles, a diminué de -10% en dix ans entre 2000 et 2010 en passant de 1.451 ha à 1.303 ha, mais de -21% en 22 ans de 1988 à 2010. Ces diminutions s'avèrent toutefois moins fortes que celles constatées dans le département (-19% entre 2000 et 2010 et -37% entre 2010 et 1988) et le canton (-22% entre 2000 et 2010 et -32% entre 2010 et 1988).

Si la baisse représente une proportion presque identique pour l'ensemble des communes du vallon sur les périodes de 2000/1988 et 2010/2000 (plus ou moins de 11%), les nuances existent à l'échelle de chacune d'entre elles. Ainsi Accous compte une S.A.U presque identique entre 1988 et 2000, alors que les trois autres subissent une baisse de plus ou moins -18%. Ensuite Accous connaît la plus forte baisse par rapport aux autres entre 2010/2000 (-17%), alors qu'au cours de cette même période, Lees-Athas gagne +2% de S.A.U et Bedous comme Osse en Aspe en perd environ -11%.

Par ailleurs 6 280 hectares sont déclarés en estives (données déclarations PAC 2007, Aspe 2020).



Source : RGA 2000

La grande majorité de la SAU est destinée à l'élevage, essentiellement pour les ovins, caprins et autres herbivores (bovins laits et bovins viande).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

D AGRICULTURE

2 EVOLUTION DE LA SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE

D.2.

Toutefois, la surface agricole utilisée a baissé moins vite que le nombre d'exploitations sur les 4 communes. Hormis sur la commune de Osse-en-Aspe, où on assiste à une baisse de la surface moyenne des exploitations agricoles, les 3 autres communes connaissent une augmentation de la surface moyenne des exploitations agricoles entre 1988 et 2000.

Le tableau suivant décrit l'évolution de la surface moyenne par exploitation agricole entre 1988 et 2000 :

	1988	2000
Accous	14 ha	17 ha
Bedous	16.2 ha	24 ha
Léés-Athas	13 ha	16 ha
Osse-en-Aspe	16.8 ha	13.7 ha

Source : RGA 2000

Superficie de terres labourables et toujours en herbe en hectares (source : RGA 2000 et 2010, AGRESTE)					
		2010	2000	1988 ↓	1979
<i>Evolutions entre recensements</i>	<i>Soit entre 1988 et 2010, sur 22 ans</i>		2010/ 2000	2000/ 1988	1988/ 1979
ACCOUS					
Superficie de terres labourables		52	96	120	65
		-57%	-46%	-20%	+85%
Superficie toujours en herbe		444	499	478	522
		-7%	-11%	+4%	-8%
BEDOUS					
Superficie de terres labourables		s	22	18	9
		s	s	+22%	+100%
Superficie toujours en herbe		183	193	246	275
		-26%	-5%	-22%	-11%
LEES-ATHAS					
Superficie de terres labourables		0	0	s	10
		0	0	s	s
Superficie toujours en herbe		371	363	436	444
		-15%	+2%	-17%	-2%
OSSE EN ASPE					
Superficie de terres labourables		s	24	13	14
		s	s	+85%	-7%
Superficie toujours en herbe		237	254	323	300
		-27%	-7%	-21%	+8%
TOTAL Communes du Vallon					
Superficie de terres labourables		52+	142	151+	98
		env. -66%	env. -63%	env. -6%	env. +54%
<i>Evolution dans le département 64</i>		+20%	-3%	+24%	
<i>Evolution dans le canton d'Accous</i>		-40%	-49%	+19%	
Superficie toujours en herbe		1235	1309	1483	1541
		-17%	-6%	-12%	-4%
<i>Evolution dans le département 64</i>		-25%	-13%	-14%	
<i>Evolution dans le canton d'Accous</i>		-15%	-22%	+10%	

NOTA : le + écrit à droite, indique que la valeur réelle s'avère supérieure en raison de données soumises au secret statistique

Après une augmentation de +54% entre 1979 et 1988, la superficie de terres labourables dans les communes du vallon de Bedous baisse d'environ -66% entre 1988 et 2010 en passant de plus de 151 ha à plus de 52ha, cette baisse se ressentant essentiellement à Accous (de 120ha en 1988 à 52ha en 2010, soit -57% en 22 ans). En comparaison, l'évolution s'avère positive dans l'ensemble du département (+20%).

Définitions RGA, AGRESTE :

Superficie en terres labourables : superficie en céréales, cultures industrielles, légumes secs et protéagineux, fourrages (hors superficie toujours en herbe), tubercules, légumes de plein champ, jachères.

Superficie toujours en herbe : prairies naturelles ou semées depuis six ans ou plus.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

D AGRICULTURE

2 EVOLUTION DE LA SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE**D.2.**

La superficie toujours en herbe baisse également à l'échelle des quatre communes du vallon, avec un taux moins fort : seulement -6% entre 2010 et 2000 (pour -13% dans le département et -22% dans le canton) et -17% en 22 ans de 2010 à 1988 (pour -25% dans le département et -15% dans le canton). Lees-Athas connaît pour sa part une augmentation de +2% de sa superficie toujours en herbe entre 2010 et 2000.

A l'échelle des quatre communes du vallon, la SAU cultivée par des GAEC, EARL ou autre, s'avère plus importante (environ 56%) que celle cultivée par des exploitations individuelles (environ 44%) et en augmentation (+16%) entre 2010 et 2000.

Le nombre d'exploitations individuelles représente plus de la moitié (plus de 45 soit plus de 61%) que celle en GAEC, EARL ou autre (moins de 39%), avec toutefois une baisse de -15% environ entre 2010 et

Source : RGA 2010		Types d'exploitations						SAU, par type d'exploitation					
Communes	Tous statuts		Exploitations individuelles		GAEC, EARL ou autre		Tous statuts		Exploitations individuelles		GAEC, EARL ou autre		
	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	
ACCOUS	32	35	28	31	s	s	495	596	318	426	s	s	
BEDOUS	10	9	8	s	s	s	191	214	114	s	s	s	
LEES-ATHAS	19	23	s	21	s	s	372	363	s	295	s	s	
OSSE EN ASPE	13	20	9	14	s	s	245	278	135	156	s	s	
TOTAL communes du vallon	74	87	45+	66+	s	s	1.303	1.451	567	877	s	s	
%			+61%	+76%	-39%	-24%			+44%	+60%	-56%	-40%	

2000 en faveur des GAEC, EARL ou autre.

NOTA : le + écrit à droite, indique que la valeur réelle s'avère supérieure en raison de données soumises au secret statistique

Plus de 56% de la SAU est cultivées par des exploitations dont le chef ou le premier co-exploitant est âgé de moins de 50 ans.

Superficie agricole utilisée (ha), suivant l'âge du chef d'exploitation ou du premier co-exploitant											
Source : RGA 2010		Ensemble par commune		Moins de 40 ans		40 à moins de 50 ans		50 à moins de 60 ans		60 ans ou plus	
Commune	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	
ACCOUS	495	596	178	249	167	93	92	177	59	76	
BEDOUS	191	214	54	s	s	47	s	s	s	s	
LEES-ATHAS	372	363	s	149	209	69	s	89	38	55	
OSSE-EN-ASPE	245	278	s	86	117	s	121	101	s	s	
TOTAL communes du vallon	1.303	1.451	232+	484+	493+	209+	213+	367+	97+	131+	
Total SAU communes du vallon, par tranches d'âge			+18%		+38%		+16%		+7%		

NOTA : le + indique que la valeur réelle s'avère supérieure en raison de données soumises au secret statistique

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS
 D AGRICULTURE
 2 EVOLUTION DE LA SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE

D.2.

	Superficie (ha) (1)											
	Accous			Bedous			Léés-Athas			Osse-en-Aspe		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Terres labourables	65	120	96	9	c	c	10	c	0	14	13	24
dont céréales	26	15	c	4	0	0	1	0	0	c	c	0
Superficie fourragère principale (3)	559	583	592	279	264	214	451	438	363	311	332	277
dont superficie toujours en herbe	522	478	499	275	246	193	444	436	363	300	323	254
Maïs-grain et maïs semence	26	15	c	4	0	0	1	0	0	c	c	0
Maïs fourrage et ensilage	5	13	33	0	c	c	0	0	0	0	c	c
Légumes frais et pommes de terre	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : RGA 2000

Il existe 6 IGP autres que l'AOP fromage OSSAU IRATY sur le Vallon de Bedous :

Canard à foie gras, Comté tolosan, Jambon de Bayonne, Tomme des Pyrénées, Volailles de Gascogne, Volailles du Béarn

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

D AGRICULTURE

3 EFFECTIFS ET AGE DES CHEFS D'EXPLOITATION

D.3.

Age du chef d'exploitation ou du premier co-exploitant, en nombre d'exploitations										
Source : RGA 2010	Ensemble par commune		Moins de 40 ans		40 à moins de 50 ans		50 à moins de 60 ans		60 ans ou plus	
Commune	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000
ACCOUS	32	35	8 25%	11	9 28%	8	10 31%	10	5 16%	6
BEDOUS	10	9	3 30%	s	s	3	s	s	s	s
LEES-ATHAS	19	23	s	6	6 32%	4	s	6	7 37%	7
OSSE-EN-ASPE	13	20	s	7	6 46%	s	5 38%	6	s	s
TOTAL communes du vallon	74	87	11+ +15%	24+	21+ +28%	15+	15+ +20%	22+	12+ +16%	13+

NOTA : le + indique que la valeur réelle s'avère supérieure en raison de données soumises au secret statistique

La part des exploitations dont le chef d'exploitation ou le premier co-exploitant a moins de 50 ans, est de +43% à l'échelle des quatre communes du vallon. Cette valeur s'élève à 53% pour Accous (soit avec plus de jeunes agriculteurs qu'en âge proche de la retraite), pour +46% à Osse en Aspe et environ +30% pour Bedous et Léés-Athas.

A contrario, la part des exploitations dont le chef d'exploitation ou le premier co-exploitant a plus de 50 ans, est de +36% à l'échelle des quatre communes du vallon (avec un différentiel issu des données soumises au secret de statistique). Cette valeur s'élève à 47% pour Accous, pour +46% à Osse en Aspe et environ +30% pour Bedous et Léés-Athas.

Source : RGA 2010	Qui succèdera au chef d'exploitation (âgé de 50 ans ou plus)									
En nombre d'exploitations	Ensemble des exploitations		Exploitations non concernées par la question succession		Exploitations concernées par la question succession		Exploitations avec successeur		Exploitations sans successeur ou inconnu	
	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000
ACCOUS	32	35	16	19	16	16	7	4	9	12
BEDOUS	10	9	5	5	5	4	s		s	4
LEES-ATHAS	19	23	8	10	11	13	5	4	6	9
OSSE EN ASPE	13	20	7	9	6	11	s	6	s	5
TOTAL communes du vallon	74	87	36 38%	43 14%	38 62%	44 86%	12	14	15	30

Trente-huit exploitations dans les communes du vallon, soit 62%, sont concernées par la question de la succession, ce qui s'avère toutefois une valeur plus basse que celle de 2000 (86%).

Douze d'entre elles ont déclarées avoir un successeur, quinze ont signalé être « sans successeur ou inconnu », onze sont couvertes par le secret de statistiques.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

D AGRICULTURE

4 CHEPTEL

D.4.

La part de la superficie fourragère principale est la plus importante sur chacune des 4 communes en 2000, même si elle connaît une baisse depuis 1979 (hormis sur la commune d'Accous. La superficie toujours en herbe représente le plus gros volume de la superficie fourragère principale en raison de la pratique de l'élevage majoritaire dans le secteur.

	Cheptel Effectifs											
	Accous			Bedous			Lées-Athas			Osse-en-Aspe		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Total bovins	750	751	773	274	227	152	524	488	432	373	362	346
Dont total vaches	443	448	455	155	131	83	338	305	250	257	229	211
Total volailles	813	685	304	279	155	60	440	327	171	300	317	194
<i>Vaches laitières</i>	409	410	353	131	130	c	301	275	232	226	208	177
<i>Vaches nourrices</i>	34	38	102	24	c	28	37	30	c	31	21	34
<i>Equidés</i>	65	77	112	34	23	57	43	46	57	21	27	44
<i>Dont juments et ponettes de race lourde</i>	-	49	28	-	8	28	-	18	16	-	10	17
<i>Porcs à l'engraissement, verrats</i>	7	57	18	0	13	0	8	55	30	10	30	15
<i>Brebis mères</i>	2 277	2 100	2 086	832	1 031	613	1 523	1 672	1 823	838	965	1 436
<i>Chèvres</i>	37	41	128	18	c	c	26	0	17	c	c	76

Source : RGA 2000

En parallèle de l'augmentation de la taille des exploitations, vue précédemment, les troupeaux deviennent de plus en plus importants.

En effet, le nombre de cheptels reste important sur l'ensemble des 4 communes, malgré une tendance à la baisse pour les bovins, dont les vaches (hormis pour la commune d'Accous).

La part des équidés augmente sur les 4 communes de même que les brebis mères et les chèvres qui augmentent sur les communes de Lées-Athas et de Osse-en-Aspe.



Elevage d'ovins dans le vallon

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

D AGRICULTURE

4 CHEPTEL**D.4.**

Le cheptel baisse de -20% en 10 ans de 2000 à 2010 sur les quatre communes du vallon, en passant de 3.687 à 2.943 unités de gros bétail tous aliments* (-21% entre 2010 et 1988).

La commune de Osse en Aspe connaît la plus forte baisse en dix ans de 2010 à 2000 (-40%), suivie de Accous et Bedous (plus ou moins -30%). Pour Lees-Athas, la baisse se révèle assez faible (-5%).

Cheptel, en unité gros bétail, tous aliments* (source : RGA 2010)					
		2010	2000	1988	
Evolutions entre recensements	<i>Soit entre 1988 et 2010 sur 22 ans</i>		2010/2000	2000/1988	
ACCOUS		1044	1505	1499	
	-30%		-31%	+0,4%	
BEDOUS		459	356	531	
	-14%		+29%	-33%	
LEES-ATHAS		940	994	1013	
	-7%		-5%	-1,9%	
OSSE EN ASPE		500	832	686	
	-27%		-40%	+21%	
TOTAL Communes du Vallon		2.943	3.687	3.729	
	-21%		-20%	-1,1%	
Evolution dans le département 64	-4,2%		-9,0%	+5,3%	
Evolution dans le canton d'Accous	-19,7%		-19,4%	+0,4%	

Le dernier RGA de 2010 caractérise l'orientation technico-économique des communes d'Accous et de Bedous, comme relevant en 2010 « d'autres herbivores », alors qu'elle était « ovins et caprins » en 2000. Pour Lees-Athas et Osse en Aspe, l'orientation technico-économique reste en faveur des « ovins et caprins » pour les deux recensements de 2000 et 2010.

Des données plus détaillées ne sont comprises que dans le recensement agricole de 2000, elles sont rappelées dans le tableau ci-après.

Cheptel Effectifs en 2000 (source : RGA 2000)					
	Accous	Bedous	Léés-Athas	Osse en Aspe	Total communes du vallon
Total bovins	773	152	432	346	2.303
Dont total vaches	455	83	250	211	999
Vaches laitières	353	c	232	177	762+
Vaches nourrices	102	28	c	34	164+
Brebis mères	2 086	613	1 823	1 436	5.958
Chèvres	128	c	17	76	221+
Equidés	112	57	57	44	270
Dont juments et ponettes de race lourde	28	28	16	17	89
Porcs à l'engraissement, verrats	18	0	30	15	63
Total volailles	304	60	171	194	729

Définitions AGRESTE, RGA :

***Unité gros bétail tous aliments (UGBTA)**

Unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes (par exemple, une vache laitière = 1,45 UGBTA, une vache nourrice = 0,9 UGBTA, une truie-mère = 0,45 UGBTA).

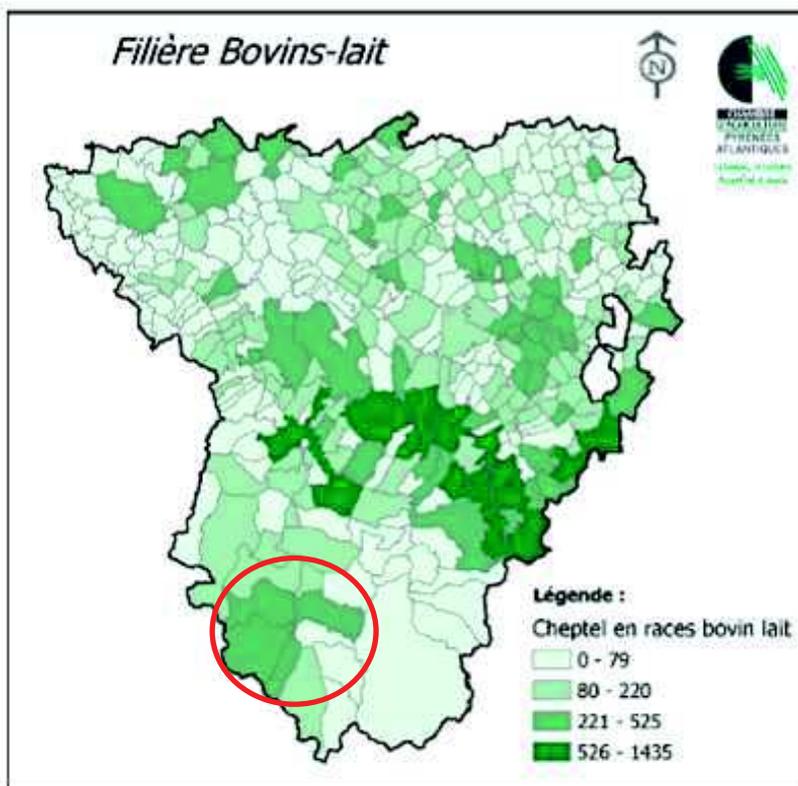
c : confidentiel

s : donnée soumise au secret statistique

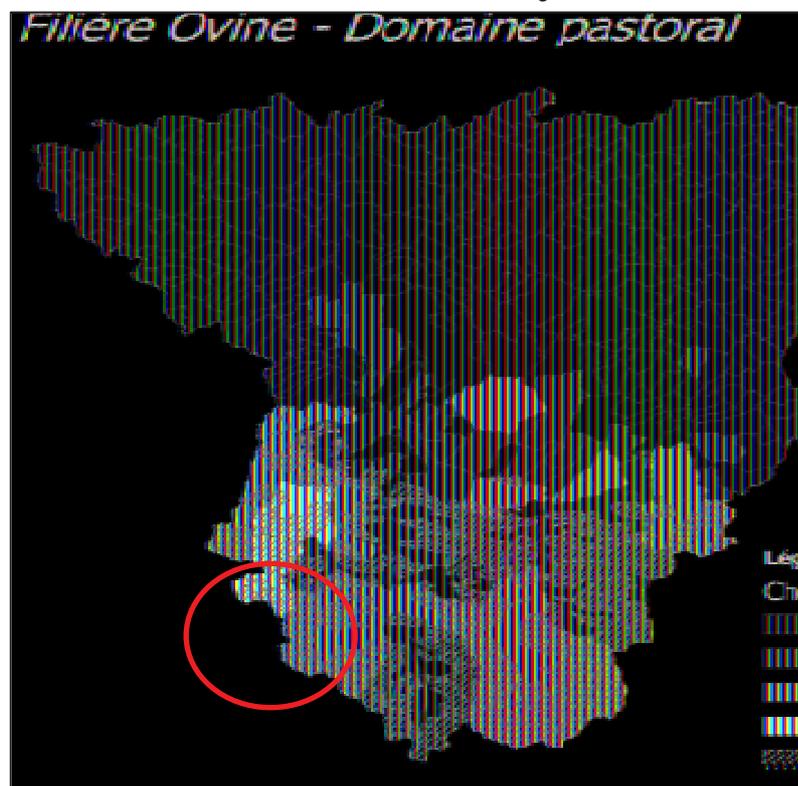
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

D AGRICULTURE
4 CHEPTELS

D.4.



Source : CCI Pau-Béarn : « Service Etudes & Aménagement du Territoire »



Les cartes ci-contre, issues d'une étude effectuée en 2004 par la Chambre de Commerces et d'Industrie Pau-Béarn, montre que :

- les 4 communes du Vallon de Bedous sont concernées par la filière bovins-lait. En effet, les communes de Accous, Lées-Athas et Osse-en-Aspe regroupent au total 1551 têtes de bétail en 2000 (moyenne de 517 bovins par commune).
 - la filière ovine est également très présente sur les 4 communes avec un total de 5958 têtes de bétail en 2000. Il semblerait d'après la carte ci-contre (filière ovine – CCI) que le nombre d'ovins ait diminuée entre 2000 et 2004, pour se situer en dessous des 5000 têtes de bétail en 2004.
 - la majeure partie des zones de pâture se situe sur les communes de Lées-Athas, Osse-en-Aspe et au sud de la commune d'Accous.
 - En parallèle de l'augmentation de la taille des exploitations, vue précédemment, les troupeaux deviennent de plus en plus importants et nécessitent un agrandissement des surfaces d'exploitation. La baisse du nombre d'exploitations cumulée à l'augmentation des cheptels a un effet de concentration des structures (moins favorable à une dispersion de la charge animale qui assure le maintien de l'ouverture des milieux)
- Source : CC Vallée d'Aspe – Portraits de communes

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

D AGRICULTURE

5 LES ESTIVES**D.5.**

57% du territoire de la vallée d'Aspe est constitué de pâturages collectifs (28 000 hectares) occupés par **112 estives** et **70 cabanes** en activité.

Il se fabrique en estive chaque année **100 000 tonnes** de fromage. La vallée voit transhumier en saison 50 000 bêtes dont 40 000 brebis.

La production estivale pèse 1 million d'euros (20% du chiffre d'affaire annuel).

Les estives sont gérées par chaque commune. Certaines estives sont réservées aux exploitants agricoles de la vallée, d'autres louées à des intervenants extérieurs à la vallée.

65 cabanes ont été mises aux normes et rénovées (eau chaude, sanitaires, réfection des salles de fabrication), des sentiers ont été aménagés en mini-pistes pour faciliter l'accès et ravitaillement, des services d'hélicoptage et muletage organisé pour préserver et consolider ce secteur d'activité.

Les charges financières d'entretien et de mise à niveau sont supportées par les communes.

	Revenu moyen des estives (bacades, baux) de 2005 à 2007	Surface des estives (ha)
Accous	33 709	2.300
Bedous	10 419	650
Léés-Athas	9 430	2 130
Osse-en-Aspe	9 000	1 200

Source : Portraits de communes – CC Vallée d'Aspe

APPROCHE DU POTENTIEL ECONOMIQUE ET FINANCIER DES ESTIVES EN 2007

Communes du vallon de Bedous	Surfaces des estives communales (ha)	Revenu moyen bacades 2008 (€)	PAC communale	TOTAL	Mesure des retombées agro-pastorales des estives (%)
Accous	2300	34000	53000	87000	12.31
Bedous	650	10000	20000	30000	4.24
Léés-Athas	2130	9000	38000	47000	6.65
Osse-en-Aspe	1200	9000	36000	45000	6.36
TOTAL	6280	62000	147000	209000	29.56

Source : Portraits de communes – CC Vallée d'Aspe

La PAC communale traduit l'attractivité et la potentialité des estives de chaque commune avant redistribution aux utilisateurs des estives. Elle ne doit pas être comprise comme une recette stricte de la commune.

Les retombées de la PAC sur le vallon de Bedous :

La distribution de la PAC fait ressortir un potentiel pastoral réparti principalement sur les communes d'Accous, Léés-Athas et Osse-en-Aspe.

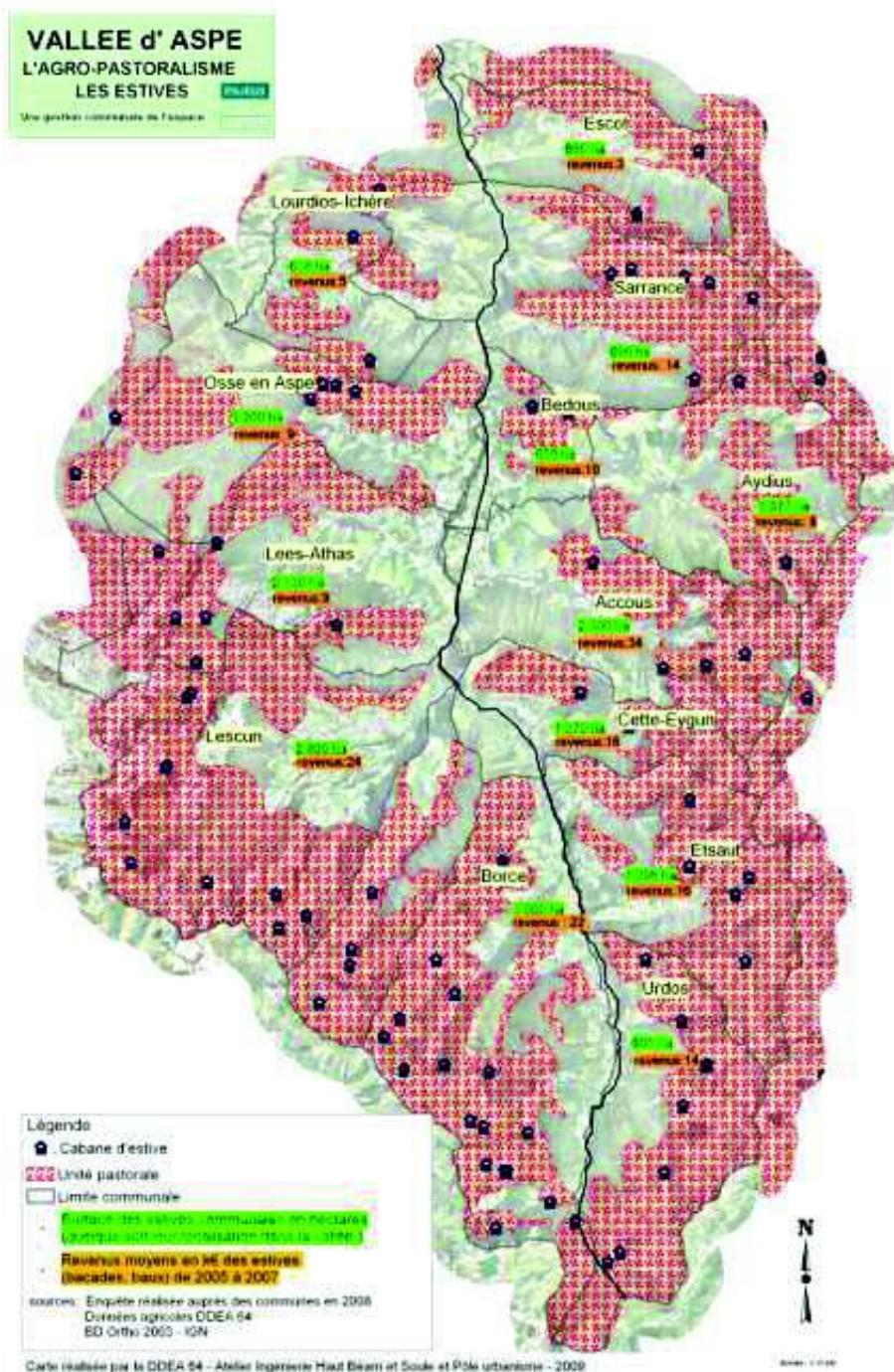
Il existe une hypothèse d'évasion d'une partie de la PAC hors territoire de la vallée en général. Cela constitue un indicateur concernant l'enjeu d'installations régulières et raisonnées d'agriculteurs dans la vallée, de manière à ce que l'ensemble de la PAC attribuée par l'agro-pastoralisme de la vallée reste attribuée aux agriculteurs de la vallée et finance des chefs d'exploitation qui entretiendront l'ensemble du patrimoine pastoral et sa composante paysagère (source : Portrait de Territoire Aspe 2020 – CDC Vallée d'Aspe).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

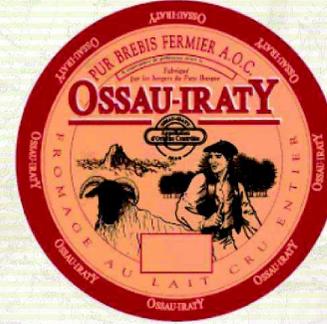
D AGRICULTURE

5 LES ESTIVES

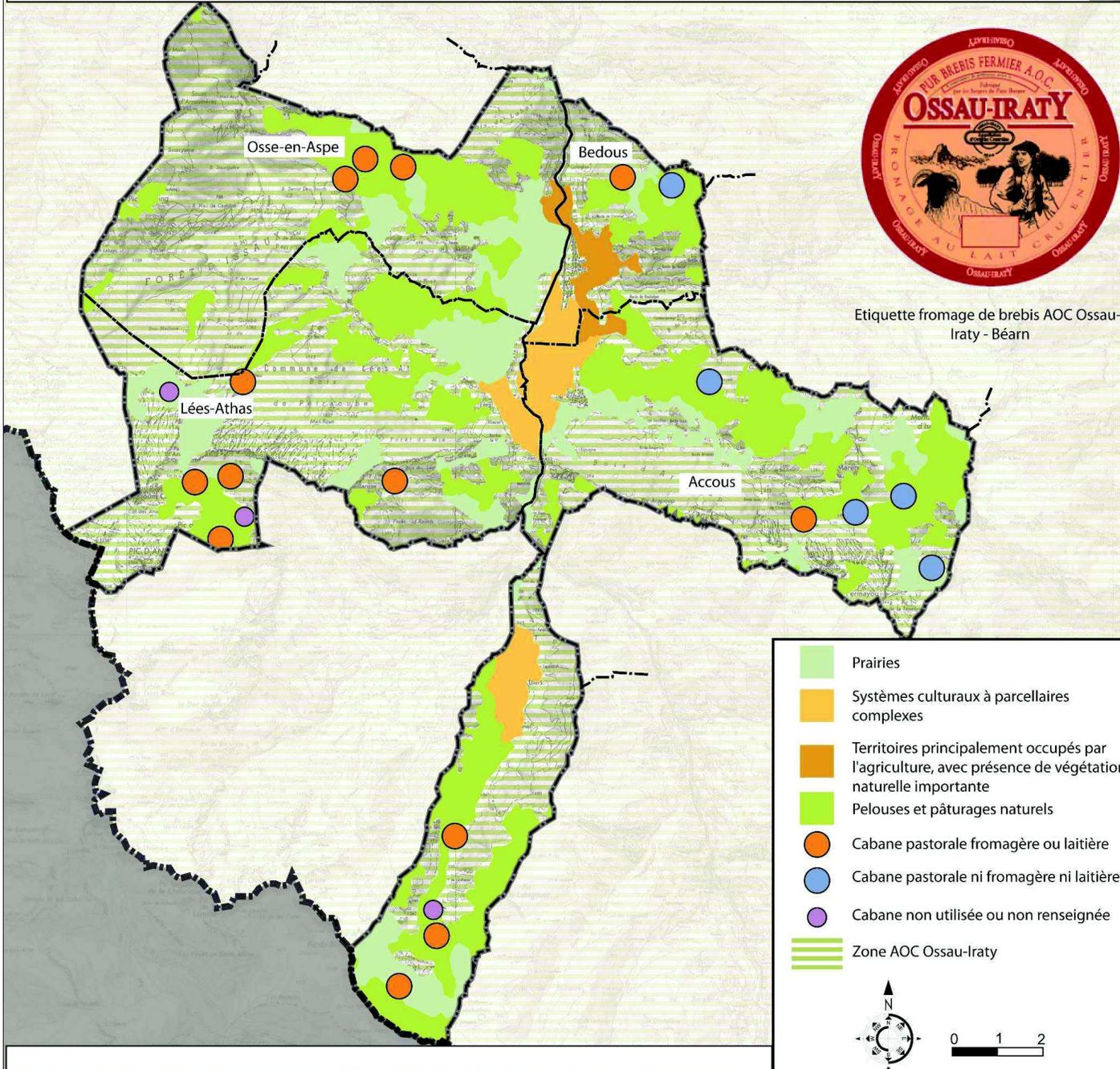
D.5.



Extrait de : ASPE 2020, Projet de territoire (Agropastoralisme), CCVA
 Carte réalisée par : la DDEA 64 – Atelier Ingénierie haut Béarn et Soule et Pôle urbanisme – 2009



Etiquette fromage de brebis AOC Ossau-Iraty - Béarn



AGRICULTURE



Cabane d'Ourdinse



Elevage de bovins à Accous



Troupeau de brebis basco-béarnaise en chemin vers l'estive
(photo : Philippe Deschamps)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

D AGRICULTURE

6 L'ENJEU FONCIER LIE A LA PAC**D.6.****Stabilité future des exploitations à partir de l'âge des déclarants PAC :**

(réf : Projet de territoire Aspe 2020) :

Avec le contexte actuel du dispositif PAC, 58% des exploitants PAC ont moins de 50 ans, ce qui représente toutefois 42% de 50 ans ou plus, avec 279,59 ha déclarés (soit 31,64% de la surface totale déclarée PAC). Ainsi, se poseront pour ces communes des questions relatives à la rotation du foncier, à titre patrimonial et financier, comme de changements dans la gestion des espaces et des paysages, lesquels ont aussi une valeur économique.



Surfaces déclarées PAC selon l'âge des chefs d'exploitation (en ha, situation 2007)						
Commune	-40 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	+60 ans	Total territoire	% pour -50 ans
ACCOUS	99,49	124,54	103,69	19,38	347,10	64,00 %
BEDOUS	8,87	53,97	32,21	29,71	124,76	50,40 %
LEES- ATHAS	123,16	44,58	96,69	3,48	267,91	62,60 %
OSSE EN ASPE	5,41	56,5	81,97	0	143,88	43,00 %
TOTAL VALLON	236,93	279,59	314,56	52,57	883,65	58,45 %

Si la mobilisation du foncier constructible concerne une parcelle foncière faisant l'objet d'une déclaration d'un îlot PAC, la mobilisation de celle-ci paraît très difficile au prix du terrain bâtir. En effet, la valeur intrinsèque des îlots PAC urbains (c'est-à-dire situés en bordure des bourgs-centres), est égale à sa valeur financière provisionnelle PAC, c'est à dire le montant financier escompté de la PAC sur les prochaines années, que l'agriculteur percevra, si la parcelle continue à être déclarée en îlot PAC et qui constituerait une perte d'exploitation, si l'agriculteur vend la parcelle. Cette règle financière et économique fait que la mobilisation des îlots PAC, en bordure des bourgs-centre, semble très difficile ; elle constitue, en amont la principale difficulté pour construire tout projet d'aménagement au sein de la vallée, nécessitant une maîtrise foncière (logement, équipement, activités).

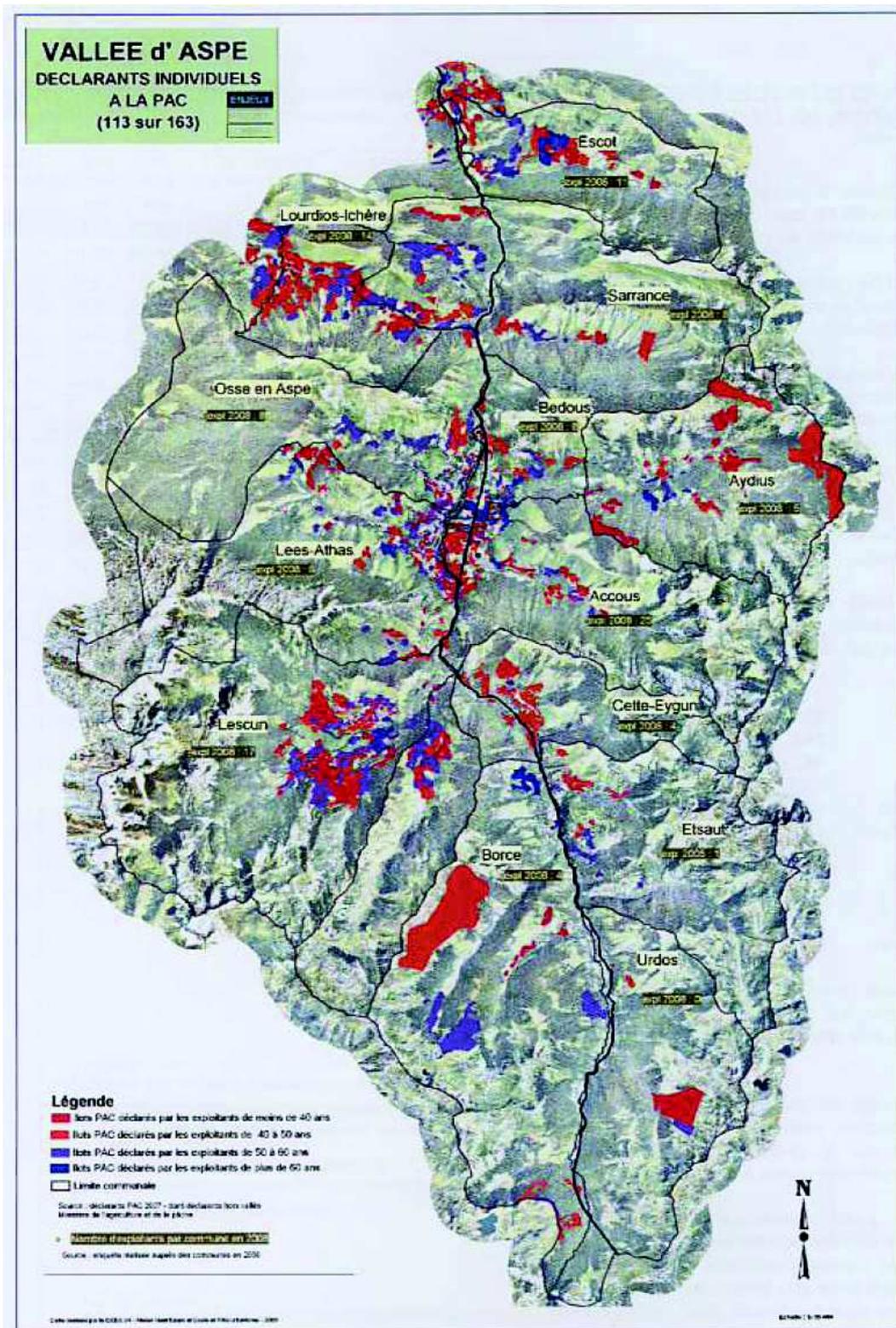
Dans un espace contraint où le foncier plat est rare, « l'espace » est au centre de convoitises. Le foncier est essentiellement détenu par des familles d'agriculteurs. Le remembrement réalisé à l'occasion de la déviation de Bedous n'a pas été l'occasion de dégager des emprises foncières publiques dans les secteurs stratégiques du vallon (notamment à proximité des carrefours giratoires). Ces conditions constituent un frein pour la réalisation de projets et pour mettre en œuvre des opérations de développement (lotissement, zone d'activité, équipements, ...). A titre d'exemple, els difficultés rencontrées pour s'assurer de la maîtrise foncière pour un lotissement à Lees-Athas, pour le terrain du poids public, ...

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

D AGRICULTURE

6 L'ENJEU FONCIER LIE A LA PAC

D.6.



Extrait de : ASPE 2020, Projet de territoire (Agropastoralisme), CCVA
 Carte réalisée par : la DDEA 64 – Atelier Ingénierie haut Béarn et Soule et Pôle urbanisme – 2009

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

D AGRICULTURE

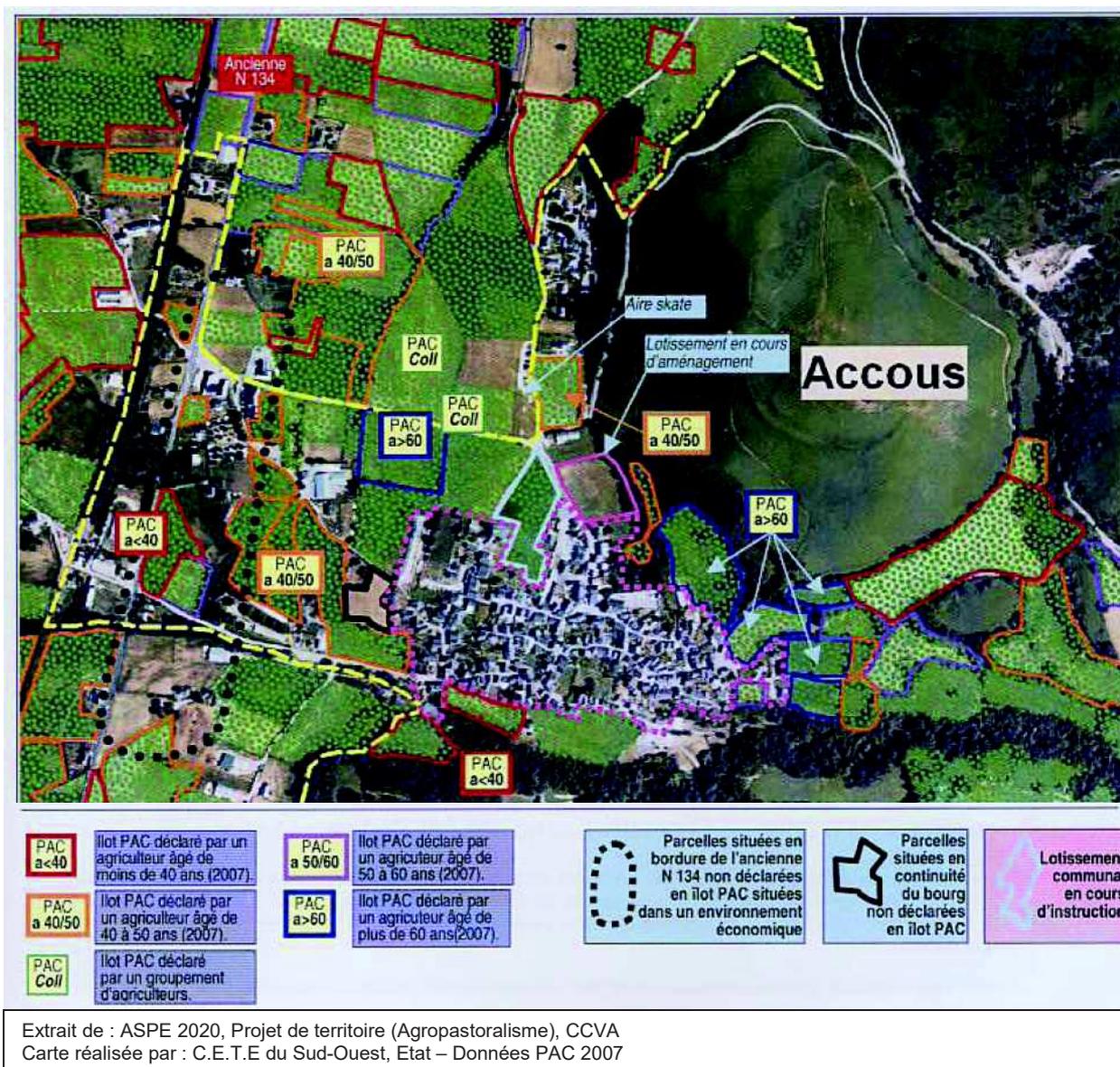
6 L'ENJEU FONCIER LIE A LA PAC**D.6.**

Ainsi, « l'espace » à vocation agricole est perçu à la fois comme :

- l'espace de production agricole proprement dite (dans un contexte d'augmentation des cheptels et des surfaces d'exploitation)
- l'espace-ressource au travers du versement des primes PAC,
- et comme par une « inversion du regard » : l'espace qui n'est pas affecté à l'urbanisation.

La densité des îlots PAC traduit à la fois la valeur de la terre « plate » dans l'économie montagnarde mais aussi préfigure les zones de conflit d'intérêt.

La présence d'îlots PAC en limite de bourg, amène à se poser la question de leur éventuel échange pour concilier équilibre entre sauvegarde du soutien financier européen à l'agro-pastoralisme et une souplesse opérationnelle pour les communes dans leur projet d'aménagement et de développement.



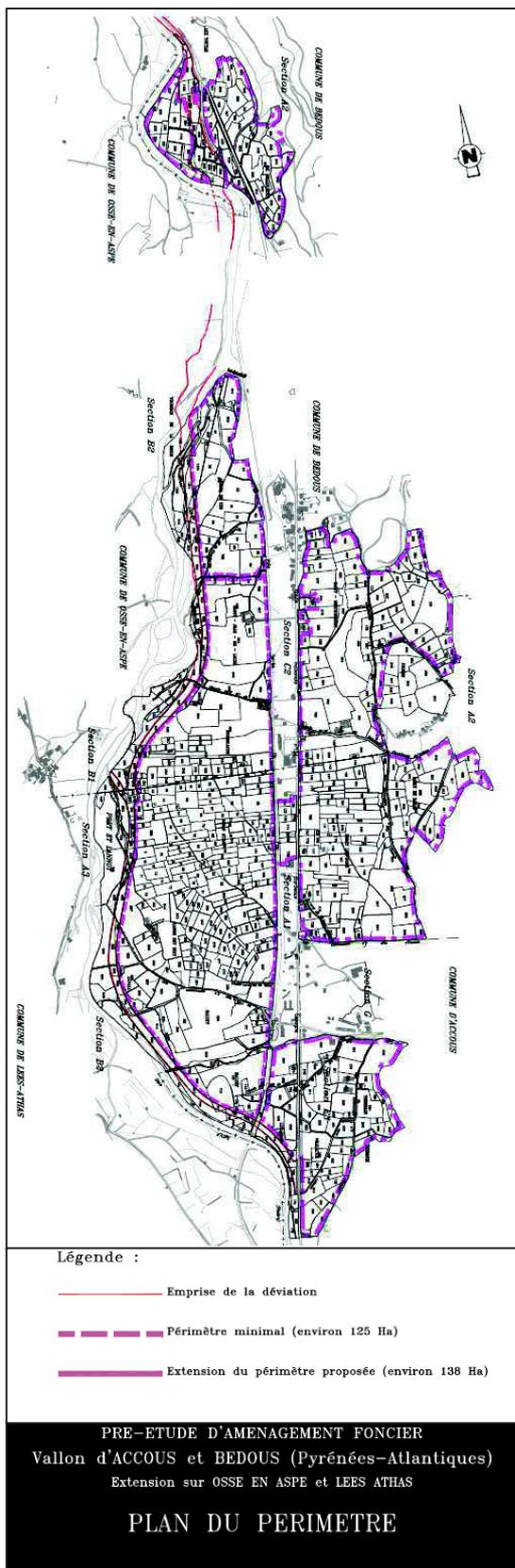
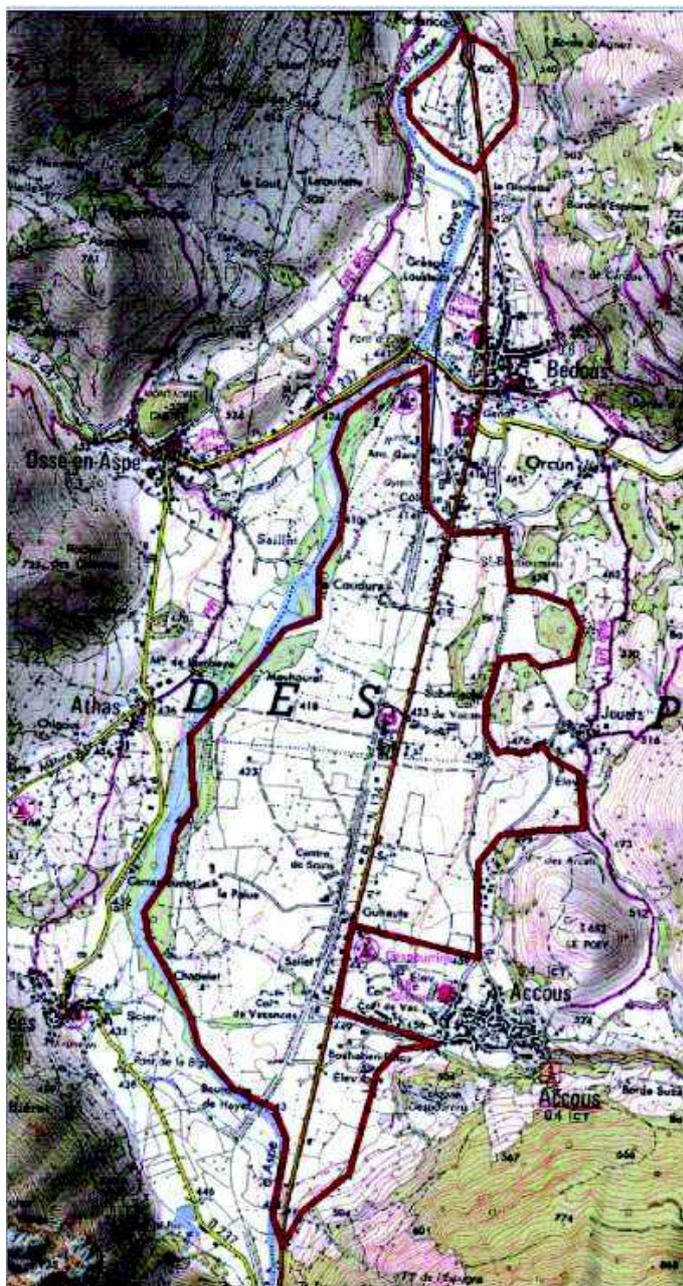
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

D AGRICULTURE

7 LE REMEMBREMENT

D.7.

La création de la déviation de Bedous a donné lieu à un remembrement, abouti le 17 décembre 2009. Dans une période de dix ans, toute division foncière intervenant dans son périmètre nécessite une demande d'avis de la commission départementale d'aménagement foncier. Il est assorti de préconisations au niveau hydraulique, paysager.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

D AGRICULTURE

8 VENTE A LA FERME, AGRO-TOURISME, PROJET, RECHERCHE INRA**D.8.**

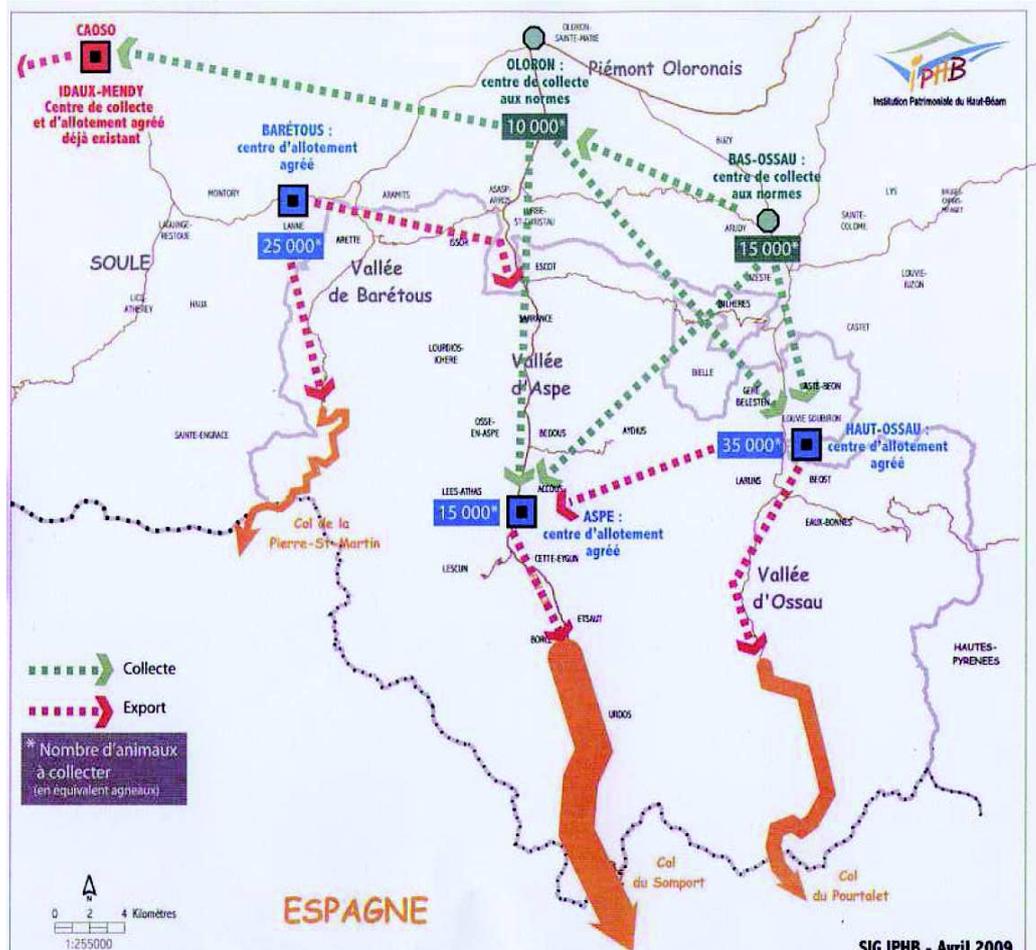
Sur le Vallon, des commerces de vente de produits de la ferme ont été créés :

Commune	Désignation	Nombre d'emplois
BEDOUS	Magasin de vente de fromage fermier AOC d'un producteur	1
ACCOUS	Coopérative fromagère	13

**Présence d'une unité de recherche piscicole de l'INRA :**

Une unité de recherche piscicole est présente sur la commune de Lees-Athas, vérifiant l'état de la ressource piscicole.

Dans le cadre d'une réorganisation de la collecte des agneaux destinés à la vente, ceci à l'échelle des trois vallées d'Aspe, d'Ossau et du Barétous pour au total 100 000 agneaux à collecter et afin de répondre aux normes notamment de la santé animale, un centre d'allotement agréé doit prochainement être créé à Accous près de la déviation, afin de rassembler les animaux en partance pour l'Espagne notamment.



COLLECTE DES AGNEAUX DANS LE HAUT-BEARN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

D AGRICULTURE

9 RESULTAT DU QUESTIONNAIRE AGRICULTEURS

D.9.

Résultats du questionnaire agriculteurs lancé dans le cadre de ce PLU :

Réalisé de mai à l'automne 2010, celui-ci permet de compléter les données d'ensemble précédemment mentionnées et tient compte des projets des agriculteurs, notamment pour la connaissance de la localisation des bâtiments d'élevage, des terres exploitées par les exploitants professionnels et les projets.

Toutefois, si le taux de réponse est satisfaisant pour Lees-Athas et Bedous, il reste incomplet pour Accous et Osse en Aspe.

Questionnaire agriculteurs PLU : Exploitants	Exploitants			Pérennité exploitations	
	Mono actif	Double actif	Age Exploitant (moyenne)	Agriculteurs de 40 à 55ans avec enfant(s)	Agriculteurs +55 ans avec succession assurée
ACCOUS (15 réponses) Sur 26 attendues	6 Mono actifs	9 Doubles actifs	Moyenne 43 ans 12 de -55ans (dont 6 de -40 ans et 5 entre 40 et 55 ans) 3 de +55 ans	5 (100%)	1 oui 2 peut-être pour ceux répondus (1 sans réponse) sur les 3 de +55ans
LEES-ATHAS (13 réponses + 1 partiellement renseignée par la commune) Sur 15 attendues	12 Mono actifs	2 Doubles actifs	Moyenne 49 ans 11 de -55ans (dont 3 de -40 ans et 8 entre 40 et 55 ans) 3 de +55 ans	8 (100%)	3 sur 3 : pt-être
BEDOUS (6 réponses), Sur 9 attendues	3 Mono actifs	3 Doubles actifs	Moyenne 52 ans environ 3 de -55ans (dont 1 de -40 ans et 2 entre 40 et 55 ans) 3 de +55 ans	3 (100%)	1 oui, 1 non, 1 décédé sans enfant sur les 3 de +55ans
OSSE EN ASPE 2 réponses sur 7 attendues		2	Non significatif		
TOTAL	Synthèse pour Accous, Bedous, Lees-Athas			Osse en Aspe : données non significatives	
	60%	40%	Moyenne 48 ans env.		
	de ceux ayant répondu				

Source : questionnaire agriculteurs, réalisé dans le cadre des PLU des communes du vallon de Bedous Pays-Cités - Site&Architecture

Nota : moyenne d'âge en comptant tous les âges dans les cas de GAEC ou groupement ; Pour 1 agriculteur de moins de 40 ans en GAEC ou groupement, comptabilisé en -40 ans.

Pour ceux ayant répondu, la majorité est parmi les mono-actifs (55%), la moyenne d'âge est de 46 ans sur l'ensemble des 4 communes. En considérant les exploitants de plus de 40 ans avec enfants et les possibilités de succession pour ceux de plus de 55 ans, Accous et Lees-Athas semblent représenter des chances de pérennisation des exploitations présentes sur leurs territoires.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

D AGRICULTURE

9 RESULTAT DU QUESTIONNAIRE AGRICULTEURS**D.9.**

Questionnaire agriculteurs 2010 PLU : exploitations	Superficie exploitation		Statut			Nbre de personnes travaillant sur l'exploitation	Avec fermage (Nbre d'ha)
	Sur Lees-Athas	Sur autre commune	exploitant individuel	GAEC	Société (type EARL)		
ACCOUS (15 réponses) Sur 26 attendues	242ha16 sur la commune	94ha89 Sur autre commune	13	2	/	30 personnes (moyenne de 2 personnes par exploitation)	9 exploitations avec fermage (68 ha avec moyenne déclarée de 8,5ha par exploitation), 6 sans fermage
	moyenne de 22 ha (exploitations de 7 à 89ha (moyenne de 11 ha à Lhers)						
LEES-ATHAS (13 réponses + 1 partiellement renseignée par la commune) Sur 15 attendues	Pour 13 réponses :21 1.49 ha sur la commune	162 ha sur autre commune pour 5 exploitations	12	1	1	22 personnes (Moyenne 1,66 pers/ exploitation)	11 avec fermage (114ha soit moyenne de 13,09ha), 1 sans fermage et 2 non renseigné
	Moyenne de 28,73 ha De 2,5 à 46 ha						
BEDOUS (6 réponses), Sur 9 attendues	107,33ha Moyenne de 13,42ha (2 à 34ha)	54,8ha pour 4 exploitations	4	/	2	9,5	4 avec fermage (17,15ha quand superficie déclarée)
	moyenne de 20 ha (exploitations de Bedous de 5,95ha à 34ha)						
OSSE EN ASPE 2 réponses sur 7 attendues	Non significatif						
TOTAL (36 réponses)	Moyenne de 24 ha (hors Osse en Aspe)		83% entreprises individuelles	17% regroupement (GAEC ou EARL)		62,5 personnes déclarées travaillant sur exploitations	25 déclarées avec fermage

Source : questionnaire agriculteurs, réalisé dans le cadre des PLU des communes du vallon de Bedous
Pays-Cités - Site&Architecture

Ces données montrent que, pour ceux répondus, si la taille des exploitations est en moyenne de 24 hectares, les différences demeurent importantes : de 2,5 ha à 89 hectares. La majorité (83%) sont en entreprises individuelles et 5 sont en groupement (GAEC ou EARL). Plus de 62 personnes travaillent dans les exploitations.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

D AGRICULTURE

9 RESULTAT DU QUESTIONNAIRE AGRICULTEURS**D.9.**

Questionnaire agriculteurs 2010 PLU : ELEVAGES	Nombre d'animaux							Epannage, superficie	PROJETS déclarés	Estives : superficie, commune
	BOVINS (0 engraisseurs)		Caprine	Porcins	Brebis	Chevaux	Autre			
	Laitier	Naisseur								
ACCOUS (15 réponses)	162	172	345	0	1365 Dont 125 viande	70	2	Réponses disparates (certaines exploitations utilisent la totalité de leurs parcelles en épandage)	7 (bâtiment d'élevage)	12 déclarants avec estives, dont 9 sur Accous et 3 sur autre commune
LEES-ATHAS (14 réponses)	322		12	19	1880	15	6	Réponses disparates (certaines exploitations utilisent la totalité de leurs parcelles en épandage)	3 (bâtiment d'élevage)	11 déclarants avec estives, 8 sur Lees-Athas et 4 en tout ou partie sur une autre commune 3 sans réponse
BEDOUS (6 réponses)	20	17			470	28		oui	4 (élevage, maraîchage, tourisme)	4 déclarants avec estives (dont 2 déclarées sur Bedous)
OSSE EN ASPE (2 réponses)		20						Non significatif	1 (élevage)	Non déclaré
TOTAL	504	713	357	19	3715	113	8	Réponses disparates	15	75% avec estives

Source : questionnaire agriculteurs, réalisé dans le cadre des PLU des communes du vallon de Bedous
Pays-Cités - Site&Architecture

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

D AGRICULTURE

9 RESULTAT DU QUESTIONNAIRE AGRICULTEURS**D.9.**

Questionnaire agriculteurs : Activités touristiques et divers	Vente directe (nombre exploitations)	Activité touristique (nombre exploitations)		Hébergement touristique	Projets touristiques ou autre (sauf élevage)	Autres
ACCOUS	2	1	/	2 oui (gîtes)	2 oui : Lhiers (Accueil, camping à la ferme, Gîte, relais équestre) et centre-bourg (gîte)	
LEES ATHAS	9	0	0	0	0 projet touristique	
BEDOUS	2	0	0	1 gîte	4 déclarations de projets : accueil à la ferme (camping et ou chalets) ; gîtes ou chambres d'hôtes, changement de destination	Production d'énergie (Production énergétique photovoltaïque de plein champ (7 à 10.000 m ²) et rampe d'éoliennes 400 ml +biomasse), terrains à bâtir
OSSE EN ASPE	/	/	1 (auberge)	1 Gîte (6 lits)	1 projet déclaré : Chambres hôtes, camping, aire camping-cars	
TOTAL (36 réponses)	13 (36%)	1 (3%)	1 (3%)	4 gîtes (11%)	7 projets déclarés	1 projet production d'énergie
<i>Source : questionnaire agriculteurs, réalisé dans le cadre des PLU des communes du vallon de Bedous Pays-Cités - Site&Architecture</i>						

Parmi ceux ayant répondu, si 13 exploitations sur le vallon soit 36% font de la vente directe de leur produits, peu se sont à ce jour engagés vers une activité ou de l'hébergement touristiques. Pour autant, 7 projets de cette nature sont déclarés, soit pour 19% des exploitations. Il faut également signaler le projet de production d'énergie présenté par un exploitant.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

D AGRICULTURE

10 SYLVICULTURE

D.10.

Exploitation du bois : (sources : Aspe 2020 Economie ; Synthèse ; entretiens) :

L'ensemble de la vallée possède un important potentiel forestier, lié à l'histoire (mature pour la marine, construction de la ligne de chemin de fer, reboisements, ...), mais toutefois assez largement sous-exploité. Les raisons tiennent aux limitations d'accès pour des raisons physiques (relief) ou environnementales (espèces emblématiques). Or, une exploitation irrégulière (non maîtrisée) a des conséquences sur la structure de la forêt qui dégénère, ce qui peut engendrer l'apparition de risques d'incendie ou d'avalanche.

L'exploitation de la forêt, dont l'essentiel est de propriété communale, est organisée à partir de projets communaux (sauf syndicats d'Issaux et Labay) et donc sur des logiques administratives et non physiques. Des hypothèses commencent à être exprimées, mettant en valeur l'intérêt d'une gestion à une échelle intercommunale, pour mieux répondre à la demande et s'adapter aux triples enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

L'activité forestière reste financièrement fragile, car dépendante d'aides financières et d'investissements lourds liés aux modes d'exploitation indispensables en montagne (par pistes, par câbles, ...). Si les aides publiques venaient à diminuer, l'avenir de l'activité forestière pourrait être compromis.

Elle procure pour autant une ressource financière pour les communes, toutefois en diminution depuis la chute des cours du bois suite à la tempête de 1999.

A partir de la scierie située sur la commune de Lees-Athas (4 emplois), l'exploitation du bois devrait s'interpréter comme le premier chaînon d'une filière bois plus large, à mettre en perspective dans le contexte de la demande et de la concurrence internationale, tout en développant une industrie de 2^o transformation (en difficulté aujourd'hui).

En plus du bois destiné pour la construction, l'affouage et le bois-énergie représentent deux possibilités.

L'exploitation du bois concernant l'**affouage** devrait croître car, d'ici 4 à 5 ans, les ménages qui auront la possibilité de disposer à proximité de leur domicile de l'accès à cette ressource y auront recours en masse, compte tenu du coût croissant des autres énergies. L'inconnue qui subsiste est celle du niveau de prélèvement, car compte tenu des nombreuses zones inaccessibles dans la vallée, les mêmes secteurs sont sollicités par les prélèvements, d'où des risques liés à des dispositions environnementales. Le potentiel de la seule vallée d'Aspe ne suffira pas pour assurer un volume de ressource constant en rapport à une exploitation industrielle, ce qui supposera des prélèvements intervallés.

Le développement du **bois-énergie** peut constituer en dehors de l'affouage pratiqué, un débouché **industriel**. Il s'agit de transformer les bois de moindre qualité en plaquette ou granulats, afin d'alimenter soit des chaudières de bâtiments publics, soit des chaudières à usage privé. Actuellement les produits de broyage vont en décharge.

A plus long terme, le bois peut constituer de la bio-masse permettant de produire du biogaz alimentant une centrale électrique à revendre à ERDF. Les ressources utilisables alors concerneraient l'ensemble des rémanents forestiers récupérables à côté du bois d'œuvre, auxquels pourraient éventuellement s'ajouter les ressources des fougères.

Pour Bedous, le gisement de bois se situe dans la forêt de Gey d'environ 40 ha, composée essentiellement de feuillus, laquelle n'est pas accessible en totalité (technique de câble utile mais dépendant des aides octroyées).

La production est absorbée essentiellement par la demande d'affouage, laquelle ne procure pas beaucoup de bénéfice.

Le bois-énergie pourrait être utilisé notamment pour le collège et la future piscine.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

D AGRICULTURE
10 SYLVICULTURE

D.10.

La scierie de Lees-Athas produit actuellement du **bois d'œuvre** (charpente), ainsi que de la plaquette (chutes) commercialisée pour le moment en faveur du papier et carton. Elle s'oriente également vers le bois de chauffage (sept-oct.2010). Elle peut servir de base pour la constitution d'un « pôle bois ». La production de plaquette pourrait servir de base pour **développer un pôle bois énergie dans le vallon**.

Une demande de hêtre déroulé provient à l'heure actuelle de l'Espagne.



Scierie de Lees-Athas

Osse en Aspe pour sa part ne vend plus de hêtre depuis 1999 de la forêt de Labay.

La demande d'affouage a concerné 50 foyers en 2009 à Osse en Aspe.

L'exploitation par câble se solde par une opération blanche, permettant l'aération (oxygène) de la forêt.

La gestion de la forêt d'Issaux est assurée par le syndicat compétent, regroupant les communes de Lees-Athas (3 parts), Osse-en-Aspe (2 parts) et Lourdios-Ichere (1 part).

Dans les prochaines années, le potentiel d'exploitation pour Lees-Athas se situe aux lieux-dits de Pétraoube, Issaux et Arpet.

Dans la mise en place d'une stratégie de développement de la filière bois, la menuiserie présente sur LEES ATHAS nécessite une recherche de repreneur.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

D AGRICULTURE

10 LA SYLVICULTURE

D.10.

Depuis la *loi d'orientation sur la forêt* (LOF) du 9 juillet 2001, la politique forestière nationale a vigoureusement réaffirmé la multifonctionnalité de la forêt française. Cette politique se trouve déclinée au niveau de la Région Aquitaine dans les *orientations régionales forestières* (ORF) approuvées en 2003 par le ministre chargé des forêts. Ces ORF se déclinent à leur tour au niveau des régions naturelles en *directives* (DRA) et *schémas régionaux d'aménagement* (SRA) ; les DRA s'imposent en forêt domaniale (propriété de l'Etat), tandis que les SRA revêtent le caractère de préconisations en forêt des collectivités. Ainsi, **89% des forêts publiques du Sud-Ouest sont dotées d'un document de gestion.**

Le *Schéma régional d'Aménagement des Forêts pyrénéennes* approuvé par arrêté ministériel en date du 11 juillet 2006 sera mis à disposition du public dès 2007 sur les sites internet des préfetures et sous-préfetures. Ce document, qui encadre l'aménagement et la gestion de la forêt publique pour une décennie, se trouve aujourd'hui opposable aux tiers. Son approbation ministérielle avant le 21 juillet 2006 lui confère en outre une portée particulière vis à vis de la politique européenne en matière de protection des habitats naturels : *tout projet susceptible d'impacter le milieu naturel élaboré en conformité avec le SRA n'est pas soumis à l'obligation d'étude d'évaluation des incidences.*

La nécessaire prise en compte des enjeux environnementaux se fait également au travers des prescriptions particulières transmises au moment de la réalisation des travaux et des coupes en forêt. L'analyse et l'évaluation de la conformité environnementale avec les engagements de l'ONF (ISO 14001, PEFC, etc.) sont effectuées chaque année pour s'assurer de la contribution de l'ONF :

- au maintien et à la valorisation de la biodiversité,
- à la qualité de l'eau, des zones humides et des habitats associés,
- au maintien de sols favorables au milieu forestier,
- à la préservation et à la valorisation des paysages,
- au développement de l'éco-responsabilité de notre établissement au travers notamment des achats durables et des économies d'énergie.

L'aménagement forestier définit les volumes à mobiliser et les travaux à réaliser dans le cadre d'une gestion durable. Doter l'ensemble des forêts d'un aménagement forestier est donc une priorité pour garantir une mobilisation durable et continue des bois.

La surface des forêts aménagées en 2008 en DT Sud-Ouest a été de 35 195 ha. 93% des forêts domaniales et 86% des forêts des collectivités sont ainsi dotées d'un aménagement forestier.

Les Directives et Schémas Régionaux d'Aménagement (DRA-SRA) des forêts des Plaines et Collines du Sud-Ouest seront rédigées en 2009 pour une approbation en 2010.

La valorisation de la ressource garantit la pérennité et la richesse de l'espace forestier. Par conséquent, il convient en amont d'aider les collectivités forestières et leurs groupements à conduire des études d'accessibilité et d'exploitabilité de la ressource, par le financement de *Schémas intégrés de mobilisation des bois*, étudiés au niveau des territoires, privilégiant une approche par massif apte à appréhender l'ensemble des enjeux économiques, écologiques et sociaux.

Ainsi dynamisée, l'économie de la filière bois en montagne deviendra à même de garantir la consolidation de l'emploi, puisque l'on admet que **400 m³ de bois mobilisés génèrent un emploi spécialisé, depuis l'exploitation des coupes jusqu'à la 1^{ère} transformation.**